LES
SCIENCES DE LA NATURE
ET
LES SCIENCES HISTORIQUES

A M. MARCELLIN BERTHELOT.

Dinard, près Saint-Malo, août 1863.

Ici, au bord de la mer, revenant à mes plus anciennes idées, je me suis pris à regretter d'avoir préféré les sciences historiques à celles de la nature, surtout à la physiologie comparée. Autrefois, au séminaire d'Issy, ces études me passionnèrent au plus haut degré: à Saint-Sulpice, j'en fus détourné par la philologie et l'histoire; mais chaque fois que je cause avec vous, avec Claude Bernard, je regrette de n'avoir qu'une vie, et je me demande si, en m'attachant à la science historique de l'humanité, j'ai pris la meilleure part.

Que sont en effet les trois ou quatre mille ans d'histoire que nous pouvons connaître dans l'infini de durée qui nous a précédés? Rien sans doute, et les philosophes de l'école littéraire, hostiles ou indifférens aux résultats venant des sciences naturelles, seront toujours fermés au véritable progrès. L'histoire dans le sens ordinaire, c'est-à-dire la série des faits que nous savons du développement de l'humanité, n'est qu'une portion imperceptible de l'histoire véritable, entendue comme le tableau de ce que nous pouvons savoir du développement de l'univers. Les passions que soulève inévitablement l'étude critique du passé s'opposent d'ailleurs à ce qu'on porte en de telles recherches la froideur et le désintéressement qui sont la condition indispensable de la découverte du vrai. Si les sciences

historiques laissaient le public aussi calme que la chimie, elles seraient bien plus avancées; mais ce qui fait leur danger fait aussi leur noblesse. Avec leurs énormes difficultés, malgré les obstacles qui s'opposent à ce qu'on les traite d'une manière impartiale, malgré leur liaison intime avec la politique et la morale, malgré les froissemens qu'elles sont obligées de causer à une foule d'intérêts ou de préjugés respectables, les études historiques ont le droit de se consoler du dédain qu'elles rencontrent chez plusieurs de vos confrères. Quand je songe à ce que seraient ces études, si elles étaient cultivées par des esprits philosophiques dégagés des habitudes étroites de l'humaniste, je m'encourage à poursuivre des recherches que ceux-là seuls qui ne les comprennent pas traitent d'inutiles curiosités.

Le temps me semble de plus en plus le facteur universel, le grand coefficient de l'éternel « devenir. » Toutes les sciences me paraissent échelonnées par leur objet à un moment de la durée. Chacune d'elles a pour mission de nous apprendre une période de l'histoire de l'être. L'histoire proprement dite est, à ce point de vue, la plus jeune des sciences. Elle nous éclaire seulement sur la dernière période du monde, ou, pour mieux dire, sur la dernière phase de cette période. Ce qu'elle nous apprend, elle nous l'apprend d'une manière imparfaite, avec d'énormes lacunes. L'histoire ne commence à être mise par écrit qu'à une époque où l'humanité est parvenue à un état très avancé de réflexion. L'Égypte et la Chine sont déjà vieilles quand elles arrivent à notre connaissance; les Grecs et le peuple juif nous apparaissent dans la splendeur d'une admirable jeunesse; mais avant cela quelles aventures n'avaient-ils pas traversées! Les origines de Rome seront toujours un mystère, faute de vieux livres indigènes. Que dire du long sommeil que les Celtes, les Germains, les Slaves traversèrent avant de rencontrer des peuples en possession de l'écriture qu'ils aient forcés à s'occuper d'eux?

Notre siècle, par des prodiges d'induction scientifique, a réussi à reculer de beaucoup les bornes de l'histoire. La philologie et la mythologie comparées nous font atteindre des époques bien antérieures à tout document écrit. L'homme en effet parla et créa des mythes avant d'écrire. Certes l'histoire remonte aussi par ses récits fort au-delà de l'époque où vécurent les premiers historiens; mais la transmission des faits un peu anciens est d'une extrême imperfection, tandis que le langage et la mythologie se conservent intacts durant des milliers d'années. Le Lithuanien parle encore presque sanscrit, et M. Grimm a prouvé que les mythes primitifs de la race indo-européenne vivent encore chez les paysans de la

Souabe et du Hartz. Que ne renferment pas les vieux chants populaires ou sacrés, surtout les Védas, les plus antiques, les plus vénérables de tous! Une analyse délicate a ainsi fourni à la science des données capitales sur une époque où l'historiographie n'existait pas et ne pouvait exister. En ce qui concerne notre race en particulier, il est certain que, grâce aux fines recherches de Kuhn, Max Müller, Pictet, Bréal, nous voyons les Ariens primitifs, les ancêtres communs des Grecs, des Latins, des Germains, des Slaves, avant leur dispersion, avec plus de clarté que nous ne voyons certains états sociaux actuels de l'Afrique et de l'Asie centrales. Une analyse semblable appliquée aux antiquités sémitiques permettrait d'entrevoir, quoique avec moins de clarté, le temps où les Syriens, les Arabes, les Hébreux, vivaient ensemble. Si les travailleurs sérieux n'étaient pas si rares, quelles découvertes n'amènerait pas une étude philosophique et critique du chinois, des langues tartares! Une science nouvelle, ouvrant devant nous l'histoire anté-historique, a de la sorte été fondée, histoire d'une autre nature que celle qui résulte des chroniques, n'apprenant ni une succession de rois, ni batailles, ni prises de villes, mais des choses en réalité bien autrement importantes. Les faits qui, à l'heure qu'il est, exercent la plus forte influence sur les choses humaines se sont passés dans cette période reculée. La filiation des races, les lois primitives, la diversité des langues, la constitution fondamentale des idiomes qui se parlent encore, viennent de là. Quand Hérodote écrivait, les Slaves, les Germains existaient déjà depuis des siècles avec leurs traits essentiels, des usages qui se retrouvent de nos jours dans plus d'un village de l'Allemagne avaient force de loi dans quelque canton de la Scythie, la langue de Goethe, de Mickiewicz, était tracée d'avance quant à ses linéamens généraux.

La philologie et la mythologie comparées nous font ainsi remonter bien au-delà des textes historiques et presque aux origines de la conscience humaine. Dans l'ordre chronologique des sciences, ces deux études prennent rang entre l'histoire et la géologie. Cette dernière en effet est loin d'être étrangère à l'histoire de l'homme. Des indices jusqu'ici isolés et douteux, mais qui deviendront peut-être nombreux et concordans, feraient reculer bien plus loin qu'on n'est porté à le supposer l'existence de l'espèce humaine sur notre planète. Au-delà de l'horizon que nous montraient la mythologie et la philologie comparées, lequel s'arrête à la formation des grandes races, il y aura l'horizon de la paléontologie, de la zoologie et de l'anthropologie comparées. Peut-être même une certaine archéologie trouvera-t-elle ici des applications. Pour moi, j'incline à l'opinion qui fait des monumens dits « celtiques » de la Bretagne, du Danemark, des restes de cette humanité primitive qui a précédé

sur notre sol l'arrivée des grandes races. On n'y a jamais trouvé un objet de fer, le bronze même y est très rare. Jamais aucun peuple arien n'a construit de la sorte. Tout cela est encore à l'état de documens épars. Mais ne pensez-vous pas que si la morphologie zoologique était étudiée avec plus de philosophie, avec l'œil pénétrant d'un Geoffroy Saint-Hilaire, d'un Goethe, d'un Cuvier non tourmenté de la manie d'être officiel, ne pensez-vous pas, dis-je, qu'elle livrerait le secret de la formation lente de l'humanité, de ce phénomène étrange en vertu duquel une espèce animale prit sur les autres une supériorité décisive?

Pour moi, j'ai toujours pensé que le secret de la formation des espèces est dans la morphologie, que les formes animales sont un langage hiéroglyphique dont on n'a pas la clé, et que l'explication du passé est tout entière dans des faits que nous avons sous les yeux sans savoir les lire. Le temps fut ici encore l'agent par excellence. L'homme est arrivé à ce qu'il est par un progrès obscur qui dura des milliers d'années et probablement se consomma sur plusieurs points à la fois. Les zoologistes, qui, selon l'expression de la scolastique, voient tout *in esse*, au lieu de tout voir *in fieri*, nient, je le sais, les modifications séculaires des espèces. Pour eux, chaque type animal, constitué une fois pour toutes, se continue avec une sorte d'inflexibilité à travers les âges. Quoi de moins philosophique? Rien n'est stable dans la nature; tout y est dans un perpétuel développement. L'échelle sur laquelle a pu être faite l'expérimentation régulière de la fixité des espèces est imperceptible. On s'en réfère à Aristote, aux hypogées de l'Égypte. Admettons que les identités constatées par ces moyens de contrôle soient bien réelles. Qu'est-ce que cela? Les vraies hypogées à consulter en pareil cas sont les couches géologiques. Or que nous présentent ces couches? Une vie animale et végétale fort différente de celle qui existe. Et comment s'est fait le passage des faunes et des flores révélées par la géologie à la faune et à la flore actuelles? Par des coups brusques, par des destructions et des créations nouvelles? Une telle idée détruit le principe le mieux assis de la philosophie naturelle, à savoir que le développement du monde se fait sans l'intervention d'aucun être extérieur agissant par des « volontés particulières, » comme disait Malebranche. La géologie d'ailleurs est entraînée vers de tout autres hypothèses. L'opinion d'après laquelle les causes actuelles continuées durant des siècles suffisent pour expliquer toutes les transformations que notre planète a subies, cette opinion, qui est, je crois, celle de M. Lyell, pourra un jour être modifiée (peut-être l'est-elle déjà), jamais sans doute l'idée de créations par saccades, de changemens ne sortant pas naturellement de l'état antérieur, ne viendra à un savant sérieux. Plus on

approfondira l'histoire des révolutions physiques et morales qui se sont passées à la surface de notre globe, plus on verra que l'action lente des causes ordinaires rend compte de tous les phénomènes qu'on expliquait autrefois par des causes extraordinaires. Un jour viendra où la zoologie sera historique, c'est-à-dire, au lieu de se borner à décrire la faune existante, cherchera à découvrir comment cette faune est arrivée à l'état où nous la voyons. Il se peut que les hypothèses de Darwin à ce sujet soient jugées insuffisantes ou inexactes; mais sans contredit elles sont dans la voie de la grande explication du monde et de la vraie philosophie.

La période obscure de l'histoire de notre planète durant laquelle l'homme se fit ne nous est donc pas complétement interdite. Les efforts combinés de la géologie et de la zoologie comparée en perceront jusqu'à un certain point le mystère. Ce que la philologie comparée est à l'histoire, l'anthropologie générale le sera à la philologie comparée. Cette dernière science prend l'humanité déjà divisée en familles; l'anthropologie générale cherchera la loi de sa formation même. La philologie comparée, c'est l'histoire avant la réflexion; l'anthropologie sera l'histoire avant le langage et avant la constitution des groupes d'idées qui, devenus le patrimoine de chaque race, dominent encore aujourd'hui la marche de l'humanité. La zoologie et la botanique prendront place dans cette science des temps primitifs comme les plus anciens documens de l'histoire de la vie.

L'histoire de notre planète avant l'homme et avant la vie est en un sens moins hors de notre portée, car elle roule sur des faits d'un ordre bien moins délicat. C'est le géologue qui devient ici l'historien, et qui, s'aidant de la physique générale, fait le récit des transformations que la terre a subies depuis le jour où elle exista comme globe indépendant. Dans aucune période assurément ne se passèrent des faits plus décisifs. Aujourd'hui encore nous sommes gouvernés par des accidens qui eurent lieu bien avant l'existence de l'homme. On peut dire avec vérité que le géologue tient le secret de l'histoire. Quel événement égala jamais en importance les hasards qui ouvrirent le Pas-de-Calais, le Bosphore, les circonstances purement fortuites (dans le sens tout relatif de ce mot) qui réglèrent la forme des continens, les sinuosités des mers, la proportion des surfaces émergentes et des surfaces submergées, la nature des sous-sols destinés à chaque race, et qui ont eu une influence si capitale sur la destinée de chacune d'elles? Que fût-il arrivé, si entre la Méditerranée et les mers du couchant et du nord ne se fût pas allongée cette terre prédestinée à être le cœur de l'humanité; si l'Islande et le Groënland, inclinés de quelques degrés vers le sud, eussent livré une route plus anciennement ou plus régulièrement

suivie d'un continent à l'autre? Toute la destinée de la planète Terre est ainsi, je ne dis pas expliquée, mais explicable. Depuis l'heure où elle mérita un nom à part dans le système solaire jusqu'au point où nous la voyons arrivée, il y a certes pour nous d'innombrables lacunes et obscurités; mais nous saisissons une chaîne suivie, une loi de progrès, une marche du moins, où tout se lie, où chaque moment a sa raison d'être dans le moment antérieur.

Mais notre science historique s'arrête-t-elle là? N'avons-nous aucun moyen d'atteindre une période où la planète Terre n'existait pas? Nous l'avons, puisque l'astronomie nous fait dépasser toute conception planétaire et arrive à un point de vue où la terre n'est qu'un individu dans un ensemble plus vaste. Par l'astronomie, la science humaine sort de la terre, embrasse l'univers, arrive à entrevoir comment la terre s'est formée dans le système solaire; car indubitablement la planète Terre n'a pas toujours eu son existence distincte; elle est un membre d'un corps plus étendu; son individualité a eu un commencement. Le *Système du monde* de Laplace est l'histoire d'une époque anté-terrestre, l'histoire du monde avant la formation de la planète Terre, ou, si l'on aime mieux, de la Terre dans son unité avec le soleil. En réalité, au point où nous sommes parvenus dans notre raisonnement, l'histoire du monde, c'est l'histoire du soleil. Le petit atome, détaché de la grande masse centrale autour de laquelle il gravite, compte à peine. Vous m'avez prouvé d'une façon qui a fait taire mes objections que la vie de notre planète a en réalité sa source dans le soleil, que toute force est une transformation du soleil, que la plante qui alimente nos foyers est du soleil emmagasiné, que la locomotive marche par l'effet du soleil qui dort depuis des siècles dans les couches souterraines de charbon de terre, que le cheval tire sa force des végétaux, produits eux-mêmes par le soleil, que le reste du travail à la surface de notre planète se réduit à l'élévation de l'eau, phénomène qui est directement l'ouvrage du soleil. Ne parlons donc plus de la planète Terre, c'est un atome; parlons de ce grand corps situé à une certaine région de l'espace, et autour duquel gravitent de petits satellites détachés de lui. Avant que la religion fût arrivée à proclamer que Dieu doit être mis dans l'absolu et l'idéal, c'est-à-dire hors du monde, un seul culte fut raisonnable et scientifique, ce fut le culte du soleil. Le soleil est notre mère-patrie et le dieu particulier de notre planète. L'incalculable série de siècles nécessaires pour traduire en durée les révolutions qui ont tiré toutes les réalités actuelles de la masse solaire n'a rien qui doive nous embarrasser. Les milliards de siècles sont à notre disposition. L'infini de la durée est avant nous, et aucun de ses élémens infinitésimaux n'a été vide de faits. L'horizon borné dans lequel on envisage la nature est la prin-

cipale cause de l'impossibilité où sont la plupart des esprits de concevoir d'une manière large et féconde l'histoire de l'univers.

Mais le système solaire lui-même est-il éternel? Ne pouvons-nous le dépasser? Nous le dépassons sans contredit, puisque par l'astronomie sidérale nous apprenons que le système solaire n'est qu'un point dans l'espace, un système entre des milliers de systèmes analogues. Si aucune donnée ne nous reste sur le commencement du soleil, ce commencement néanmoins a dû exister. Les nébuleuses, la voie lactée, sont les documens de cette très vieille histoire; mais, hélas! d'incurables impossibilités nous arrêtent ici. L'astronomie, arrivée à ces distances, ne fait plus que balbutier, et si nous étions réduits à son témoignage, nous devrions croire que le point le plus élevé de notre connaissance est le Soleil. Au-delà, nous ne saurions qu'une chose, c'est que le Soleil n'est pas seul de son espèce, qu'il y a d'autres soleils, sans doute de même nature et assujettis aux mêmes lois que celui que nous connaissons.

C'est ici que votre chimie intervient avec ses souveraines clartés. Beaucoup de petits faits portaient depuis longtemps à croire que les corps répandus dans l'espace sont de la même composition que ceux qui forment notre globe. Bunsen et d'autres que vous connaissez mieux que moi ont démontré cette vérité capitale : la chimie du soleil est la même que celle de la terre; les corps simples du soleil sont les mêmes que ceux de notre planète. La chimie dès lors cesse d'être une science terrestre, comme la géologie; c'est une science qui domine au moins tout le système solaire, et qui très probablement s'étend au-delà. Les expériences de Bunsen s'appliquent-elles dans une mesure quelconque aux étoiles fixes? Je l'ignore; mais la haute analogie de ces étoiles avec le soleil fait croire que la chimie comme nous la connaissons s'y applique également. Cela équivaut à dire que la chimie nous révèle des faits anté-solaires, qu'elle nous fait atteindre une époque de l'histoire où la distinction des systèmes de mondes n'existait pas, au moins dans certaines régions de l'espace. Qu'est-ce que la chimie dans cette conception? L'histoire de la plus vieille période du monde, l'histoire de la fondation de la molécule. Ne pensez-vous pas que la molécule pourrait bien être, comme toute chose, le fruit du temps, qu'elle est le résultat d'un phénomène très prolongé, d'une agglutination continuée durant des milliards de milliards de siècles? Quoi qu'il en soit, la chimie précède évidemment l'astronomie, puisqu'elle nous révèle des lois et un développement antérieurs à l'existence individuelle des globes célestes. Par elle, nous plongeons dans un monde où il n'y a ni planète ni soleil; nous dépassons la période solaire, nous sommes en pleine période moléculaire. Ne pouvons-nous encore remonter au-delà?

C'est vous qui me le fîtes remarquer un jour : la physique méca-

nique est encore antérieure à la chimie, au moins d'une façon virtuelle. Par elle, nous sommes transportés dans un monde composé d'atomes purs, ou, pour mieux dire, de forces dénuées de toute qualité chimique. La mécanique seule régnait en cet état primitif où tout n'avait qu'un visage, où nulle individualité distincte n'existait. Y eut-il un âge du monde où la matière exista ainsi sans qualité intrinsèque, sans autre détermination que la quantité de sa masse? Certes il ne faut pas l'affirmer. Je ne puis cependant m'empêcher de concevoir la gravitation comme quelque chose d'antérieur aux réactions chimiques. La mécanique me semble ainsi la science la plus ancienne par son objet. Son règne fut-il éternel? La force et la masse ont-elles eu un commencement? Quel sens a le mot commencement, quand il s'agit de ce que nous concevons comme primordial et sans antécédent?

C'est ici que notre raison s'abîme, que toute science s'arrête, que les analogies se taisent. Les « antinomies » de Kant se dressent en barrières infranchissables. Comme toutes les fois qu'intervient la notion de l'infini, on entre dans une série sans fin de contradictions et de cercles vicieux! Seraient-ce les mathématiques, serait-ce surtout le calcul infinitésimal, qui nous tiendraient ici le secret? Sans contredit, les mathématiques, par leurs divers ordres d'infini, nous fournissent la seule image qui jette quelque jour sur cette situation étrange de l'esprit humain, placé entre la nécessité de supposer un commencement à l'univers et l'impossibilité de l'admettre; mais ce n'est là qu'une image, les mathématiques ne sortant pas du signe, de la formule, ou en d'autres termes n'impliquant aucune réalité. Les mathématiques en effet seraient vraies, quand même rien n'existerait. Elles sont dans l'absolu, dans l'idéal. Or tout l'ordre des phénomènes où nous nous sommes tenus jusqu'ici est dans le réel. Entre l'existence première de l'atome et les mathématiques il y a un abîme. Les mathématiques ne sont que le développement du principe d'identité, une tautologie d'un secours précieux quand on l'applique à quelque chose de réel, mais incapable de révéler une existence ni un fait. Elles ne fournissent pas de lois de la nature, mais, en donnant d'admirables formules pour exprimer les transformations de la quantité, elles servent merveilleusement à faire sortir des lois de la nature tout ce que celles-ci contiennent. Elles n'apprennent rien sur le développement de l'être, mais elles montrent dans quelles catégories il était décidé de toute éternité que l'être existerait, en supposant qu'il dût exister.

J'en dis autant de la métaphysique. J'ai nié autrefois l'existence de la métaphysique comme science à part et progressive; je ne la nie pas comme ensemble de notions immuables à la façon de la logique. Ces sciences n'apprennent rien, mais elles font bien analyser

ce que l'on savait. En tout cas, elles sont totalement hors des faits. Les règles du syllogisme, les axiomes fondamentaux de la raison pure, seraient vrais comme les mathématiques, quand même il n'y aurait personne pour les percevoir. Mathématiques pures, logique, métaphysique, autant de sciences de l'éternel, de l'immuable, nullement historiques, nullement expérimentales, n'ayant aucun rapport avec l'existence et les faits. Par elles, nous plongeons dans un monde qui n'a ni commencement, ni fin, ni raison d'exister. Ne nions pas qu'il n'y ait des sciences de l'éternel; mais mettons-les bien nettement hors de toute réalité. Dans l'ordre de la réalité, ce que nous voyons, c'est un développement échelonné selon le temps, et dans lequel nous distinguons :

1° Une période atomique, au moins virtuelle, règne de la mécanique pure, mais contenant déjà le germe de tout ce qui devait suivre;

2° Une période moléculaire, où la chimie commence, où la matière a déjà des groupemens distincts;

3° Une période solaire, où la matière est agglomérée dans l'espace en masses colossales, séparées par des distances énormes;

4° Une période planétaire, où dans chacun de ces systèmes se détachent autour de la masse centrale des corps distincts ayant leur développement individuel, et où la planète Terre en particulier commence d'exister;

5° Période du développement individuel de chaque planète, où la planète Terre en particulier traverse les évolutions successives que révèle la géologie, où la vie apparaît, où la botanique, la zoologie, la physiologie commencent à avoir un objet;

6° Période de l'humanité inconsciente, qui nous est révélée par la philologie et la mythologie comparée, s'étendant depuis le jour où il y a eu sur la terre des êtres méritant le nom d'hommes jusqu'aux temps historiques;

7° Période historique, commençant à poindre en Égypte, et comprenant environ cinq mille ans, dont 2,500 ans seulement avec quelque suite, et 3 ou 400 ans seulement avec une pleine conscience de toute la planète et de toute l'humanité.

En somme, ce qu'on appelle l'histoire est l'histoire de la dernière heure, comme si, pour comprendre l'histoire de France, nous étions réduits à savoir ce qui s'est passé depuis une dizaine d'années. Deux élémens, le temps et la tendance au progrès, expliquent l'univers. *Mens agitat molem... Spiritus intus alit...* Sans ce germe fécond de progrès, le temps reste éternellement stérile. Une sorte de ressort intime, poussant tout à la vie, et à une vie de plus en plus développée, voilà l'hypothèse nécessaire. Les vieilles écoles atomiques, qui trouvèrent tant de vérités, arrivèrent à l'absurde faute d'avoir

compris cela. La « chiquenaude » de Descartes ne suffit pas. Avec cette chiquenaude, on ne sortirait pas de la mécanique, et, à vrai dire, ce grand esprit n'en sortit jamais. Il faut la tendance permanente à être de plus en plus, le besoin de marche et de progrès. Il faut admettre dans l'univers ce qui se remarque dans la plante et l'animal, une force intime qui porte le germe à remplir un cadre tracé d'avance. Il y a une conscience obscure de l'univers qui tend à se faire, un secret ressort qui pousse le possible à exister. L'être m'apparaît ainsi comme un compromis entre des conditions opposées; comme une équation qui, dans la plupart des hypothèses, donne des solutions négatives ou imaginaires, mais qui, dans certains cas, en donne de réelles; comme un van qui ne laisse passer que ce qui a droit de vivre, c'est-à-dire ce qui est harmonieux. Mille espèces ont existé ou tendu à exister qui n'existent plus. Les unes n'ont duré qu'un siècle, les autres ont duré cent siècles, parce qu'elles avaient des conditions d'existence plus ou moins étroites (la girafe, le castor, la baleine, expirent de nos jours). Les unes se sont brisées tout net, les autres se sont modifiées; d'autres n'ont eu qu'une existence virtuelle, laquelle, faute de conditions avantageuses, n'a point passé à l'acte. L'univers est de la sorte une lutte immense où la victoire est à ce qui est possible, flexible, harmonieux, où tout s'équilibre, se plie, se balance. L'organe fait le besoin, mais il est aussi le résultat du besoin; en tout cas, le besoin lui-même qu'est-il, si ce n'est cette conscience divine qui se trahit dans l'instinct de l'animal, dans les tendances innées de l'homme, dans les dictées de la conscience, dans cette harmonie suprême qui fait que le monde est plein de nombre, de poids et de mesure? Rien n'est que ce qui a sa raison d'être; mais on peut ajouter que tout ce qui a sa raison d'être a été ou sera.

Ce qu'il y a de certain, c'est que tout développement commencé s'achèvera. Émettre telle assertion n'est pas plus téméraire que d'affirmer que la graine deviendra un arbre, l'embryon un animal complet. Sans doute on n'a jamais le droit de dire cela pour les cas particuliers : il n'est jamais sûr que telle graine ou tel embryon ne traversera pas des chances mauvaises, qui arrêteront son développement; mais ces chances mauvaises se perdent dans l'ensemble. D'innombrables germes de fleurs périssent chaque année; nous savons cependant qu'il y aura des fleurs le printemps prochain. — Or nous saisissons plusieurs phases d'un développement qui se continue depuis des milliards de siècles avec une loi fort déterminée. Cette loi est le progrès, qui a fait passer le monde du règne de la mécanique à celui de la chimie, de l'état atomique et moléculaire à l'état solaire, si j'ose le dire, c'est-à-dire à l'état de masses isolées dans l'espace; qui a tiré de la masse solaire des exis-

tences planétaires séparées d'elle, quoique toujours dans son intime dépendance; qui dans chaque planète, au moins dans la nôtre, a produit un développement régulier : l'apparition de la vie, le perfectionnement successif de cette vie, — l'apparition, le progrès de la conscience, d'abord obscure et enveloppée, vers quelque chose de plus en plus libre et clair, — la formation lente de l'humanité, — le développement de l'humanité, d'abord inconsciente dans les mythes et le langage, puis consciente dans l'histoire proprement dite, — et cette histoire elle-même toujours plus une, plus puissante, plus étendue. Le progrès vers la conscience est la loi la plus générale du monde. La plus haute chose que nous connaissions dans l'ordre de l'existence (c'est-à-dire hors de l'absolu et de l'idéal), c'est l'humanité. Certes nous ne pouvons nier qu'il n'y ait dans d'autres corps célestes des consciences bien plus avancées que celles de l'humanité; mais nous n'en avons nulle connaissance. Il y a plus : nous pouvons affirmer qu'aucune de ces consciences, dont l'existence est plus que probable, n'est arrivée à un degré immensément supérieur à celui que l'homme a pu atteindre. Ce qui constituerait en effet une colossale supériorité pour une conscience intelligente, ce serait d'avoir franchi autrement que par l'induction scientifique les limites de sa planète, d'avoir étendu son action au-delà du corps céleste où elle serait née. Or rien de semblable n'a lieu dans le système solaire. Toutes les *humanités* que ce système peut renfermer sont emprisonnées dans leur limite astronomique, et aucune d'elles n'en sait assez pour agir sur les autres corps du système. Nous ne pouvons en dire autant des autres systèmes solaires; mais certainement aucun être ou classe d'êtres intelligens, sur un point quelconque de l'univers visible, n'est arrivé à une totale action sur la matière, ni à se mettre en rapport avec les êtres vivant sur d'autres corps. Jamais un fait n'a été observé qui exige une telle hypothèse, En dehors de l'homme, on n'a jamais constaté un seul acte libre intervenant dans le courant des choses pour leur faire prendre un cours différent de celui qu'elles eussent pris sans cela.

De la longue histoire que nous connaissons, pouvons-nous tirer quelque induction sur l'avenir? L'infini du temps sera après nous comme il a été avant nous, et dans des milliards de siècles l'univers différera de ce qu'il est aujourd'hui autant que le monde d'aujourd'hui diffère du temps où ni terre ni soleil n'existaient. L'humanité a commencé, l'humanité finira. La planète Terre a commencé, la planète Terre finira. Le système solaire a commencé, le système solaire finira. Seulement ni l'être ni la conscience ne finiront. Il y aura quelque chose qui sera à la conscience actuelle ce que la conscience actuelle est à l'atome. Et d'abord l'humanité, avant d'avoir épuisé sa planète et subi d'une façon fatale l'effet du refroidis-

sement du soleil, peut compter sur plusieurs millions de siècles. Que sera le monde quand un million de fois se sera reproduit ce qui s'est passé depuis 1763, quand la chimie, au lieu de quatre-vingts ans de progrès, en aura cent millions? Tout essai pour imaginer un tel avenir est ridicule et stérile. Cet avenir sera cependant. Qui sait si l'homme ou tout autre être intelligent n'arrivera pas à connaître le dernier mot de la matière, la loi de la vie, la loi de l'atome? Qui sait si, étant maître du secret de la matière, un chimiste prédestiné ne transformera pas toute chose? Qui sait si, maître du secret de la vie, un biologiste omniscient n'en modifiera pas les conditions, si un jour les espèces naturelles ne passeront pas pour des restes d'un monde vieilli, incommode, dont on gardera curieusement les restes dans des musées? Qui sait, en un mot, si la science infinie n'amènera pas le pouvoir infini, selon le beau mot baconien : « savoir, c'est pouvoir? » L'être en possession d'une telle science et d'un tel pouvoir sera vraiment maître de l'univers. L'espace n'existant plus pour lui, il franchira les limites de sa planète. Un seul pouvoir gouvernera réellement le monde, ce sera la science, ce sera l'esprit.

Dieu alors sera complet, si l'on fait du mot Dieu le synonyme de la totale existence. En ce sens, Dieu sera plutôt qu'il n'est : il est *in fieri*, il est en voie de se faire. Mais s'arrêter là serait une théologie fort incomplète. Dieu est plus que la totale existence; il est en même temps l'absolu. Il est l'ordre où les mathématiques, la métaphysique, la logique sont vraies; il est le lieu de l'idéal, le principe vivant du bien, du beau et du vrai. Envisagé de la sorte, Dieu est pleinement et sans réserve; il est éternel et immuable, sans progrès ni *devenir*.

Ce triomphe de l'esprit, ce vrai royaume de Dieu, ce retour au modèle idéal, me semblent la fin suprême du monde. C'est l'humanité qui, à notre connaissance, est le principal instrument de cette œuvre sacrée. L'animal le plus humble, le dernier zoophyte, est à sa manière déjà un commencement de connaissance de la nature par elle-même, un retour obscur vers l'unité; mais l'humanité, par la faculté qu'elle a de capitaliser les découvertes, par le privilége qu'a chaque génération de partir du point où la précédente s'est arrêtée pour passer à de nouveaux progrès, est marquée pour une plus haute destinée. Le règne de l'esprit est l'œuvre propre de l'humanité. En supposant que ce ne soit pas elle qui atteigne le but, elle aura marqué dans la série des efforts pour l'atteindre. Alors nous régnerons, nous tous hommes de l'idée. Nous serons cendres depuis des milliards d'années, les quelques molécules qui font la matière de notre être seront désagrégées et passées à d'incalculables transformations; mais nous *ressusciterons* dans le monde que nous aurons contribué à faire. Notre œuvre triomphera. Le sens moral alors

se trouvera avoir eu raison; la foi, qui croit contre l'apparence, sera justifiée : c'est elle qui aura bien deviné; la religion se trouvera vraie. La vertu alors s'expliquera. On comprendra le but et la signification de cet instinct étrange qui poussait l'homme, sans nulle arrière-pensée d'intérêt, sans espoir de récompense (la vraie vertu est à cette condition), au renoncement, au sacrifice. La croyance à un Dieu père sera justifiée. Notre petite découverte, notre effort pour faire régner le bien et le vrai sera une pierre cachée dans les fondemens du temple éternel. Nous n'en aurons pas moins contribué à l'œuvre divine. Notre vie aura été une portion de la vie infinie; nous y aurons notre place marquée pour l'éternité.

De qui est donc cette phrase qu'un bienveillant anonyme m'adressait il y a quelques jours : « Dieu est immanent non-seulement dans l'ensemble de l'univers, mais dans chacun des êtres qui le composent. Seulement il ne se connaît pas également dans tous. Il se connaît plus dans la plante que dans le rocher, dans l'animal que dans la plante, dans l'homme que dans l'animal, dans l'homme intelligent que dans l'homme borné, dans l'homme de génie que dans l'homme intelligent, dans Socrate que dans l'homme de génie, dans Bouddha que dans Socrate, dans le Christ que dans Bouddha. » Voilà la thèse fondamentale de toute notre théologie. Si c'est bien là ce qu'a voulu dire Hegel, soyons hégéliens.

Je sais que les idées que notre philosophie tout expérimentale se fait de la conscience semblent peu d'accord avec ces aspirations. La conscience en effet est pour nous une résultante : or la résultante disparaît avec l'organisme d'où elle sort; l'effet s'en va avec la cause; le cerveau se décomposant, la conscience devrait donc disparaître. Mais l'âme, la personne, doivent être conçues comme choses distinctes de la conscience. La conscience a un lien étroit avec l'espace, non qu'elle réside en un point donné, mais parce qu'elle s'exerce dans des limites déterminées. L'âme au contraire, la personnalité de chacun, n'est nulle part, puisque l'homme agit souvent plus fortement à mille lieues que dans le canton qu'il habite. L'âme est où elle agit, où elle aime. Dieu étant l'idéal, objet de tout amour, Dieu est donc essentiellement le lieu des âmes. La place de l'homme en Dieu, l'opinion que la justice absolue a de lui, le rang qu'il tient dans le seul vrai monde, qui est le monde selon Dieu, sa part en un mot de la conscience générale, voilà son être véritable. Cet être moral de chacun de nous est si bien notre *moi* intime que les grands hommes y sacrifient leur vie selon la chair, abrégeant leurs jours et au besoin endurant la mort pour leur vraie vie, qui est leur rôle dans l'humanité.

A ce point de vue, qui est plus vivant, à l'heure qu'il est, que

Jésus? Jésus n'existe-t-il pas mille fois plus, n'est-il pas mille fois plus aimé à l'heure qu'il est qu'au moment où il vivait? Il ne s'agit nullement ici de la réputation, de la gloire, qui, sans être une vanité, est souvent d'une criante injustice. Plusieurs des hommes qui tiennent le premier rang dans l'humanité sont et resteront inconnus. « Ils vivent pour Dieu : » ζῶσι τῷ θεῷ, comme dit l'auteur du traité *De Rationis imperio*, un admirable traité écrit par un compatriote et un contemporain de Jésus. Les plus grands saints sont les saints ignorés, et Dieu garde le secret des plus hauts mérites qui aient ennobli un être moral. Une foule d'hommes parfaitement inconnus de la foule exercent en réalité dans le monde une plus grande influence que les hommes dont la réputation est la plus bruyante. C'est en Dieu que l'homme est immortel. Les catégories de temps et d'espace étant effacées dans l'absolu, ce qui existe pour l'absolu est aussi bien ce qui a été que ce qui sera. En Dieu vivent de la sorte toutes les âmes qui ont vécu. Pourquoi le règne de l'esprit, fin de l'univers, ne serait-il pas ainsi la résurrection de toutes les consciences? L'esprit sera tout-puissant, l'idée sera toute réalité : que signifie ce langage, si ce n'est qu'en l'idée tout revivra? La manière dont ces choses s'accompliront ne peut que nous échapper, car, je le répète, dans un milliard de siècles l'état du monde sera peut-être aussi différent de l'état présent que l'atome mécanique l'est d'une pensée ou d'un sentiment.

Ce que nous pouvons affirmer toutefois, c'est que la résurrection finale se fera par la science, par la science, dis-je, soit de l'homme, soit de tout autre être intelligent. La réforme scientifique de l'univers est l'œuvre à peine commencée qui est dévolue à la raison. Mille fois cette tentative sera traitée d'attentat, mille fois l'esprit conservateur s'écriera qu'on fait un outrage à Dieu en touchant à son œuvre; mais le progrès de la conscience est une chose fatale. Mettons que notre planète soit condamnée à n'atteindre que des résultats médiocres, que la routine, sous prétexte de conserver les dogmes dont elle a besoin, étouffe l'esprit scientifique et amène l'annulation de l'humanité pour les grandes choses : que serait une telle perte dans l'ensemble de l'univers? La même que celle d'un grain de blé qui dans les plaines de la Beauce tombe sur un caillou, ou d'un germe de vie qui, dans la nuit mystérieuse de la génération, ne trouve pas les conditions favorables à son développement.

Adieu, cherchons toujours.

ERNEST RENAN.

LA

VILLE DE PARIS

SES FINANCES ET SES TRAVAUX PUBLICS

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SIÈCLE.

Parmi les questions qui éveillent de nos jours les préoccupations publiques, une des plus intéressantes à coup sûr est celle de l'agrandissement des principales villes de la France, de Paris surtout. Cette question en effet se lie à des problèmes politiques, sociaux et financiers dont il semble inutile de faire ressortir l'importance. C'est un problème politique des plus graves, par exemple, que de mettre le régime municipal de Paris en rapport avec les exigences diverses qui sont nées de l'extension des limites de la capitale et de l'influence croissante qu'elle exerce sur les destinées intérieures du pays. En comparant Londres et New-York à Paris, Tocqueville faisait remarquer que « ce n'est ni la situation, ni la grandeur, ni la richesse des capitales qui causent leur prépondérance sur le reste de l'empire, mais la nature du gouvernement. » Or cette prépondérance paraissait à l'illustre écrivain surtout dangereuse là où l'autorité gouvernementale était le plus centralisée. Si cette pensée est juste, la prépondérance de Paris n'est-elle pas plus réelle, plus redoutable aujourd'hui qu'en 1789, où cependant l'on disait déjà que Paris était la France même? En 1863, Paris, avec son périmètre de huit lieues et demie, avec sa population de 1,700,000 habitans, est à lui seul presque un gouvernement : il est devenu en tout cas le premier organe de la vie française, et nulle part ailleurs il n'importe

plus d'étudier les mouvemens de cette vie inquiète et puissante, d'en suivre les modifications, d'en prévenir, s'il se peut, les crises.

Dans une enquête faite en 1847 par la chambre de commerce et rendue publique en 1851, on comptait 342,000 ouvriers environ attachés à l'industrie parisienne, sur lesquels 205,000 hommes, les apprentis retranchés, ne gagnaient que 2 fr. 49 c. par jour, tandis que le salaire de 113,000 femmes ne dépassait pas 1 fr. 07 cent. Avant l'annexion de la banlieue en 1859, les 1,100,000 habitans de la capitale pouvaient se diviser en deux grandes parts : 600,000 vivant de l'industrie proprement dite, 500,000 commerçans, rentiers, fonctionnaires, employés, domestiques, etc. (1). Depuis l'annexion, le chiffre de la première de ces deux catégories s'est certainement accru, puisque la plupart des communes annexées devaient leur origine et leurs développemens à la création d'établissemens industriels. Le mouvement progressif de la population parisienne a donc eu lieu au profit à peu près unique de l'élément manufacturier; mais cet élément, dira-t-on, ne présente peut-être pas un danger toujours permanent et égal, attendu que dans l'industrie les ouvriers ne sont pas tous sédentaires. Leur nombre s'accroît ou diminue selon que le travail est rare ou abondant; il ne faut donc compter dans la décomposition des habitans de Paris que les ouvriers à résidence fixe. Déjà, d'après l'enquête précitée, le nombre de ceux-ci s'élevait à 334,000 en 1847, soit à plus du tiers de la population. L'annexion a grossi encore cette proportion. En effet, dans les anciennes communes suburbaines, l'aspect des immenses usines qui donnent à cette partie de la capitale une physionomie semblable à celle des métropoles manufacturières de l'Angleterre, la nature même des industries, démontrent que les ouvriers qu'elles emploient se livrent à des travaux permanens, et viennent grossir l'armée déjà si nombreuse des travailleurs sédentaires. Enfin comment s'imaginer qu'une ville où il y a toujours de si grandes entreprises à poursuivre, qui est devenue, grâce aux nouveaux moyens de communications et à l'attrait qu'elle possède, la véritable capitale du monde, cessera un seul instant d'attirer dans son sein les troupes innombrables d'ouvriers de tout genre auxquels les capitaux privés versent tant de salaires et le trésor public distribue une si large part de ses ressources (2)? Ainsi donc, sédentaires ou non, le nombre des ouvriers dans la po-

(1) C'est l'estimation donnée par M. Le Berquier dans son livre sur l'administration de la commune de Paris.

(2) D'après un compte général de l'administration des finances qui remonte à quelques années, sur un total de 2 milliards 739 millions de paiemens faits par le trésor, le département de la Seine avait seul absorbé 877 millions. Depuis lors, sa part ne s'est pas amoindrie.

pulation parisienne formera toujours un élément dont il faut savoir mesurer l'influence sur les destinées mêmes du pays, puisqu'avec le principe de centralisation, sur lequel repose notre gouvernement, la prépondérance de la capitale ne cesse de s'accroître.

La question sociale et la question politique, qu'il s'agisse de la situation de Paris au point de vue général ou seulement au point de vue du régime municipal qui lui est propre, priment de beaucoup toutes les autres. La question financière a cependant aussi son importance, et, après avoir analysé les changemens apportés dans l'organisation administrative de Paris, il ne sera pas sans intérêt de suivre dans chacun des budgets municipaux, depuis le commencement du siècle, le développement des entreprises de tout genre qui ont si complétement modifié la physionomie extérieure de la ville et la vie économique de ses habitans. Que de transformations accomplies depuis 1800! Les diverses administrations chargées du soin de ses intérêts ont à tour de rôle opéré une sorte de métamorphose de Paris. Hôpitaux, hospices, prisons, écoles, voies publiques, monumens, accès plus large ouvert à l'air et à la lumière, distribution plus abondante et clarification des eaux, tout ce qui améliore et embellit l'existence des masses a été l'objet d'entreprises poussées avec plus ou moins d'activité selon les ressources du budget de la grande ville. Interroger les années si remplies qui ont vu s'accomplir ces transformations, contrôler le mouvement politique et moral par l'histoire du mouvement financier, comparer les revenus avec les charges, les dépenses avec les travaux faits, montrer enfin les résultats obtenus par chacune des administrations qui se sont succédé, ce ne sera pas, à coup sûr, une tâche inutile au moment où une impulsion plus vive que jamais est donnée dans Paris aux grands travaux publics.

I. — PARIS EN 1800. — ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE. — PRÉFECTURE DE LA SEINE.

Qu'était Paris à la fin du dernier siècle, après les orages révolutionnaires et les embarras du directoire? Nous avons sous les yeux le plan de Paris dressé en 1800, divisé en douze arrondissemens et quarante-huit quartiers. Les limites de l'enceinte y sont figurées telles qu'elles existaient encore avant l'annexion de 1859. Les murs et les barrières qu'on a récemment démolis avaient été en effet construits sous Louis XVI, et l'on peut dire que dès 1800 Paris avait déjà l'étendue officielle qu'il conservait encore en 1859; mais, si l'enceinte était la même, quelle différence dans le nombre des habitans et des maisons, dans l'état matériel de la cité! Du faubourg Poissonnière

à la porte Saint-Honoré, où la Rue-Royale, nouvellement ouverte, terminait Paris, les boulevards intérieurs n'étaient bordés que d'un simple rang d'habitations. Aucun des quartiers de l'Opéra, de la Chaussée-d'Antin, des Martyrs, Saint-Lazare et Saint-Honoré n'existait encore. Le plan de 1800 contient les noms de quelques-unes des rues aujourd'hui si populeuses de ces circonscriptions; mais elles restaient alors à l'état de véritables chemins ruraux, bordés par des haies ou par les jardins qui entouraient de luxueuses maisons d'été. Le faubourg Montmartre, la Nouvelle-France, les Porcherons et la Ville-l'Évêque formaient de véritables faubourgs, comme étaient il y a quatre ans les communes suburbaines, sans pouvoir cependant être comparés en rien à ces villes industrielles que l'annexion de 1859 a réunies à Paris.

Dans ce Paris de 1800, aussi vaste que celui de 1859, mais où d'immenses emplacemens restaient inoccupés, et qui ne renfermait pas plus de six cent mille habitans, les conditions de la viabilité, de la salubrité, de l'hygiène publique en un mot, différaient singulièrement de l'état actuel. M. Horace Say, dans son livre sur l'administration de la ville de Paris, disait qu'on trouverait peut-être difficilement, même dans les pays méridionaux de l'Europe, une bourgade aussi arriérée sous certains rapports que l'était Paris il y a trois siècles; or en 1800 la ville n'avait guère changé. Le régime des eaux, l'état des chaussées, l'accumulation des immondices et des boues, l'absence d'éclairage, faisaient toujours de la capitale de la France un séjour insalubre et incommode, d'autant plus qu'elle était mal construite et irrégulièrement percée. Montesquieu disait que les maisons de Paris *étaient en l'air* et interceptaient le jour. La ville entière devait être reconstruite, comme le prouve la déclaration du roi du 10 avril 1783, qui fixait un minimum de largeur pour les rues, un maximum de hauteur pour les bâtimens, et ordonnait la levée d'un plan général de Paris afin de rectifier les rues tortueuses et de rebâtir les maisons. La levée de ce plan, concédée à forfait au commissaire-général de la voirie Verniquet, interrompue pendant la révolution, est rentrée en 1823 dans les attributions de la municipalité. Toutes les décisions ultérieures d'alignement ont été prises d'après ses indications. On peut remarquer que depuis six cents ans le système de la voirie de Paris n'a pas été modifié. Déjà sous Philippe-Auguste deux grandes voies de communication, correspondant aux quatre portes Saint-Denis, Saint-Jacques, Saint-Antoine et Saint-Honoré, coupaient la ville de l'est à l'ouest et du nord au sud. Aujourd'hui le boulevard de Sébastopol et la rue de Rivoli forment encore ce qu'on appelle la grande croisée de Paris.

Pas plus que les rues de la ville, le grand chemin d'eau qui a été l'origine de sa fortune, la Seine, ne présentait en 1800 un cours commode et régulier. Obstruée de maisons, sans quais, traversée par des ponts couverts et peu nombreux, elle ne servait ni aux usages publics, ni aux besoins domestiques des habitans. Le premier projet sérieux d'amener à Paris un assez grand volume d'eau pour répondre à ce double objet date de 1799. L'illustre auteur du canal du Midi, Paul Riquet, avait fait, il est vrai, les études du canal de l'Ourcq, et en 1788 des machines à vapeur à Chaillot et au Gros-Caillou prenaient l'eau de la Seine pour alimenter quelques fontaines; mais depuis la révolution tout effort pour développer ces entreprises ou commencer de nouveaux travaux avait été suspendu. En 1800, Paris manquait d'eaux salubres. Quant à l'écoulement des eaux pluviales et malsaines, la Seine, la Bièvre, le ruisseau de Ménilmontant, recevaient les unes; les autres étaient versées dans les fossés creusés autour des murailles qui servaient d'égouts, et auxquels des canaux à ciel ouvert amenaient les immondices depuis le centre de Paris. L'infection causée par ce système était telle qu'il fallut, au milieu du XVIIIe siècle, accorder des priviléges pour encourager les Parisiens à bâtir aux abords de l'égout Montmartre, qui ne fut terminé qu'en 1812. L'égout de la rue Saint-Denis ne fut achevé qu'en 1800, celui de la rue de Rivoli en 1807. Pendant la restauration, l'égout de la rue du Ponceau était encore à découvert sur une longueur de 103 mètres. Est-il nécessaire d'ajouter que l'enlèvement des boues de Paris date de l'organisation de la préfecture de police (17 février 1800), et qu'en dépit de la décision de l'assemblée nationale, qui voulut répandre l'emploi des lampes à réflecteur, substituées aux lanternes renfermant des chandelles de quatre à la livre, l'éclairage à l'huile existait à peine dans la première année du siècle? Dix-sept ans plus tard, ce mode d'éclairage, perfectionné alors, et dont un nouveau progrès a si complétement effacé le souvenir, était loin de suffire aux besoins de la population, puisqu'on ne comptait en 1817 à Paris que 4,521 lanternes munies de 10,500 becs d'huile. Enfin en 1800 la longueur totale des rues était de 350,000 mètres, sur lesquels la surface du pavé entretenu ne s'élevait qu'à 2,500,000 mètres carrés, et il n'existait alors aucun trottoir.

L'administration et la police de cette ville sale, mal éclairée et insalubre, laissaient, on le comprend sans peine, beaucoup à désirer. Prisons, hospices, bâtimens communaux, monumens du culte, tout tombait en ruine et appelait d'urgentes améliorations. En pouvait-il être autrement sous l'empire de la législation de l'an III? La commune de Paris formait un seul canton, divisé en douze muni-

cipalités, composées chacune de sept membres désignés par l'élection, et dont l'un était chargé des fonctions d'officier de l'état civil. L'administration générale de la commune était partagée entre ces douze municipalités; mais un bureau central, composé de trois membres *nommés par le pouvoir exécutif*, était chargé de la police et des subsistances. Or la police du directoire a laissé de tristes souvenirs. Ce n'était pas la sécurité ni le bien-être matériel de la population qui la préoccupaient beaucoup. Si la *loi des otages*, rendue à l'occasion des actes de brigandage commis dans plusieurs départemens, permettait aux administrateurs locaux d'infliger, sans formalités judiciaires, aux parens des émigrés ou rebelles, les arrestations, les amendes, la déportation même, à Paris la réquisition des cartes civiques exposait à chaque heure du jour et de la nuit tout citoyen à être appréhendé par un officier de police et emprisonné, s'il n'était point muni de sa carte.

La constitution de l'an VIII vint rendre le calme aux esprits et réformer l'administration municipale. Partout l'*exécution* fut séparée de la *délibération* et attribuée à un seul représentant du pouvoir central. La division de Paris en douze municipalités fut maintenue; mais tous les pouvoirs municipaux furent concentrés dans les mains du préfet de la Seine, véritable maire de Paris. Un conseil municipal de vingt membres, nommé par le gouvernement, délibéra à côté du préfet sur les affaires communes, tandis que les soins de la police furent confiés à un autre préfet, héritier du pouvoir du lieutenant de police de l'ancienne monarchie. Les maires d'arrondissement ne remplirent plus que les fonctions d'officiers de l'état civil. Cette organisation, qui subsista jusqu'en 1834, permit au premier préfet de la Seine, le comte Frochot, d'introduire en bien peu de temps les améliorations les plus essentielles dans toutes les branches de sa vaste administration.

A peine entré en fonction, le préfet de la Seine eut à se préoccuper de l'établissement d'un budget régulier (1). La plus grande difficulté consistait pour toute la France, en l'an VIII, à régulariser la perception des recettes. Depuis la suppression des contributions indirectes, l'état avait perdu le tiers de son revenu. Encore les contributions directes étaient-elles, par la mauvaise confection des rôles et les difficultés de la perception, singulièrement en souffrance. Les administrations locales chargées du soin de dresser elles-mêmes les rôles y apportaient d'autant moins de zèle que ces administrations

(1) Un ancien chef de division de la préfecture de la Seine, M. Saint-Léon, a publié en 1843 le résumé statistique des recettes et dépenses de la ville de 1797 à 1840, qui permet de suivre année par année l'augmentation des unes et des autres.

collectives avaient pour origine l'élection. A Paris, les droits d'entrée, qui sous l'ancien régime formaient l'une des cinq grosses fermes générales, avaient été abolis par la convention en même temps que les contributions indirectes. La nécessité de pourvoir aux dépenses locales les fit rétablir en l'an VII, sous le titre « d'octroi municipal et de bienfaisance, » et l'année suivante on y ajouta un supplément d'un cinquième en faveur des hospices. Un arrêté de l'an XI vint plus tard doubler l'ancien tarif et imposer de nouveaux objets de consommation pour affranchir les petits logemens de la contribution mobilière. Depuis lors, la taxe n'a subi que des modifications peu importantes et une réduction passagère en 1830 et en 1848. C'est donc à l'an XII (1803) que l'on peut rapporter l'établissement définitif de l'octroi (1), qui produisit alors 18 millions de recettes; dans le premier budget dont M. Frochot avait indiqué les bases, l'octroi n'avait donné que 11 millions 1/2, et l'ensemble de ce budget avait atteint seulement le chiffre de 12,530,719 francs 67 centimes. La nomenclature des articles qui le composent semblera curieuse, surtout à ceux qui rapprocheront ces données de celles qu'offrent les budgets d'aujourd'hui (2). La nature des recettes diffère moins ici toutefois que l'importance des chiffres. En 1800 comme en 1863, on faisait figurer dans les revenus de la ville : 1° sous le nom de centimes communaux, une part additionnelle des contributions directes; 2° le revenu des propriétés communales, telles que les immeubles affectés à un service public, les maisons achetées par la ville, les marchés, abattoirs, etc.; 3° le prix des services rendus ou des dépenses municipales dont ceux qui profitent doivent supporter les charges, dépenses de voirie, droits de stationnement des voitures sur les places et dans les rues, etc.;

(1) Le droit d'entrée ou d'octroi frappe sur les objets de consommation usuelle compris dans les cinq divisions suivantes : boissons et liquides, comestibles, combustibles, fourrages et matériaux, etc. La nomenclature des objets de perception ne contenait en l'an VIII que trente-trois articles. En 1840, ce nombre avait doublé. — Il faut observer que les agens de l'octroi perçoivent sur les liquides, outre le droit municipal, un droit d'entrée au profit du trésor pour libérer Paris de l'*exercice*.

(2) De 1805 à 1806, la désignation des recettes comprend dix-sept articles : centimes communaux, octrois, droits sur les ventes dans les halles et marchés, droits de mesurage, droits de voirie, abonnemens d'eaux, caisse de Poissy, entrepôts, locations de places dans les halles et marchés, location d'emplacemens et droits de stationnement sur la voie publique, loyers de propriétés communales, créances diverses, expéditions d'actes de l'état civil, taxe des inhumations, concessions de terrains dans les cimetières, reventes de terrains et matériaux, recettes diverses. — Sous la restauration, on y ajouta la ferme des jeux et le produit des abattoirs, qui n'étaient pas construits en 1815. Aujourd'hui les articles de recettes sont au nombre de seize; il n'y a de supprimé que la ferme des jeux. La plupart de ces droits sont perçus par des agens de la préfecture de la Seine, quelques-uns seulement par des agens de la préfecture de police.

4° enfin les perceptions purement fiscales dont le produit net est employé aux besoins généraux de la ville.

Le premier budget se composait donc ainsi :

Centimes communaux ordinaires, c'est-à-dire part réservée à la ville dans les contributions directes	880,221 fr.	81 c.
Octroi	11,560,529	10
Grande et petite voirie	627	74
Établissemens hydrauliques	385	»
Location des places et abris dans les halles et marchés	1,119	95
Loyer des propriétés communales	63,308	65
Créances diverses	7,354	92
Revente de terrains	172	50
Recettes diverses	8,000	»
	12,530,719 fr.	67 c.

L'octroi, les centimes communaux, le loyer des propriétés municipales, forment dans ce budget presque la totalité des recettes. Les autres articles figurent seulement comme application du principe que les services rendus doivent être payés par ceux qui les reçoivent : aussi les revenus nouveaux qui successivement grossirent le budget municipal provinrent-ils pour la plupart des établissemens commencés ou achevés sous l'administration de M. Frochot dans l'intérêt des habitans de Paris. La ville manquait en 1800 de marchés, de halles, d'abattoirs, d'entrepôts, etc. Tous ces établissemens coûtèrent beaucoup plus qu'ils n'ont rapporté; mais la population y trouva de grands avantages, et par suite les ressources du budget s'en accrurent (1). Aussi, de 12 millions 1/2 en 1800, les recettes s'élèvent à 18 millions en 1804, et l'année suivante à 22 millions. On les voit monter à 27 millions en 1810, et atteindre en 1811 au plus haut chiffre de la période impériale, soit 34 millions. En 1812, elles redescendent à 31 millions, pour tomber à 23 en 1813. Le budget des dépenses suit une marche analogue, et se maintient toujours un peu au-dessous des recettes; chaque année laisse donc une situation dégagée d'embarras, et dont l'économie ne put être dérangée que par les conséquences funestes d'une double invasion. En regard du budget des recettes de l'an IX, il n'est pas sans intérêt de placer

(1) Les abattoirs de Paris, commencés en 1811 et terminés en 1818, ont coûté 18 millions et n'ont longtemps rapporté que 1 million : aujourd'hui le produit s'élève à 1 million 1/2. L'entrepôt a coûté 20 millions et ne donne encore que 380,000 francs de revenu. Les marchés publics, les halles centrales, le service des eaux, ne rendent pas à beaucoup près l'intérêt des sommes qu'ils ont coûtées. Les propriétés communales enfin représentent un très gros capital, et le loyer de toutes ces propriétés ne s'élève encore qu'à 700,000 francs environ.

le budget des dépenses de la même année. L'ensemble ne s'élève qu'à 11,216,117 fr. 27 c., dont voici les principaux détails :

Préfecture, mairie centrale	18,800 fr.	04 c.
Mairies d'arrondissement	302,885	72
Administration des contributions directes	212,471	76
Frais d'administration des travaux publics	30,049	98
— de perception	1,944,836	78
Instruction publique	32,585	42
Hôpitaux, secours à domicile	4,359,453	33
Service ordinaire des eaux	27,873	79
Entretien des établissemens communaux	58,158	60
Dépenses imprévues	460	05
Préfecture de police	2,167,850	67
Garde nationale	16,325	43
Charges de la ville envers l'état	1,935,272	41
Élargissement de la voie publique	1,800	»

Dans ce budget de l'an IX ne figure aucune allocation pour les cultes, pour les travaux publics, pour l'assainissement de la ville : les besoins de l'instruction n'y sont rappelés que pour mémoire; mais de grandes améliorations ne tardèrent pas à s'introduire dans l'établissement du budget, comme le prouve l'examen des dépenses de 1800 à 1812. On constate en effet que, sur un total de 238 millions dépensés pendant ce laps de temps, plus de 65 millions ont été consacrés aux hôpitaux, hospices et secours à domicile, et près de 3 millions aux frais du culte et de l'instruction publique. Le service ordinaire des eaux, qui ne figurait pas dans les budgets antérieurs à l'an VIII, qui obtenait en l'an XII une minime allocation de 21,000 francs, monte jusqu'à 800,000 francs en 1808, et reste en moyenne à 300,000 francs jusqu'à l'année 1812. C'est aussi un article nouveau des dépenses municipales que *l'approvisionnement de réserve*, destiné à chasser des imaginations populaires l'appréhension de la disette, cette fatale conseillère des premiers crimes de la révolution. L'approvisionnement de réserve date de l'an X; en 1812, il avait absorbé 3,284,000 francs. Ce qu'on peut appeler le budget des travaux publics proprement dits ne s'était pas élevé, dans cet espace de douze années, à moins de 45 millions 1/2. Parmi les travaux les plus utiles exécutés durant cette période, il faut compter la construction des ponts aux abords de Paris, la réparation des quais, la création des greniers d'abondance, des marchés, des abattoirs, et le canal de l'Ourcq. Cependant aux ressources annuelles du budget qui pourvurent à ces dépenses vinrent aussi s'ajouter des ressources extraordinaires destinées aux travaux d'embellissement. En 1808, en 1810, en 1811, la ville emprunta successivement une somme de 13 millions, dont la plus forte partie était applicable au

canal de l'Ourcq, et le domaine extraordinaire lui avança près de 8 millions. Enfin l'état consacrait dans Paris des sommes importantes à l'érection ou à la restauration des monumens historiques (1).

De toutes les œuvres accomplies sous l'administration du comte Frochot, la plus importante, celle qui montre avec le plus d'évidence tout le bien que peut produire l'initiative d'un homme éclairé, ce fut à coup sûr la réorganisation du régime des hôpitaux. D'après ce seul exemple, on pourra juger de l'ensemble d'une gestion si riche en résultats, et précisément parce qu'elle ne caractérise pas une époque où la guerre passait avant la philanthropie, une telle réforme mérite par elle-même qu'on s'y arrête un moment. Dès 1787, on avait eu la pensée de remplacer l'Hôtel-Dieu par quatre hôpitaux établis hors de Paris. Les habitans s'étaient empressés de contribuer par des dons et des souscriptions à l'accomplissement de ce projet; mais les événemens politiques le firent avorter. En 1793 néanmoins la convention décréta le transport dans des maisons nationales d'une partie des malades placés dans les hospices, et en 1795 elle établit deux nouveaux hôpitaux, un dans la maison d'orphelins de Beaujon, un autre dans les bâtimens neufs de l'abbaye de Saint-Antoine. Avec l'hospice du faubourg de Sèvres et celui du faubourg Saint-Jacques, c'était le projet de 1787 réalisé; mais le régime de ces établissemens était vraiment déplorable. Dans les hôpitaux consacrés à des maladies ordinaires, le nombre des lits était insuffisant, et les prescriptions les plus simples en fait de dégagemens extérieurs et de salubrité à l'intérieur complétement méconnues. Dans les hôpitaux affectés aux maladies spéciales, plusieurs personnes occupaient souvent le même lit. A l'hospice de la Maternité, les services de l'accouchement et de l'allaitement se trouvaient confondus. Dans les hospices de la vieillesse, à la Salpêtrière et à Bicêtre, on avait réuni des malades, des infirmes, des fous et des condamnés. La Salpêtrière contenait de 7 à 8,000 femmes indigentes et autant de détenues. On y accumulait des femmes et des filles enceintes, des nourrices avec leurs nourrissons, des garçons jusqu'à l'âge de cinq ans, des filles de tout âge, des vieillards

(1) Les palais impériaux et les bâtimens de la couronne nécessitaient une dépense de 62 millions. Le Louvre seul en absorbait 50, on en avait déjà dépensé plus de 21. 6,700,000 fr. avaient été employés à dégager les abords des Tuileries, et 2 millions 1/2 à jeter les fondemens du palais du roi de Rome. Les églises de Sainte-Geneviève, Saint-Denis, Notre-Dame, le palais de l'archevêché, étaient restaurés. Les fondations d'un hôtel pour les postes, pour le ministère des affaires étrangères, pour le palais des Archives, avaient déjà entraîné une dépense de 3,800,000 fr. Enfin en dehors de 17 millions appliqués à d'autres travaux, près de 13 millions avaient été consacrés à la façade du corps législatif, à la colonne Vendôme, au temple de la Gloire, à l'obélisque du Pont-Neuf, à la fontaine de la Bastille.

hommes et femmes, des folles furieuses, des imbéciles, des épileptiques, des aveugles, des incurables, etc. A Bicêtre, même spectacle, plus repoussant encore. Sexes, âges, infirmités, tout y était confondu. Avant l'année 1801, on y comptait 1,505 lits où les malades couchaient seuls, 262 où ils couchaient deux, 144 lits à double cloison et un certain nombre à quatre. Quelquefois le même lit servait à huit personnes, dont la moitié veillait une partie de la nuit pendant que l'autre moitié essayait de dormir. Côte à côte avec l'hospice de Bicêtre se trouvait la prison de même nom. M. Pariset, dans un rapport au conseil-général des prisons fait en 1819, pour peindre d'un mot l'état de Bicêtre au moment dont nous parlons, disait : « J'ai vu Bicêtre à deux époques différentes : dans la première, Bicêtre réalisait l'enfer des poètes; aujourd'hui, en 1819, il s'administre comme un couvent. » Lorsque le comte Frochot fut appelé à la préfecture de la Seine, l'enfer de Bicêtre prison ne devait pas présenter un spectacle plus horrible que celui de Bicêtre hôpital et maison d'aliénés.

Or c'est presque à son entrée en fonction, c'est-à-dire en février 1801, que le premier préfet de la Seine installa l'administration générale des hospices au parvis Notre-Dame, en face de l'Hôtel-Dieu. Il trouva dans une simple combinaison d'attributions officielles le moyen de porter un prompt remède au mal et de préparer pour l'avenir les plus sérieuses améliorations. Il nomma un conseil-général et une commission administrative chargés du service de tous les hospices et hôpitaux civils, ainsi que des institutions qui s'y rapportent, archives générales, bureau central d'admission aux hôpitaux, écoles de charité et crèches. Les résultats obtenus par une réunion d'hommes animés d'un même esprit, moralement responsables du succès de l'œuvre concentrée dans leurs mains, ardens à proposer et à réaliser eux-mêmes toutes les améliorations, justifièrent promptement la mesure prise dès 1801. En 1806, le nombre des malades admis dans les hôpitaux s'élevait à 28,000, et dépassait 37,000 six ans plus tard. Vingt-quatre établissemens venaient se placer sous l'administration générale des hospices, et dans chaque arrondissement se créaient des maisons de secours avec l'annexe indispensable des écoles de charité. La distribution des secours à domicile se faisait avec ordre et régularité. Bientôt on établit une filature en faveur des indigens, le bureau de la direction des nourrices, la pharmacie centrale et la boulangerie générale. Des réparations extérieures répondaient à ce renouvellement du régime intérieur des hôpitaux. Dès 1801, on ajouta des bâtimens nouveaux à l'hôpital Saint-Antoine, on créa l'école de la clinique interne, on améliora les abords de l'Hôtel-Dieu, on établit dans des maisons différentes l'hospice de l'allaitement et celui de l'ac-

couchement. En 1802, en 1803, on fit des travaux d'agrandissement aux hôpitaux Saint-Antoine, Necker, des Enfans, Saint-Louis, des Capucins, etc. Enfin le régime de la Salpêtrière et de Bicêtre, confié en 1802 à l'administration générale des hospices, devenait peu à peu ce régime de couvent loué en 1819 par M. Pariset. Si la réforme des hospices de Paris valut au comte Frochot l'estime qui entoure son nom, il faudrait néanmoins, pour lui rendre une justice complète, mentionner tous les autres services organisés par lui, dont le plus nécessaire, celui de la perception des droits d'octroi, passa successivement, à travers tant de difficultés, du système de la régie intéressée à celui de la régie simple, qui fonctionne encore. Sans entrer dans le détail de ces nombreuses mesures d'édilité, constatons seulement que, grâce à cette activité persévérante, s'accomplissait, de 1800 à 1815, une œuvre administrative dont les résultats essentiels, en survivant au premier empire, ont créé à M. Frochot des titres considérables à la reconnaissance de la population parisienne.

II. — SITUATION FINANCIÈRE DE PARIS APRÈS LES DEUX INVASIONS. — ADMINISTRATION MUNICIPALE DE 1815 A 1833.

M. de Chabrol, préfet de Montenotte, chargé de la délicate mission de garder à Savone Pie VII prisonnier, se trouvait en congé à Paris, lorsque l'injuste destitution du comte Frochot après la tentative avortée du général Mallet rendit vacante la préfecture de la Seine. M. de Chabrol avait fait en qualité d'ingénieur partie de l'expédition d'Égypte. Tout récemment la modération de sa conduite dans une position difficile avait été appréciée. L'empereur lui confia donc l'administration de Paris; M. de Chabrol la conserva pendant la première restauration, la quitta aux cent-jours, et la reprit ensuite pour l'occuper jusqu'en 1830. A l'inverse de son prédécesseur, qui venait réparer les maux causés par dix années de troubles, et dont la gestion s'était continuée durant une des plus brillantes périodes de notre histoire, il trouvait une situation prospère, une succession liquide; mais tout à coup des événemens funestes en vinrent troubler l'économie. Aussi, pour apprécier avec équité l'administration de Paris sous la restauration, il faut tout d'abord faire la part d'une mauvaise fortune dont la responsabilité échappe à celui qui en resta chargé; la première moitié de son administration fut employée à subir et à réparer de grands désastres, et la seconde à préparer les ressources, à combiner les heureux élémens d'une prospérité qui devait surtout profiter à son successeur.

Comme on l'a vu, les charges laissées par la période précédente se composaient des deux emprunts de 1808 et de 1810 pour des

travaux d'utilité et d'embellissement, et d'un prêt fait pour le même objet par le domaine extraordinaire. Il faut néanmoins ajouter à ces obligations la dette contractée à la suite de la mesure prise en 1811 pour vendre les maisons appartenant aux hospices. Cette mesure, qui priva les hospices de propriétés dont le revenu alors n'était pas considérable pour les abandonner à la ville de Paris, chargée d'en rembourser la valeur au moyen de rentes ou de paiemens ultérieurs, doit surtout paraître regrettable en raison de l'énorme plus-value que ces immeubles présenteraient aujourd'hui, et qui a été perdue aussi bien pour les hospices que pour la ville elle-même, empressée de s'en défaire. Quoi qu'il en soit, et même en y comprenant le capital de 12 millions auquel avaient été évaluées les maisons prises aux hospices, le passif légué par le comte Frochot à son successeur ne présentait rien d'accablant, puisqu'à côté d'une dette sans échéance fixe et d'une charge de 20 millions remboursables à long terme, celui-ci trouvait un budget en équilibre suffisant pour continuer les grandes entreprises commencées. Dès l'année suivante, il est vrai, la situation s'était singulièrement modifiée.

L'occupation du département de la Seine en 1814 ne fut pas longue; elle coûta à la ville de Paris 5 millions 1/2 seulement, perçus au moyen d'une cotisation municipale, à titre d'avance, dont le remboursement se fit aux contribuables chaque année à partir de 1819; mais la seconde invasion et la nouvelle occupation qui la suivit, laquelle dura quatre mois et dix jours, nécessitèrent pour la ville une dépense extraordinaire de 45 millions. La capitale et ses environs furent pendant ce temps livrés aux exigences d'armées ennemies dont le total a dépassé 300,000 hommes. Aux troupes, on dut procurer des casernemens, des hôpitaux, les vivres pour les hommes, les fourrages pour les chevaux, aux généraux des hôtels richement meublés, des bons sur les restaurateurs, des voitures de luxe, aux princes enfin un service de maison qui seul absorba 3 millions de francs. Encore, pour contenir ces charges dans de telles limites, le préfet de la Seine et le préfet de police, M. Decazes, durent-ils montrer une énergie qu'il faut rappeler à leur honneur. M. de Chabrol, pour n'avoir pas voulu frapper les habitans de Paris d'énormes contributions, n'échappa que par l'intervention de M. de Nesselrode à une translation, déjà ordonnée, dans la forteresse de Graudentz. M. Decazes, menacé de la vengeance du général prussien Müffling, gouverneur de Paris, pour avoir fait déchirer sur les murs un ordre du jour abominable, qui autorisait les sentinelles à faire feu sur les passans pour un regard ou un geste, s'enferma dans son hôtel et arma tous ses employés, prêt à repousser la force par la force.

A ces calamités de l'invasion, qui coûtèrent à la France 4 mil-

liards 144 millions, la disette de 1816 et de 1817 vint ajouter ses désastres. La question des subsistances et de l'approvisionnement des villes, grave surtout pour Paris, qui renferme tant d'ouvriers, a reçu des solutions diverses sous les gouvernemens qui se sont succédé en France : chacun d'eux s'est imposé à cet égard des sacrifices dont on ne peut méconnaître l'importance. Le gouvernement consulaire, instruit par la fatale expérience des années 1793, 1794 et 1795, avait ordonné en 1803 la formation d'un approvisionnement de réserve, porté de 150,000 quintaux métriques de grains à 250,000 quintaux. La ville de Paris payait au conservateur de ces grains une prime annuelle de 450,000 francs. En 1811, par suite d'une mauvaise récolte et de l'interruption forcée du commerce maritime, le gouvernement dut faire venir par terre des grains de Hambourg : on calcula qu'il fit alors un sacrifice de 80 millions. En 1816 et en 1817, la perte sur les achats de blé, l'indemnité en argent payée aux boulangers, les sommes affectées aux indigens, entraînèrent une dépense de 60 millions. C'est par l'intermédiaire de la caisse syndicale des boulangers, créée le 15 janvier 1817, que la ville de Paris sous la restauration intervint dans cette dépense. La caisse municipale fournit à la caisse syndicale une dotation de plus de 5 millions, et remboursa 11 millions à l'état des 17 millions d'indemnité accordés aux boulangers. En définitive, de 1806 à 1830, l'approvisionnement et la caisse syndicale ont coûté 30 millions à la ville de Paris. Supprimée par l'épuisement de la réserve en 1829, la caisse de la boulangerie a reparu de nos jours à la suite de la disette de 1859 avec des innovations importantes, principalement avec le système de la compensation; mais nonobstant l'interruption, pendant près de trente ans, de ce mode d'assistance, le gouvernement ou la ville n'avait jamais cessé de subvenir aux besoins des indigens, quand le prix du blé était trop élevé (1).

La disette de 1816 et la création de la caisse de la boulangerie ajoutèrent ainsi aux 43 millions empruntés pour les fournitures faites aux troupes étrangères un nouvel emprunt de plus de 16 millions. Pour régulariser ces dettes, contractées sous diverses formes, — cotisation municipale, émission de rentes, bons à échéance, prêts du trésor, obligations sur l'encaisse du trésorier de la ville, — le préfet de la Seine, tout en obtenant quelques extinctions au moyen des ressources annuelles, proposa l'émission de 31 millions d'obligations remboursables par annuités dans l'espace de douze années. Le budget de 1817 accuse par ses chiffres l'accomplissement de cette liquidation; il s'élève en recettes tant ordinaires qu'extraordinaires à

(1) Voyez la *Revue* du 15 août et du 15 septembre, — *le Pain à Paris.*

plus de 59 millions, et en dépenses à 69; mais dès 1818 l'équilibre est rétabli, même avec un léger excédant de ressources : dès lors le budget de la ville rentrait dans ses limites naturelles; du chiffre donné pour 1817, il retombait comme recettes à 34 millions en 1818, à 38 et 40 millions les deux années suivantes, à 43 millions enfin en 1823, et comme dépenses à des chiffres correspondans. Sur ces budgets annuels, la municipalité, désireuse de solder à prompte échéance toutes les dettes du passé qui n'étaient pas couvertes par l'émission des obligations de 1817, consacrait à l'amortissement une somme qui, jusqu'en 1823, ne s'éleva pas à moins de 5 millions 1/2.

Ainsi le premier soin du préfet de la restauration et du conseil municipal était de fermer le déficit causé par de récens désastres; mais, tout en s'occupant de remettre l'ordre dans les finances, il fallait ne pas laisser longtemps interrompus les grands travaux publics. Les traces de la disette ont à peine disparu que l'on pense à l'achèvement du canal de l'Ourcq et qu'on propose de l'adjuger à une compagnie particulière. En 1819, la ville prend la ferme des jeux pour en consacrer le bénéfice à des œuvres utiles. Un nouveau décime sur l'octroi, des droits de remise sur les ventes aux halles et marchés, enfin un emprunt extraordinaire de 1,200,000 francs sont affectés à la construction de la halle aux vins. L'achèvement de la Bourse nécessite aussi un emprunt spécial. Pour la première fois, on voit figurer au budget un article relatif à l'amélioration de la voie publique (élargissement de la rue des Coquilles) et à l'établissement des trottoirs. « Jusqu'à présent, dit le préfet de la Seine, on a négligé de s'occuper des gens à pied. » Le rapport de l'année suivante, 1820, mentionne un travail d'alignement général pour Paris; il s'agit d'ajouter aux rues et places une surface de 506,378 mètres carrés, estimée à 48 millions. En même temps on trouvait le moyen de dégrever les contribuables : dès 1819, la propriété foncière obtenait une réduction de 700,000 francs; sur divers articles des tarifs, la diminution n'était pas inférieure à 3 millions 1/2, et le dégrèvement ne devait pas s'arrêter là. Mais c'est en 1822 surtout qu'on voit se dessiner la pensée de l'autorité municipale, certaine enfin, sans manquer aux lois de la prudence, de pouvoir se lancer plus avant dans la voie des entreprises. Si de 1818 à 1822 les recettes de toute nature et les dépenses se sont élevées en moyenne à 39 millions, elles dépassent, de 1823 à 1829, le chiffre de 47 millions 1/2. Les dernières années de la restauration sont ainsi marquées, quant à l'administration parisienne, par un développement d'activité que de nouvelles crises politiques ne pourront plus interrompre. Ce qu'il est bon surtout de constater (en additionnant, comme nous l'avons fait pour l'époque impériale, les dépenses et les recettes de Paris de 1815 à 1830), c'est que la part

faite à la bienfaisance et au travail a été considérable. De 1815 à 1830, les recettes de toute nature se sont élevées à 682 millions 1/2, et les dépenses à 684 millions 1/2, sur lesquels les hospices ont absorbé 81 millions, les travaux publics 110, et la dette municipale plus de 122. En retranchant du chiffre de 684 millions de dépenses générales 70 millions pour la police, 155 millions pour les redevances de la ville envers l'état, on voit combien cette administration économe était à la fois bienfaisante et active. N'oublions pas que c'est pendant cette période que Paris a commencé à devenir une métropole industrielle et commerçante. Le mouvement qui précipita la population vers l'ouest de Paris s'est vivement dessiné alors par le morcellement de tous les grands jardins publics situés à l'extrémité occidentale de la ville, tandis que les quartiers de l'est, le Marais, le Temple, etc., se voyaient envahis par les manufactures et les industries de tout genre.

La révolution de 1830 changea plutôt la forme que l'esprit de l'administration parisienne. Au point de vue financier, elle n'eut point toutes les suites fâcheuses qu'on pouvait d'abord redouter. La ville de Paris a souvent fait la triste expérience de ce que coûte la substitution violente d'un régime de gouvernement à un autre; mais cette fois elle put sortir sans trop de peine d'une grave épreuve. Tandis que les deux invasions de 1814 et de 1815 lui avaient imposé 50 millions de dettes, les événemens de 1830 se liquidèrent au moyen d'un emprunt de 2 millions au trésor et de 3,684,000 francs à la Banque de France. Ainsi encore, tandis que la disette de 1816 et de 1817 avait entraîné le pouvoir municipal dans des dépenses de près de 20 millions, le budget de la ville en 1831 ne comprit, dans une année de cherté pour le blé, qu'une allocation de 500,000 fr. pour distribution de soupes et de pain à prix réduit, et le budget de 1832 n'eut à pourvoir que pour 1,500,000 francs aux dépenses extraordinaires nécessitées par l'invasion du choléra. Encore faut-il ajouter que les emprunts faits en 1830 au trésor et à la Banque n'eurent pas seulement pour objet d'effacer d'urgence les traces matérielles de la guerre civile, mais aussi d'ouvrir des ateliers et de distribuer des salaires.

La révolution de 1830 n'en eut pas moins, au premier moment, pour la fortune de la ville, deux résultats regrettables : d'abord la diminution de ses recettes ordinaires, qui baissèrent dans la seule année 1831 de 8 millions; puis l'atteinte portée à son crédit, car elle ne trouva pas de souscripteurs à l'emprunt de 15 millions qu'elle tenta immédiatement de négocier pour parer au déficit des revenus. Heureusement ce ne fut là qu'une secousse passagère, et dès l'année suivante, c'est-à-dire au commencement de 1832, la ville put négocier un emprunt de 40 millions en obligations remboursables en

vingt ans, qui lui servit à liquider les emprunts de 1830, quelques-unes des dettes antérieures, et à consacrer 16 millions 1/2 aux grands travaux publics. Les recettes ordinaires remontèrent presque aussitôt à leur ancien niveau, et après un temps d'arrêt, sous la courte administration du comte de Bondy, qui avait déjà été préfet de la Seine pendant les cent-jours, la marche progressive reprit son élan; un nouvel administrateur, le comte de Rambuteau, vint, pour de longues années, présider au développement d'une prospérité dont les causes méritent d'être examinées de près.

III. — LOI DU 20 AVRIL 1834. — PARIS SOUS LE RÉGIME DE LA LIBERTÉ COMMUNALE.

L'année 1834 doit compter dans l'histoire morale et politique de Paris comme une date importante. Une innovation considérable était apportée au régime municipal de la capitale, qui fut enfin appelée à élire ses conseillers municipaux. A l'exception des deux années pendant lesquelles dura l'œuvre de l'assemblée constituante, violemment détruite au 10 août 1792, ce fut la première fois que la grande cité jouit enfin de cette liberté municipale proclamée par Henri IV comme nécessaire à l'alliance du peuple avec la royauté. Sous la restauration de même que sous l'empire, les membres du conseil-général du département de la Seine, dont un certain nombre composait aussi le conseil municipal de la ville de Paris, étaient directement nommés par le chef du gouvernement. Les lois de 1831 et de 1833 sur l'organisation communale et départementale avaient rendu électives dans tout le royaume les fonctions de conseillers municipaux et de conseillers de départemens. La loi du 20 avril 1834 organisa le régime particulier de la commune, où siégeait le gouvernement central, et celui du département, qui se confondait presque avec elle. Aux termes de cette loi, les douze arrondissemens de Paris eurent à élire chacun trois conseillers, et les deux arrondissemens de Sceaux et de Saint-Denis chacun quatre. Ces quarante-quatre membres formaient le conseil-général de la Seine, et les trente-six premiers le conseil municipal de Paris. Les maires de chaque arrondissement furent nommés par le roi sur une liste de douze candidats désignés par les électeurs de l'arrondissement. Étaient électeurs dans chaque arrondissement tous les citoyens portés sur les listes dressées pour la nomination des députés, c'est-à-dire les censitaires, et en outre un certain nombre de citoyens formant ce que dans le langage de la polémique d'alors on nommait les *capacités*. Ainsi le droit de suffrage se trouvait assez restreint, puisqu'en ajoutant à la première liste électorale les catégories comprises dans la deuxième liste, dite du jury, le nombre des électeurs parisiens ne s'élevait pas à 17,000. Néanmoins, à en juger par le caractère des choix qui se firent sous l'em-

pire de la loi de 1834, on doit reconnaître que les limites apportées au droit de suffrage n'enlevèrent rien à l'indépendance et à la sincérité de la représentation. Non-seulement on vit siéger au conseil municipal des hommes qui combattaient à la chambre la politique du gouvernement, mais encore les partisans des doctrines démocratiques les plus hardies et les prétendus défenseurs des intérêts des masses populaires.

Tout en accordant à la population parisienne une liberté communale efficace, quoique réduite, la loi du 20 avril 1834, qui réalisait une des promesses de la charte de 1830, n'avait pas méconnu ce que la situation particulière de la capitale nécessitait de garanties et de précautions dans l'intérêt de l'ordre et pour la sécurité de la France entière. On ne prétendait point alors que Paris n'appartient pas à ses habitans, que la capitale de l'empire appartient à tout l'empire, et par conséquent que le soin des intérêts parisiens incombe non aux habitans de Paris eux-mêmes, mais au pouvoir central, représentant général du pays. On avait tout simplement reconnu la nécessité d'appliquer à une situation exceptionnelle une organisation exceptionnelle, mais limitant le plus possible les exceptions et laissant au droit commun ce qui lui est propre. Ainsi le régime de 1834 respectait le principe commun que l'impôt doit être voté par les représentans des contribuables qui le paient, et que les contribuables doivent élire librement leurs représentans, c'est-à-dire nommer les conseillers municipaux par qui les charges de la commune sont établies. En même temps les attributions du conseil municipal n'étaient point aussi étendues à Paris que dans les autres communes, et le représentant du pouvoir central se trouvait investi de tous les moyens nécessaires pour maintenir la tranquillité de la capitale. L'administration municipale et la police avaient donc été, comme sous les régimes précédens, réservées au préfet de la Seine et au préfet de police; les maires d'arrondissement demeuraient seulement chargés des actes de l'état civil et des bureaux de bienfaisance. On sait comment la république de 1848 détruisit l'œuvre libérale de la royauté de 1830. Depuis le rétablissement de l'empire, les lois du 5 mai 1855 et du 16 juin 1859 ont confirmé l'exception rétablie par le gouvernement républicain pour la ville de Paris; elles appellent donc bien des réformes, si l'on veut doter Paris du régime municipal concédé à la plus petite commune de France. Sans entrer dans de longs détails à ce sujet, il suffit de rappeler que l'organisation du pouvoir municipal, de 1830 à 1848, ne créa au gouvernement royal et au pouvoir ministériel ni difficultés ni embarras; elle ne justifia en rien les craintes qu'aurait pu inspirer à quelques esprits arriérés l'existence d'une représentation libre de la cité dans la ville où siége le gouvernement. Au reste, pour juger du mérite

d'une institution, il faut la voir à l'œuvre. L'examen des recettes et des dépenses de la ville, de 1834 à 1848, montre comment l'administration municipale, sous l'empire de la loi de 1834, a pourvu aux besoins de la capitale, et quel emploi elle a fait de ses ressources.

Les recettes de la ville de Paris s'étaient élevées en 1831 à 50 millions, et en 1832 à 57, grâce aux ressources extraordinaires nécessitées par des circonstances passagères; à dater de ce moment, les recettes ordinaires ne dépassèrent plus le chiffre de 44 millions, auxquels des ressources accidentelles, provenant de ventes de terrains, ajoutèrent à peine de 2 à 3 millions. Dans chacun des budgets de cette période, les ressources et les crédits ouverts pour les dépenses dépassent cependant, souvent même dans la proportion d'un tiers, cette somme des revenus ordinaires. Les comptes rendus au conseil municipal après la clôture de chaque exercice témoignent aussi de dépenses plus fortes; c'est qu'aux recettes ordinaires et accidentelles on doit ajouter le reliquat des crédits ouverts et non épuisés légués par les exercices antérieurs. Chaque année a laissé à celle qui l'a suivie un disponible considérable, sorte d'encaisse permanent reporté d'exercice en exercice pour l'achèvement des entreprises extraordinaires que la ville ne cessait de poursuivre. Par ce moyen constamment pratiqué, le budget semble plus élevé qu'il ne l'était en réalité.

Après 1830 comme après 1815, la plus importante des recettes ordinaires de la ville est celle de l'octroi. Tombé à moins de 20 millions de francs en 1831, à 21 millions 1/2 en 1832, l'octroi se relève à plus de 27 millions en 1834 et atteint le chiffre de 32 millions en 1837. Les variations de l'octroi reproduisent les vicissitudes de la prospérité publique : c'est, comme on l'a dit tant de fois, le thermomètre infaillible de la fortune de la ville. En 1800, l'octroi municipal produit 11 millions 1/2, et la population parisienne s'élève à 547,000 âmes. Le recensement de 1841 constate 912,000 habitans, et l'octroi fournit 32 millions. Après le recensement de 1856, qui donne 1,174,000 habitans, et avant l'extension des limites de la capitale en 1860, la dernière année de l'existence de l'ancien Paris, 1859, voit le produit de l'octroi s'élever à 54 millions. En soixante ans, la population a doublé et l'octroi quintuplé. Or l'octroi, c'est la consommation. Que représente donc ce progrès? Le progrès du travail et l'augmentation des salaires. Le taux des salaires s'est élevé en effet dans une proportion qui dépasse de beaucoup le renchérissement des denrées alimentaires. A l'exception du logement, l'habitant de Paris n'a pas vu s'accroître le prix des choses nécessaires à la vie : le livre de M. Husson sur les consommations de Paris le prouve avec évidence. Il n'y a aussi qu'à consulter les annales

du commerce pour se convaincre du prodigieux essor du travail parisien et des élémens nouveaux apportés à l'activité des classes ouvrières. On se plaît trop souvent à représenter Paris comme une ville de plaisirs, une arène incessante de discordes politiques; il faut montrer le côté laborieux et moral de sa physionomie. On a trop répété que Paris est une Babylone ou un camp : c'est aussi une ruche, ou, mieux encore, un gigantesque et magnifique atelier.

Les trois premières années du gouvernement de juillet donnent ensemble pour les recettes municipales ordinaires un total de 108 millions, et les trois dernières années s'élèvent à 139 millions; mais entre le commencement et la fin de cette période il convient de faire remarquer qu'une des recettes ordinaires de la ville avait disparu, — le produit des jeux, supprimés en 1838. L'administration des jeux avait été confiée depuis 1819 à la ville moyennant une redevance fixe de 5 millions 1/2 envers le trésor. Les jeux donnaient un bénéfice plus grand, et pendant les dix-neuf années de sa jouissance la ville y trouva une ressource de près de 30 millions. La loi de finances de 1836 donna enfin satisfaction à la morale publique, et le 1er janvier 1838 toutes les maisons de jeux furent fermées. En tenant compte de cette suppression d'un revenu annuel de près de 7 millions, comme le dernier budget des recettes ordinaires préparé pour 1848 s'élève à 44 millions, et que le premier budget présenté par M. de Rambuteau n'en dépassait pas 40, c'est donc une augmentation de plus de 10 millions, soit d'un quart, obtenue pendant sa gestion. De 1830 à 1848, deux emprunts seulement vinrent accroître les ressources du budget ordinaire; encore ne doivent-ils guère être portés au compte de cette période, puisque l'emprunt de 40 millions émis en 1832 servit pour les deux tiers à payer des dettes antérieures, et que l'emprunt de 25 millions autorisé par la loi du 1er août 1847 n'était ni recouvré ni dépensé quand la révolution de 1848 éclata. L'emprunt de 1832, contrairement à la règle suivie par les administrations antérieures, était contracté à long terme et remboursable en 20 années : de plus, la part qui en était réservée aux travaux publics s'appliquait en bloc à toutes les entreprises projetées, au lieu d'affecter, comme précédemment, à chacune d'elles un emprunt particulier, avec un court délai pour l'amortissement.

L'accroissement des recettes permit ainsi d'élever de plus en plus le chiffre des dépenses utiles, et depuis 1834 en effet chaque budget indique une série de travaux projetés, exécutés, achevés. En examinant ces budgets, c'est jour par jour pour ainsi dire qu'on voit élargir les voies de communication, assainir les quartiers populeux, paver les rues, établir les trottoirs, creuser les égouts, distribuer

l'eau et enfin embellir la cité. Le résumé de ces travaux se trouve dans le rapport sur un projet d'emprunt pour la ville de Paris fait par M. Arago, un des plus célèbres adversaires du gouvernement de juillet. L'emprunt dont il s'agit, présenté pour construire les halles centrales, *cette Bourse du peuple*, selon l'expression de M. Arago, rappelle, par les noms des orateurs qui soutinrent et attaquèrent cette mesure, une de ces dissidences fatales dont les événemens de 1848 furent la triste conséquence : le projet de loi, présenté par M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, était soutenu par M. Arago, l'un des futurs membres du gouvernement provisoire, tandis qu'il était combattu par M. Dufaure et M. Lacave-Laplagne, peu de jours encore auparavant ministre des finances dans le cabinet que présidait M. Guizot.

Le programme présenté en 1834 au premier conseil municipal élu et le rapport de M. Arago en 1847 à la chambre des députés, voilà deux documens qu'il suffit de rapprocher pour se rendre compte de l'importance des travaux qui se sont accomplis pendant treize ans sous l'empire du régime libéral appliqué à l'administration parisienne. Le préfet de la Seine en 1834 indique au conseil municpal et à la spéculation privée les grandes entreprises qu'il faut mener à bien dans l'intérêt de la circulation et de la salubrité. En 1847, M. Arago apprécie les résultats obtenus : il récapitule le nombre des égouts creusés, des trottoirs établis, des rues pavées, ouvertes et élargies, des lits d'hôpitaux créés; mais de tous les grands travaux exécutés alors, ceux qui frappèrent le plus l'attention publique furent l'élargissement des rues, la plantation des quais et l'achèvement de la distribution des eaux. Quand on se reporte aux antécédens de cette question de la distribution des eaux, agitée depuis Henri IV, abordée seulement sous Napoléon Ier, aujourd'hui à peine résolue, quand on énumère tous les efforts et qu'on relève toutes les dépenses multipliées pour disposer de 7,390 pouces d'eau de diverses provenances donnant environ 148 litres d'eau à chaque habitant, c'est-à-dire plus du double de ce qu'on en distribue à Londres, et qu'on se rappelle l'état de Paris sous ce rapport au commencement du siècle, on est vraiment pénétré de reconnaissance pour les administrateurs qui ont obtenu un pareil résultat, et en particulier pour ceux qui, depuis 1831, ont porté presque au double la quantité d'eau disponible, 148,000 mètres cubes contre 86,000.

Sous le rapport de la salubrité et de la circulation, il est permis de dire aussi qu'à partir de 1834 Paris entra dans une ère toute nouvelle. La préfecture de police par exemple se conduisit en véritable émule de la préfecture de la Seine, et c'est de cette époque que date le service du nettoiement, de l'arrosement et de l'éclairage au gaz des rues. L'accroissement du budget de la préfecture de police, qui

de 7 millions à peine en 1831 s'est élevé jusqu'à près de 11 millions en 1847, montre l'étendue des sacrifices de la ville de Paris (1). On a certainement beaucoup fait depuis quinze ans pour la sécurité des habitans et ce qu'on peut appeler les soins hygiéniques de la ville; mais on n'a pas obtenu des résultats comparativement aussi grands que ceux de l'époque dont il s'agit par rapport aux époques antérieures. Pour n'en citer qu'un exemple, prenons l'éclairage. Le budget de 1846 contient encore, il est vrai, l'allocation nécessaire à la fourniture de 5,177 becs d'huile; mais déjà la substitution du gaz, opérée presque partout, donnait à la capitale cet aspect nocturne qu'on qualifiait de *féerique*. La barrière de l'Étoile, la place de la Concorde, les quais, les boulevards, se dessinaient déjà la nuit par ces brillantes guirlandes que de nos jours on a multipliées partout. Le Paris de 1847 pouvait donner l'idée de celui de 1863, il laissait bien loin derrière lui le Paris de 1830.

Enfin on ne saurait omettre dans cette récapitulation ce qui complète l'œuvre de toute édilité jalouse de bien faire, à savoir l'érection des grands ouvrages d'art et l'achèvement des monumens historiques légués par les générations passées à l'admiration et au patriotisme des générations à venir. Sans parler des millions consacrés par la municipalité de Paris aux édifices du culte, il ne faut pas oublier ce qu'elle fit pour l'arrangement définitif des Champs-Élysées, de la place de la Concorde, et surtout pour l'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville. Cette dernière entreprise, votée en mars 1836 avec une prévision de 6 à 7 millions de dépenses, atteignit un chiffre presque quadruple, et ne nécessitait plus aucune allocation dans la dernière année d'un règne dont elle fixera surtout le souvenir sur le sol de Paris.

En retraçant les transformations dont Paris est redevable à l'ad-

(1) Lorsque le premier consul organisa la préfecture de police et lui donna les attributions qui incombaient autrefois au prévôt des marchands, au lieutenant-général de police ou enfin au bureau central du directoire, il ne voulut pas la soustraire au contrôle de l'autorité municipale; le préfet de police dut, comme le préfet de la Seine, requérir l'assistance du conseil municipal. Chacun des deux magistrats dut se mouvoir dans une sphère d'attributions distincte, mais sans qu'il fût possible toutefois, dans bien des cas, d'éviter des embarras et des conflits. La préfecture de police a son budget spécial, ses dépenses et même ses recettes particulières, qui font *sous-budget*, soumis comme celui des hospices au conseil municipal, et qui figure ensuite en un seul chiffre au budget général de Paris. Inutile d'ajouter que, pour la préfecture de police comme pour les hospices, la ville pourvoit à l'insuffisance des recettes. Sous le gouvernement de juillet, les recettes de la préfecture de police se composaient d'un subside de 2 millions donné par l'état pour l'entretien et la solde de la garde municipale, de 2 millions produits par les droits perçus sur les ventes aux halles d'approvisionnement, sur la volaille, la marée, les huîtres, et qui ont ensuite été convertis en *droits d'octroi*, enfin de revenus d'origines fort diverses, parmi lesquels il faut noter le produit des vidanges, celui de l'enlèvement des boues, etc.

ministration municipale de 1830 à 1848, on ne peut laisser de côté les travaux entrepris au compte même de l'état et les crédits ouverts par les chambres pour tous les monumens qui décorent la capitale; l'ensemble de ces crédits s'est élevé à 216 millions, et s'appliquait aux œuvres les plus diverses, depuis le tombeau de l'empereur Napoléon Ier aux Invalides jusqu'au monument de Molière. La plus coûteuse entreprise de ce temps fut la construction des fortifications de Paris; on doit se souvenir qu'on a beaucoup blâmé alors l'administration municipale de n'avoir pas profité de cette occasion pour réaliser en 1842 l'annexion de 1859. Prise en 1842, une telle mesure eût arrêté sans aucun doute le mouvement qui la justifia dix-sept ans plus tard. Les communes suburbaines ne se formèrent autour de l'ancien mur d'enceinte que parce qu'elles étaient encore voisines du centre de la grande ville. Obligées, pour fuir l'octroi, de laisser entre elles et les parties habitées de Paris de larges espaces déserts reculés jusqu'aux murs des fortifications, elles auraient été très certainement retenues dans leur prodigieux essor.

Ainsi de 1830 à 1848 l'autorité municipale n'a rien négligé pour l'amélioration matérielle de la ville. A-t-elle été moins soucieuse des améliorations morales? Ici encore quelques chiffres serviront de réponse.

La subvention fournie par la ville aux hospices a varié d'année en année, parce que cette subvention doit combler le déficit du budget particulier des hospices, et que les revenus de ces établissemens ne sont pas immuables. Le chiffre de la subvention n'implique donc pas une sollicitude plus ou moins grande envers les besoins des hospices. M. Saint-Léon, dans son tableau comparatif des dépenses de la ville de 1821 à 1830 et de 1831 à 1840, a établi que la subvention des hospices dans ces deux périodes a été comme 11 est à 12. De 1840 à 1848, elle s'est toujours accrue : en 1847, elle s'élevait au chiffre de 7 millions 1/2; elle n'était que de 5 millions en 1841; mais pour faire la part entière de ce que ce service nécessitait de dépenses, il faut comparer aux diverses époques les revenus des hôpitaux et des hospices et en déterminer l'emploi. En 1810, les ressources des hôpitaux, y compris la subvention municipale, montaient à 9 millions, en 1830 à 11, en 1840 à 12,250,000 francs. Quant à l'emploi des revenus, on trouve, pour ne parler que du traitement des maladies, qu'en 1810 et en 1820 le nombre des malades soignés dans les hôpitaux ne s'élevait pas à plus de 43,000; en 1830, il est de 60,000, et de 85,000 en 1847. Le nombre des lits, qui en 1803 ne dépassait pas le chiffre de 3,475, atteint celui de 5,700 en 1847. A cette même date, un nouvel hôpital, devant contenir 600 lits, s'achevait près de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Dans les derniers jours du gouvernement de 1830, l'adminis-

tration supérieure des hospices donnait ses soins à quinze grands hôpitaux, quatre grands hospices, sept maisons de retraite pour 10,000 vieillards et infirmes, à 36,000 ménages, composés de 85,000 personnes qu'il fallait secourir et visiter à domicile, à 20,000 enfans recueillis et à 20,000 convalescens après leur sortie des hôpitaux. L'accroissement de la population avait amené cet accroissement dans le nombre des individus secourus, et aujourd'hui le chiffre atteint 160,000 depuis que, par suite de l'annexion des communes suburbaines, la population de Paris elle-même s'est élevée à plus de 1,700,000 habitans.

Toutefois ce que ces rapprochemens offrent de remarquable, c'est que comparativement le nombre des individus secourus a toujours été en s'affaiblissant. En 1804, le nombre des indigens était évalué à 87,000 et en 1813 à 102,000 pour une population de 547,000 habitans. Le recensement de 1844 a donné seulement 66,000 indigens inscrits aux bureaux de bienfaisance sur une population de 912,000 hommes. Nous venons de voir qu'en 1848 le chiffre des pauvres secourus, des vieillards, des enfans recueillis dans les hospices, s'élevait à 135,000 dans une agglomération de 1,155,000 âmes. En 1860, il est de 160,000 pour 1,700,000 habitans (1). Soit donc que l'on considère seulement la quantité des pauvres secourus par les bureaux de bienfaisance, ou tout ensemble celle des pauvres, des vieillards et des enfans recueillis, on voit qu'il n'y a pas augmentation dans le rapport des malheureux avec la population, et c'est là un fait qu'il importe de faire ressortir. Sans aucun doute, il y a lieu de regretter que, sur 170 habitans, 16 se trouvent encore dans la nécessité de recevoir des secours officiels, d'autant plus que ce chiffre, qui ne comprend pas même les malades temporairement traités aux hôpitaux, ne peut faire présumer la quantité de toutes les misères secourues par la charité privée; mais cette diminution du nombre des individus assistés prouve inévitablement l'une ou l'autre de ces deux hypothèses : ou l'aisance générale s'est consi-

(1) Ce chiffre de 160,000 *assistés* comprend les individus reçus dans les hospices de tout genre aussi bien que les individus inscrits aux bureaux de bienfaisance. Le dernier relevé de l'administration de l'assistance publique ne porte, pour les vingt arrondissemens de Paris, que 36,713 ménages inscrits aux bureaux de bienfaisance, contenant 90,287 individus, c'est-à-dire à peu près le même nombre qu'en 1847 pour les douze anciens arrondissemens; mais il est probable que les inscriptions dans les huit nouveaux arrondissemens atteindront un chiffre plus élevé que ne l'indique ce premier recensement opéré à la hâte. M. Husson a donné les chiffres de la décroissance constante du nombre des indigens inscrits aux bureaux de bienfaisance. En 1802, on compte 1 indigent sur 5,99 habitans, en 1818 1 sur 8,08, en 1832 1 sur 11,17, en 1847 1 sur 13,93, en 1859 enfin 1 sur 18,47. Aux indigens inscrits il faut ajouter les vieillards, les infirmes, les enfans recueillis, etc., pour dresser l'état de ce qu'on peut appeler la population souffrante.

dérablement accrue, ou les habitudes de charité privée, en se répandant, ont laissé moins à faire à la charité publique. La quotité des legs laissés aux hospices, les fondations pieuses, les sociétés de charité religieuses ou laïques, si multipliées de nos jours, ne permettent point de douter que ce second résultat n'ait été acquis, et il faut peut-être s'en réjouir au moins autant dans l'intérêt de la société, comme preuve de l'union entre ses diverses classes, que si la misère elle-même avait en général diminué d'intensité.

Pour compléter les résultats de la gestion du conseil des hospices, il faudrait enfin énumérer les améliorations introduites dans le régime alimentaire et hygiénique de tous les établissemens qui lui étaient confiés. Les faits ont donc entièrement justifié l'organisation donnée en 1802 à cet important service; mais la loi du 10 janvier 1849 l'a encore perfectionné en substituant à la commission exécutive un directeur général de l'assistance publique, responsable sous la surveillance du conseil, qui a quitté le nom de conseil général pour prendre celui de conseil de surveillance, plus conforme à ses attributions. L'exercice du pouvoir exécutif sous forme collective avait depuis longtemps, en cette matière comme en toute autre, présenté des inconvéniens auxquels la nouvelle organisation a sagement pourvu, et le progrès réalisé est d'autant plus important que le budget de l'assistance publique, y compris les 9 millions de la subvention de la ville, s'élève aujourd'hui à 30 millions.

Parmi les établissemens de charité qui sous le gouvernement de 1830 ont reçu le plus de développemens, il ne faut pas oublier la caisse d'épargne, dont les nombreux et importans dépôts prirent une telle importance qu'on s'attacha plusieurs fois à les réduire, le mont-de-piété, réorganisé en 1831, et dont les prêts, pour plus de moitié inférieurs à 10 fr., se multiplièrent si vite, enfin les crèches et les salles d'asile, objets de l'ordonnance royale de 1837. C'était en 1801 que Mme la marquise de Pastoret avait créé la première salle d'asile à Paris.

Mais c'est surtout en ce qui intéresse le développement de l'instruction publique que l'administration municipale sous le gouvernement de 1830 laissa bien loin derrière elle toutes celles qui l'avaient précédée. Les dépenses qu'elle s'imposa pour l'enseignement primaire sont à celles qui furent acquittées sous la restauration pour le même objet comme 140 est à 14. En même temps les sacrifices de la ville pour les bibliothèques et les musées avaient doublé. Si les allocations relatives à l'instruction secondaire et aux colléges demeuraient à peu près les mêmes, c'est que l'instruction secondaire restait à la charge de l'état, tandis que les communes prenaient la plus grande part aux dépenses de l'instruction primaire. En 1814, le budget municipal contient pour l'instruction primaire

un chiffre de 82,600 fr.; il s'élève en 1830 à 140,000 fr.; en 1847, il est à près de 1,100,000.

Trente ans se sont déjà presque écoulés depuis que M. Guizot dota la France de cette grande loi de 1833 qui marqua un milieu si sage entre le système de l'éducation gratuite de 1791 et les doctrines de la droite monarchique de la chambre de 1819, et l'on peut regretter sans doute que dans toutes les communes de l'empire les bienfaits de cette législation ne soient pas encore entièrement répandus; mais, en ce qui regarde Paris, les chiffres ont une éloquence irrésistible et dispensent de tout commentaire. Dès que la loi de 1833 eut donné satisfaction à l'opinion publique, aux réclamations des classes supérieures comme à l'impatience trop longtemps méconnue de la population ouvrière, comité central, comités locaux ou d'arrondissement, conseil municipal, représentans du gouvernement, tous s'efforcèrent à l'envi d'améliorer ce qui existait et d'étendre autant que possible les créations nouvelles. En 1830, il existait à Paris trois sortes d'écoles d'origines différentes, appliquant des méthodes variées; on discuta longuement ces méthodes d'enseignement individuel, simultané et mutuel; sous l'aiguillon de la concurrence, l'autorité municipale multiplia les salles d'asile et les écoles primaires, reprit aux hospices les écoles de filles, annexes des bureaux de bienfaisance, et les fit participer aux améliorations apportées dans l'instruction primaire des jeunes garçons. A côté de ces écoles, on fonda les classes d'adultes, les ouvroirs, les classes spéciales de dessin, les écoles primaires supérieures. Tandis que les frères de la doctrine chrétienne, soumis enfin à la mesure du brevet de capacité, continuaient de distribuer gratuitement l'enseignement simultané, le conseil municipal, pour élever le niveau de l'enseignement mutuel, créait ces grands établissemens modèles du faubourg du Roule, de Saint-Merry, des Bernardins, celui de la rue de Charonne, supérieur à tous les autres. L'institution de l'Orphéon, dont la méthode fut si promptement popularisée, révéla à la France une aptitude qu'elle ne se connaissait pas encore. Enfin les écoles communales supérieures achevèrent l'œuvre dont nous signalons l'origine et les progrès rapides. L'école de Saint-Laurent date de 1839 : pour une rétribution mensuelle de 13 francs, on peut, en trois ou six ans d'études, y acquérir une sérieuse instruction professionnelle. L'école François Ier fut ouverte en 1844 par suite d'une sorte de transaction entre les opinions du conseil municipal et celles des autorités universitaires au sujet de la fondation d'un nouveau collége dans les quartiers du nord de Paris. La création de ces écoles supérieures, auxquelles il faut joindre l'école de jeunes filles du passage Saint-Pierre, rue Saint-Antoine, entraînait de lourdes dépenses annuelles en raison du nombre des bourses que le conseil

municipal accordait sur concours. Depuis lors, le collége municipal Chaptal et l'école Turgot ont remplacé avec avantage les deux écoles dont il vient d'être question, et l'enseignement professionnel a pris, grâce aux cours de toute sorte ouverts dans les années suivantes, un développement considérable, en harmonie avec les progrès de l'industrie parisienne.

La loi de 1833 sur l'instruction primaire et la loi de 1834 sur l'organisation municipale de Paris restent les deux actes les plus mémorables de la période si brusquement close par la révolution de février 1848; ils en résument l'esprit, ils en sont le principal honneur. Les deux régimes qui l'avaient précédée s'étaient préoccupés surtout des intérêts matériels de la ville. L'empire lui rendit la sécurité et projeta des embellissemens dignes de la première capitale du continent. Le comte Frochot créa les finances municipales, et laissa un budget de recettes qui, de 12 millions s'était élevé à 23 millions dans un espace de douze ans. La restauration, supportant sans faiblir les charges de son origine, n'émit que 31 millions d'annuités, dont les dernières étaient remboursées en 1829 : elle sut réparer les maux du passé, continuer les œuvres utiles et préparer l'avenir. Le gouvernement de juillet tint une conduite financière aussi sage, puisqu'il vit les ressources municipales s'accroître dans une forte proportion, et n'eut qu'une fois recours au crédit pour des travaux sans précédens jusqu'alors, parmi lesquels l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville figure en première ligne; mais au-dessus des améliorations matérielles il sut poursuivre et réaliser une amélioration politique et intellectuelle sans laquelle les premières ne sont ni enviables ni de longue durée. Le mérite en revient tout entier au système d'organisation municipale inauguré par la loi de 1834, et c'est là ce qui assure à la dernière de ces trois périodes une supériorité réelle sur les deux précédentes.

Toutefois, bien que le gouvernement de juillet ait le premier inauguré un régime municipal en complète harmonie avec les institutions libérales de l'époque, il serait injuste de méconnaître l'influence exercée par l'opinion publique même sous le gouvernement de la restauration. Non-seulement ce gouvernement se montra scrupuleux dans le choix des conseillers municipaux, mais, en dépit des obstacles apportés à la liberté de la presse, l'esprit public du moment, les préoccupations libérales qui agitaient le pays tout entier pénétrèrent dans le conseil de Paris comme partout ailleurs, et la ville fut à peu près administrée dans le sens de ses véritables désirs. Il n'en faut pas moins regretter que dans le conseil municipal d'une ville où les intérêts industriels et commerciaux sont de premier ordre, où les questions de travaux publics et d'améliorations veulent être débattues par des hommes spéciaux, la restaura-

tion ait fait une part excessive à l'élément aristocratique. On y voyait figurer à peine deux ou trois noms de négocians, tandis que la majorité était formée de grands seigneurs que leurs habitudes de vie provinciale rendaient presque étrangers à la capitale. Quelque honorable que fût leur caractère, on ne pouvait attendre d'eux toute l'initiative et l'esprit de progrès qui distinguèrent leurs successeurs. Sous la restauration, on peut le dire, la gestion des intérêts de Paris n'appartenait point encore aux Parisiens. La législation de 1834, tout au contraire, a créé dans Paris une puissance appartenant à la localité, une vraie noblesse municipale, jalouse de s'élever et de s'illustrer dans la pratique des affaires de la ville. Ce qu'était l'ancien échevinage avant la révolution de 1789 par la faveur royale ou la vénalité des charges, le régime de 1830 l'a restauré, en l'améliorant, par la liberté. Avant et depuis cette date, beaucoup de citoyens recommandables se sont fait honneur d'accepter des fonctions municipales; mais on peut affirmer que les membres des conseils directement nommés par le gouvernement à toutes les époques n'ont fait pour la plupart qu'apporter secondairement et passagèrement au service de la commune des aptitudes et une notoriété acquises dans d'autres fonctions, tandis que, sous l'empire de la loi de 1834, gérer les affaires municipales longtemps, et sans autre visée ultérieure, était la principale préoccupation de cette intelligente bourgeoisie.

IV. — ADMINISTRATION DE LA VILLE DEPUIS 1848. — ABROGATION DE LA LOI DE 1834.

La domination éphémère de la seconde république tient peu de place dans l'histoire des finances et des travaux de la ville de Paris, et l'on aura bientôt résumé les souvenirs qui se rattachent à cette période de trois années. Le budget contre-signé en 1849 par M. Recurt n'offre en effet rien de saillant qu'un article qui, sous la simple indication de dépenses imprévues, affecte une somme de 10 millions à la solde et à la nourriture des citoyens armés, à l'entretien et à la destruction des barricades, enfin au paiement de tous les dégâts matériels qu'entraînent les luttes civiles. On sait aussi que le gouvernement provisoire avait décrété une diminution des droits d'octroi sur les liquides, mais l'assemblée constituante rétablit au bout de quelques mois les droits suspendus, et M. Berger, successeur de M. Recurt, retrouva les dépenses et les recettes municipales au taux où les avait laissées l'administration de la monarchie constitutionnelle. Enfin dès le 5 août 1848 il avait fallu préparer un projet de loi pour modifier les conditions de l'emprunt de 25 millions applicable à la construction des halles centrales, et qui avait été autorisé par la loi du 1er août 1847. Aucune portion de cet emprunt n'était

encore réalisée quand éclata la révolution de février; l'émission était désormais impossible aux mêmes conditions, et l'assemblée constituante dut élever le taux de l'intérêt et autoriser un traité provisoire entre la ville et la Banque de France, qui se chargeait de faire une avance de 10 millions à la caisse municipale. Il n'y avait plus d'ailleurs à songer en ce moment à la construction des halles centrales, et les ressources de l'emprunt devaient servir à solder le compte des dépenses occasionnées par la révolution.

L'ordre se raffermit, et en 1851 M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, présenta à l'assemblée législative un projet de loi pour autoriser la ville de Paris à emprunter 50 millions en obligations de 1,000 francs, comme dans le précédent emprunt de 25 millions. Il ne s'agissait plus seulement cette fois des halles centrales, mais encore d'une entreprise vue favorablement par l'opinion publique, du prolongement de la rue de Rivoli. Ainsi, dans l'espace de trois ans, la ville avait dû emprunter 75 millions, tandis que de 1830 à 1848 elle n'avait eu recours au crédit que pour la somme de 40 millions. Le budget présenté en 1847 s'élevait, en dépenses et en recettes, à 46 millions; le budget pour 1853 en dépasse à peine 47, mais déjà le service de la dette municipale absorbe à lui seul 8 millions 1/2; il n'était en 1847 que de 4,592,000 francs. Le résultat de ces trois années s'accuse ainsi nettement, et l'on voit que, sous le rapport de la situation financière non plus qu'au point de vue de son autonomie communale, perdue au lendemain de février et non encore recouvrée, Paris peut sans ingratitude garder un médiocre souvenir de cette courte période de son histoire administrative.

L'année 1853 ouvre une ère toute nouvelle, presque sans analogie avec le passé. Attaqué pour ainsi dire sur tous les points à la fois, ce vieux Paris, dont nous avons esquissé le tableau au début de cette étude, disparaît avec une prodigieuse rapidité pour faire place à une nouvelle ville dont, il y a quinze ans seulement, on n'eût pas même osé rêver la magnificence. Il est loin de notre pensée de méconnaître la grandeur de l'œuvre et la puissante activité qu'on y déploie; mais, avant de tracer le tableau de ce grand développement matériel, nous voudrions d'abord en étudier les causes, signaler les dangers d'un entraînement excessif, et montrer la nécessité d'un contrôle efficace et modérateur. Il faut bien reconnaître en effet que cette immense impulsion n'est point due seulement au retour de la prospérité et au cours régulier des choses; des mesures législatives ont contribué à précipiter le mouvement : on voit que nous voulons parler du nouveau régime administratif de Paris et des changemens introduits dans le système d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les lois les plus récentes concernant l'administration de la ville

de Paris sont la loi du 5 mai 1855, qui n'a fait pour ainsi dire qu'homologuer le décret du gouvernement provisoire de 1848, et la loi du 16 juin 1859, dont le principal objet a paru être, en rendant à la commission municipale instituée par la république l'ancienne dénomination de conseil municipal de Paris, de donner un caractère définitif à ce qu'on aurait pu considérer encore comme provisoire. A ces deux lois il faut ajouter les décrets du 23 mars 1852 et du 9 janvier 1861, qui ont considérablement étendu les attributions du préfet de la Seine. Le résultat de cet ensemble de dispositions législatives est la concentration la plus complète des pouvoirs dans les mains du préfet et la subordination du conseil municipal à son autorité.

Depuis l'extension des limites de Paris, qui de douze a porté à vingt le nombre des arrondissemens, le conseil municipal est formé de soixante membres, nommés directement par le chef de l'état en vertu des lois des 5 mai 1855 et 16 juin 1859. Huit membres, ajoutés en plus pour Sceaux et Saint-Denis, composent le conseil-général du département de la Seine. Avec les deux conseils, le préfet du département, à la fois maire de Paris et préfet de la Seine, le préfet de police et les maires et adjoints complètent ce que dans son ensemble on appelle le corps municipal. Cette organisation répond au principe conservateur reconnu par la loi de 1834, la concentration des attributions municipales dans la main d'un délégué du pouvoir central en raison de la situation exceptionnelle de la commune de Paris; mais pour sauvegarder l'ordre général était-il nécessaire à Paris de sacrifier le principe libéral qui, dans toutes les communes de l'empire, appelle les contribuables à nommer ceux qui votent l'impôt, et de porter une si visible atteinte au principe fondamental du gouvernement lui-même?

On a essayé, il est vrai, de prouver que ce n'est point par dérogation à la loi commune du suffrage universel qu'on enlève aux citoyens de Paris un droit exercé par les habitans de la plus petite commune de France, et l'on a trouvé une formule commode pour justifier cette situation anormale : on prétend que Paris n'appartient point aux Parisiens, et que la capitale appartient à tout l'empire. On a seulement oublié dans cette argumentation que, sans être la capitale de la France, Lyon est soumis au même régime que Paris. Il faut, sans chercher des formules vaines, se contenter, pour défendre l'organisation actuelle, du seul argument sérieux, celui de *la situation exceptionnelle de Paris,* qui justifie un régime exceptionnel. Que la situation de Paris comme siége du gouvernement, comme centre d'attraction pour tant de voyageurs et tant d'ouvriers nomades ou sédentaires exige en une certaine mesure des modifications restrictives dans son régime municipal comparé à celui des

autres communes, cela n'est pas douteux. Non-seulement l'exercice des pouvoirs municipaux est avec raison concentré dans les mains d'un délégué direct du gouvernement, mais il serait peut-être dangereux d'abandonner à l'unique influence de l'élément capricieux qui prévaut dans le suffrage universel l'élection des conseillers qui ont à voter l'impôt et à donner leur approbation au budget. Il est toutefois permis de se demander s'il n'existe pas un moyen efficace de concilier les principes de conservation et l'esprit de liberté en faisant disparaître une anomalie blessante pour une ville comme Paris et attentatoire au suffrage universel. En dehors de sa population flottante, Paris réunit de vastes et nombreuses agglomérations d'intérêts distincts, sortes de corps collectifs ayant leur caractère propre, dont la représentation, par un mode particulier à chacun d'eux, constituerait un ensemble plus sincère, plus conforme à la nature des choses que le système du vote commun, où de la mêlée confuse de tous ces élémens un seul sortirait victorieux. Les gouvernemens qui se sont réservé la nomination directe des conseillers municipaux ont attesté par leurs choix ces diversités d'intérêts, et on leur doit cette justice de reconnaître qu'ils ont cherché à leur donner satisfaction. Le premier empire et la restauration ont admis pour règle constante, afin que le conseil municipal représentât ces diverses catégories, de choisir, à côté de négocians, d'industriels et de propriétaires, des magistrats, des membres de l'université, des artistes et des ingénieurs. Cette sage pratique montre la voie qu'il faut suivre et ce qu'on doit demander à l'élection. Ainsi, à côté des députés élus par le suffrage universel, qui, par une disposition exceptionnelle facilement justifiée, pourraient cumuler avec le mandat de député celui de conseiller municipal, pourquoi ne pas demander aux électeurs du tribunal de commerce d'élire des représentans des besoins commerciaux, et aux électeurs du conseil des prud'hommes de choisir les délégués de l'industrie? Pourquoi l'Institut, le conseil de l'Université, celui des ponts et chaussées, les cours de justice, ne désigneraient-ils pas quelques-uns de leurs membres chargés de défendre les intérêts des sciences, des lettres, des arts, et de représenter les aptitudes spéciales dont l'absence serait si préjudiciable dans les délibérations du corps municipal? Enfin il est une disposition générale à toutes les communes de l'empire, introduite depuis la loi du 15 mai 1818 et toujours maintenue, dont l'application ne présenterait à Paris aucun inconvénient. Dans certains cas, la loi municipale adjoint aux membres des conseils municipaux un nombre proportionnel des habitans les plus imposés. Qui empêcherait, en laissant soit aux plus fort imposés, soit même au gouvernement le soin de désigner quelques-uns d'entre eux, d'admettre

en permanence au conseil de Paris les représentans de la grande propriété?

Il serait d'autant plus nécessaire de rendre à tous ces intérêts divers leur part légitime d'influence dans le conseil municipal, que le décret du 9 janvier 1861 est venu aggraver encore le caractère exceptionnel du régime administratif de Paris. En augmentant les pouvoirs du préfet de la Seine, en l'affranchissant, dans beaucoup de cas, du recours nécessaire à l'autorité supérieure du ministre de l'intérieur, dont le décret du 24 mars 1852 avait maintenu le contrôle sur de si graves intérêts, le décret du 9 janvier 1861 a créé une omnipotence inconstitutionnelle, que les modifications apportées aux lois relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique arment encore d'un nouvel et plus redoutable instrument.

Avant la révolution de février, l'expropriation pour cause d'utilité publique était régie par la loi de 1841, la dernière et la plus complète qui eût été promulguée sur cette importante matière. A cette époque, l'expropriation semblait une cause de ruine contre laquelle ceux qui s'y trouvaient soumis luttaient jusqu'au dernier moment au préjudice de l'achèvement des travaux réclamés par un besoin public. De nos jours au contraire, l'expropriation est devenue généralement une bonne fortune, et l'administration n'a plus à combattre contre de longues résistances. Le mal aujourd'hui ne réside qu'en un point, mais il est grave, la facilité avec laquelle l'utilité publique est déclarée, et par conséquent l'expropriation rendue possible. La loi de 1841, pas plus que les lois antérieures, ne définissait l'utilité publique; il était établi cependant que l'expropriation ne peut être employée qu'après impossibilité démontrée d'exécuter autrement un travail déterminé, et l'article 3 contenait la nomenclature de ces travaux d'utilité générale intéressant l'état, les départemens et les communes, qui peuvent donner lieu à expropriation, mais seulement en vertu d'une *loi*. Le régime de l'ordonnance royale était réservé à des entreprises de minime importance. L'autorité municipale n'avait d'action que pour l'élargissement des rues par voie d'alignement. Proposer une loi, la discuter devant les chambres avec une presse toujours éveillée, c'était entourer de garanties suffisantes l'éviction des propriétés particulières.

Dès 1850, une innovation grave en ce qui concerne les travaux dans Paris fut introduite par la loi du 13 avril sur les logemens insalubres. L'article 3 autorisa la ville à exproprier non-seulement la totalité des immeubles compris dans le périmètre des travaux qui pourraient être rendus nécessaires pour cause d'insalubrité permanente, mais encore les portions de ces immeubles restées en dehors de l'alignement. La loi de 1851, qui autorisa le prolongement de la

rue de Rivoli, rendit spécialement applicable à l'ouverture de cette rue la disposition précédente, complétée par deux articles de la loi de 1807 sur le dessèchement des marais; l'un concernait l'élargissement des rues dans les villes, l'autre permettait non-seulement d'exproprier les parties de terrain restées en dehors de l'alignement par suite d'expropriation, mais encore l'immeuble contigu à ces parcelles, quand le propriétaire voisin refuserait de les acquérir. Celui-ci pouvait être soumis à l'expropriation pour l'ensemble de sa propriété, et on lui appliquait le principe de la plus-value. Ces prescriptions de 1851, particulières à l'ouverture de la rue de Rivoli, le décret du 26 mars 1852 les rendit enfin applicables à *toutes* les voies nouvelles.

Ainsi dans les villes et surtout à Paris, la constatation de l'utilité des grands travaux se fait par décret rendu sur la proposition du préfet, et l'expropriation en est la conséquence, dans les limites étendues qu'on vient de voir, sans qu'il y ait aucun recours en ce qui concerne la déclaration d'utilité publique. De récens arrêts rendus par le conseil d'état au contentieux montrent, il est vrai, qu'on a pu utilement repousser les décisions du préfet de la Seine en déclaration d'insalubrité de parcelles restées hors de l'alignement; mais quant à l'ouverture des rues, à la suppression des anciens quartiers, à la création des nouveaux, pour tous ces travaux enfin d'une bien autre importance que ceux dont la loi de 1841 abandonnait l'autorisation à l'ordonnance royale, on peut dire qu'avec l'organisation actuelle du conseil municipal le préfet de la Seine est omnipotent. En remettant au souverain le pouvoir de déclarer par simple décret, sauf quand l'état accorde un subside, l'utilité des grands travaux, qui faisaient auparavant l'objet d'une loi, le sénatus-consulte de 1852 a complété le système d'expropriation actuel, qui dépasse singulièrement, et non sans dommage pour les principes conservateurs, le but que s'étaient proposé les auteurs de la loi de 1841.

La concentration du pouvoir administratif, le facile maniement de l'expropriation, telles sont donc les deux forces qui ont permis au préfet de la Seine d'accomplir cette grande œuvre de la réédification de Paris; mais, sans un contre-poids suffisant, l'action de ces forces a-t-elle été suffisamment ménagée, et, tout en rendant justice à l'ensemble de l'œuvre, ne pourrait-on contester l'utilité de beaucoup de parties et trouver quelque imprudence dans l'excessive rapidité de l'exécution? Ces réserves maintenues, il faut avouer que le développement de la prospérité publique a puissamment secondé l'initiative de l'administration. Le merveilleux accroissement des recettes a favorisé et même surexcité la progression de plus en plus rapide des dépenses. Dans ce budget de la ville de Paris démesuré-

ment grossi, on doit distinguer d'abord les dépenses ordinaires et obligatoires de la ville; pour celles-ci, les ressources annuelles suffisent, et au-delà. Quant aux grands travaux de transformation, dont les générations futures recueilleront le bienfait, il a fallu grever l'avenir en demandant les ressources nécessaires au crédit. Chacune de ces catégories de recettes et de dépenses appelle donc un examen séparé.

V. — RECETTES ET DÉPENSES ANNUELLES DE 1853 A 1863. — RECETTES ET DÉPENSES SPÉCIALES. — EXTENSION DES LIMITES DE PARIS.

Le budget de 1853 se présentait avec 47 millions de recettes et de dépenses annuelles. Le budget de 1863 se compose de 117 millions de recettes ordinaires et de 12 millions de recettes extraordinaires, ensemble 129 millions. Toute l'histoire des dix années se résume dans ces chiffres. Entre la première et la dernière, il est vrai, l'extension des limites de Paris a eu lieu; les communes suburbaines ont versé dans les murs de la capitale une population de près de 500,000 consommateurs contribuables (dans le recensement de 1856, la population des communes annexées est portée à 351,000 âmes, dans le recensement de 1861 à 518,000). L'octroi, dès la première année de l'annexion, a bénéficié de 19 millions. La situation a donc été modifiée, et les points de comparaison ne sont plus les mêmes; mais, si l'on se reporte au dernier budget de la ville avant l'annexion, à celui de 1859, on trouve que les recettes ordinaires montent au chiffre de 73 millions et les recettes extraordinaires à 4, ensemble 77 millions, chiffre déjà bien supérieur à celui de 1853. En comprenant dans les recettes annuelles ce qu'on appelle les recettes extraordinaires, qui ne sont en général que des rentrées sur des ventes antérieures de propriétés, on peut suivre année par année cette progression vraiment remarquable. Le budget de 1854 porte les recettes à 55 millions, celui de 1856 à 62, celui de 1857 à 65, celui de 1858 à 70, le budget enfin de 1859 à 77.

En outre, dans chacun des comptes rendus à la clôture de l'exercice, les prévisions de ces mêmes budgets se trouvent dépassées; les recettes constatées sont supérieures aux recettes prévues de 5 millions en 1856 et en 1857, de 2 millions en 1858, de 6 millions en 1859. L'octroi, les locations d'emplacemens sur la voie publique, les eaux, les marchés, les halles, etc., tous les élémens du revenu se sont développés avec une merveilleuse facilité. L'octroi seul, dans le budget de 1859, dépasse le chiffre total du budget de 1853; il est évalué à 48 millions, et en réalité il en donne 54. Après l'annexion, le chiffre prévu pour l'octroi monte à 66, et dans le compte de l'exercice 1860, arrêté en 1861, la recette constatée dé-

passe 73 millions. Dans les comptes arrêtés de 1861, l'octroi atteint 76 millions. Pour 1863, le chiffre prévu est de 78 millions (1). Une pareille progression dispense de tout commentaire, et ce n'est pas trop de dire que, pendant cette période, l'histoire de la ville offre le spectacle d'un mouvement qui éclate, et semble le produit d'une force en quelque sorte comprimée et se faisant violemment issue plutôt que la suite du progrès régulier et modéré des périodes antérieures.

Si maintenant on rapproche du chiffre de ces recettes annuelles le montant des ressources spéciales dont on verra la création successive, et si l'on ajoute aussi au budget ordinaire le reliquat des budgets antérieurs compris sous le nom de recettes supplémentaires, on arrive à un ensemble de ressources qui donne encore une plus haute idée de l'œuvre à laquelle préside l'administration municipale. En prenant par exemple le compte du premier exercice réglé par M. Haussman, celui de 1854, on voit qu'il se composait de 61 millions de recettes ordinaires constatés, de 29 millions de reliquat des exercices précédens, et de 44 millions de fonds spéciaux appliqués à des entreprises déterminées, soit ensemble 134 millions. Ce chiffre varie à peine dans les comptes de 1856 et 1857. Il descend à 110 millions pour les comptes de 1858 et de 1859, remonte à 161 millions pour 1860, et atteint, dans le compte définitif de l'exercice 1861, le chiffre énorme de 202 millions 1/2 de recettes. Les quatre sections du budget prévu pour 1863 présentent encore un total de 193,518,697 francs 76 centimes.

On pressent à quels besoins nouveaux, à quel développement des services divers a pourvu cet énorme accroissement des recettes. Dotation de la bienfaisance et de l'instruction publique, assainissement et amélioration de la voie publique, distribution de la lumière et des eaux, construction des édifices religieux, surtout élargissement et plantation des places, des rues, des boulevards, tels sont les articles de dépenses qui forment la contre-partie des budgets de recettes. Chacun des chapitres afférens à ces divers objets a présenté des augmentations considérables. L'allocation pour l'instruction primaire est de 1,100,000 fr. dans le budget de 1848, de 1,400,000 fr. dans celui de 1854, de près de 1,700,000 fr. en 1859, de 2,400,000 fr. dans le budget de 1861, enfin de 3 millions dans celui de 1863. La

(1) En regard du produit de l'octroi, il n'est pas sans intérêt de constater, comme un signe du progrès de la prospérité publique, l'accroissement de quelques autres revenus de la ville. En 1861, la redevance payée par la compagnie du gaz a monté de 22 pour 100, les remises sur les ventes en gros dans les halles de 5 3/4, les droits de location de places dans les marchés de 9 pour 100, les revenus du poids public et du mesurage de 64 pour 100, enfin le produit du droit de voirie de 30 pour 100.

dotation des hospices s'élève à 6,200,000 fr. en 1848, 6,400,000 fr. en 1854, 7,950,000 fr. en 1859, et à plus de 9 millions en 1861, sans compter une subvention extraordinaire de près de 2 millions accordée depuis plusieurs années à l'administration de l'assistance publique. La grande voirie, les travaux d'entretien, les promenades, formaient trois articles d'un ensemble de moins de 4 millions en 1848, et de 5 millions 1/2 en 1854. En 1859, la grande voirie, l'entretien du pavé, les établissemens hydrauliques, les plantations, nécessitent une allocation de 7 millions. Dans le budget de 1861, les mêmes dépenses sont évaluées à 17 millions, dont 12 seulement pour l'entretien de la voie publique. En 1862, elles sont portées à 19 millions, et à plus de 20 dans le budget de 1863. Ces chiffres toutefois ne représentent que les dépenses ordinaires et annuellement obligatoires. A côté se trouvent les dépenses extraordinaires, auxquelles il faut aussi concéder une dotation annuelle. Or tandis que le dernier budget de la monarchie de juillet, celui de 1848, ne comprenait pour dépenses imprévues, grands travaux neufs et service de l'extraordinaire, qu'une somme de 7,800,000 fr., et celui de 1854 qu'une somme de 6,870,000 fr., le budget de 1859 présente pour dépenses extraordinaires en cinq articles, travaux d'architecture et beaux-arts, des ponts et chaussées, hydrauliques, service extraordinaire de la grande voirie, une somme ronde de 19 millions. Dans les comptes de l'exercice 1861, le chiffre des dépenses extraordinaires effectuées, y compris celles que nécessite l'extension des limites de Paris, auxquelles le préfet de la Seine propose de réserver tous les ans une dotation de 15 millions, s'élève au total de 40 millions. La somme prévue pour 1863 atteint encore près de 38 millions. Assurément toutes ces dépenses présentent un ensemble considérable; elles sont néanmoins dépassées par ce que nous avons appelé les dépenses spéciales, comme on va s'en convaincre par l'exposé des grands travaux qui, dans le cours des dix dernières années, ont si profondément changé la physionomie de Paris, et par l'énumération des emprunts successifs qu'ils ont absorbés.

C'est en 1851, on l'a dit, que le premier projet relatif aux embellissemens de Paris fut présenté à l'assemblée nationale par M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur. Ce projet embrassait à la fois la reconstruction des halles centrales et le prolongement de la rue de Rivoli. Des travaux de cette importance ne pouvant s'exécuter avec les ressources ordinaires du budget, la ville de Paris fut autorisée à émettre un emprunt de 50 millions en obligations de 1,000 fr. donnant 5 pour 100 d'intérêt et amortissables en douze années, de 1859 à 1870. La voie était désormais ouverte aux grandes mesures. Les décrets de décembre 1852 et novembre 1853 réglèrent la part contributive de l'état et de la ville dans l'entreprise du déga-

gement des abords des Tuileries et du Louvre. Dans une partie du travail, la ville contribuait pour un tiers, dans l'autre pour la moitié. Deux nouveaux décrets, rendus en 1854, et qui témoignent de l'activité du nouveau préfet de la Seine, ordonnèrent la création d'un boulevard entre l'Hôtel-de-Ville et la place du Châtelet en commémoration de la visite de la reine Victoria, le prolongement jusqu'à la place de Birague, c'est-à-dire le raccordement avec la rue Saint-Antoine élargie, de la rue de Rivoli arrêtée jusqu'alors dans l'impasse de la place Saint-Jean, enfin l'ouverture du boulevard de Sébastopol, dont la gare monumentale de Strasbourg marquait le point de départ, et la place du Châtelet transformée le point d'arrivée. Dans cet ensemble de travaux, évalués à 101 millions, l'état ne prenait qu'un tiers à sa charge. Le boulevard Sébastopol, destiné à percer de part en part les quartiers les plus malsains, les plus populeux, ceux où l'insurrection avait traditionnellement établi ses forteresses, était compris dans le total pour 74 millions à lui seul. Les charges de la ville pour les deux tiers de la dépense n'étaient évaluées qu'à 41 millions, en raison de la revente des matériaux et des parcelles de terrain qui resteraient en dehors de l'alignement; mais, à cause de l'augmentation des dépenses prévues pour les travaux objet de l'emprunt de 1851, la ville se trouvait avoir à faire face à un découvert porté par le préfet à 56 millions. Or, sur les dépenses annuelles, le budget des recettes présentait un excédant de 24 millions. La dette municipale, qui s'élevait en capital à 151 millions, exigeait une allocation annuelle de 12 millions, près de 50 pour 100 de plus qu'en 1853, et ne laissait ainsi que 12 millions applicables aux travaux extraordinaires. Toutefois cette allocation, par suite de l'amortissement successif des obligations, allait tomber à 10 millions en 1857, à 8 en 1859, et à 7 seulement de 1857 à 1870. Fallait-il donc attendre, exercice par exercice, que la diminution de l'allocation pour le service de la dette permît d'augmenter la subvention des grandes entreprises? Était-ce d'une bonne économie et d'une sage pratique? N'était-il pas préférable d'accomplir en cinq ans, par exemple, au lieu de quinze, des œuvres telles que le dégagement du Louvre et l'ouverture sur une large échelle du quartier le plus dangereux et le plus insalubre de Paris? La question ainsi posée par le préfet de la Seine reçut un accueil favorable au corps législatif, et la ville fut autorisée à émettre pour une somme effective de 60 millions le nombre nécessaire d'obligations remboursables, avec lots et primes, en quarante années à partir de 1858.

Mentionnons seulement pour mémoire l'emprunt départemental de 50 millions fait en 1856, cet emprunt destiné à la création de la caisse de la boulangerie ne rentrant pas en principe dans les charges municipales, dont on poursuit l'énumération, et la caisse de la bou-

langerie elle-même, par suite de l'application de la surtaxe, n'ayant entraîné jusqu'à ce jour aucune dépense restant au compte de la ville de Paris.

Les années 1857 et 1858 ne furent point signalées par un nouvel appel au crédit, mais l'autorité municipale mit dans ses entreprises une activité qui la força bientôt d'y recourir encore. La loi du 19 juin 1857 engagea l'état et la ville dans les dépenses à faire pour l'ouverture du boulevard de Sébastopol sur la rive gauche de la Seine, l'achèvement de la rue des Écoles et autres travaux dont l'état prenait le tiers à sa charge, sans toutefois que ce tiers pût excéder 12 millions pour le boulevard de Sébastopol et 500,000 fr. pour les dépendances de l'hôtel Cluny et du musée des Thermes. En 1858, la nouvelle convention qui intervint entre l'état et la ville révéla les plus vastes projets qui eussent encore été soumis au contrôle de l'opinion publique. La ville de Paris y prit l'engagement d'exécuter dans un délai de dix ans à partir de 1859 neuf projets désignés dans l'article 1er de cette convention, comprenant la création de neuf boulevards nouveaux : les boulevards du Prince-Eugène, du Nord, du Château-d'Eau, de Malesherbes, de Beaujon, trois autres partant du pont de l'Alma, enfin le boulevard Saint-Marcel; l'ouverture de dix rues de 20, 22 et 40 mètres de largeur : les rues du Château-d'Eau, de Rouen, Lafayette, de Rome, Madrid, la rue Mouffetard élargie à 40 mètres, trois rues au carrefour de Lourcine, la rue de Médicis aux abords du Luxembourg, enfin le raccordement et l'élargissement d'un grand nombre de rues aboutissant aux précédentes, et le percement de quatre nouvelles avenues tenant le milieu comme largeur entre les rues et les boulevards.

Dans le rapport présenté en cette circonstance au conseil municipal, le préfet de la Seine démontre la nécessité d'ouvrir dans Paris de larges voies stratégiques qui assurent le maintien de l'ordre, qui rendent l'accès des gares de chemins de fer abordable et facile, qui embellissent en l'assainissant la capitale de l'empire. Son attention s'est portée sur toutes les extrémités de la ville : après avoir travaillé à l'amélioration du centre par l'érection des halles, l'achèvement de la rue de Rivoli, l'ouverture du boulevard de Sébastopol, il faut à l'ouest créer, du parc de Monceaux au bois de Boulogne, une ville qui sera celle du luxe et de l'élégance, prolonger à l'est vers Vincennes et embellir à l'égal de la précédente la ville industrielle et manufacturière, vivifier enfin au sud ce douzième arrondissement, jusqu'alors la honte du Paris moderne. L'exécution de ce plan, que le préfet pouvait avec juste raison dire inspiré par les besoins de l'ordre, de la salubrité, et aussi par un vif sentiment de l'art, était évaluée à 180 millions, dont l'état assumait 50 à sa charge, et elle devait être réalisée en dix années.

La loi du 28 mai 1858 ratifia cette convention, régularisa le subside de l'état, et consacra les grands projets que la loi du 26 juillet 1860 vint compléter par la cession du bois de Vincennes, destiné à devenir le rival du bois de Boulogne. De tels travaux, on le comprend, nécessitaient un nouvel emprunt. La loi du 1er août 1860 autorisa en effet la ville de Paris à émettre, au meilleur taux que la négociation pourrait offrir, 287,618 obligations constituées au capital de 500 francs, rapportant 15 francs d'intérêt, avec un tirage annuel de lots montant à 600,000 francs, et remboursables en trente-sept années à partir du 1er septembre 1860. Une première moitié de cet emprunt, assimilé en tout à celui de 1855, fut réalisée en 1860; la seconde ne l'a été qu'au mois de novembre 1862, la souscription publique n'ayant en 1860 couvert qu'une partie des obligations émises à 475 francs, tandis que celles de 1855 avaient été émises à 400 francs. Pour la seconde moitié, les obligations ont été souscrites au prix de 450 francs.

Ainsi donc trois emprunts, le premier de 50 millions en 1851, amortissable en 1870, le second de 60 millions en 1855, amortissable en 1899, le troisième de 287,628 obligations remboursables à 500 fr., c'est-à-dire représentant un capital réel de 143,809,000 fr. qui sera payé à la même époque, telles sont les charges que la ville a souscrites pour faire face aux grands travaux spécifiés dans les lois des 4 août 1851, 2 mai 1855, 19 juin 1857, 28 mai 1858. Une loi du 26 juillet 1860 a en outre ratifié le traité passé entre la ville et l'état pour la cession et l'appropriation du bois de Vincennes.

Les entreprises qu'on vient d'énumérer comprennent-elles tout ce que l'administration actuelle a fait pour l'embellissement de Paris? Assurément non, puisqu'il reste à parler de la mesure la plus grave qui ait été prise dans ces dix dernières années : nous voulons dire l'extension des limites de la capitale opérée en vertu de la loi du 16 juin 1859. Les emprunts dont on a donné l'aperçu résument-ils la totalité des charges contractées par la ville sous l'administration de M. Haussmann? Pas davantage, car il faut ajouter aux dettes provenant des emprunts le prix de maisons et de terrains que la ville achète par expropriation ou par voie amiable, dès qu'il faut élargir une ancienne rue ou bien ouvrir une voie nouvelle. Ce prix, dont quelques indemnités récemment accordées par le jury d'expropriation révèlent l'importance, est loin d'être atteint par la revente des terrains acquis en sus de ce qui est applicable à la voie publique. Les opérations relatives à ces achats et à ces ventes, comme à tout ce qui concerne les travaux qui ont été l'objet de lois spéciales, ont été séparées de toutes les autres dépenses municipales et centralisées dans une caisse particulière. Jusqu'au 14 novembre 1858, date de l'établissement de la caisse des travaux, les dépenses des grandes

entreprises exécutées en vertu de lois spéciales avaient atteint le chiffre de 200 millions. Ce chiffre est déjà notablement dépassé par les dépenses que la caisse des travaux a soldés (1).

Ce sont les décrets du 14 novembre et du 27 mars 1858 qui ont institué la caisse des travaux et rendu ses opérations complétement distinctes de celles de la caisse municipale. Pourvue d'une dotation primitive de 10 millions, doublée en 1861, la nouvelle caisse fut autorisée à émettre une quantité de bons qui, limitée d'abord à 30 millions, s'est élevée à la somme de 100 millions en 1860 et 1861, et enfin à 125 millions pour 1862. Pendant les trois années de 1859, 1860 et 1861, la caisse a payé pour expropriations et travaux 257 millions, et elle a émis pour 354 millions de bons. On a calculé qu'il restait encore à dépenser 266 millions à partir de 1862 pour les dépenses spéciales. Dans la session de cette même année, en demandant que les limites pour l'émission des bons de la caisse des travaux fussent portées à 125 millions, le gouvernement avait déclaré que, dès la négociation de la deuxième moitié de l'emprunt municipal de 1860, une partie de ces bons serait amortie, et le préfet de la Seine promettait d'en restreindre la circulation à 75 millions. D'autre part, dans son rapport au conseil municipal à l'appui du budget de 1862, M. le baron Haussmann présentait à côté du passif de la caisse l'actif, qui en est la contrepartie : il montrait que la ville possédait au 31 décembre 1861

(1) Pour compléter le tableau de ce que coûte déjà la métamorphose de Paris, il faut ajouter aux dépenses soldées par la ville celles que l'état s'est imposées pour lui venir en aide. De 1852 à 1858, l'ensemble des crédits alloués sur les fonds de l'état s'est élevé à 203 millions, auxquels il faut joindre les 22 millions que nécessitera la construction du nouvel Opéra.

Détail des subsides accordés par l'état à partir de 1852.

Réunion du Louvre aux Tuileries, de 1852 à 1858	62,500,000 fr.
Élysée	1,400,000
Réparations aux monumens historiques	2,170,000
Monument pour le maréchal Ney	50,000
Boulevard de Strasbourg	3,149,000
— de Sébastopol	23,500,000
Hippodrome de Longchamps	1,500,000
Tombeau de l'empereur	865,000
Ministère des affaires étrangères	4,500,000
Bâtimens de l'île des Cygnes	428,000
Palais de l'Industrie	14,880,000
Boulevard de Sébastopol, rive gauche	12,500,000
Ponts des Invalides, d'Iéna, d'Austerlitz, d'Arcole	4,250,000
Cathédrale	3,500,000
Casernes Napoléon, garde impériale	7,850,000
Grands travaux de la loi de 1858	60,000,000
Nouvel Opéra	22,000,000
	225,042,000 fr.

12 millions 1/2, prix à recouvrer de terrains vendus, 27 millions de terrains expropriés à vendre, près de 8 millions, également à vendre, de terrains d'origine diverse. Les parcelles restant à vendre du bois de Boulogne en valaient près de 4, celles retranchées du bois de Vincennes plus de 11, enfin l'expropriation de Bercy donnait un solde à aliéner d'environ 3 millions. A toutes ces ressources il fallait ajouter près de 60 millions, prix de maisons achetées par la ville, mais destinées à être démolies, et dont la portion de surface qui ne serait pas dévolue à la voie publique donnerait seulement un actif réalisable. Toutes ces ressources, d'un total de 125 millions, enlevaient donc aux bons de la caisse qui en étaient la représentation le caractère de dette flottante proprement dite.

L'événement a démenti ces chiffres optimistes. En effet, dans le budget de l'état voté pour 1864, un article spécial a autorisé la ville de Paris à maintenir pour les années 1863 et 1864 la circulation des bons de la caisse des travaux au chiffre de 100 millions, même après la rentrée de la seconde moitié de l'emprunt de 1860, sur laquelle 40 millions devaient être amortis. Ce chiffre de 100 millions sera réduit à 80 en 1865 et à 60 en 1866. Par contre, si l'on en croit l'assertion d'un honorable député, membre du conseil municipal de Paris, émise devant le corps législatif, la valeur des propriétés de la ville, du chiffre de 125 millions donné en 1862 par M. le préfet de la Seine, est tombée à celui de 55 millions par suite de ventes de terrains et de démolitions de maisons. Ajoutons que si, après un emprunt considérable et des aliénations importantes de terrains, les bons de la caisse des travaux n'ont pu être réduits en 1863 à 75 millions, comme le promettait, il y a un an, M. le baron Haussman, il est logique de supposer que, les dépenses nécessitées par l'annexion dépassant les évaluations primitives, on rentrera difficilement en 1865 et en 1866 dans les limites successives de 80 et de 60 millions. En tout cas, et quoique les bons dont il s'agit soient en partie représentés par des valeurs d'une réalisation plus ou moins prompte, ils n'en doivent pas moins être considérés comme une des charges importantes de la ville. En capital, ils augmentent la dette municipale d'une somme dont le chiffre définitif échappe à une exacte évaluation; en intérêts, ils nécessitent une allocation considérable, puisque les bons de la caisse des travaux sont grevés d'un intérêt de 3, 4 ou 5 pour 100, tandis que les terrains dont la ville est propriétaire ne produisent qu'un revenu insignifiant ou nul.

On peut maintenant d'après ce qui précède, sinon déterminer rigoureusement le chiffre des obligations de la ville, du moins arriver à un résultat très approximatif. Le chiffre de 294,338,521 fr. était donné dans le rapport de fin d'année de M. Devinck, membre du conseil municipal, comme représentant en 1861 le capital de

toute la dette de la ville. Cette somme comprend en effet l'emprunt de 50 millions de 1851, celui de 60 millions de 1855, enfin les 144 millions à peu près que coûtera le remboursement en capital des obligations de 1860, ensemble 254 millions. Les 40 millions qui, ajoutés aux trois emprunts, donnent le chiffre de M. Devinck, représentaient quelques charges du passé, comme le prix des maisons des hospices de 1811, le rachat du péage des ponts, enfin la valeur des propriétés achetées par la ville pour les travaux d'alignement, payables à terme fixe. Toutefois, comme le chiffre de 294 millions ne comprend pas ce que pourra coûter la liquidation de la caisse des travaux, et comme les vastes expropriations opérées chaque jour grossissent le chiffre de 1861, ce serait rester au-dessous de la vérité que de porter le capital de la dette municipale consolidée et flottante au chiffre de 300 millions. On voit aussitôt l'importance de l'allocation annuelle que le service de la dette impose au budget de Paris.

Dans la nouvelle classification adoptée par le préfet de la Seine, le service des intérêts, qui figure dans les dépenses ordinaires, réclamait en 1861 12,538,414 fr., et celui de l'amortissement, inscrit aux dépenses extraordinaires, 12,235,666 fr. En 1862, les charges annuelles de la dette se sont élevées à 15 millions, et dans le budget de 1863 elles sont de 14,982,000 fr. Par contre, l'amortissement n'exige plus que 9,900,000 fr. En somme, c'est une charge annuelle de près de 25 millions, qui ne diminuera que progressivement par le lent amortissement des obligations. L'annuité de la dette n'atteignait pas plus de 6 millions en moyenne pendant la restauration, et sous le gouvernement de juillet elle était descendue à 4 millions 1/2. Sous ces deux régimes, les emprunts se contractaient presque toujours à courte échéance. Depuis lors, les termes de remboursement se sont singulièrement éloignés; l'emprunt de 1852, de 50 millions, ne sera amorti qu'en 1870; celui de 1855, de 60 millions, n'est remboursable qu'en quarante années à partir de 1859, et c'est à la même époque que doit être amorti le dernier emprunt de 1860. La charge municipale annuelle doit par conséquent sembler aujourd'hui d'autant plus lourde, comparée à celle des époques précédentes, que le chiffre en aurait été plus élevé, si l'amortissement avait été réparti sur un nombre d'années analogue à celui des emprunts antérieurs. Le recours au crédit, pratiqué de nos jours sur une aussi vaste échelle, n'est pas sans provoquer quelques craintes et quelques réflexions. Fallait-il procéder avec cette rapidité extrême aux entreprises qui ont nécessité des emprunts à long terme? n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'avant le remboursement de ces mêmes emprunts de nouvelles dépenses d'un intérêt urgent ne contraignent encore à grever plus lourdement l'avenir?

Chaque fois que le préfet de la Seine a réclamé l'approbation des plans formés pour l'amélioration de Paris, il n'a pas manqué de faire observer que ces entreprises, outre l'urgence qui en justifiait le prompt achèvement, assuraient à l'avenir de tels avantages qu'il était juste de lui imposer une partie des charges. Il remarquait aussi que, lorsqu'une entreprise est résolue, il en coûte souvent moins, en raison de l'élévation croissante des prétentions particulières, d'aller vite que de procéder par étapes mesurées. Ce seraient là sans aucun doute des circonstances atténuantes, mais non des motifs d'absolution complète, si la ville avait néanmoins entrepris dans le présent plus que ses forces ne comportent et surchargé l'avenir sans aucune prévision de ces catastrophes chroniques qui arrêtent trop souvent l'essor de la prospérité de notre pays. Il serait impie de formuler de semblables craintes, mais la tâche d'une administration irréprochable est de ménager les ressources publiques comme si elle les pressentait, et c'est à quoi les administrations antérieures n'ont pas failli.

En résumé, s'il est juste de reconnaître que, pour des motifs de saine politique et même d'économie bien entendue, on a eu souvent raison d'exécuter rapidement les travaux projetés, on ne saurait néanmoins admettre que toutes ces entreprises aient eu au même degré le caractère d'urgence. Quand des transformations d'un intérêt secondaire ont pu être opérées sans grandes dépenses, l'administration a sagement fait de ne pas attendre; mais elle n'a pas toujours eu cette bonne fortune. Exprimons aussi le regret que, dans la poursuite de ces entreprises, la recherche de la règle droite et du nivellement ait par trop prévalu. Pour beaucoup d'yeux délicats, la ligne droite est brutale et disgracieuse, le nivellement du sol monotone et inutilement coûteux. Grâce à quelques sinuosités, il eût été possible d'épargner de vieux monumens ou de mettre en lumière des vestiges du passé. Grâce à une inflexion prudente, on eût évité des expropriations onéreuses comme aux abords du nouvel Opéra ou au boulevard du Temple, dont les théâtres traditionnels cherchent après leur déplacement une patrie qu'ils ne retrouveront pas, ou qu'on rendra à quelques-uns d'entre eux au prix d'une double dépense. Grâce enfin à quelques pentes plus raides, on n'eût pas suspendu au-dessus d'un abîme des rues nouvellement construites, comme aux abords du Panthéon, ou laissé des quartiers en l'air, comme le long du boulevard Malesherbes. Ce qu'il faudra dépenser pour raccorder aux nouvelles voies à pente adoucie les rues latérales et les maisons hors de niveau met à la charge de la propriété privée un lourd sacrifice. Quant à la ville, une annuité de 25 millions en intérêts et amortissement est, malgré l'élévation de ses recettes, une charge dont la proportion ne devrait pas être dépassée. Il ne faut

pas oublier en effet que l'élément principal du revenu de la ville est essentiellement variable et mobile, et qu'il suffit d'un temps d'arrêt dans la prospérité publique pour influer sensiblement sur le produit de l'octroi. La ville se trouverait alors sous le coup d'une véritable dette flottante pour le remboursement des bons de la caisse des travaux, dont l'échéance varie de trois mois à un an. Enfin, et c'est ici surtout le cas de faire appel à la prudence, il y a lieu de craindre que l'annexion de 1859 n'ait pas encore révélé toutes ses conséquences, et n'entraîne un nouvel accroissement de la dette municipale, même en tenant compte de la diminution obtenue chaque année par l'amortissement.

La loi du 16 juin 1859, qui a renfermé dans l'enceinte de Paris onze communes dont une, Belleville, avait près de 60,000 habitans, dont quatre, les Batignolles-Monceaux, Montmartre, La Chapelle et La Villette, en contenaient chacune plus de 30,000, et qui en outre annexa de vastes portions de treize autres communes, constitue bien certainement l'acte le plus important de l'administration de M. Haussmann. En présentant le projet d'extension des limites de Paris à l'approbation de l'empereur, le préfet faisait valoir la nécessité, sous le rapport de la viabilité et de la police, de soumettre à la tutelle de la capitale des localités qui en faisaient réellement partie, et qui avaient pris un tel accroissement que la population s'y était élevée, de 13,000 habitans en 1806, à près de 500,000 en 1859. M. Haussmann exprimait la certitude que, grâce aux obstacles apportés par la zone militaire, il *serait bien difficile de reconstruire de nouveaux faubourgs*, par conséquent de voir se représenter la nécessité d'une extension nouvelle. Trois ans se sont à peine écoulés, et les faits ont répondu. Pour fuir l'octroi, des villes ont surgi au pied de ces fortifications qui semblaient repousser les constructions futures. Paris a déjà retrouvé sa banlieue grande et petite. La portion des communes restée en dehors des limites a regagné son ancienne importance. Clichy, Saint-Ouen, Gentilly, Saint-Mandé, Boulogne, forment autour de l'enceinte continue un faubourg continu. De nouvelles communes se fondent et révèlent une population agglomérée tout à coup. Entre Neuilly, qui s'est doublé, et Clichy, revenu, malgré l'annexion, au chiffre de sa population, on vient d'ériger en communes les villages Levallois et Champerret, qui réunissent plus de 8,000 habitans. Neuilly en conserve 11,000, Clichy plus de 10,000, Boulogne 20,000, et déjà l'on a parlé du projet de réunir à la capitale toute la presqu'île formée par la Seine du pont de Grenelle au pont d'Asnières. Ce n'est pas tout. On voit déjà se former dans ce que nous appellerons la grande banlieue des centres de fabrication très importans, tels que Suresnes, Puteaux et Asnières. De Paris à Saint-Denis, les hautes cheminées des usines marquent

tous les points de l'espace; du Point-du-Jour à Sèvres, la plaine disparaît. Le mouvement est aussi rapide qu'avant l'annexion, et on peut se dire qu'il faudra bientôt aviser. La même cause a produit le même et infaillible effet, et cette cause c'est l'octroi. Faut-il regretter pour Paris l'organisation de Londres, où la cité s'administre en pleine liberté et où les paroisses qui se sont formées autour d'elle sont autant de centres distincts d'activité sans aucune influence sur les destinées de la cité-mère? Peut-on du moins prévoir que, pour mettre fin à cette lutte entre un pouvoir qui veut tout réunir sous sa tutelle et les intérêts qui se groupent hors des murs, l'octroi municipal sera aboli à Paris comme il l'a été à Bruxelles? Les regrets que pourrait inspirer la comparaison de la vie administrative de Londres et de Paris sont superflus, la différence a sa raison dans la diversité des mœurs et des habitudes nationales. Quant à la substitution d'un nouveau mode d'impôt à l'octroi, source principale du revenu de la ville, la question est tout au moins inopportune. Comment remplacer avantageusement un impôt qui rend avec une si merveilleuse facilité 80 millions par an? Voudrait-on surélever l'impôt mobilier perçu en raison du prix des logemens? Mais sur les 600,000 logemens de Paris plus de la moitié échappent à l'impôt lui-même, et 15,000 appartemens seulement atteignent un loyer de plus de 1,500 francs. Quant à une nouvelle extension des limites de Paris, c'est là une éventualité qui ne semble guère possible, et que nous indiquons seulement comme une preuve des conséquences extrêmes qu'entraîne l'abus de la concentration. Il faut citer aussi à ce sujet un projet consistant dans la suppression du département de la Seine et dans la jonction des territoires en dehors des fortifications aux départemens limitrophes. Paris resterait un territoire neutre comme Washington, cesserait de former une commune et constituerait une sorte d'établissement d'*utilité générale*, de propriété nationale, dont la gestion pourrait être confiée à un *ministre* spécial. Les recettes et les dépenses de Paris seraient discutées devant le corps législatif. L'annexion de 1859 soulève, on le voit, des questions politiques d'une réelle gravité. En ce qui est plus particulièrement du domaine de cette étude, c'est-à-dire la situation financière que l'annexion a faite à la ville de Paris, les résultats en seront onéreux pendant une assez longue période. Les dépenses nécessitées par les conséquences matérielles de l'annexion étaient évaluées *à priori* à 150 millions pour déplacement de l'octroi, nivellement et percement des rues, raccordement des égouts, constructions des bâtimens communaux, service des eaux, du gaz, etc. Ces dépenses justifiaient à elles seules l'émission de l'emprunt autorisé dans l'année 1860, qui suivit l'annexion; mais le préfet de la Seine demanda l'affectation spéciale de l'emprunt aux grands travaux exécutés en vertu des lois

antérieures, et il se proposa d'appliquer aux dépenses résultant de l'annexion les ressources laissées disponibles sur la section des dépenses ordinaires. Tous les ans donc une somme d'environ 16 millions est réservée pour les travaux à exécuter dans les communes annexées. Si la première évaluation du préfet de la Seine ne devait pas être dépassée, dix années suffiraient pour mener à fin cette œuvre importante; malheureusement ces espérances ne peuvent être acceptées que sous bénéfice d'inventaire. Chaque jour de nouveaux besoins apparaissent, d'incessantes réclamations s'élèvent pour demander que l'on pourvoie à l'éclairage, à la distribution des eaux, à l'enlèvement des immondices, en un mot aux améliorations de toute sorte auxquelles les nouveaux habitans de la ville ont droit depuis qu'ils paient les taxes municipales. L'administration, cette justice lui est due, s'occupe activement d'ouvrir entre les nouveaux quartiers de larges voies de communication transversale qui les relient entre eux, tandis qu'ils n'avaient auparavant accès que vers Paris. On institue des écoles, on construit des églises, on se préoccupe de rendre salubre dans toutes ses parties le département de la Seine, dont un ingénieur a reconnu que le sol tout entier devrait être assaini par le drainage. L'administration fait tout ce qu'elle peut; mais il y a tant à faire, et les réclamations qui s'élèvent de tous côtés sont si pressantes et si légitimes, qu'il ne sera guère possible de ne pas devancer le terme fixé de dix ans, et par conséquent de ne pas recourir de nouveau à l'emprunt.

VI. — CARACTÈRE GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE 1853 A 1863.

Quel but a-t-on poursuivi avec une rare persévérance pendant ces dernières années? Le moment est venu d'examiner cette question, et de rechercher quels enseignemens l'administration parisienne peut tirer de sa propre histoire depuis le commencement du siècle. Si le préfet du second empire a voulu, non pas, comme on l'a dit, « rendre à son souverain une ville de marbre après en avoir reçu une ville de bois, » mais transformer heureusement l'aspect extérieur de Paris, le succès est réel et incontestable. On ne peut nier que, dans l'histoire de la ville de Paris, le règne de Napoléon III ne soit destiné à tenir une grande place, et que M. Haussmann n'ait écrit en larges traits les annales de ce règne sur la surface de la capitale. Non-seulement Paris a reçu le jour, l'air et l'eau, non-seulement il a vu dans chacun de ses quartiers, et surtout dans les plus insalubres, des améliorations qu'il faut être un enfant de Paris pour apprécier, pour reconnaître pas à pas, mais il a pris dans son ensemble un aspect monumental et grandiose dont la postérité remerciera les auteurs. N'est-ce point un plan nouveau et vraiment

admirable que cette conception du Paris moderne, flanqué d'un côté par le bois de Boulogne et le nouveau quartier de l'Étoile, de l'autre par le bois de Vincennes et la place du Trône, entre lesquels on médite déjà de dessiner sur les hauteurs des buttes Saint-Chaumont un troisième parc, égal aux deux autres par la limpidité des eaux et la fraîcheur des ombrages, supérieur par l'aspect du plus magnifique horizon? De cette hauteur, Paris, vu de jour, avec tous ses boulevards, ses squares, ses larges rues, les dômes de ses monumens, n'aurait rien de comparable au monde que Paris vu de nuit, avec les guirlandes de feu qui en dessinent les contours.

Si, d'autre part, après avoir transformé la ville, on a voulu changer aussi les conditions matérielles de la vie des habitans, élever le salaire des ouvriers par le développement incessant des travaux publics, accroître la consommation, améliorer la condition sanitaire des classes les plus nombreuses, et prolonger ainsi la durée moyenne de la vie, assurément encore il n'y a qu'à se féliciter des résultats obtenus. Il n'est pas besoin de revenir sur la comparaison que nous avons faite entre l'accroissement du produit de l'octroi, l'élévation des salaires et l'augmentation de la population. On peut à coup sûr appliquer aux habitans de Paris ce qu'un des journaux les plus accrédités de Londres disait récemment au sujet de l'énorme importation de denrées introduites en Angleterre : « Cet accroissement, qui n'est pas le fait de l'augmentation de la population ni de la diminution de la production anglaise, prouve que la masse de la nation est mieux nourrie qu'autrefois. » Certes on peut en dire autant de la population parisienne : elle est mieux nourrie qu'autrefois, et sous ce rapport l'amélioration est surtout sensible dans la classe ouvrière.

Il est encore un autre besoin d'un ordre plus élevé, dont la satisfaction s'est étendue jusqu'aux couches les plus profondes de la population : c'est le besoin de mouvement, la promenade soit à l'intérieur de la ville, soit dans les campagnes ou les forêts séculaires qui l'entourent. Il a toujours été dans les habitudes de la population parisienne de se porter en foule aux promenades, aux lieux de réjouissances publiques, et de s'échapper le dimanche en joyeux essaims hors des murs. Quel progrès sous ce rapport depuis ces malheureux *coucous* que notre génération a vus disparaître, et même depuis ces *vélocifères* transportant à grand'peine, à travers la poussière du chemin, quelques centaines de voyageurs à Meudon, à Saint-Germain, à Sceaux ou à Versailles! Aujourd'hui chacune des grandes compagnies qui se partagent le réseau des chemins de fer français, et dont la tête est à Paris, entretient pour les besoins de la capitale un service de banlieue qui, ajouté au service général de la ligne, déverse sur tous les points de la campagne parisienne des flots de promeneurs se comptant à certains jours par centaines de

mille. La vapeur a mis ainsi tout un vaste rayon de verdure et de magnifiques ombrages à la disposition des habitans de Paris.

Sans doute l'administration chargée aujourd'hui des intérêts de Paris ne peut revendiquer pour elle seule un tel changement, dû surtout au progrès de l'aisance générale; mais ses actes y ont puissamment aidé, et il est d'autres améliorations dont il faut lui rapporter uniquement le mérite. C'est en effet depuis 1856 seulement qu'on a vu l'établissement dans l'enceinte de Paris, à l'imitation de Londres, de ces jardins dont la végétation purifie l'air. Paris a maintenant les sept squares de la tour Saint-Jacques, des Innocens, des Arts-et-Métiers, du Temple, Vintimille, Sainte-Clotilde et Louvois, qui occupent une superficie de 20 hectares, sans compter le parc de Monceaux, qui en a plus de onze. Belleville, Batignolles, Charonne, Montrouge ont aussi leurs squares. Un parc de 20 hectares va couronner les buttes Saint-Chaumont. Enfin deux délicieuses promenades confinent à Paris : à l'ouest, le bois de Boulogne, de 873 hectares, avec tous les enchantemens dont la ville s'est montrée prodigue, et à l'est le bois de Vincennes, non moins heureusement transformé, et qui ne contiendra pas moins de 876 hectares, dont 375 en prairies et 20 en pièces d'eau.

Une autre amélioration qui saisit moins les yeux, mais qui a, elle aussi, une grande importance pour la population parisienne, c'est une plus abondante distribution des eaux salubres, un plus facile écoulement des eaux malsaines. La ville de Paris est aujourd'hui alimentée par des eaux de provenances diverses, d'un volume total de 153,000 mètres cubes. Le canal de l'Ourcq en fournit seul 105,000. Ces eaux sont distribuées par 20,948 mètres de conduites à l'usage des particuliers, et par 754,852 mètres de conduites publiques. L'administration fait installer encore au quai d'Austerlitz deux nouvelles machines qui augmenteront de 15,000 mètres cubes par jour la quantité d'eau. Enfin on sait qu'elle a recherché jusque dans les départemens de l'Aube et de la Haute-Marne des sources potables assez abondantes pour fournir à tous les besoins des habitans de Paris. Pour amener ces eaux à Paris et pour les distribuer, la ville devra dépenser encore une somme de 60 millions. — Des eaux limpides, il faut bien passer aux eaux malsaines. En 1854, Paris possédait 163 kilom. d'égouts voûtés; il y en a aujourd'hui 330, qui égalent en développement la moitié des rues de Paris (700 kilom. ou 175 lieues). Ce Paris souterrain, dont un poète vient de retracer l'étrange et saisissant tableau, offre le spectacle du plan le mieux combiné par la science de l'ingénieur. Il s'agissait d'obtenir l'écoulement rapide des eaux pluviales, qui dans l'ancien système produisaient de fréquentes inondations, d'entraîner toutes les eaux ménagères et industrielles qui faisaient des ruisseaux de Paris autant

d'égouts à ciel ouvert; enfin il fallait préparer l'écoulement même des vidanges dans les conduits souterrains et le raccordement des nouvelles galeries avec les anciennes. Au moyen de galeries principales où les anciennes viennent se déverser, de *branchemens* dirigés de chaque maison sur les conduites publiques, au moyen enfin du débouché de toutes les galeries dans de grands collecteurs, dont deux, sur la rive droite, traversent Paris de l'est à l'ouest, et dont un, sur la rive gauche, reçoit la Bièvre et se dirige par les quais jusqu'au pont de la Concorde, où il passe le lit de la Seine dans un siphon, les immondices de Paris s'écoulent dans un grand souterrain de 5 kilom., qui part du pont de la Concorde et aboutit à Asnières. A la lueur de lampes-phares, une vraie navigation fluviale, avec bateaux à vannes et écluses mobiles, procède au nettoiement de la grande ville. Quelle immense distance de ce savant système à celui de l'arrosement des ruisseaux par les bornes-fontaines, ouvertes deux heures par jour, et qui constituait cependant un véritable progrès sur l'état antérieur! De telles améliorations ne s'accomplissent pas, on le conçoit, sans beaucoup d'argent : il reste donc, pour compléter le système des égouts, à dépenser 60 millions, dont 20 seront payés par les particuliers pour l'établissement des branchemens entre leurs maisons et les conduites publiques. Disons, pour en finir avec les voies souterraines, que la canalisation du gaz atteint déjà 924 kilomètres. La ville se trouve encore, on le voit, en face d'une dépense de 100 millions applicable à la distribution des eaux salubres et à l'écoulement des eaux malsaines. Quand cette œuvre sera entièrement accomplie, Paris ne laissera rien à désirer sous le rapport de la propreté et des conditions hygiéniques.

Nous n'avons point cherché à diminuer la part qui revient à l'autorité municipale actuelle dans l'amélioration matérielle de la ville de Paris; mais, toute méritoire que soit l'œuvre, elle ne constitue pourtant que la moitié des devoirs imposés à une grande administration. A côté et au-dessus des intérêts matériels se placent ceux de l'intelligence. Or, dans la satisfaction qu'ont reçue les intérêts des habitans de Paris depuis dix ans, les intérêts matériels proprement dits n'ont-ils pas eu la plus large part? Il est presque superflu de le démontrer. Ce n'est pas, et nos chiffres l'ont établi, que l'administration municipale ait négligé le côté moral et religieux de l'œuvre multiple qui lui était confiée. Nous avons vu comment le budget de la bienfaisance publique s'était accru et comment d'autre part la proportion entre le nombre des indigens assistés et celui des habitans de Paris avait diminué. L'administration de l'assistance, confiée à un directeur spécial et responsable devant l'opinion, poursuit et réalise toutes les améliorations que notre propre expérience et celle des peuples voisins peuvent lui enseigner. On ne peut craindre d'ail-

leurs de voir aujourd'hui l'autorité publique marcher avec lenteur quand il s'agit d'améliorer le sort des pauvres. Le pouvoir municipal s'est également préoccupé de satisfaire d'autres intérêts de l'ordre moral, et, sans parler de sa sollicitude pour offrir à l'exercice des cultes des édifices dignes de leur destination, l'administration parisienne, on aime à le reconnaître, a fait de larges sacrifices pour le développement des écoles, puisque les dépenses de l'instruction primaire sont spécialement à la charge des communes. Un peu avant 1848, la ville de Paris consacrait à l'instruction primaire une allocation de 1,100,000 francs au lieu de 140,000 francs dépensés en 1830. Dans le budget de 1863, l'allocation pour l'instruction primaire dépasse 2,900,000 francs. Ces chiffres sont considérables, puisqu'ils ne s'appliquent qu'aux frais ordinaires, sans comprendre toutes les sommes nécessaires pour construire de nouvelles écoles, et sous ce rapport l'extension des limites de Paris impose de grands sacrifices devant lesquels l'administration ne doit pas reculer. C'est ainsi que dans le budget de 1863, outre la somme de 2,900,000 francs destinée à l'instruction primaire, 200,000 francs sont accordés pour l'entretien des édifices scolaires et 500,000 francs pour la construction d'écoles dans la banlieue. Enfin il faut ajouter à ces allocations quelques dépenses pour l'instruction secondaire et des institutions spéciales; néanmoins nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que ces dernières sont bien modiques; les quartiers de la rive droite demandent aussi depuis trente ans un troisième collége, et tous les bons esprits seraient heureux de voir une progression plus rapide encore dans les dépenses consacrées à l'enseignement populaire. Qui ne croit sincèrement que le corollaire du suffrage universel ne soit l'instruction universelle? Sans professer dans un sens absolu la doctrine de l'instruction gratuite et obligatoire, il est permis d'émettre le vœu pratique que l'instruction soit distribuée avec tant de munificence et à si peu de frais que tous puissent la recevoir. Paris renferme deux modèles d'enseignement primaire supérieur qu'on ne saurait trop louer : le collége municipal Chaptal et l'école Turgot; mais, bien que la ville y fasse entrer comme boursiers les élèves qui se sont le plus distingués dans les écoles primaires ordinaires, il y a lieu de regretter que cet enseignement ne soit pas mis à la portée d'un plus grand nombre. L'enseignement primaire supérieur n'entraîne qu'une dépense annuelle de 150,000 francs environ; l'instruction secondaire n'obtient comme encouragement qu'une somme moindre encore, sur laquelle le collége municipal Rollin absorbe à lui seul près de 100,000 fr. Ces chiffres sont-ils suffisans, quand on voit par exemple le chapitre des fêtes et réjouissances publiques recevoir une allocation de 700,000 francs?

Nous croyons avoir montré, dans un sincère esprit d'équité, tout le bien produit par l'administration actuelle, et signalé avec ménagement les lacunes et les dangers que peut présenter sa gestion. Selon nous, ces dangers sont tout entiers dans la situation omnipotente faite au préfet de la Seine, et l'on nous permettra d'insister en finissant sur l'étrange anomalie qu'offre ce pouvoir absolu et sans contrôle avec le degré de civilisation où nous sommes parvenus et l'importance des intérêts qu'il gouverne. Le budget de la ville de Paris est plus élevé que celui de toutes les monarchies secondaires de l'Europe, et il atteint presque à la moitié du budget de l'Espagne. Tous les états secondaires, qui en étendue et en population dépassent de beaucoup la capitale de la France, jouissent d'un gouvernement représentatif. Paris est gouverné par un seul homme, dont les volontés s'exercent, sinon sans aucune subordination hiérarchique, du moins sans contestation sérieuse, puisque le conseil municipal siégeant à côté de lui est en fait nommé sur sa présentation, et que le décret de 1861 a soustrait la plupart de ses décisions à l'approbation du ministre de l'intérieur, son chef immédiat. La postérité s'étonnera sans doute qu'un tel régime ait été si longtemps imposé à une telle ville. Une pensée qui peut prêter à des appréciations bien diverses semble avoir présidé à cette concentration de pouvoirs, c'est l'idée de faire de Paris plutôt une ville européenne qu'une ville française. Or, par cela même que Paris aspire à un pareil rôle, il a dépassé comme centre social et comme foyer d'industrie les proportions réclamées par les besoins de la France seule. Des masses d'ouvriers nomades absorbent l'élément parisien et constituent un danger permanent pour le repos de la France entière par la mobilité de leurs sentimens et les exigences de leurs intérêts. Sans vouloir donc amoindrir en rien la grandeur du but poursuivi, il faut en signaler les dangers et chercher à en atténuer la gravité.

Pour arriver à ce résultat, pour concilier avec le rôle extérieur auquel Paris est appelé son rôle intérieur, parisien et français, il n'est qu'un seul moyen efficace : c'est d'introduire à côté du pouvoir exclusif et hardi du dépositaire de la pensée impériale le pouvoir modérateur des représentans de la ville librement élus, et de donner dans la composition même de cette représentation non-seulement la voix aux intérêts démocratiques des masses industrielles, mais encore aux intérêts de toute sorte d'un élément essentiellement stable, — la *bourgeoisie parisienne*. Il faut en un mot une modification de la législation de 1855 dans le sens de la loi de 1834. Avec des représentans élus, aucun doute ne pourrait s'élever contre l'utilité, quelque rapide qu'en fût l'exécution, des plus vastes entreprises. Le juste sentiment des besoins locaux servirait de contre-poids aux

inspirations en apparence étrangères à l'intérêt propre de la cité. Enfin l'esprit de liberté, cet esprit qui ennoblit tout ce qu'il anime, inspirerait une émulation féconde dans la poursuite de tous les progrès, et surtout des progrès intellectuels et moraux.

Quand au début de cette étude nous avons tracé le tableau de Paris tel qu'il existait au commencement du siècle, notre dessein était de le mettre en parallèle avec le tableau du Paris moderne dont nous avons successivement rappelé les transformations. Quel contraste! quel changement! C'est vraiment ici que l'on doit dire : *Voyez et jugez!* Mais ne pouvons-nous aller au-delà? Par les résultats obtenus dans les soixante dernières années, n'est-il pas permis de juger des résultats qu'une période égale de temps promet et assure, alors surtout que les moyens d'action sont plus grands et le goût des améliorations plus vif. Ce n'est pas s'avancer beaucoup que de prédire pour cette époque l'entier achèvement de tous ces quartiers tracés d'hier et cependant déjà plus qu'esquissés, de l'Étoile, du Trône, de l'Observatoire, de Monceaux. Quand en 1899 la dette municipale actuelle sera amortie, c'est-à-dire au commencement du XXe siècle, il est permis d'assurer que la banlieue de Paris s'étendra jusqu'à Saint-Denis, Sceaux et Versailles. Dans cette immense enceinte sillonnée de locomotives, arrosée et purifiée par l'eau, rafraîchie par la verdure des parcs, enrichie par le développement de l'industrie, la moyenne de la vie se sera augmentée sans aucun doute grâce aux soins hygiéniques de toute sorte et aux progrès de la bienfaisance publique et privée. Les sacrifices financiers consentis pour obtenir de tels résultats sembleront minimes alors, et l'on s'étonnera peut-être qu'on ait fait des calculs d'économie d'argent quand il s'agissait d'économiser la vie des hommes. Nous entrevoyons et nous saluons toutes ces merveilles; mais à côté de tant d'avantages matériels nous en appelons d'autres : nous nous demandons quelle sera la situation morale et intellectuelle de ce Paris de 1900, de quel état social et politique il jouira. En même temps que plus de prospérité, de bien-être, de plaisirs, lui aura-t-on ménagé plus d'instruction et de liberté? Le culte de la propriété, de la famille, l'orgueil de la responsabilité personnelle, l'énergie du libre arbitre, ennoblissent les hommes. Si nous avons présenté quelques observations sur la tendance actuelle de l'administration qui apporte une sollicitude exclusive à l'embellissement de Paris, c'est que nous voudrions qu'on songeât encore plus à l'état moral de la société parisienne qu'à son bien-être matériel, et que nos descendans, avec tous les biens de ce monde, possédassent aussi les mâles vertus qui font les grandes nations et les peuples libres.

BAILLEUX DE MARISY.

LA

COMTESSE DIANE

DERNIÈRE PARTIE.

XXII.

Une heure s'était passée depuis que le chaste aveu de Diane était venu m'arracher aux étreintes du délire (1). Lorsque je descendis au salon, M. de Maufert me contempla longtemps et ne put cacher sa surprise. J'avais terrassé le démon du mal, et, la fierté sur le front, le sourire aux lèvres, comme l'archange, j'étais animé du souffle de Dieu. Mon tuteur se tourna précipitamment vers Diane, comme s'il eût deviné qu'elle seule avait produit ce miracle, et il nous enveloppa tous deux dans un regard de haine; mais ce ne fut qu'un éclair.

Diane était pâle, émue et comme frémissante encore de l'aveu échappé de son cœur; c'est à peine si elle osa lever les yeux.

— Vous êtes prêt? me dit sèchement le comte. Partez-vous avec moi?

— Excusez-moi, monsieur, répondis-je; j'ai fait seller Ralph.

— A votre aise.

Et, reprenant son impassibilité dédaigneuse, il alla s'asseoir, sous la vérandah auprès d'une table chargée de journaux. Je me rapprochai de Diane. — Prenez garde, dit-elle vivement, il nous observe!

Ce mot me serra le cœur; il révélait la détresse de cette âme si

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre et du 1er octobre.

pure et si fière : pour la première fois, elle tremblait devant son mari; mon bonheur m'oppressa comme un remords.

Un valet vint appeler M. de Maufert, nous demeurâmes seuls. J'avais peur de ce que je lisais dans sa pensée; elle remarqua ma subite tristesse.

— André, me dit-elle, je suis un peu souffrante; ne vous inquiétez pas d'une mélancolie sans cause désormais, puisque je vous vois confiant en vous-même.

— Ah! m'écriai-je, je ne serais pas digne de vous, si je ne vous devinais.

Elle tressaillit. Je continuai.

— Pardonnez-moi de raviver votre tourment, mais je veux le guérir... Ma sœur, Dieu nous voit et nous juge. Ne sentez-vous pas au-dessus de nous l'âme de ma mère qui nous bénit? Il est des attachemens qui nous viennent du ciel. Demain je partirai, et lorsque de loin vous penserez à votre frère, n'oubliez jamais qu'il vous vénère à genoux et que vous l'avez sauvé.

— Oh! dit-elle exaltée, qu'importent mes tourmens, ma vie, si vous échappez au malheur? André, je vous ai donné mon âme, tout ce qui est à moi, et je ne regrette rien... Ne songez qu'à vous, à votre avenir, à votre bonheur. Vous serez fort, n'est-ce pas?

— Que puis-je craindre maintenant? D'un seul mot vous m'avez fait invulnérable. Je défie la démence d'effacer votre souvenir de mon cœur. C'est là qu'est ma foi, mon orgueil, ma raison!

Elle me tendit la main.

— Dieu nous protége, reprit-elle avec un divin sourire, et je n'ai plus peur. Adieu, mon frère, merci de ce doux nom que vous avez évoqué entre nous.

Je partis enivré de cet adieu suprême; si j'étais resté, je me serais trahi devant mon tuteur.

Emporté au galop de Ralph, je respirais à pleins poumons l'air embaumé des bois; je croyais naître à la vie, des bouffées d'orgueil me montaient au front, et j'avais peine à comprimer dans mon sein des enthousiasmes inconnus... L'amour de Diane m'avait fait dieu. Arrivé à la place où j'avais vu un jour m'apparaître le spectre de la folie : — Où donc es-tu, fantôme? m'écriai-je; me voici, et je te brave!

Mes terreurs passées n'éveillaient plus en mon âme qu'un dédaigneux mépris; je croyais, j'espérais. Ainsi que l'idolâtre devant son fétiche, j'allais en extase, le regard perdu dans le ciel profond, infini comme mon amour. Cette épreuve que je m'apprêtais à subir et qui m'avait tant épouvanté ne me semblait plus qu'un jeu. J'étais aimé...

J'arrivai chez Granger radieux, transfiguré. J'aurais voulu avoir

à risquer un de ces actes d'héroïsme que l'amour seul ose tenter. En me voyant, le brave notaire ouvrit de grands yeux, étonné de mon allégresse à cette heure si grave de ma vie.

— Eh bien! qu'avez-vous, mon ami? dis-je en riant.

— Ma foi, monsieur le baron, balbutia-t-il, j'ai... que je suis ravi de vous trouver ainsi... J'avais craint... Enfin la circonstance est si solennelle,... et je vous avais vu si... préoccupé...

— Que ma préoccupation vous a fait perdre votre éloquence, repris-je gaîment. Allons, examinez-moi tout à votre aise, et persuadez-vous que, pour un aliéné, je n'ai pas l'air trop abattu.

— Bravo! j'aime cette vaillance, et nos affaires sont en bon chemin; mais songez que vous allez plaider devant des gens prévenus. Notre succès dépend de votre sang-froid.

— Comptez sur moi, mon cher maître, je suis soutenu par une conviction que rien ne peut ébranler. Les médecins sont-ils arrivés?

— Oui, ce matin même, et je les ai vus : ce sont les docteurs Delatre et Pillaut. Leur haute science et leur caractère nous mettent à l'abri de toute crainte.

Une demi-heure après, dans le salon de Granger, les membres de mon conseil de tutelle étaient réunis. Présidés par le juge de paix, ils étaient assis près d'une grande table recouverte d'un tapis vert : à l'un des bouts, les deux médecins spécialistes et le docteur qui m'avait soigné déjà; de l'autre côté, mon tuteur; en face du président, deux siéges réservés pour Granger et pour moi.

La séance ouverte, M. de Maufert prit la parole.

— Avant de commencer ce débat, messieurs, dit-il, qu'il me soit permis de tenter un dernier essai de conciliation. Nul de nous n'ignore les graves conséquences que peut avoir pour mon pupille, mal conseillé, le rejet d'une demande d'émancipation inopportune, et à laquelle mon devoir m'oblige à résister en y opposant des motifs que l'intérêt même d'André nous engage à tenir secrets. Il est impossible de ne point apercevoir dans cette démarche imprudente une marque évidente d'hostilité contre ma gestion. Pour vous tous comme pour moi, ce voyage aux Indes, si subitement projeté, et qu'on ne peut retarder de six mois, n'est qu'un maladroit prétexte qui déguise à peine une méfiance blessante pour ma loyauté. Les choses en sont donc venues à ce point que notre délibération de famille va aboutir au tribunal, et divulguer des dissentimens fâcheux ou une... infortune irréparable. C'est pourquoi je croirais manquer à mon mandat de tuteur en ne faisant point un dernier appel à la prudence de Me Granger. Mon nom est, je pense, une réponse aux calomnies qu'on essaie de diriger contre moi. Que mon pupille retire sa demande, et je renonce à une enquête qui peut être funeste pour lui.

Granger allait répliquer, je le prévins. — Permettez-moi de par-

ler, mon ami, lui dis-je, puisque aussi bien je suis ici pour faire décider de la lucidité de mon esprit.

Un geste du juge de paix m'encouragea. Je continuai.

— Il ne siérait point à mon âge, messieurs, de repousser les paroles de conciliation que M. le comte de Maufert, mon tuteur, vient de prononcer, et je vais répondre à sa franchise non plus en me retranchant derrière ce qu'il appelle un maladroit prétexte, mais en me confiant à sa loyauté. Un homme à ses gages a osé me déclarer fou. Que mon tuteur proteste contre cette calomnie, je me soumets avec respect à son désir, et j'attendrai avec confiance l'heure de ma majorité.

Au silence qui se fit dans l'assemblée, il était aisé de comprendre que du premier coup je venais de toucher au cœur de la question. M. de Maufert parut hésiter un moment, mais il ne lui était plus possible de reculer.

— Mon devoir et le soin de votre avenir, dit-il enfin en dardant sur moi son regard acéré, me défendent de protester.

— En ce cas, monsieur, répondis-je avec calme, pardonnez-moi de maintenir mes prétentions. Je ne dois sortir d'ici qu'indépendant et réhabilité, ou déchu de mes droits. Je réclame cette expertise invoquée par vous, et, me plaçant sous la protection de mon conseil de famille, je le supplie de régler dès aujourd'hui mon avenir, que vous menacez.

— Persistez-vous dans vos assertions, monsieur le comte? dit le juge de paix, s'adressant à mon tuteur. Dois-je donner lecture des documens sur lesquels vous fondez le rejet de l'émancipation sollicitée par M. le baron?

— Je persiste, monsieur, répondit le comte.

Le juge alors prit sur la table un volumineux manuscrit dont il commença la lecture. Ce fut d'abord la relation brutale du malheur qui s'était appesanti sur ma famille depuis deux générations. Vinrent ensuite des certificats de médecins qui attestaient la folie de mon aïeul et de ma mère. A ce cruel tableau, le magistrat s'interrompit.

— Il y a là de tristes émotions pour vous, monsieur, me dit-il, et si vous désirez vous retirer, votre présence n'est point indispensable...

— Le souvenir de ma mère, monsieur, répondis-je, ne peut qu'affermir mon cœur. Continuez.

Il reprit alors ce navrant récit de mes premières douleurs : la mort de ma mère y était racontée avec son cortége d'épouvantes et d'angoisses; puis, ce lugubre chapitre clos, le mémoire abordait mon acte d'accusation. Au début, c'était un tissu de faits insignifians et bizarres, reliques péniblement disputées aux souvenirs évanouis de

ma première enfance, et recueillies jour par jour avec un tel soin qu'on y devinait déjà la lente préméditation de ma déchéance civile. Je ne pus comprimer un sourire de dédain à ce singulier réquisitoire où mes révoltes d'écolier, mes caprices de pupille, mes gaîtés, mes tristesses, étaient numérotés comme autant de symptômes d'aliénation; mes équipées d'étudiant eurent leur tour. M. de Maufert savait tout, il avait eu sa police à Heidelberg. Le libelle extravagant était minuté avec tant d'art qu'en l'écoutant je finis moi-même par me laisser surprendre; ces excentricités de jeunesse multipliées, exagérées, redites à froid, me paraissaient des énormités... Mais il n'était point une circonstance de ma vie où je ne retrouvasse l'influence ou le souvenir de Diane; son image planait sur tous ces rappels du passé; une pensée unique triomphait en moi : j'étais aimé! Et quand les pages venimeuses entamèrent la chronique de ces derniers mois dont chaque heure avait été comptée par les palpitations de nos cœurs, je fermai les yeux, ébloui de mon rêve. Je revoyais la source qui pleurait sur ma belle marraine évanouie, la cabane du bûcheron, et tous ces jours radieux où nous nous taisions tous deux, craintifs, effrayés du trouble de nos âmes.

J'entendis vaguement que mon tuteur concluait à une perturbation de mon intelligence constatée par des témoins prêts à comparaître devant le conseil; mais je n'écoutais qu'une voix qui semblait toujours murmurer à mon oreille charmée : — André, je vous aime... Voulez-vous encore mourir? — Je fus tiré de mon extase par ces paroles que m'adressa le juge de paix :

— Les témoins appelés, étant aux gages de M. le comte, ne peuvent être entendus qu'à titre de renseignement, monsieur; cependant vous avez le droit de les récuser.

— Dieu m'en garde, monsieur! m'écriai-je; j'ai le plus grand intérêt à ce que cette enquête soit entière et ne laisse rien dans l'ombre.

On introduisit Martin, le valet de chambre de M. de Maufert, inscrit le premier sur la liste. Parmi tous les serviteurs du château, c'était celui qui devait m'être le plus hostile, car je le savais trop avant dans les bonnes grâces de son maître pour ne point me méfier de lui, et je l'avais toujours traité en conséquence. Interrogé par le magistrat, il déclara me connaître depuis mon enfance; il avait toujours remarqué chez moi des bizarreries de caractère, des colères subites, tournant tout à coup à des rires insensés comme en ont les fous; mais c'était depuis mon retour de Heidelberg que mon infirmité s'était principalement caractérisée. Il raconta alors tout ce qu'il avait entendu sur cette fameuse histoire de la forêt, le jour où un de mes accès de délire avait failli coûter la vie à Mme la comtesse; puis ma scène avec Gillot et Placide, et cette soirée enfin où

mon tuteur, forcé d'appeler ses gens à son secours, n'avait dû son salut qu'à la violence extrême de ma rage qui m'avait fait perdre le sentiment. Un autre valet déposa dans le même sens; puis vint un ouvrier, ami de Placide, qui répéta que ma folie était bien connue dans le pays, et assura m'avoir vu la veille danser avec les enfans sur la place du village et les poursuivre, un moment après, comme un furieux.

— Vous n'avez rien à objecter à ces témoignages? me demanda le juge de paix.

— Rien, monsieur, répliquai-je avec dédain.

Tony, un de mes grooms, fut appelé. Ce garçon m'était dévoué, et je fus surpris de le voir là. Intimidé par l'assemblée, embarrassé de son français britannique, Tony baragouinait une appréciation de mes talens équestres et de mes connaissances en hippiatrique, quand le juge l'interrompit.

— Vous accompagniez M. le baron le jour où Mme la comtesse fut renversée avec son cheval aux environs de la clairière aux Sangliers?

— Oui, votre honneur, répondit Tony avec un soupir d'allégement.

— Dites ce que vous savez sur cet accident.

— Votre honneur, le cheval est une bonne bête, et ce n'est pas sa faute; mais ça l'a contrarié d'être arrêté : alors il s'est dérobé et s'est emporté...

— Et M. le baron avait-il l'air d'un homme subitement frappé de folie?

— Faites excuse, votre honneur, M. le baron est trop bien en selle pour s'effrayer; c'est un *gentleman*.

— Ainsi vous affirmez, reprit le juge, que M. le baron semblait avoir tout son sang-froid en ce moment, et, selon vous, il est parti tout à coup parce que son cheval s'est emporté?

— Je crois pouvoir l'affirmer, répondit le groom... Je sais bien que M. le baron a souvent des attaques, sauf votre respect; cela m'a été dit comme aux autres.

— Par qui?

— Par M. Placide.

— Pardon, interrompit Granger. je désirerais que le témoin expliquât ce qu'il entend par ces mots : *cela m'a été dit comme aux autres*. Quels sont donc *les autres?*

— Ceux qui devaient déposer, répliqua Tony naïvement. M. Placide nous a dit ce qu'il faudrait répondre, puisqu'il n'y a que lui qui ait vu M. le baron à ses heures de folie.

Mon tuteur mordait sa moustache avec impatience.

— C'est assez, dit-il, cela n'a pas le sens commun.

— Permettez, reprit Granger, le rôle de cet intendant qui dicte

des témoignages nous est à bon droit suspect, il nous importe de savoir s'il n'y a pas eu pression ou menace...

— Oh! non, monsieur, dit Tony, M. Placide ne m'a pas menacé: au contraire il m'a promis deux cents francs d'augmentation sur mes gages pour dire comme lui.

Mon tuteur bondit sur son fauteuil.

— C'est faux! s'écria-t-il, et c'est niais.

— Je ferai remarquer à monsieur le comte, répliqua Granger avec calme, que son intendant seul est ici en cause, ce même Placide qui se retrouve à la source de tous les bruits répandus contre nous, qui nous a diffamés dans un acte judiciaire, qui seul a vu nos prétendus accès, et dont les rancunes sont tellement évidentes qu'on n'a point osé l'appeler devant nous...

— Assez! assez! dis-je à mon tour en me levant, un tel débat amoindrirait ma cause.

Sur un signe du juge, Tony se retira.

— Je proteste énergiquement contre ce témoignage, dit mon tuteur.

— Le conseil appréciera, répondit Granger; nous requérons maintenant messieurs les docteurs de procéder à leur expertise, et nous attendrons leur déclaration pour plaider et poser nos conclusions.

Ce terrible interrogatoire que j'avais tant redouté n'était plus qu'un jeu pour moi; le moment de confondre la calomnie était venu, je le sentais aux transports de ma foi. Aux questions timides qui me furent adressées d'abord par les médecins, je ripostai par un trait d'audace.

— Oh! ne me traitez point en enfant peureux, m'écriai-je fièrement; je puis sans trouble subir vos épreuves et vous aider moi-même à scruter les cases de mon cerveau. Faut-il répondre à ce pamphlet verbeux que vous avez entendu, à ces témoignages passionnés ou sincères? Aucun fait n'est concluant. L'un de vous m'a vu frappé d'une méningite où j'ai eu le délire; mais vous n'ignorez point, vous, praticiens, que cette fièvre m'eût peut-être sauvé, si j'avais eu alors les principes d'une maladie mentale. Laissons donc là le passé. La monomanie ne s'accuse par aucun symptôme physique, je le sais, et ce n'est que dans mes raisonnemens que vous pouvez saisir les traces d'une aliénation partielle ou intermittente. Vous tremblez de me mettre face à face avec cette folie qu'on vous dénonce? Eh bien! j'irai au-devant de vos investigations, j'oserai pénétrer sans pâlir avec vous dans des régions effrayantes. Je suis fou, dit-on, ou je dois le devenir, parce qu'un héritage fatal pèse sur ma famille depuis deux générations? Interrogez-moi, messieurs, je suis prêt!

— N'avez-vous jamais ressenti d'inquiétudes, sachant que vous

étiez sous le coup d'une telle infortune? demanda le docteur Delatre.

J'eus un instant la pensée d'éluder cette question; mais je songeai à Diane, et je rougis d'avoir recours au mensonge.

— Oui, j'ai éprouvé des terreurs, je l'avoue, répondis-je avec une amère véhémence, car j'ai voulu m'éclairer sur les périls que je courais; j'ai lu tous vos traités sur la folie, et je suis resté parfois de longues heures à mesurer les énergies et les défaillances de mon être... Cela seul est un supplice; mais, vous le voyez, mes facultés n'ont point été ébranlées par cette épreuve. Ici devant vous, qui êtes assemblés pour me juger, pour me déclarer fou, je parle avec assurance de cet épouvantable fléau dont on me dit menacé, et ma raison ne faiblit pas, et je sais qu'un mot imprudent pourrait me perdre. Supposeriez-vous que mon délire ait sa source dans d'autres idées?... Eh bien! en même temps que ma dignité virile, je défends aussi en ce moment la libre possession de ma fortune, et, vous le voyez encore, je n'en parle qu'avec un sourire de dédain, car j'ai vingt ans, messieurs. On vous a dit mes folies d'étudiant... Ah! ces folies, je les confessse, j'ai cru à la jeunesse, à l'enthousiasme, à la patrie, comme je crois encore à la poésie, à la vertu, à l'amour, à l'amour, qui seul me sauverait ici-bas, comme il me sauvera dans l'éternité, — à l'amour, qui défie les obscurs fantômes de la démence, car il est la lumière, la vérité, la vie! Oui, j'ai parfois senti les atteintes de la peur, comme on se sent suffoqué au récit d'un naufrage; j'ai combattu, j'ai souffert... Qu'ajouterais-je? j'ai vingt ans,... j'aime et je suis aimé; vous voyez bien que je ne puis être fou!

Un murmure courut dans l'assemblée; au souffle de ma passion, les plus froids s'étaient émus, et je lisais dans tous les yeux la bienveillance et la conviction. Mon tuteur semblait interdit. Ma victoire était assurée, et je voyais planer au-dessus de moi, invisible pour tous, l'image de Diane qui me souriait et m'encourageait.

— Ah! repris-je exalté, vous ne douterez plus, j'ai ma raison, non point cette raison vaine de l'esprit qui chancelle à chaque pas dans les sentiers inexplorés de la science et de la philosophie, mais la raison du cœur, qui prend sa force en Dieu et nous guide d'un pas sûr dans les voies de l'éternelle sagesse, de l'éternelle beauté! Ne reconnaissez-vous pas à mon front le signe divin? Je ne suis plus cet être débile qui, hier encore, aveuglé par le doute, se débattait dans l'épouvante, cherchant une lueur d'espoir à travers les ténèbres de sa pensée; elle m'a dit : Je vous aime; et la lumière m'inonde, et je vois!...

J'étais debout, frémissant d'une sainte ivresse; ils me regardaient tous haletans.

— Prenez garde! me dit à demi-voix Granger.

— Laissez-le parler, s'écria vivement mon tuteur.

Mais je les entendis à peine. — Non, repris-je avec véhémence en me tournant vers le comte; non, vous n'étoufferez plus ma raison sous vos terreurs maudites, et les misères de votre monde s'écarteront de moi. Le baptême de l'amour m'a racheté de l'enfer où vous vouliez me précipiter. Ah! vous ne voyez pas cette image adorée qui m'assiste et me protége; nous ne formons plus qu'une âme. Elle est là, mes yeux la contemplent; je respire son souffle, sa voix murmure à mon oreille le mot qui me rend invulnérable...

— Il délire! il délire! vous l'entendez, vociféra M. de Maufert.

— Je délire! répondis-je avec un suprême élan de mépris, je délire!... Ah! il s'est trahi; vous ne pouvez plus me déclarer insensé; sa jalousie même atteste que je suis aimé...

— Malheureux, taisez-vous! s'écria Granger.

— Il est fou! reprit mon tuteur, se levant avec colère; vous le voyez, messieurs, c'est un accès de démence.

Les médecins m'entourèrent, je me débattis au milieu d'eux. Je voyais Diane pâle, éplorée; j'entendis un sanglot plaintif s'échapper de ses lèvres.

— Laissez-moi, laissez-moi! m'écriai-je, elle vous regarde...

— Il est fou, il est fou! répétait le comte.

— Ne l'écoutez pas, disais-je, il ment.

Et je voulus m'élancer sur lui; on me saisit. En proie à l'indignation, je résistai avec une force surhumaine. — Malheureux! vous allez la tuer! dis-je, sentant faiblir ma vigueur.

C'était horrible. Diane s'était réfugiée dans mes bras; ils la meurtrissaient de leurs étreintes, et je voyais ses larmes couler de mes yeux, les battemens de son cœur m'étouffaient.

— C'est une hallucination, dit un des médecins.

Ce mot pénétra tout à coup dans mon cerveau comme un fer rouge; le ressort de ma volonté se brisa, un nuage m'enveloppa, Diane s'enfuit en jetant un grand cri, et je tombai sur un fauteuil, inerte, captif, éperdu...

Je sentis sur mon front une impression de fraîcheur; on me baignait les tempes avec de l'eau, j'entendais vaguement leurs propos, comme s'ils eussent parlé dans le lointain.

— La crise n'est pas dangereuse, dit le docteur Pillaut; elle s'explique par une de ces violentes secousses morales si communes dans les monomanies affectives.

— Il y a dans la chambre voisine un lit de repos, dit Granger.

On me transporta à la hâte, et je fus étendu, la tête sur des coussins; j'eus conscience d'une main qui entr'ouvrait mes habits et dé-

nouait ma cravate; puis le bruit s'éteignit peu à peu, et bientôt au trouble de mes pensées succéda un profond sommeil.

XXIII.

J'ignore combien de temps je restai ainsi. Perdu dans des rêves étranges, je fus brusquement réveillé par une sensation brûlante au cou; j'ouvris les yeux, il faisait presque nuit, et je me vis seul avec M. de Maufert. Il tenait à la main le médaillon de Diane.

— D'où vous vient ce bijou? me dit-il d'une voix frémissante.

A peine sorti de mes songes, je ne compris pas tout d'abord, et balbutiai quelques mots.

— Oh! reprit-il, ce n'est plus l'heure des divagations!... Allons, répondez, si vous n'êtes pas un misérable! Ceci est un gage, n'est-ce pas? le gage de ce sublime amour qui vous a sauvé de la folie? C'est elle qui vous l'a donné,... elle, votre maîtresse sans doute?

A cette insulte je bondis, et nous nous trouvâmes debout, face à face, menaçans tous deux. J'eus pourtant assez d'empire sur moi-même pour me dompter.

— Vous me faites pitié, lui dis-je, vos outrages ne l'atteignent pas!

Il fit un geste terrible, je ne bougeai point, et le bravant du regard : — Eh bien, tuez-moi! ajoutai-je avec calme, vous hériterez.

Son visage contracté devint livide, une imprécation sortit de ses lèvres comme un rugissement de bête fauve; mais tout à coup il se dirigea vers la fenêtre qu'il ouvrit, et respira l'air vif du soir, comme si la colère l'eût suffoqué.

J'attendais immobile, silencieux. Quand mon tuteur revint vers moi, toute trace d'émotion avait disparu de son visage, devenu impénétrable.

— Nous allons causer à présent, me dit-il avec un calme effrayant.

Je restai muet.

— Ce médaillon, monsieur, appartenait à ma femme, continua-t-il; il m'est permis, j'imagine, de vous demander par quel étrange hasard je l'ai trouvé à votre cou.

— Elle l'a perdu, monsieur; je l'ai ramassé et je l'ai gardé.

— C'est fort sentimental, dit-il avec une sombre ironie; mais, si éthérées que soient de telles amours, mon honneur en fait les frais...

— Votre honneur! m'écriai-je.

— Vous l'adorez; elle vous a dit qu'elle vous aimait, et je suis jaloux! Vous l'avez proclamé avec orgueil il y a quelques heures.

Une affreuse lueur traversa mon esprit; je me rappelai tout.

— Vous faut-il des témoins de vos paroles? Oh! vous avez été beau d'enthousiasme, et le mari le plus aveugle ne pourrait se bercer d'illusions.

J'écoutais terrifié, je songeais au malheur suspendu sur la tête de Diane.

— Ah! vous vous taisez, reprit M. de Maufert; vous ne vous indignez plus?...

Il me vint une inspiration du ciel.

— Que me contez-vous là, monsieur? lui dis-je avec un éclat de rire forcé. Ne savez-vous pas que je suis fou, et que j'ai toute sorte d'imaginations dans mes accès de délire? Oh! la bonne histoire! ma marraine éprise de moi, et m'en faisant l'aveu!

Et je riais, je riais; c'était à mourir d'une pareille torture.

— Ainsi vous mentiez?

— Halte-là! monsieur, dis-je en jouant la fureur, ce mot n'est point d'un gentilhomme. Vous me rendrez raison en champ clos devant la cour... Quand je vous aurai tué, ma marraine épousera le roi, et moi j'épouserai la reine, que j'aime depuis le jour où elle m'a donné son voile d'or en cachette. Vous trouverez nos amours racontées tout au long dans l'histoire de Wolfgang Hartzfeld de Thuringe, dont les deux volumes sont dans ma bibliothèque. Voilà la vérité.

Pendant cette horrible comédie, mon sang se figeait; je pensais à Diane trahie, dénoncée par moi, abandonnée sans défense aux cruautés de ce maître implacable. Mon tuteur m'observait impassible, un mauvais sourire crispa sa bouche.

— Alors vous avouez que vous êtes fou? me dit-il.

— Distinguons, répliquai-je, je le suis pour vous et pour vos pareils; mais cela m'est bien égal, celle que j'aime apprécie ma sagesse.

A ce moment, Granger entrait avec le docteur Delatre. Je ne pus me défendre de rougir. Le comte poussa une exclamation joyeuse.

— Arrivez donc, mon cher Granger, dit-il, voici votre client qui plaide lui-même sa folie, et je crois, sur ma foi, qu'il va réclamer maintenant la faveur de signer ce procès-verbal de la séance qui vous a tant désespéré.

Je devinai que j'étais condamné : j'éprouvai une défaillance indicible; mais plus que jamais il fallait sauver Diane.

— Je suis prêt à signer, dis-je avec animation, si vous voulez me donner en échange votre consentement à mon mariage avec la reine.

Le notaire eut un geste d'étonnement.

— Ah! vous ne savez encore rien? reprit mon tuteur. Notre pu-

pille est l'amant d'une reine de Thuringe qui lui a apporté cette nuit son voile d'or!...

— Parlez plus bas, elle est là, dis-je en montrant le lit, elle dort.

— Bien, bien! c'est convenu; vous l'épouserez, corbleu! elle est assez compromise... Allons, Granger, apportez le procès-verbal.

— Prenez garde, monsieur le comte, répondit gravement mon vieil ami, il y a ici une mauvaise action.

— Tudieu! vous y mettez du zèle, mon cher, répliqua M. de Maufert avec sécheresse; accordez-vous avec lui, et surtout avec la faculté. Je m'en lave les mains.

Le docteur m'examinait avec attention; il demanda à rester seul avec moi. Je pénétrai sa pensée, je me troublai, j'eus peur...

— Non, non! m'écriai-je, vous m'avez jugé; allez-vous-en!

— Messieurs, soyons discrets, dit mon tuteur; nous risquons d'éveiller la reine, retirons-nous. Nous avons d'ailleurs un dernier détail à régler.

Granger voulut insister, je m'emportai, je l'accablai d'injures; M. de Maufert riait... Enfin ils sortirent.

Demeuré seul, je ne songeai plus à mon désastre, je songeai à Diane, à son désespoir, à son avenir. Si mon tuteur n'allait plus croire à ma folie maintenant que ses soupçons étaient éveillés! s'il allait exercer sur elle quelque ténébreuse vengeance!... Et c'était moi qui l'avais perdue! Je cherchais un moyen de la secourir, il n'en était aucun. Elle était seule, sans famille, sans autre défenseur que moi, et de tous côtés je me heurtais à l'impossible... Il ne me restait que le crime. Lui mort, elle était sauvée!

La nuit était presque venue; immobile, affaissé sous le poids de ma destinée, j'essayais de me convaincre que mes feintes divagations avaient détourné les soupçons du comte, quand une main se posa sur mon épaule. Au seul contact de cette main, je devinai que c'était *lui*... Je me retournai hagard et comme surpris dans l'accomplissement de l'œuvre sanglante.

— Oh! trêve à votre démence! dit-il froidement, nous sommes seuls, et je n'ai plus de prétextes pour écouter vos divagations romanesques. Attendez un nouvel accès, vous ferez mieux le fou. En ce moment, nous avons une autre affaire à régler au sujet de ma femme... qu'il ne me plaît pas de vous voir aimer...

— Je suis à vos ordres, monsieur, répondis-je, comprenant qu'il me demandait une réparation.

— J'y compte parbleu bien! Nous partirons demain matin pour l'Allemagne. Il est inutile de retourner au château; votre ami Granger vous offre l'hospitalité, tenez-vous prêt à huit heures.

— C'est bien, monsieur, je serai prêt.

Il me salua et sortit.

Une immense joie m'inondait, sa provocation me sauvait de moi-même; il venait s'offrir à mes coups; j'allais le tenir au bout d'une épée, face à face, à ciel ouvert, et je pouvais le tuer sans remords... Je me jetai à genoux, et je remerciai Dieu de sa justice.

Il fallait songer à Diane. Mon tuteur sans doute était déjà sur la route de Maufert; mais avec Ralph et par les chemins de traverse il serait aisé de gagner une demi-heure sur la voiture du comte, forcée de faire un long détour pour trouver le pont de la Semoy, que je pouvais passer à gué. Je courus à l'écurie, mon cheval y était encore. En cinq minutes je le sellai, sans vouloir écouter Granger, qui s'effrayait de plus en plus de mon agitation.

— Mon ami, m'écriai-je, regardez-moi bien : vous le voyez, plus que jamais j'ai ma raison; mais après les imprudentes paroles qui me sont échappées dans une malheureuse exaltation il va peut-être la tuer!...

— Ah! mon enfant, dit-il, que Dieu vous garde!

Je partis au galop à travers les rues au risque d'écraser les gens. Enfin j'atteignis la route et lançai Ralph à fond de train, m'abandonnant à son instinct. Dans l'obscurité, de temps en temps, des lumières brillaient, et quelques voitures de roulier me barraient le chemin. Un homme fut heurté par le poitrail de mon cheval, et tomba. Je sautai par-dessus le corps, j'entendis les cris des charretiers; je ne m'arrêtai pas. Mes lugubres pressentimens s'accroissaient. Une minute de retard, et Diane était perdue! Il fallait la décider à fuir, à se cacher, jusqu'à ce que mon épée l'eût délivrée de son bourreau. Déjà sans doute M. de Maufert préparait quelque exécrable trame où il pourrait l'enlacer vivante et prolonger son supplice.

J'atteignis Thilay par la traverse. En franchissant le gué de la Semoy, je n'étais plus qu'à un quart d'heure de Maufert. Déjà, dans l'ombre, je croyais apercevoir la berge, quand je m'arrêtai glacé de stupeur... La rivière, grossie par des pluies récentes, était débordée. J'eus un moment de désespoir indicible. Revenir sur mes pas et regagner la route, c'était compromettre notre dernière chance de salut... Au prix de ma vie, il fallait arriver. Je recommandai mon âme à Dieu et poussai vers le gouffre, résolu à le passer à la nage. Ralph se défendait, tremblant d'effroi. Je lui mis mes éperons au ventre. Dès les premiers pas, il perdit pied et fut emporté par le courant. Je l'encourageais de la voix au milieu du tumulte : on eût dit qu'il comprenait mes alarmes. Je soutenais d'une main ferme ses naseaux hors du courant; mais le bouillonnement des vagues irritées l'aveuglait; parfois je le voyais faiblir, et nous allions ainsi tous deux, naufragés dans les ténèbres...

Pendant dix minutes qui durèrent un siècle, nous luttâmes contre

mille morts. Je vis enfin se dresser devant moi les arbres de la rive opposée; mais Ralph s'épuisait, il râlait... Tout à coup sa tête plongea; plus d'espoir... Je jetai un long cri de détresse, je sautai à l'eau pour le soutenir, il respira; mais, gêné par mes habits, j'avais peur d'être impuissant à le mener ainsi jusqu'au bord, quand, par miracle, je sentis le sol : nous étions hors de péril.

Une fois au sommet du talus, je laissai souffler mon pauvre Ralph; il vacillait sur ses jambes et semblait incapable de me porter jusqu'à Maufert. L'abandonner, c'était le vouer à une mort certaine. Je le traînai par la bride comme je pus pendant quelques centaines de mètres; peu à peu sa noble et généreuse ardeur se ranima : je me remis en selle et repartis.

J'avais par bonheur ma clé de la porte du parc, ce qui m'évitait encore un détour. J'allai vite aux écuries, et confiai Ralph à un de mes gens. A travers la nuit noire, je me précipitai vers le château : il était sombre, lugubre; aucune lumière aux fenêtres du salon, aucune lumière à la chambre de Diane, aucun bruit que le sifflement de la bise, qui roulait dans le ciel de grands nuages opaques et gémissait dans les feuillées. J'arrivai au vestibule, il était désert; j'appelai, personne ne répondit. Le cœur serré, je courus à l'office; quelques rares domestiques s'y trouvaient encore. En me voyant, ils ne purent retenir un mouvement d'effroi. Catherine, la femme de chambre de Diane, était au milieu du cercle; elle vint à moi.

— Ma marraine? lui dis-je.

— Elle est partie, monsieur, répondit-elle étonnée.

— Partie?... Quand? où est-elle allée?

— Mais elle est allée rejoindre M. le baron... Monsieur ne l'a donc pas vue?

— Elle est allée me rejoindre, moi?

— Mais oui, elle est partie bien vite d'après la lettre de M. le comte, qui lui disait qu'il vous était arrivé un accident.

Je pressentis un odieux guet-apens.

— Catherine, expliquez-moi tout. Vous aimez votre maîtresse... Je crains un malheur...

— Monsieur, je ne sais pas autre chose, répondit-elle émue. Vers cinq heures, Martin est revenu de Monthermé avec un mot pour Mme la comtesse et un mot pour M. Placide, qui avait ordre de l'accompagner. Mme la comtesse a trouvé le coupé attelé par M. Placide, qui n'a pas voulu de cocher, et est monté sur le siége pour conduire; ils sont partis... Quand vous êtes arrivé, nous étions tous bien inquiets...

— Placide n'a rien dit?

— Rien; seulement Martin a prétendu que personne ne reviendrait ce soir, ni peut-être demain...

Partie à cinq heures de Maufert, Diane devait être à sept heures à Monthermé,... et je n'avais quitté la maison de Granger qu'après neuf heures. Tout révélait qu'elle était tombée déjà dans le piége tendu par le comte. La pénétrante perfidie de M. de Maufert avait tout prévu. Dans le paroxysme de ma douleur, je n'avais plus une idée. Catherine, aussi pâle que moi, m'interrogeait éperdue.

— Où est Bastien? lui dis-je.

— Il doit être chez lui, balbutia-t-elle en rougissant.

— Ma bonne Catherine, courez à l'instant le chercher, qu'il vienne pendant que je changerai d'habits et que j'attellerai!...

— Mais, monsieur, si l'on me voit dans le village frapper à sa porte la nuit...

— Je vous le jure, c'est pour sauver votre maîtresse... Chaque minute de retard compromet sa vie...

— Oh! monsieur, j'y vais.

Elle partit en courant. Je montai à la hâte chez moi; j'étais glacé, et la sueur me coulait du front. Fritz était couché, je le laissai dormir. En un instant, j'eus des vêtemens secs. J'emplis mes poches de tout l'or que je possédais, je pris à tout hasard mes pistolets et retournai aux écuries. Mon pauvre Ralph gisait exténué sur sa litière; sous mes caresses, il releva sa tête languissante et retomba. Je réveillai un des palefreniers et lui donnai l'ordre de faire sortir mon tilbury de la remise, puis j'allai détacher de sa stalle mon cheval de trait le plus vite. Je commençais à lui mettre les harnais, quand je m'aperçus que le valet d'écurie ne bougeait pas. Je le crus rendormi, et je m'approchai pour le secouer; je le trouvai les yeux ouverts.

— Ne m'avez-vous pas entendu? lui dis-je.

— Oh! bien oui, monsieur, répliqua-t-il; mais ce n'est pas la peine de vous donner du mal à porter tous ces traits, il nous est défendu de vous laisser prendre un cheval.

— Insolent! m'écriai-je; obéis,... ou sinon!

— C'est impossible, monsieur; M. le comte me chasserait.

Je n'étais point dans une situation d'esprit à parlementer : je m'armai d'un manche de fouet plombé.

— Allons, lève-toi! dis-je les lèvres frémissantes.

Il n'osa résister, et s'habilla en criant à un autre homme couché à l'autre bout de l'écurie: —Ohé! Pierre, est-ce que tu n'entends pas?

— Si, répondit l'autre, je viens.

J'achevai alors de harnacher mon cheval; mais, au moment où je bouclais le dernier ardillon, les deux valets se placèrent devant moi, une fourche à la main.

— Monsieur, reprit insolemment celui que j'avais maltraité, nous ne pouvons pas laisser sortir nos chevaux.

— Celui-ci est à moi, répondis-je, et je le prends.

— Je vous en prie, monsieur, ne nous mettez pas dans notre tort, dit Pierre; ça n'est pas raisonnable, puisque nous avons nos ordres et que nous sommes deux contre vous.

— Eh bien! nous sommes deux aussi, dit une voix derrière eux.

Je reconnus Bastien, qui, trouvant la porte ouverte, était entré au bruit de l'altercation.

— Allons, à bas les fourches! reprit le contrebandier, dont la vigueur et le caractère résolu étaient connus dans le pays.

Je montrai en même temps un pistolet. A cette vue, les hommes reculèrent.

— Vous nous faites perdre nos places, Bastien, dit l'un d'eux.

— C'est un malheur, j'en suis fâché; mais il paraît qu'il faut que cela soit ainsi... Les affaires de M. André avant tout!

Il prit une lanterne et tira le cheval par la bride. — C'est moi qui emmène la bête, ajouta-t-il; si M. le comte se fâche, vous me l'enverrez... Et maintenant, les amis, qu'on soit sage,... ou gare à celui qui nous attirerait des curieux!

Sur cet avis, nous sortîmes. Bastien ferma la porte de l'écurie avec un tour de clé. Cinq minutes après, nous étions en voiture.

— Où allons-nous? me demanda ce compagnon dévoué.

— A Monthermé d'abord, puis en Allemagne peut-être... Je ne sais où!

— C'est bien. De quoi s'agit-il?

— De retrouver la comtesse, de la délivrer des mains de Placide pendant que j'irai me battre avec mon tuteur, que je vais tuer!

— Ho! ho! voilà bien de l'ouvrage; mais pour votre service, monsieur André, je n'ai peur de rien : disposez de moi, y compris la peau.

Nous arrivâmes à Monthermé à une heure du matin. Bastien avait dressé son plan.

— Si Mme la comtesse est ici, dit-il, au jour nous l'aurons trouvée.

Il me guida à travers les rues jusqu'à une auberge de mauvaise apparence. — Frappez fort, me dit-il, car on a l'oreille dure là dedans.

Je frappai, nul ne répondit.

— Bon signe, on se méfie, reprit le contrebandier, mon monde y est.

Et à son tour il heurta d'une certaine façon et siffla deux ou trois notes aiguës. On ouvrit aussitôt; nous entrâmes dans une salle basse, enfumée. L'hôte referma la porte en se frottant les yeux.

— Il y a des camarades ici? reprit mon compagnon.

— Trois, répondit le vieillard : l'Alsacien, La Besace et Constant.

— Appelle-les et dis-leur que ça presse.

L'aubergiste obéit, et un instant après les marches de l'escalier de bois craquèrent sous les pas de quelques hommes, parmi lesquels je reconnus deux des contrebandiers que j'avais rencontrés un jour dans la clairière aux Sangliers.

— Maintenant, dit Bastien à l'hôte, fais entrer sans bruit notre voiture dans ta cour, et mets le cheval à l'écurie.

Dès que l'hôtelier fut parti : — Êtes-vous libres? demanda mon guide à ses compagnons

— Dame, ça dépend! répliqua l'un d'eux.

— Bien; ce mot-là veut dire oui. En route! c'est un grand service à me rendre...

— Si c'est comme ça, reprit un autre, parle,... on est des amis.

— Merci, à charge de revanche dans la peine! Partons, je vous donnerai la consigne en chemin.

J'eus un éclair d'espoir; on pouvait tout tenter, dans une entreprise comme la mienne, avec ces hommes que leur lutte constante avec la loi accoutumait à toutes les ruses.

Nous sortîmes en silence; à cent mètres de l'auberge, Bastien me retint en arrière.

— Si vous m'en croyez, monsieur André, dit-il, vous nous laisserez ici;... vous aurez besoin d'avoir demain le jarret solide et la main légère...

— Qu'importe? répliquai-je, j'ai confiance en ma cause.

— Je vous en prie, suivez mon conseil... D'ailleurs vous nous êtes inutile, et... vous nous gêneriez. Nous avons certaines intelligences que mes gens ne seraient pas contens de vous laisser savoir... Je vous donne ma parole que si M[me] la comtesse est dans la ville, je l'aurai mise en sûreté au point du jour. Ne nous retardez pas tandis qu'il fait nuit.

Forcé de me rendre à de telles raisons, je le quittai à regret. Il fut convenu que Bastien accourrait m'avertir chez Granger au plus léger indice des traces de Placide ou de ma marraine.

Le brave notaire avait donné l'ordre qu'on attendît mon retour; un souper était prêt. Je bus un verre d'eau et me jetai tout habillé sur le lit pour me débarrasser de l'officieux valet; mais je ne pouvais reposer dans l'état d'anxiété où j'étais. Dès que je fus seul, je me mis à marcher par la chambre. J'ouvris la fenêtre, écoutant le silence de la nuit, épiant le moindre bruit, espérant que quelque rumeur m'apprendrait la réussite de Bastien. Pauvre Diane! où était-elle à cette heure? et quel tourment n'endurait-elle pas?... Mon inertie me dévorait, j'avais remords d'avoir quitté les contrebandiers; la lutte au moins m'eût distrait de ma peine. Pendant quatre

heures, je restai ainsi anxieux, haletant. Je vis poindre l'aube; des gens se montrèrent dans la rue; ils passaient, indifférens ou joyeux, sans que rien décelât qu'ils eussent appris quelque aventure nocturne. Le froid du matin m'avait saisi. Dix fois je voulus m'arracher à ma douloureuse station, je revenais malgré moi à cette fenêtre d'où je pouvais apercevoir le messager qui devait m'apporter le désespoir ou la joie... Enfin Bastien tourna l'angle de la place. A son air découragé, je devinai l'insuccès de ses recherches.

— Le comte est seul à Monthermé, me dit-il en entrant; Mme la comtesse n'y a point paru.

— C'est impossible! m'écriai-je, tu te trompes, tu as mal pris tes informations.

— Je suis sûr de ce que j'avance, reprit-il; le comte est rentré hier soir à huit heures trois quarts chez le baron de Pages. C'est là, vous le savez, qu'il loge toujours quand il vient ici; il n'est plus sorti. Ni Mme la comtesse, ni Placide ne l'ont rejoint. Nous avons des accointances avec tous les hôtels, aucun voyageur n'est débarqué dans la soirée; enfin, dernière preuve et la plus certaine, j'ai vu les gens de l'octroi, où j'ai des amis par état; j'ai parlé aux hommes qui ont pris le service depuis douze heures : ils visitent toutes les voitures à l'entrée, vous le savez; ils connaissent Mme la comtesse, et Placide surtout, qui vient souvent; le coupé n'a passé par aucune des portes de la ville, je vous le garantis.

— Où l'aura-t-on conduite, mon Dieu!

— Ne vous désespérez pas, monsieur André; Constant et l'Alsacien sont en faction à la porte de M. de Pages, où ils surveillent votre tuteur. S'il sort pour aller retrouver madame, nous le tenons... Ils ne regarderont pas à lui chercher une mauvaise querelle devant la maison où il se rendra pour l'empêcher d'entrer. J'ai envoyé La Besace à Maufert; il va suivre, si cela se peut, à partir du château, la piste du coupé, qui n'a probablement pas gagné la grand'route... C'est une chance...

— Bastien, tu vois mon inquiétude... Sur ta vie, sauve-la, sauve-moi!

— Tranquillisez-vous, nous avons des yeux et des jambes. Ah! j'oubliais : cette nuit, une heure après nous, Martin, le valet de chambre de votre tuteur, est arrivé ici en carriole avec une valise; il est aussi chez M. de Pages : nous aurons l'œil sur lui. Vous voilà renseigné; je vous quitte, car si le comte nous mène à sa cachette, il est bon que je sois là pour donner confiance à Mme la comtesse. Nous l'enlèverons, s'il le faut. En tout cas, je vous reverrai avant votre départ; j'aurai le temps de vous glisser un mot.

— Je te laisse le cheval et le tilbury; prends tout de suite cet argent, et paie généreusement ton monde.

Je lui donnai les quatre ou cinq mille francs en or que j'avais sur moi.

— Mais vous, me dit-il, vous ne gardez rien ?

— Pour ce que j'ai à faire, il me reste assez; d'ailleurs j'écrirai à Grangèr. Va, et songe que ma vie est dans tes mains.

— Comptez sur moi. Ah çà! de votre côté, monsieur André, pas de faiblesse là-bas, pas de générosité bête! il en profiterait... Le jarret est-il bon? vous sentez-vous du ressort?...

— Oh! ne crains rien; je le tuerai comme un serpent, sans pitié : il y va du bonheur de ma marraine.

Il me laissa; les résolutions que nous venions de prendre me rendaient l'espoir : Diane ne pouvait en effet échapper longtemps à de telles recherches. Presque rassuré sur elle, je songeai alors à moi. Le comte était un rude adversaire; je l'avais vu souvent manier l'épée, et un combat entre nous n'était point un jeu. J'essayai mes muscles; je fus content de l'examen; la fièvre me soutenait, et je n'éprouvais aucune fatigue physique. Je sonnai alors pour me faire apporter à déjeuner. Le domestique entra bientôt, suivi de Granger.

Mon vieil ami m'aborda la consternation sur le visage, et je dus affecter un stoïcisme qui était bien loin de mon cœur pour apaiser ses alarmes.

— Mais vous ne savez donc pas le résultat de la séance d'hier? me dit-il.

— Je l'ai deviné... J'ai perdu mon procès, on a décidé mon interdit... Eh bien! c'est partie perdue, voilà tout... Consolez-vous, mon cher Granger, et donnez-moi votre main loyale, que je la presse en reconnaissance de ce que vous avez fait pour moi.

— Voyons, mon enfant,... monsieur le baron, il y a un mystère en tout ceci... Que s'est-il passé entre votre tuteur et vous hier soir?

— Je ne puis vous le confier, pardonnez-moi.

— Le docteur a dit qu'à cet instant-là vous feigniez la démence.

— C'était vrai.

— Mais alors vous n'êtes donc pas fou?

— Non, je ne suis pas fou; mais je dois l'être pour un temps aux yeux de tous,... au moins jusqu'à ce que j'aie délivré quelqu'un qui est en péril.

Il me comprit sans doute, car il n'insista plus.

XXIV.

A huit heures, M. de Maufert arriva; il eut l'air d'ignorer ma course de la nuit, il fut presque courtois en me parlant, et jamais son impassibilité ne m'avait paru si implacable. J'étais prêt, la

voiture était à la porte pour nous conduire au chemin de fer. J'embrassai Granger, et nous descendîmes. Comme je passais près de la cuisine, j'aperçus Bastien. Je feignis de vouloir allumer un cigare, et je m'arrêtai.

— Tout va bien, me dit-il vivement. J'avais peur qu'il n'emmenât Martin; il reste, nous le tenons, et le vieux lièvre nous conduira peut-être au gîte. L'Alsacien part avec vous pour suivre le comte au retour,... s'il revient. Aidez-le, qu'il ne vous perde pas, et servez-vous de lui au besoin. Si la chance est pour vous comme je l'espère, à votre arrivée ici allez à l'auberge, il y aura des nouvelles...

Mon tuteur était déjà dans la calèche; je montai près de lui, et nous partîmes. Je remarquai avec étonnement une valise posée sur le siége de devant, et qui m'appartenait.

— C'est votre bagage, murmura le comte.

— M'est-il permis de vous demander où nous allons, monsieur? dis-je froidement.

— A Carlsruhe.

Je m'inclinai en silence. Je trouvais que nous allions bien loin, mais je m'en applaudissais : de la sorte le champ restait libre aux entreprises de Bastien. Le choix de ce lieu d'ailleurs me paraissait fort simple, car le comte y avait des amis, entre autres le colonel de Jonval, oncle de Diane, et pour cet inexplicable duel il devait désirer des témoins discrets.

Nous arrivâmes à la gare; là je fus encore surpris en trouvant un wagon réservé dont l'étiquette portait le nom du comte de Maufert, luxe peu habituel à son avarice. Je pensai, à part moi, qu'il comptait sans doute faire ce voyage à mes frais. A quelques pas de là, je reconnus mon contrebandier vêtu comme un riche bourgeois; il vint s'installer dans le compartiment voisin du nôtre.

Nous partîmes. M. de Maufert, toujours muet, déploya ses journaux. Je ne pus me défendre de payer un tribut d'estime à ce calme résolu. Je m'étendis dans un coin, et je m'abandonnai à mes réflexions. C'était certes un étrange événement que ce combat mortel entre mon tuteur et moi; mais le destin avait prononcé, il fallait que je fusse ou la victime ou le vengeur.

Vers midi, le convoi s'arrêta à un buffet.

— Déjeunez-vous? me dit le comte; nous ne dînerons qu'à Carlsruhe.

Il descendit, je le suivis. Je vis bientôt apparaître l'Alsacien, qui s'assit à côté de nous, prêt à profiter de la moindre de nos paroles; mais M. de Maufert ne prononça pas un mot, je l'imitai. Comme j'allais remonter en wagon, un papier froissé fut glissé dans ma main. Je m'éloignai négligemment de quelques pas, et je lus : « Le

chef de train est un ami; dites-lui ce que vous voulez me faire savoir et l'endroit où vous descendrez. »

La cloche sonnait. — En voiture, monsieur! me dit le chef du train placé près de moi. Où allez-vous?

— Carlsruhe! répondis-je à demi-voix.

— C'est tout?

— Oui.

Nous repartîmes. Bientôt, cédant à la fatigue, je m'endormis et ne me réveillai qu'à la frontière. Il faisait nuit quand nous arrivâmes à Carlsruhe. Le colonel de Jonval, sans doute averti par une dépêche télégraphique, attendait le comte à la gare avec sa voiture. Je me préparais à les quitter, avertissant mon tuteur qu'il me trouverait à l'hôtel d'Angleterre.

— Non, non! venez avec moi, dit-il impérieusement.

A son accent, on eût dit qu'il craignait une évasion. J'allais répliquer d'un ton acerbe quand le colonel m'offrit l'hospitalité en termes si affables que mon hésitation eût été blessante; je ne voulais point d'ailleurs me montrer moins beau joueur que le comte, j'acceptai. Tout cela s'était fait si vite que je n'eus point le temps de songer à l'Alsacien. A peine les chevaux étaient-ils lancés, la pensée me vint qu'il allait nous perdre, car nous marchions d'un train à défier les meilleures jambes. Je me penchai d'un air négligent à la portière; nous étions dans une avenue déserte, je ne vis personne, nulle voiture ne nous suivait.

Ce contre-temps me troubla : comment l'agent de Bastien retrouverait-il nos traces?... J'espérai un moment qu'il m'avait entendu prononcer le nom de l'hôtel d'Angleterre, et qu'il irait s'y loger à tout hasard; mais ce n'était là qu'une espérance bien incertaine. Pour comble de disgrâce, nous nous éloignions rapidement de la ville depuis une demi-heure, et, en supposant que l'homme eût pu courir de loin sur nos pas, il était peu probable qu'il réussît à nous atteindre. Le comte causait avec M. de Jonval sur des sujets indifférens; je crus comprendre qu'un exprès était arrivé avant nous. Le colonel n'avait point proféré le nom de Diane, sa nièce.

Enfin notre cocher s'arrêta devant une maison d'assez belle apparence; pendant qu'on ouvrait la lourde porte, quelques légers coups frappés derrière la voiture et rhythmés nettement attirèrent mon attention; puis, comme les chevaux tournaient, j'aperçus dans l'ombre un homme qui passa en sifflant... Je reconnus le signal à l'aide duquel Bastien, la nuit précédente, s'était fait ouvrir à l'auberge de Monthermé. Mon contrebandier nous avait accompagnés, sans doute juché à la place du valet de pied, resté à la gare pour prendre mon bagage. Délivré de ce souci, je respirai. Nous descendîmes devant un perron à colonnes, et je marchai sur les pas de

mon hôte. Il nous conduisit à l'appartement préparé pour nous; je remarquai que, pour arriver à la chambre qui m'était destinée, il me fallait passer par celle de mon tuteur, et qu'il ne s'y trouvait point d'autre issue. Je ne pus m'empêcher de sourire de cette précaution affectueuse.

— Le souper est servi, nous dit le colonel, je vous attends en bas.

Un quart d'heure après, nous entrâmes dans une salle à manger élégante où la netteté allemande se mêlait avec bonheur au luxe parisien. Les mets qui chargeaient la table éveillèrent en moi le mélancolique souvenir de mes jours d'insouciance à Heidelberg; mais j'en fus presque aussitôt distrait par l'arrivée inattendue d'une jeune fille dont la vague ressemblance avec Diane me frappa.

— Herménégilde, dit M. de Jonval en me présentant, M. le baron André d'Orbach.

Je répondis gauchement au salut qu'elle ébaucha avec une gracieuse timidité; je n'avais pu me défendre de rougir à son nom en me rappelant avec quelle inconvenance brutale j'avais refusé sa main.

Le souper fut presque silencieux, une indicible gêne pesait sur tous; Mlle de Jonval était assise auprès de moi, et deux ou trois fois je surpris ses regards fixés sur les miens avec une expression empreinte de je ne sais quelle tristesse; je m'imaginai qu'elle n'avait point ignoré les projets formés autrefois par sa tante, et mon embarras s'accrut encore du trouble que je crus remarquer dans sa contenance.

Nous passâmes au salon où pétillait un grand feu. Mon tuteur et le colonel s'assirent sur un divan et causèrent à voix basse; Mlle de Jonval prit un ouvrage de tapisserie et s'installa près d'eux. Je crus devoir me montrer discret et demeurai à l'écart, près d'une table encombrée d'albums que je feuilletai machinalement, tout en examinant du regard ma fiancée d'une heure, que je m'étais représentée à tort, sur la foi de son nom pompeux, à l'image de la chanoinesse. Je ne retrouvai plus en elle ces traits de ressemblance avec ma marraine qui m'avaient d'abord séduit: elle était pourtant charmante, et on remarquait sur sa physionomie un grand air de bonté; mais avec ses dix-huit ans elle paraissait moins jeune que Diane, et je cherchais en vain sur son front ces aspirations à la fois chastes et ardentes, cette auréole de poésie dont je gardais le reflet dans mon cœur.

On apporta le thé; elle le servit, M. de Maufert et son ami se levèrent. Ma réserve menaçait de dégénérer en un véritable manque de savoir-vivre; je me rapprochai de Mlle Herménégilde et lui adressai quelques mots auxquels elle répondit avec un enjouement qui

me parut forcé. Dans un moment où son père et le comte nous laissaient isolés, son visage prit tout à coup une expression émue, et elle me dit rapidement :

— Votre fenêtre donne sur le jardin, la clé sera à la grille qui ouvre sur le bois; fuyez dans la nuit !

Je demeurai si saisi de cet avertissement, qu'elle mit aussitôt un doigt sur ses lèvres pour m'empêcher de me trahir. Au même instant, M. de Maufert revenait vers nous.

— Nous vous avons fait veiller tard, ma chère Herménégilde, dit-il, pardonnez-moi, et comme je ne vous verrai peut-être pas demain, je vous fais mes adieux ce soir.

Je m'inclinai en silence en la remerciant du regard; elle répondit par un geste imperceptible qui semblait une prière, et je suivis mon tuteur, que précédait déjà M. de Jonval. A la porte de notre appartement, notre hôte nous quitta. Je jugeai utile de m'édifier sur les desseins du comte.

— Le colonel vous servira sans doute de témoin, monsieur, lui dis-je. Dois-je écrire à deux des amis que j'ai dans la ville pour les prier de m'assister et d'apporter des armes?

Il leva vivement la tête et resta un moment muet; on eût dit que mon calme l'étonnait.

— Dormez en repos, répliqua-t-il enfin, je me charge de tout.

— A quelle heure dois-je me tenir prêt?

— A sept heures, si vous le voulez bien...

J'acquiesçai d'un signe de tête, et je rentrai chez moi; j'eusse cru m'abaisser en paraissant noter les bizarres précautions dont j'étais l'objet. La vue de ma fenêtre me rappela le singulier conseil de Mlle de Jonval. Je pensai qu'elle avait surpris quelques mots qui lui avaient fait pressentir un duel, et, tout en lui sachant bon gré de son intérêt, je ne songeai pas sans quelque froissement d'amour-propre à l'idée qu'elle se faisait de ma bravoure; mais j'avais bien d'autres pensées : tout me secondait à souhait, je touchais à l'heure décisive. Dans quelques heures, j'aurais accompli ma tâche de libérateur, et, en supposant que le comte échappât à mon épée, l'Alsacien était là, et j'étais sûr désormais de découvrir la retraite de Diane.

Le soleil du lendemain se leva radieux, le sol était sec et l'air un peu vif. Réconforté par la nuit, je me mis à songer. Les surexcitations de la veille avaient fait place au grave recueillement qui envahit l'âme à l'approche des déterminations suprêmes : j'allais tuer sans miséricorde l'homme que mon père avait choisi pour le remplacer près de moi, et, bien qu'il se fût dégradé à mes yeux par la plus lâche trahison, j'entendais au fond de mon cœur cette grande voix de l'humanité qui ne reste pas muette, dit-on, même au cœur

des bourreaux. Cependant je ne pouvais fléchir, la vie de Diane était dans mes mains, je devais frapper, aveugle comme le destin.

Un léger bruit se fit à ma porte. J'ouvris, c'était M. de Jonval. Il venait s'informer obligeamment si j'avais besoin de lui ou de quelqu'un de ses gens. Je le remerciai, j'aperçus mon tuteur qui achevait de s'habiller.

— Ah! vous êtes levé? me cria-t-il. Dans un instant je suis à vous.

J'eus l'idée de sortir pour voir si l'Alsacien était à son poste.

— Eh bien! où allez-vous? me dit le comte d'un ton qui me blessa.

— Parbleu, monsieur, je sors. Craignez-vous que je ne m'échappe?

— Peut-être, répliqua-t-il. En tout cas j'attends quelqu'un pour une conférence à laquelle il est indispensable que vous assistiez.

Je me mordis les lèvres jusqu'au sang pour ne point répondre. Au même instant, un valet entra et dit quelques mots à son maître.

— Faites attendre au salon, dit le colonel.

— Mais non, reprit M. de Maufert, que ce monsieur vienne ici, nous serons plus à l'aise pour causer... Est-il seul?

— Avec deux hommes, reprit le valet.

— Je vais le prier de monter, dit M. de Jonval à un signe du comte. Et il sortit.

Je supposai que c'étaient nos témoins; je m'assis dans un fauteuil et pris une pose nonchalante qui dénonçait suffisamment que j'étais disposé à laisser régler cette affaire sans y intervenir. Presque aussitôt le colonel reparut, suivi d'un personnage dont les allures pacifiques ne s'accordaient guère avec le rôle de second dans un combat mortel. Le comte alla au-devant de lui, le fit asseoir, et prit la parole.

— Mon ami de Jonval, dit-il en allemand, vous a informé, monsieur, de l'état des choses?

— Oui, monsieur, dit le personnage, qui me regardait curieusement.

— Il me reste, continua mon tuteur, à justifier près de vous les circonstances qui m'ont amené à prendre cette rigoureuse mesure, et les droits en vertu desquels j'agis. Voici les documens traduits et visés par notre légation.

Et il lui présenta deux ou trois papiers timbrés que le petit monsieur lut avec la plus minutieuse attention. Je pensai que je m'étais mépris sur le caractère de cette entrevue, et que le comte, qui possédait des biens en Allemagne, avait fait venir un homme de loi pour lui confier des dispositions testamentaires assez justifiées par notre duel. J'allais me retirer.

— Restez! me dit M. de Maufert, nous avons besoin de vous...

Laissez-moi d'abord, ajouta-t-il, vous présenter M. le docteur Schultz.

— J'espère, monsieur, me dit alors le petit homme, que vous voudrez bien voir en moi un ami, et que mon hospitalité vous sera agréable.

— Que signifie? balbutiai-je.

— Cela signifie, mon cher, reprit mon tuteur, que vous entrez en traitement chez cet habile aliéniste, chargé de vous rendre sage.

— Je ne comprends pas, monsieur...

Je me croyais le jouet de quelque aberration.

— C'est pourtant fort clair. Vous êtes fou : je vous porte trop d'intérêt pour négliger aucun moyen de vous guérir.

— Prétendriez-vous m'enfermer contre mon gré? m'écriai-je indigné.

— Oh! je ne vous consulte pas. Je viens de remettre à monsieur une ordonnance rendue d'après le vœu émis par votre conseil de tutelle.

— Et vous avez espéré que je me soumettrais à cette infamie?...

— J'ai du moins pris mes mesures pour assurer l'exécution de ma volonté. Ainsi donc votre résistance serait inutile; ne vous échauffez pas, de peur de donner de vous une mauvaise opinion à ce bon docteur Schultz. Il vient vous chercher, vous êtes prêt, je vais vous conduire jusque chez lui.

— Ah! vous ne m'y conduirez pas vivant, je vous le jure.

Et m'écartant soudain, car je me voyais déjà entouré, je bondis à l'autre bout de la chambre, décidé à défendre ma liberté, fût-ce au prix de ma vie.

— Allons, allons, monsieur, me dit le docteur du ton dont on parle aux fous, soyez raisonnable....

— Assez! interrompit le comte; vous avez vos gens, finissons cette scène ridicule.

Le colonel appela, deux hommes parurent sur le seuil. A un mot de leur maître, ils s'avancèrent pour me saisir : je me dégageai avec un effort si puissant que l'un d'eux alla rouler sur le sol à six pas; intimidés par ce premier échec, ils hésitaient. Sur un signe de M. de Maufert, ils revinrent vers moi; mais l'exaspération avait centuplé mes forces, deux fois je les repoussai. Acculé dans un angle du salon, je ne pouvais être entouré; à un moment de répit, je me précipitai vers la cheminée et revins dans mon coin armé d'un candélabre de bronze que je brandis dans une attitude si menaçante qu'un de mes agresseurs prit la fuite. Les domestiques étaient accourus au bruit; le sang m'aveuglait.

— Ah! vous pensez me tenir? m'écriai-je en les voyant indécis;

malheur à vous maintenant!... Je suis fou, je puis vous tuer impunément! Gare à qui se trouvera sur mon passage!

Déjà je prenais mon élan pour me jeter au milieu d'eux et gagner la rue, quand tout à coup la porte à laquelle j'étais adossé s'ouvrit derrière moi : l'homme qui avait disparu me jeta sur la tête une couverture qui m'aveugla, m'enveloppa jusqu'aux pieds... En une seconde, je fus terrassé, garrotté... Étendu sur le sol, je râlais à demi suffoqué. On coupa la couverture pour dégager mon visage.

— Lâches, vous m'assassinez! vociférai-je en délire.

Les hommes s'approchèrent; je me défendis encore, rampant et cherchant à les mordre. Ils avaient peur; mais je succombai enfin sous le nombre : ils rabattirent sur mes yeux le capuchon que formait la couverture coupée, et, comprimant mes cris, ils m'enlevèrent, emmaillotté ainsi, jusqu'à une voiture qui attendait dans la cour. Le docteur Schultz et mon tuteur montèrent auprès de moi.

— Si vous voulez être sage, me dit le comte, à présent on va vous donner de l'air.

Et il fit tomber mon capuchon. Je me tins immobile. Un dernier espoir me restait : l'Alsacien devait être à son poste; il accourrait à mon appel et me délivrerait en ameutant la populace.

La voiture s'ébranla; mais, au lieu de passer devant le perron, elle tourna, entra sous les arbres du jardin; on ouvrit une grille, et nous sortîmes par le bois. Une demi-heure plus tard, j'étais enfermé dans un cabanon de fou.

Je n'ai aucune souvenance de ce qui se passa pendant les trois jours qui suivirent. Quelquefois, à travers un voile sombre, je crois voir confusément, au fond d'une chambre aux fenêtres grillées, un malheureux éperdu, emprisonné dans une camisole de force, et qui veut mourir. Deux hommes le gardent nuit et jour pour l'empêcher de se briser le front contre la muraille. Il a mes traits, mon visage, ma voix : on l'appelle André d'Orbach; mais ce n'était pas moi, car durant ce temps-là j'avais quitté la terre, et je voyageais dans le ciel à la recherche de Diane, que je croyais morte...

XXV.

Wilhelm, je suis désespéré; mon pauvre Schultz vient de traverser une terrible épreuve, et j'ai peut-être perdu d'un seul coup le fruit de mes lentes conquêtes sur sa raison. Il doute, il doute,... comme si quelque ébranlement caché avait ravivé ses alarmes. Depuis deux ou trois semaines, mes lettres, moins fréquentes et plus courtes, t'annonçaient déjà que j'étais souvent contraint de laisser la plume pour secourir mon malheureux ami. Les combats qu'il n'osait m'a-

vouer ont abouti à une crise. J'ai eu recours cette fois encore aux énergies de son cœur en le mettant tout à coup face à face avec sa femme et ses enfans. J'ai réussi, mais c'est là une hardiesse qui me fait trembler; ces êtres si chers ont été jusqu'à ce moment le rempart que j'ai dressé entre lui et la folie : une défaillance de son amour, et c'en est fait de leur bonheur à tous!

Je lutte avec courage... Hélas! je le sens, j'ai épuisé mes plus sûrs dictames, et la blessure de cette âme infortunée saigne encore comme au premier jour. Le germe impitoyable tient aux sources vitales, et il faudrait un de ces coups de foudre que Dieu seul tient en sa main pour le déraciner, car, te le dirai-je, ami? plus j'étudie, plus je reconnais que l'hérédité des affections mentales est inévitable, et que moi-même je n'en ai été sauvé que par ces grands déchiremens de mon cœur qui ne m'ont plus laissé de sensibilité pour souffrir de tout ce qui n'était pas Diane. Que craindrais-je de la folie, moi qui n'ai plus d'espoir? Un jour, moi aussi, comme Schultz, j'ai subi les angoisses du doute; mais alors ma vie était belle!... A cette heure, pourquoi craindrais-je d'être fou? Ce serait peut-être l'oubli. Ce mot te dit ma lassitude, Wilhelm. Si j'avais le droit de déserter la mission que je me suis imposée près de Schultz, avec quelle allégresse je renverrais au néant ce misérable corps qui ne sent plus qu'il existe que par les clous qui le retiennent à sa croix!...

Mais il faut oublier cette dernière alerte et reprendre mon histoire.

Un matin donc, je m'éveillai dans une cellule de la maison du docteur Schultz. Je crus sortir d'un horrible cauchemar. Mon vieux Fritz était près de moi; il était arrivé dans la nuit. Il m'apprit que, le surlendemain de mon départ, mon tuteur lui avait fait transmettre par Martin l'ordre de me rejoindre chez M. de Jonval à Carlsruhe. D'après le temps écoulé depuis mon emprisonnement, Diane était aux mains de son bourreau, si Bastien n'avait point réussi. Ma première pensée fut de tenter une évasion.

Le docteur me fut annoncé. Du premier coup d'œil, il me fut aisé de voir qu'il était un peu embarrassé du rôle odieux qu'il jouait près de moi, il alla même au-devant de mes justes griefs.

— Je désirerais, monsieur le baron, me dit-il, vous inspirer la confiance d'un ami, et, si pénibles que soient pour vous les circonstances qui vous ont amené dans ma maison, je veux vous assurer dès ce moment de ma sincère bonne volonté.

— Ma confiance et mon amitié, monsieur! répliquai-je; oh! c'est beaucoup demander en un jour pour un homme que je ne connais encore que par la plus inique des actions...

— Oui, je le confesse, reprit-il, les apparences sont contre moi;

mais songez aussi que si je n'eusse point accepté cette triste mission, un autre à ma place en eût été chargé...

— Ce qui eût été un dommage pour votre établissement et un profit pour un de vos confrères!...

— D'un mot, monsieur, répondit-il, je puis vous faire regretter ce langage. Je sais que vous êtes persécuté par des ennemis, et c'est pour vous aider à déjouer leurs complots que je leur ai prêté mon concours.

— Ainsi vous ne me croyez pas fou?

— Je ne mériterais pas l'espèce de célébrité qu'on m'a faite, si j'avais douté un seul instant...

— Et vous allez me rendre à la liberté?

— J'en prends l'engagement... dès que la chose sera possible sans danger pour vous...

— Comment! sans danger pour moi?

— Parbleu! vous imaginez-vous que vos ennemis ne se défient pas? Oh! ils ont bien pris toutes leurs précautions? Tenez, ajouta-t-il à voix basse, regardez dans la cour ces deux hommes qui se promènent : ce sont des gens de police déguisés en infirmiers; il y en a un à la porte de votre escalier, d'autres surveillent la maison au dehors; à la moindre alerte, vous seriez entouré, saisi, renfermé je ne sais où, car M. de Jonval est très puissant, et vous êtes signalé comme un fou dangereux. La légation de France ne pourrait vous réclamer, puisqu'elle est obligée de requérir de l'autorité l'exécution d'un arrêt rendu contre vous par un tribunal français.

J'hésitais à donner créance à ces paroles; il s'en aperçut.

— Voulez-vous risquer l'épreuve? dit-il; sortez! Quelque tort qui doive en résulter pour moi, j'aime mieux cela que de passer à vos yeux pour complice d'un crime de lèse-humanité. Rappelez-vous seulement que j'aurai fait mon devoir en vous avertissant. Si maintenant vous préférez attendre ici que la surveillance se soit assez relâchée pour vous permettre de fuir, je suis un médecin et non point un geôlier.

— Et vous me permettrez d'écrire, je pourrai recevoir des lettres de mes amis?

Sans me répondre, il sonna; un homme parut : je reconnus un de ceux qui m'avaient arrêté.

— Hermann, dit le docteur, apportez ici mon pupitre. Si M. le baron vous donne quelques lettres pour la poste, vous les porterez immédiatement; vous exécuterez ses ordres, quoi qu'il vous commande.

L'homme sortit.

— Je ne dois pas vous cacher pourtant, me dit M. Schultz avec

un sourire, qu'il serait imprudent de vous adresser à lui pour une évasion.

Je m'étonnais de plus en plus.

— M'est-il enjoint de ne point sortir de cette chambre?

— Allons faire un tour au jardin, répliqua-t-il en se levant; vous y trouverez de l'air et de l'espace.

Je le suivis, toujours défiant. Il me fit traverser une cour, et nous entrâmes dans un petit parc tenu avec un soin hollandais. Les deux hommes chargés de ma garde, et qu'il m'avait montrés par ma fenêtre, se mirent aussitôt à marcher derrière nous.

— Or çà, vous autres! leur dit M. Schultz impatienté, faites-moi le plaisir de remplir votre consigne sans menacer ainsi mes talons... Vous pouvez nous contempler de loin à votre aise, mais que je ne vous voie pas! Vous viendrez ici tant qu'il vous plaira, reprit-il, s'adressant à moi, j'ai un autre jardin pour mes malades.

Je commençais à être ébranlé dans mes soupçons.

— Ceci n'est peut-être pas la prison que l'on désirait pour vous, ajouta-t-il; pourtant il ne dépend pas de moi que ce ne soit point une prison... Je puis vous assurer, du moins, que tant qu'il vous plaira d'y rester, je vous la rendrai supportable.

Je rentrai chez moi, fort perplexe encore; mais en présence des dangers dont j'étais entouré il eût été imprudent de prendre aucune résolution avant d'avoir des nouvelles du dehors. Profitant donc de la faculté qui m'était laissée et désireux de mettre à l'épreuve la sincérité de mon docteur, j'écrivis à Bastien en des termes qui ne pouvaient compromettre personne dans le cas où ma lettre serait interceptée.

Je passai quatre jours dans des angoisses poignantes, rien n'arrivait de Monthermé; je me reprenais à accuser Schultz. Enfin un matin Hermann entra chez moi, un message à la main. C'était l'écriture de Bastien... Je brisai le cachet avec un battement de cœur affreux, et voici à peu près ce que je lus :

« Je suis bien malheureux, monsieur André, de n'avoir à vous annoncer que de mauvaises nouvelles. Aussitôt après votre départ, je m'en suis allé rejoindre le compagnon qui devait battre le pays autour du point d'où la personne que vous savez était partie. J'avais bien fait de l'envoyer dans la nuit, car il avait pu retrouver les traces de la voiture, déjà effacées sur la grand'route quand je suis arrivé, et il les avait suivies jusqu'à une traverse où elles étaient restées toutes fraîches; il m'attendait là. Nous avons alors marché sûrement, et la direction m'a démontré tout de suite que ce gueux de Placide, qui conduisait, n'avait pas été vers la ville. Au bout d'une demi-heure, nous avons remarqué un endroit où la voiture

avait dû s'arrêter : le sillon des roues était plus profond, et les sabots des chevaux s'étaient mêlés. J'ai cru d'abord qu'ils avaient rencontré du monde, car des empreintes de pieds étaient restées sur la terre molle; mais ces marques ne se retrouvaient point à deux mètres. J'ai compris bientôt qu'à cette place la personne qui était dans la voiture était descendue : la semelle était si petite et l'empreinte si légère qu'on ne pouvait avoir aucun doute. A peu de distance, deux trous creusés par des talons de bottes indiquaient que Placide avait sauté de son siége. J'ai supposé que, s'apercevant sans doute du chemin que prenait l'intendant, la personne lui avait ordonné d'arrêter et qu'elle avait peut-être refusé d'aller plus loin; mais bien sûr elle ne s'en était pas allée seule et était remontée. Tout cela nous a menés jusqu'à la route de Viray, où nous perdions malheureusement les traces.

« Pourtant mon embarras ne fut pas de longue durée; le chemin suivi dénotait qu'ils avaient dû tourner du côté de Viray, car sans cela il aurait profité d'un embranchement sur Broussy. Nous sommes arrivés à Viray sans rien apprendre; mais il était évident pour moi qu'ils ne pouvaient aller par là que pour prendre le chemin de fer. J'ai donc été à la gare; là, j'ai tout découvert : l'homme de la station se rappela très bien qu'une dame qui avait l'air fort triste et un particulier qui ressemblait à Placide avaient attendu près d'une heure le convoi de Dinant. Je n'ai eu bientôt plus de doutes, car, m'étant informé à l'auberge, j'ai trouvé la voiture et les chevaux, que j'ai bien reconnus. J'ai visité le coupé, pour voir si la personne n'y aurait pas laissé quelque signe; il n'y avait rien. Une fois sûr de mon fait, j'ai quitté mon camarade, qui s'est installé dans la maison pour ne pas manquer Placide, qui devait revenir au bout de deux jours reprendre l'équipage, et je suis parti pour Dinant; mais là, monsieur André, à cause du grand nombre de voyageurs qui passent à la gare, je n'ai pu avoir de nouvelles. J'ai pourtant battu à tout hasard les hôtels de la ville, et après un jour de recherches je me suis convaincu qu'ils avaient continué leur voyage sans s'arrêter. Je ne pouvais plus rien faire, sinon m'assurer du retour de Placide. J'ai donc guetté tous les trains, et le second jour, au soir, j'ai aperçu l'intendant dans un wagon de première classe. J'ai monté bien vite en troisième; arrivé à la station de Viray, j'ai couru à l'homme qui prend les petits cartons à la sortie, et je lui ai promis cent sous pour qu'il me mît à part le billet d'un voyageur qui allait passer. Il faisait nuit, je me suis entouré la figure avec mon mouchoir pour n'être pas reconnu, et quand Placide a paru, j'ai poussé le coude à mon homme... Le carton portait le timbre de Spa.

« Enfin, pour finir, en rentrant chez nous, j'ai appris le départ

de votre vieux Fritz, et puis après, pour comble de malheur, l'Alsacien est revenu, m'annonçant qu'il vous avait perdu parce que, tandis qu'il était en faction dans l'avenue où il avait passé la nuit, vous êtes sorti au matin par une porte de derrière avec votre compagnon, qui n'a pas reparu dans la maison de M. de Jonval, et lui a ainsi échappé. Je me suis arraché les cheveux de rage. J'attends vos ordres, vous savez que j'ai des amis. Placide a congédié tous les gens, même Catherine, et il dit hautement que monsieur et madame ne reviendront pas de longtemps. En attendant, je veille; il faudra bien que des lettres arrivent ici du maître au valet : j'examinerai les timbres, et nous verrons. J'ai à peine dépensé cinq cents francs sur votre argent. Je ne bouge pas, parce que le plus sûr moyen, je pense, d'avoir des nouvelles, c'est de garder à vue ce coquin de Placide. En tout cas, vous savez que vous n'avez qu'à me faire un signe et que j'irai de l'avant, soit pour vous rejoindre, soit pour... voyager ailleurs. »

Ces tristes nouvelles me portaient le dernier coup. Diane était à cette heure aux mains de son bourreau, et j'étais loin d'elle, nul ne pouvait la défendre! Insensé! pendant un jour j'avais tenu le comte seul à portée de mon bras! Je cherchais un fil qui me guidât dans ces ténèbres. Il fallait découvrir la retraite où il l'avait emportée et le tuer cette fois sans miséricorde!... Tout à coup il me vint une inspiration. Je fis appeler le docteur.

— Monsieur, lui dis-je, je reçois une lettre fort importante dont j'ai besoin de donner immédiatement communication à mon tuteur. Il n'est point encore rentré en France; il vous a sans doute indiqué le moyen de correspondre avec lui pendant son voyage; je vous serais fort obligé de me renseigner à ce sujet.

— Je voudrais de tout mon cœur vous être utile, répondit Schultz; mais en vérité j'ignore complétement l'endroit qu'habite M. le comte : c'est par M. le colonel de Jonval que je correspondrai avec lui.

Je demeurai consterné.

— Mais rien n'est plus simple, reprit le docteur; je vais faire prier M. de Jonval de venir, il vous dira sans doute ce que vous désirez savoir.

Je me rattachai à ce dernier espoir. Une heure plus tard, M. de Jonval entrait chez moi. Je m'armai d'un calme stoïque et je lui redis ma requête. Il offrit de se charger de ma lettre; puis, comme j'insistais, il déclara formellement que M. de Maufert était en voyage et que sa volonté expresse était de me laisser ignorer sa résidence. J'employai tout, ruse, prière, je ne pus rien obtenir; je me plaignis de mon abandon, je m'humiliai jusqu'à demander grâce : il m'opposa sa parole engagée vis-à-vis du comte.

— Je lui transmettrai notre entretien, me dit-il, et dès que j'aurai sa réponse, je vous l'apporterai.

Il sortit, et la nuit s'épaissit plus profonde autour de moi.

XXVI.

Je tombai dans une morne langueur; le docteur s'en émut bientôt. Un matin il me trouva appuyé près de ma fenêtre grillée, regardant mélancoliquement les murailles grises qui bornaient mon horizon.

— Eh bien! monsieur le baron, me dit-il, vous vous laissez donc abattre? Que diable! il faut secouer ces mauvaises idées et réagir en homme.

— Je ne vois guère, répondis-je avec indolence, ce qui pourrait ici exciter ma gaîté...

— Alors ne restez point ainsi solitaire! Voulez-vous m'aider un peu à vous adoucir l'ennui? Donnez-moi tout simplement de quoi couvrir ma responsabilité, et je vais vous installer dans le pavillon du jardin, où vous n'aurez plus du moins la vue de ces barreaux de fer qui vous rappellent à chaque instant que vous êtes prisonnier.

— Et qu'exigez-vous pour cette faveur signalée?

— Votre parole de ne point chercher à vous enfuir...

— C'est trop cher! répliquai-je, faites votre métier en conscience.

— Comprenez donc, entêté, que j'agis dans votre intérêt... Une évasion avortée... Dieu sait où l'on vous verrouillera!... Ici vous êtes du moins votre maître. Un ou deux mois de patience, et vous serez libre; j'ai quelque autorité, et quand, après un temps d'épreuve suffisant pour justifier ma déclaration, j'attesterai votre raison, nul n'osera me contredire : vous aurez la loi pour vous. Voyons, donnez-moi seulement votre parole sous condition. Vous aurez le droit de la reprendre en m'avertissant vingt-quatre heures d'avance.

— Oui, de telle sorte que, prévenu, vous me tiendrez plus sûrement...

— Bon! ce sont là des boutades de colère dont je ne m'offense pas. Vous savez bien que je ne ferais pas un geste pour vous empêcher de partir, parce que j'ai reconnu que votre détention est arbitraire; mais vous comprenez aussi que je ne puis vous ouvrir la porte : les règlemens m'obligent à vous loger ici...

— Alors observez vos règlemens, répondis-je.

Sur ce mot, il me quitta, et je ne le revis pas de deux jours, car je ne sortais plus. Je trouvais une amère volupté à savourer jusqu'à la lie la coupe enfiellée de mes douleurs. — Diane doit gémir aussi, me disais-je.

Un jour on m'annonça M. de Jonval. — J'ai transmis votre de-

mande à mon ami de Maufert, me dit-il, et je viens, selon ma promesse, vous apporter sa réponse.

— Et sans doute elle n'est point favorable?

— Il était difficile qu'elle le fût, même dans votre intérêt. Comme tuteur, il doit tenter tout ce que la science...

— Oh! monsieur, laissons là ma prétendue folie. Vous n'ignorez pas que ce n'est qu'un mensonge inventé pour me perdre!

— C'est convenu, reprit-il, et je n'essaierai pas de vous faire revenir à des sentimens plus équitables, bien que le comte n'agisse, vous le savez fort bien, qu'avec l'agrément de votre conseil de famille.

— Gagné par lui, répliquai-je.

— C'est à votre avis un complot. Il est cependant une personne en qui vous avez confiance, et dont vous ne suspecterez pas le désintéressement, Mme la comtesse de Maufert, ma nièce, par exemple.

— Que voulez-vous dire, monsieur? balbutiai-je en pâlissant à ce nom.

— Je veux dire que, consultée par son mari, elle approuve elle-même pleinement les mesures que l'on a cru devoir prendre...

— Elle? m'écriai-je. Elle, vouloir qu'on m'incarcère dans une maison de fous!... C'est tellement invraisemblable, monsieur, que je ne le croirais pas quand même vous m'en apporteriez la preuve signée de sa main!

— La voici, me dit-il froidement.

Et il tira de sa poche une lettre qu'il me présenta.

Je fus pris d'un si affreux tressaillement que je craignis un instant de m'évanouir.

— Lisez, lisez! reprit le colonel.

J'avais peur d'ouvrir le papier. Mon nom était sur l'enveloppe, écrit de la main de Diane. M. de Jonval me suivait du regard, il semblait vouloir pénétrer dans mon âme. Je fis un effort de courage, je rompis le cachet, et je lus ces quelques lignes :

« J'ai été bien affligée, mon cher André, en apprenant la rigoureuse décision des médecins à votre égard, et je pleure à l'idée de vous savoir seul, loin de nous; mais cette cruelle épreuve est jugée indispensable. André, je vous en conjure, soumettez-vous, et ne me donnez pas le chagrin de vous voir compromettre votre avenir, alors que quelques mois de patience et les soins du docteur Schultz peuvent délivrer à jamais ceux qui vous sont chers des craintes qu'ils éprouvaient pour vous. J'ai besoin de tout mon courage pour parler ainsi; mais j'espère que vous écouterez une amitié dévouée.

« DIANE.

« *P.-S.* A la fin de l'hiver, j'irai vous remercier de votre résignation. »

Je restai anéanti. Mon cœur protestait contre le témoignage de mes yeux.

— Au prix de quelle torture lui avez-vous arraché cette lettre? dis-je à M. de Jonval en me levant. Cette lettre n'est pas d'elle!

— Pourquoi, je vous prie?

— Pourquoi? répétai-je avec indignation, parce que c'est impossible, parce que...

— Parce qu'elle vous aime, n'est-ce pas? répliqua-t-il en souriant. J'achève votre pensée, que vous n'osez pas dire...

— Monsieur!...

— Ah! pardon... J'ai le droit, ce me semble, de défendre Mme de Maufert, ma nièce, contre des rêves qui finiraient par troubler son repos. Elle nous a tout avoué, monsieur, tout, jusqu'à la généreuse et imprudente feinte qu'elle a risquée pour vous sauver.

— Une feinte pour me sauver? dis-je atterré.

— Avez-vous jamais imaginé, monsieur, que la comtesse de Maufert pût oublier ce qu'elle devait à son nom? Allons! puisqu'il faut vous tirer de votre erreur, je vous raconterai cette histoire... Ma nièce avait découvert la folle passion que vous nourrissiez pour elle; elle était assez sûre d'elle-même pour ne point s'en offenser, vu votre état mental. Le matin du jour où vous deviez comparaître devant les médecins, elle vous a trouvé, nous a-t-elle dit, fort accablé. Elle a voulu encore une fois vous sauver par un pieux mensonge... que votre exaltation vous a bientôt entraîné à révéler devant tous. C'est pourquoi, redoutant aujourd'hui d'aggraver votre erreur, elle désire, comme son mari, que vous ignoriez le lieu de sa retraite. Elle compte sur l'éloignement et sur la réflexion, qui vous rendront raisonnable et lui permettront plus tard de renouer des relations dignes d'elle et de vous. Vous rirez alors tous deux d'un malentendu romanesque.

— Assez! m'écriai-je éperdu, laissez-moi!... Vous me tuez!

Livré à moi-même, je me jetai sur mon lit. Tout s'écroulait autour de moi, il me semblait que le monde allait finir, le soleil s'éteindre avec ma foi. Diane! Diane!... Je voulais douter, mais sa froide lettre était là, mais elle leur avait tout dit!... Cette pure flamme qui alimentait ma vie n'avait été à ses yeux que le rêve maladif d'un insensé qu'elle avait un instant leurré par miséricorde!... Puis je me rappelais les mille preuves de tendresse dont elle m'avait comblé, ses combats muets, ses abandons, ses émois, j'entendais encore l'accent de son aveu, et toute mon âme s'indignait de mes défaillances impies... Mais alors je la trouvais lâche, et je l'accusais d'avoir renié cet amour pour lequel j'eusse subi avec joie le martyre, et de m'avoir livré pour sauver son repos...

Pendant deux jours, je voulus me laisser mourir de faim; mais je

voyais arriver trop vite le terme de mes maux, et puis, mort, elle m'oublierait. Alors je résolus de vivre pour lui donner le spectacle de ma misère.

Les mois s'écoulèrent, Wilhelm, l'hiver finit... Je l'attendais palpitant d'espoir... Elle ne vint pas.

Je la crus morte, et je le dis à M. de Jonval. Quelques jours après, il m'apporta un journal officiel et me fit lire le récit d'un bal de la cour. Parmi les personnes qui y avaient figuré, je remarquai le nom de la comtesse Diane de Maufert. Elle avait passé deux jours à Carlsruhe, puis elle était repartie.

Je vis fleurir le printemps dans ma prison, puis l'été; j'attendais toujours. Elle m'avait dit qu'elle viendrait; elle ne m'envoya même point un mot!... Le seul être qui se souvînt de moi, c'était Bastien. Chaque semaine, il m'écrivait. Le château de Maufert était toujours désert, le comte n'avait pas reparu. Placide recevait souvent des lettres de Carlsruhe; Bastien en vola une, l'ouvrit, elle était de M. de Maufert. Il me l'envoya. Le comte ne révélait point le lieu de sa résidence à son agent damné; il lui ordonnait de toujours adresser ses missives à M. de Jonval, qui les faisait parvenir.

J'ai attendu un an, et ma solitude est devenue de jour en jour plus implacable. J'ai laissé accomplir ma déchéance, je n'existe plus, et pour prix de cette soumission, qu'elle invoquait au nom d'une amitié mensongère, elle ne m'a même point fait l'aumône d'un souvenir! Lassé de mes abnégations stériles, alors j'ai voulu quitter ma prison sans but, sans idée, sans espoir; mais c'est alors aussi, tu le sais, que se dévoila à mes yeux le malheur du pauvre Schultz, malheur que vraiment je ne pouvais soupçonner avant la crise si soudaine que suscita cette discussion sur la folie héréditaire résumée pour toi au commencement de cet intime récit. Dieu me prenait en pitié en me donnant à sauver cette âme qui allait tomber dans l'abîme; j'ai compris cet incommensurable amour qu'une femme ne peut trahir, cet amour qui, du ciel à la terre, vivifie les atomes, crée et féconde, cette inspiration divine qu'on nomme humanité...

Depuis six mois, je veille assidu sur cette raison chancelante que je défends de la folie; je tiens dans ma main le repos de cette famille qui me devient chère, à moi, dont le cœur n'était plus que cendres; je palpite, je tremble, je vis, mais je souffre toujours... Ah! Diane! Diane!

Wilhelm, je ne l'aime plus, je te le jure. Qu'elle vive heureuse, riante, plus belle que jamais!... Elle est morte, celle que je rêvais, et les anges l'ont emportée sur leurs ailes. O mon idéal radieux, dans quelle sphère céleste t'es-tu réfugié? Je ne l'aime plus, Wil-

helm, je te le jure... Mais, hélas! pourquoi des larmes coulent-elles sur mes joues?

XXVII.

Tu me reproches encore mon silence, ami... Qu'ajouterais-je cependant aux pages qui t'ont raconté fidèlement la légende de ma vie? Dois-je t'apprendre que je ne vis plus que pour le pauvre Schultz, et j'allais dire avec lui? Je ressens ses ennuis, ses espoirs, ses découragemens, et j'assiste jour par jour à la résurrection lente de cette intelligence. Triompherai-je? Je l'ignore; mais je lutterai du moins jusqu'à mon dernier souffle. A cette heure, j'ai déjà vaincu les hallucinations des sens par l'exercice de la volonté; il me reste à dompter les chimériques inquiétudes de l'esprit par les saines effervescences du cœur.

. . . .

Wilhelm, jette-toi à genoux et adore Dieu!... Elle est ici, je l'ai vue. Elle accourt me chercher. Demain je pars avec elle. Nous allons habiter mon château d'Orbach, où nous avons vécu enfans, où nous avons grandi sous le regard de ma mère.

Wilhelm, ils l'ont trompée, ils l'ont torturée!... Elle ne sait que depuis deux jours ce qu'on a fait de moi... Si tu avais vu comme elle était pâle!... Nous sommes restés quelques minutes sans pouvoir parler, étouffés par nos sanglots. Pour déjouer toute recherche, il l'avait emmenée à Rhodes. Là, sur cette terre presque déserte, il l'a gardée pendant seize mois, il a été son geôlier impitoyable... Je viens de la quitter. Elle m'aime encore : elle ne me l'a pas dit, mais je le sens, je le comprends, je le sais...

Ce matin, je t'écrivais, quand tout à coup ma porte s'ouvre brusquement... Je me retourne, c'était Bastien, rayonnant de bonheur. Je lui crie : — Diane?... — Mais l'émotion l'étouffe, il est incapable de répondre. — Elle est là! — lui dis-je, et je me précipite dans mon salon, où je heurte mon pauvre Schultz à le renverser. Derrière lui, je la vois, émue, tremblante, éperdue de joie...

Quand nous pouvons parler à travers nos larmes pendant un instant, nous ne savons répéter que deux mots : « André! Diane! » mais ces deux mots résument un monde de tendresses, une éternité d'amour. Wilhelm, je ne te l'ai pas dit encore, Diane est veuve!... Le comte est mort dans un duel, tué par un Anglais d'un coup d'épée qui lui a traversé la gorge. Wilhelm, moi qui l'accusais! Tout n'a été pour elle que piége et trahison : ils l'ont arrachée de Maufert en lui disant que je venais d'être frappé d'un accès de démence furieuse qui nécessitait mon transport dans une maison de

santé; on l'appelait à mon secours. Surmontant ses défiances, elle a suivi Placide jusqu'à Spa, où le comte est arrivé le lendemain. Elle a gémi seize mois, ignorante de mon sort, captive dans un château délabré. Enfin un jour ses gens l'ont délivrée... Il était mort... Épuisée par la fièvre et par la souffrance, elle s'est fait porter sur un navire, elle ne songeait qu'à moi... Elle a mis trois semaines pour arriver vivante à Maufert, où nul ne savait ce que j'étais devenu. Par bonheur, mon fidèle Bastien, apprenant son retour, est accouru. Elle a voulu repartir avec lui sur l'heure.

Quelle journée, Wilhelm! Sa lettre était un faux : on a fait imiter son écriture par quelque adroit imposteur. Pour m'abuser, on a traîtreusement livré son nom au chroniqueur des bals de la cour...

Nous ne pouvions rassasier nos yeux, les heures se sont écoulées dans un continuel sourire. Je lui ai confié le malheur de Schultz, mon amitié pour lui, et mes efforts pour le sauver. Il est convenu que nous allons l'emmener avec nous, lui, sa femme, ses enfans; nous achèterons sa maison, s'il le faut, pour le décider; nous lui assurerons un avenir. Je ne puis l'abandonner. Pauvre Schultz! quand on pense, Wilhelm, qu'une secousse de l'âme comme celle que j'ai éprouvée aujourd'hui suffirait pour le guérir à tout jamais!

Nous avons dîné en famille. Le soir venu, il a bien fallu la quitter; elle était brisée de fatigue. La charmante femme du docteur l'a installée dans sa chambre; moi, j'ai regagné mon pavillon, d'où je vois sa fenêtre doucement éclairée par le pâle rayon d'une veilleuse d'albâtre, et je t'écris tandis que, près de moi, sur un lit dressé à la hâte, Bastien ronfle en vrai contrebandier qu'il est. Wilhelm, quel avenir! c'est un rêve...

J'ai passé toute la nuit à savourer ma félicité. Le sommeil m'en eût enlevé la conscience. Au matin, Schultz me trouva les yeux fixés sur la fenêtre de Diane.

— Elle se lève, me dit-il dans son langage bizarre... Ne bouge pas... Je suis l'étoile messagère de ton aurore. Tu vas la voir resplendir.

Au même instant les rideaux s'ouvrirent, et deux gracieux visages s'encadrèrent dans la croisée. Diane, radieuse, animée, me jeta un sourire. A un mot de Mme Schultz, déjà devenue sa confidente, je la vis rougir d'une douce confusion. Presque aussitôt la jolie doctoresse porta à ses lèvres la main de Diane qu'elle tenait dans la sienne, et s'en servit pour m'envoyer des baisers.

— Brava! Mina, brava! cria Schultz en riant.

Alors, saisissant aussi ma main, il se mit de son côté à envoyer des baisers à ma bien-aimée, et moi de rougir comme elle, et tous de rire, l'enivrement au cœur.

— Quel médecin que le bonheur! me dit un moment après Schultz

avec ce naïf enthousiasme d'enfant et de philosophe qui le rend si charmant. — J'étais trop ému pour lui répondre.

— Ah çà! reprit-il quand la vision se fut évanouie, il paraît que tu as formé le dessein de me ravir à ma patrie?

— Mon Dieu! oui, répliquai-je en simulant un flegme joyeux, je t'enlève, et si tu essaies de me résister, je te préviens que je reste prisonnier dans ton hôpital avec Diane jusqu'à ce que tu te décides. Que veux-tu? c'est ainsi... Tu es indispensable à mon bonheur... Je suis malade, il faut que tu me soignes!

— Allons, je t'ai compris, dit-il d'un accent ému, et en me pressant dans ses bras: Merci à ton amitié fraternelle. Va, je te le jure, tu me guériras.

— Bah! la cure est faite, répondis-je.

— Je voudrais l'espérer, reprit-il un peu soucieux; mais nous ne saurons cela qu'à l'automne!... Si aucun accès ne me prend...

— Quand partons-nous? demandai je en l'interrompant.

— Je crois que nous ferions bien d'ordonner deux jours de repos à Mme Diane. Pendant ce temps, je m'arrangerai avec Steiner, mon élève et mon ami, qui me remplacera ici... Mais descendons au jardin, j'aperçois les enfans... Elles ne doivent pas être loin.

Je le suivis, attristé dans ma joie par la pensée que la moindre crise pouvait éteindre à jamais cette noble intelligence; mais j'étais trop heureux pour n'être pas plein d'espoir. A la fois orgueilleuse et doucement troublée d'une flamme qu'elle osait enfin s'avouer, Diane exhalait les grâces virginales et timides du premier amour. La femme était redevenue jeune fille; ses traits si purs, un peu pâlis par la souffrance, avaient les suaves contours des madones de Guido Reni; ses grands yeux bruns, alanguis par une chaste tendresse, se voilaient à chaque instant sous leurs longues paupières, comme pour dérober aux profanes le secret de son âme. Le plus fugitif accent de sa voix recélait un aveu, et je l'écoutais ravi.

Le lendemain, comme nous étions tous réunis dans le salon de Schultz après déjeuner, un domestique annonça la chanoinesse de Jonval, qui demandait la comtesse de Maufert. Je ne pus me défendre d'un mouvement d'inquiétude; mais, avec une vaillance qui me frappa d'admiration, Diane donna l'ordre qu'on introduisît sa tante. Mme de Jonval entra, l'air raide et compassé. Un geste de surprise témoigna qu'elle s'attendait à trouver sa nièce seule. Diane se leva avec déférence et marcha au-devant d'elle.

— Je m'étonne, ma chère, de vous voir à Carlsruhe dans une autre maison que la mienne, dit la tante d'un ton sec, et surtout d'être forcée d'y venir pour vous rencontrer.

Il s'était fait un silence glacial; on eût presque entendu battre nos cœurs.

— Pardonnez-moi, madame, répondit Diane avec calme, je ne comptais point vous informer de ma présence ici.

— L'aveu est franc, répliqua la chanoinesse; mais je suis venue pour vous entretenir d'affaires de famille, et...

— Parlez, madame, interrompit Diane. Je n'ai rien à cacher aux amis qui m'entourent, car je prendrais leurs conseils : il vaut donc mieux que vous vous expliquiez devant eux.

M[me] de Jonval eut peine à dissimuler son dépit; elle hésita un instant, puis enfin se résigna.

— Préoccupés de votre situation, ma nièce, nous avons pensé, mon frère et moi, que, bien que veuve, vous êtes trop jeune pour vivre sans direction; nous avons donc décidé que je vous donnerai un asile et reprendrai près de vous le rôle que je remplissais avant votre mariage. C'est pourquoi, armée de l'autorité que j'ai sur vous, je viens vous dire que je suis prête à vous emmener.

A ces paroles, j'éprouvai une vive émotion; Diane me rassura bientôt.

— Je suis reconnaissante, madame, à mon oncle et à vous, dit-elle, de la sollicitude que vous daignez me montrer; mais j'ai décidé autrement de mon avenir...

— Décidé? interrompit la chanoinesse avec hauteur; sans notre aveu?

— Oui, madame, reprit Diane avec une respectueuse hardiesse; je compte me retirer dans la maison de ma mère pour y vivre de l'humble fortune qu'elle m'a laissée. Je sais ce que je dois au monde, et je me suis assuré déjà une protection qui ne me manquera pas, je l'espère, et que vous trouverez, je le pense, digne en tous points : c'est la protection de M. le docteur Schultz et de sa femme, qui veulent bien consentir à habiter désormais avec moi.

— Mais vous oubliez trop, ce me semble, les droits de votre famille! s'écria M[me] de Jonval.

— Les droits de ma famille, madame? dit Diane amèrement. Oh! je ne puis les oublier; ne les rappelez pas. Vous les avez exercés, ces droits, en me liant à seize ans, malgré mes prières, malgré mes pleurs, à un joug qui m'épouvantait. Toujours armée de ces droits, vous avez fait alliance avec celui qui me torturait... Je vous pardonne à tous; mais n'invoquez pas le souvenir de votre protection : je l'ai trop éprouvée.

La chanoinesse se mordit les lèvres, et, prenant une attitude de contrition : — Ainsi vous résistez à nos volontés?...

— Vous m'avez vous-même affranchie de votre autorité, madame, en me mariant : je suis devenue libre et maîtresse de mon sort. Notre fierté de race vous répond de ma dignité à venir. Si j'y manque jamais, j'accepterai vos reproches.

XXVIII.

Trois jours plus tard, par une délicieuse après-midi d'avril, un vaste landau entrait dans la grande avenue de mon château d'Orbach, antique apanage des ducs de Lorraine que mon père avait restauré avec la passion d'un archéologue. Les vieux chênes et les marronniers, déjà couverts d'un tendre feuillage, étendaient au-dessus de nous comme un arc triomphal; les rouges sorbiers, les ébéniers en fleur, exhalaient leurs séves embaumées; dans les buissons voletaient les oiseaux; la nature frémissait d'amour sous les baisers du printemps, et tout ce renouveau semblait nous dire : « Nous refleurissons comme vous! »

Ému, enivré, je tenais la main de Diane; nous revoyions notre enfance, nos jeux, nos courses folles à travers les gazons, et nos deux mères qui nous couvaient du regard et confondaient leurs baisers sur nos fronts. Nous passâmes près d'un petit lac où se jouaient autrefois des cygnes; emportée par le courant du souvenir, Diane me dit : — Te souviens-tu?

Là, je l'avais un jour défendue contre le grand cygne noir, haut fait qui m'avait couvert de gloire aux yeux de tout le château. Ce gentil tutoiement, que nous n'avions point osé reprendre, était revenu sur ses lèvres avec un si naturel abandon qu'elle ne s'en aperçut qu'à mon air ravi. Pour ne point gêner nos effusions, le brave Schultz contemplait la perspective, admirait les splendeurs de mon domaine, et montrait à sa chère Mina les cimes enflammées par les rayons du soleil. Bastien, sur le siége, cueillait au vol les fleurs hâtives des marronniers.

A deux cents mètres du château, nous nous arrêtâmes près d'une grille derrière laquelle apparaissait, au milieu des lilas, un élégant pavillon à l'italienne : c'était la maison de Diane, bâtie au centre d'un petit parc clos de murs et enclavé dans mes terres. Nous avions avancé notre arrivée d'un jour, et nul ne nous attendait. Au cri des postillons, les gens de la maison, Catherine en tête, accoururent avec des éclats de joie. Nous fûmes entourés, fêtés, embrassés par trois ou quatre vieux serviteurs qui nous avaient vus grandir, et que notre bienheureux retour ressuscitait comme nous.

Avant qu'un quart d'heure se fût écoulé, le monde du château, averti par Bastien, faisait irruption; la nouvelle de ma prétendue folie et de ma détention avait attristé ces cœurs dévoués; ils se pressaient autour de moi, heureux de me revoir si allègre et si vaillant. Schultz partageait l'ivresse générale et se frottait les mains, signe naïf qui dénonce chez lui la suprême satisfaction; son regard, toujours empreint de mélancolie lorsqu'il rencontre le mien, comme s'il

craignait d'y lire l'inquiétude qu'il m'inspire, était calme, assuré, confiant; il avait oublié ses craintes, ses tristesses, son malheur. Nous parcourûmes la maison, le parc; les enfans couraient à travers les plates-bandes avec des cris joyeux et nous cueillaient des bouquets. A chaque pas, nous retrouvions, Diane et moi, quelque rappel du passé, et nos cœurs palpitaient, et nos yeux répétaient : *Te souviens-tu?* ce mot charmant que n'osaient redire nos lèvres.

Pendant qu'on improvisait un dîner, nous partîmes pour aller visiter mon château, où je fis mon entrée aux acclamations des gens du village. Ils avaient connu mon père et m'avaient vu naître; ils saluaient en moi le fils d'un bienfaiteur que l'interrègne de mon tuteur et de Placide leur avait encore rendu plus cher.

Le soir venu, quand je me vis seul avec Bastien, il me sembla avoir fait un rêve. D'après le désir de mon père, rien n'avait été changé à mon foyer natal; je revoyais tout ce qui m'avait aimé, et j'évoquais en pensée le féerique mirage de l'avenir. Hélas! pourtant, une ombre passait parfois sur ma félicité; je songeais à mon pauvre Schultz, qu'un coup de foudre pouvait rejeter dans la folie tant que je n'aurais pas vaincu jusqu'à la plus fugitive incertitude de son esprit. Le guérirai-je?...

Le lendemain matin, je fus réveillé par le bruit de petits cailloux qu'on lançait contre ma persienne. C'était Schultz qui venait me faire sa visite accoutumée. Presque aussitôt il entra. — Ho! ho! dit-il en regardant les bougies presque consumées, on a veillé tard ici. Mauvais régime!.. Tiens, voilà que j'oublie que je ne suis plus médecin! ajouta-t-il en riant.

Dès que je fus prêt, nous courûmes chez Diane, où je trouvai Granger, qui venait d'arriver. Sa vue me rappela que j'étais interdit de par la loi... Je n'y avais point encore songé!... Je craignis quelque fâcheuse nouvelle.

— Ah! mon Dieu! lui dis-je, venez-vous me remettre à ma chaîne?

— Quelle chaîne? répondit-il, étonné de mon accueil.

— Pardonnez-moi, mon ami, repris-je tristement, j'avais oublié l'interdiction dont je suis frappé!

— L'interdiction! dit-il en riant, mais il n'est plus question de cela, rassurez-vous.

— Comment?... mais mon conseil de tutelle?...

— Vous n'en avez plus; vous êtes majeur, et le seul témoignage de votre mise en liberté fait cesser les effets du jugement prononcé. Je viens tout justement prendre vos ordres pour une demande en mainlevée qui va vous mettre en possession de vos biens.

Depuis huit jours, tout est terminé, mon cher Wilhelm. J'ai reconquis mes droits, je suis libre, maître de ma fortune, de ma volonté, de ma vie, et je suis en train de donner suite à mon fameux projet... Je m'appauvris en diminuant les baux de mes fermiers, c'est là ma principale occupation. Mon cher, contemple-moi désormais avec respect... Je suis un jeune homme de cinq cent trente-sept mille six cent trois francs vingt-cinq centimes de rente, comme disent les Anglais... Tes deux petits millions me font sourire. Les affaires de Diane sont aussi merveilleusement arrangées: grâce au testament de M. de Maufert, elle n'hérite rien de lui.

Sauf le château, qui est toujours ce que tu l'as vu, j'ai tout à remettre sur pied ici. Je remonte mes équipages; achète-moi une demi-douzaine de chevaux à Paris, des chevaux dignes d'elle. J'ai fait de Bastien mon intendant, je le marie à sa Catherine, je marie aussi Madeleine par l'entremise de Diane, et je vais te marier toi-même, si tu n'y prends garde, tout cela sans préjudice d'un autre mariage que je médite. Accours, si tu veux voir un coin du monde enchanté où l'idéal s'est réfugié. Nous t'attendons.

XXIX.

Wilhelm, je sais tout. Tu n'es qu'un traître. Tu m'as caché ton dévouement sublime, et tu as vécu deux mois près de ton ami, près de Diane, témoin de cette félicité qui est ton œuvre, sans me dévoiler ton âme généreuse. Je te dois tout, Wilhelm; je sais tout, te dis-je. L'adversaire du comte à Rhodes, c'était toi. Et je n'ai pas baisé à genoux cette main fraternelle et vaillante qui a délivré l'ange que j'adore! Cruel, tu te taisais... Et c'est le hasard, non, Wilhelm, c'est Dieu qui m'a tout révélé, Dieu qui veut te donner un frère, prêt à son tour à te donner sa vie!

Sur le navire qui ramenait, il y a trois mois, la pauvre Diane à Marseille, se trouvait un jeune homme qui, la voyant isolée, mourante, l'avait entourée de respect et de soins jusqu'à Paris. Avant-hier, ce jeune homme est arrivé ici.—Tremble, Wilhelm; il s'appelle M. de Varelles, consul à Rhodes.— Je lui ai donné l'hospitalité. Hier soir, en causant, je lui ai demandé s'il savait quelques détails sur le duel du comte avec sir George Ferry.

— Parbleu! me dit-il, j'étais témoin.

Je le priai alors de me raconter cette histoire.

— C'est une aventure assez bizarre, reprit M. de Varelles. Il faut vous dire que ce sir George, grand amateur de ruines, allait chaque jour rôder autour de la forteresse byzantine qu'habitait le comte pour en faire des croquis. Vous avez connu la sombre humeur de

M. de Maufert : il prit ombrage de ces assiduités, y vit peut-être une intention hostile, — tant il y a qu'un matin il voulut défendre à sir George l'accès d'un vieux rempart délabré d'où le regard plongeait dans son jardin. Sir George résista avec l'entêtement d'un antiquaire troublé dans ses recherches; le comte s'irrita, sir George lui rit flegmatiquement au nez... De là une rencontre pour laquelle le soi-disant Anglais vint me prier de l'assister.

— Comment! dis-je, le soi-disant Anglais?

— Oui, c'est là qu'est le mystère, car, comme je l'engageai à choisir de préférence son consul, il me confia qu'il était Français, d'une ancienne famille d'Alsace, et qu'il se nommait Wilhelm Salzmann!...

A ce nom, tu le pressens, j'ai bondi. Ah! frère, si tu avais senti les palpitations de mon cœur, à la pensée que je possède un ami tel que toi! Ainsi, plus habile que moi, tandis que je désespérais de découvrir la retraite de Diane, tu avais retrouvé sa trace! Ah! notre bonheur à tous est ton ouvrage, et je veux que tu saches combien il est pur et radieux... Mais que te dirais-je? tu as vu Diane!

Depuis les deux mois que tu as passés près de nous, rien n'a troublé la sérénité de notre cher Schultz; mon espoir s'affermit de jour en jour. Mais l'automne approche, saison terrible pour les pauvres esprits ébranlés : le moindre accès peut mettre à néant les progrès si laborieusement obtenus. Le sauverai-je? Diane, qui est dans ma confidence, m'a suggéré l'idée de le faire demeurer au château pendant la saison redoutable; ainsi je le garderais près de moi la nuit, et je le veillerais.

XXX.

Victoire complète, Wilhelm! l'automne est passé, nos gazons sont couverts de givre. Schultz n'a ressenti aucune faiblesse. Ainsi que nous l'avions projeté, je l'ai installé au château dans une chambre contiguë à la mienne. Comme bien tu le penses, mon savant docteur n'a point été la dupe de mon stratagème. Ami, le croirais-tu? presque tous les soirs nous avons ri de la folie, et sa raison n'a jamais été plus ferme! Enfin, pour couronner l'œuvre, j'ajouterai qu'il a plus veillé sur moi que moi sur lui, car, ayant remarqué que j'allais épier son sommeil, il se glissait deux ou trois fois par nuit dans ma chambre.

— Qu'y a-t-il? dis-je à la première visite qu'il me fit ainsi.

— Je viens te montrer que je suis vaillant, répliqua-t-il avec ce bon sourire que tu lui connais.

Alors, pour ne point révéler mes craintes, je l'ai laissé faire. Sou-

vent je le voyais entrer doucement, s'approcher de mon lit, écouter mon souffle; je ne bougeais pas et feignais de dormir. Tenir en éveil la sollicitude de ce cœur si bon et si vrai, c'était distraire puissamment sa pensée; tout occupé de m'épargner un souci, il n'a point songé à lui-même... L'amour, l'amitié, le cœur, Wilhelm, voilà peut-être le premier mot de la psychologie médicale, et je dis comme mon Schultz : Quel médecin que le bonheur!

Si tu voyais Diane en l'éclosion de sa grâce, si longtemps voilée par un froid hiver! son printemps s'éveille, elle vit, elle rayonne! Si tu nous voyais dans son petit parc, oasis fortunée où nous passons tous nos jours, tantôt gais et folâtres comme les enfans dont nous partageons les jeux, tantôt recueillis et rêveurs comme des fiancés qui espèrent... Par un sentiment dont tu comprendras la délicatesse peut-être un peu subtile, nous ne nous sommes point encore redit que nous nous aimons toujours; mais chacune de nos paroles est un aveu, chacun de nos regards une caresse. Ah! que nos âmes sont éloquentes!

Cependant, sans lui en rien conter, je fais des folies pour embellir au château l'appartement de ma mère, et le discret curé est en instance auprès de l'évêque pour la dispense que nécessite le doux lien spirituel qui nous a engagés déjà devant les fonts baptismaux.

Ah! si je guéris Schultz, quelle existence enchantée!

Nous attendons ton retour, Wilhelm; ma meute est complète : quarante chiens anglais qui vont un train d'enfer... Je te donnerai Ralph. Tu seras content, veneur émérite! Diane t'espère, elle t'aime comme un frère à moi que tu es... Que serait-ce si elle savait que sir George Ferry, c'était toi...

XXXI.

Deux années se sont écoulées; j'ai un fils de onze mois, blond, rose, un échappé du ciel!

— Cet enfant sera un railleur comme son père! s'écrie Diane faisant sauter notre *baby* dans ses bras.

— Je nie, dis-je énergiquement, c'est à toi qu'il ressemble...

L'enfant nous regarde et se met à faire un long discours dans ce gazouillement enfantin qui est une si belle langue. Schultz hasarde gravement une réflexion philosophique. Une discussion s'engage; Mina intervient contre son mari, il baisse le ton.

Cette scène mémorable a lieu dans le *hall*, immense galerie où s'entassent des meubles antiques, des tapisseries, des objets d'art précieux, à la fois musée, salle de musique et d'étude. Une verandah encombrée de fleurs s'ouvre sur le jardin. Nous nous rassem-

blons là le soir aux heures du *far niente*. Dans le parc, tout est calme, mystère, rêverie, et la nature amoureuse prodigue pour nous les senteurs de mai.

— Que lis-tu donc là, ami? dit Diane, me voyant penché sur un volumineux manuscrit qui m'absorbe.

— Mes lettres à Wilhelm depuis trois ans... Je les lui ai redemandées.

Diane jette un regard inquiet vers le docteur, et ne peut retenir un geste de crainte; elle sait que j'ai médité une épreuve suprême sur l'esprit de Schultz, guéri maintenant. Je veux, pour confirmer sa foi en lui-même, mettre sous ses yeux le tableau de ses misères d'autrefois. S'il supporte cette secousse, il est à jamais assuré contre toute rechute.

Cependant, au moment d'engager ce dernier duel avec sa raison, je tremble. S'il allait succomber! Et, pour mesurer le péril, je parcours ces pages où palpite encore tant de mon cœur; mais à peine suis-je plongé dans cette lecture que mon imagination est saisie par une idée étrange. Ces scènes oubliées de ma vie m'apparaissent tout à coup sous un aspect bizarre : il me semble assister à quelque fantastique légende inventée par un cerveau malade... Je vais d'un trait à ce jour où Schultz me fit l'aveu de sa folie, et je ne sais plus que croire... Je poursuis, je retrouve le récit de ces accès où je le défendais contre ses terreurs; tout cela produit sur moi l'effet d'un mauvais rêve...

Autour de moi tous se taisent. Surpris de ce silence subit, je lève la tête, je les vois immobiles, émus de je ne sais quelle angoisse; les yeux de Diane sont pleins de larmes. Schultz et Mina sont presque tremblans. Bastien, très pâle, est derrière eux... Je comprends tout.

— Tiens, tiens! docteur facétieux, dis-je en souriant, tu m'as joué!... Ce n'est pas toi qui étais fou!

— Comment?... tu penses que...

— Parbleu! je pense que c'était moi! C'est clair comme le jour!

— Bravo! bravo! s'écrie-t-il, la folie est enterrée!

— Oui, dans la lande! dis-je en riant. Ami, viens m'embrasser.

Et je me serre contre ce brave cœur; puis je me jette aux genoux de Diane, elle presse ma tête sur son sein, couvrant mon front de baisers.

— Ange! lui dis-je, ma raison, c'est toi, c'est ton amour!

— Ah! répond-elle, elle ne s'éteindra jamais alors!

Voilà comment je fus sauvé par mon cœur. J'aimais, j'étais aimé! J'avais une marraine, mon cher Wilhelm. Ainsi finit, comme il a commencé, mon conte bleu.

MARIO UCHARD.

LA
GUERRE CIVILE
AUX ÉTATS-UNIS

— 1861-1863 —

—

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LES ARMÉES ET LES PARTIS.

La guerre civile des États-Unis comptera un jour dans l'histoire comme un des plus grands événemens du XIXe siècle; ce n'est pas en effet seulement une guerre, c'est aussi une révolution. Les principes qu'elle met aux prises, les sacrifices qu'elle impose à une des plus puissantes nations du monde, l'étendue des territoires où elle se développe, les problèmes qu'elle a soulevés et qu'elle est tenue de résoudre, tout l'élève au-dessus de tant de misérables conflits où s'usent des ambitions mesquines et des intérêts surannés. Comment se fait-il pourtant que l'Europe n'ait longtemps prêté et ne prête peut-être encore aujourd'hui à de tels événemens qu'une attention dédaigneuse ou hostile? Nous nous flattons quelquefois que les idées libérales font du progrès dans le monde; mais c'est un triste symptôme que l'indifférence ou l'hostilité en face d'une crise où se débat l'avenir d'une nation que de grands esprits aimaient à nous montrer comme plus fidèle qu'aucune autre aux doctrines du vrai libéralisme.

Le temps n'est plus, dira-t-on, où les mots de liberté, d'égalité, faisaient battre les cœurs avec violence et entraînaient les hommes,

où, dans notre pays, l'opinion, encore animée par le souffle puissant de la philosophie et de la révolution, saluait avec une généreuse sympathie toutes les nobles causes, où, en Angleterre, la grande école des whigs soutenait une lutte glorieuse pour la justice, et ouvrait la citadelle de l'orgueil britannique aux idées de tolérance et de fraternité. Notre temps est froid, calme et mesuré; mais à quoi lui servirait d'avoir perdu la passion, s'il n'avait acquis l'expérience, la sagacité, la prévoyance? Serions-nous séniles sans être habiles? Le vieux monde est-il devenu incapable de juger? L'expérience a répondu à ceux qui déclaraient l'œuvre de la démocratie américaine ruinée sans remède; mais les événemens, on doit l'avouer, n'ont guère moins déconcerté les amis que les ennemis des États-Unis. La plupart des adhérens à la cause fédérale ont, depuis le début de la guerre, borné leurs espérances à voir les états du nord rattacher à l'Union les états frontières et la grande vallée du Mississipi. Ils s'étaient résignés à laisser isolés, dans une sorte d'indépendance farouche, les états du golfe, espérant que l'esclavage y périrait par degrés sous la pression d'une civilisation remuante qui de toutes parts eût entouré cette faible et éphémère confédération. Ces vues ont été exposées avec une grande éloquence par l'auteur d'un livre remarquable sur l'esclavage, M. le professeur Cairnes de Dublin, l'un des rares esprits qui soient restés fidèles en Angleterre à la cause des États-Unis pendant les redoutables épreuves qu'elle a récemment traversées. La réalité dépasse aujourd'hui de beaucoup l'attente de M. Cairnes. Et que faut-il conclure de cette marche des événemens qui trompe aussi bien les calculs des partisans dévoués, mais timorés de l'Union que les espérances de ses ennemis? C'est qu'on s'est trop habitué à considérer la guerre des États-Unis comme une guerre ordinaire, où un retour de fortune peut à tout moment ramener la victoire dans le camp qu'elle avait déserté. Les guerres civiles agitent la société politique jusque dans ses profondeurs : quoi qu'en ait dit lord Russell, si le sud combat pour l'indépendance, le nord ne combat pas pour l'empire, en ce sens qu'il ne lutte pas pour des provinces, des frontières, des positions militaires; il combat pour les principes qui en moins d'un siècle ont fait une nation de l'autre côté de l'Atlantique et l'ont portée à un degré de prospérité inoui; il combat pour ses lois, pour sa constitution, et, on peut le dire sans exagération, pour son existence même, car le gouvernement démocratique devient impossible quand les minorités n'acceptent plus la volonté des majorités, et quand celles-ci ne peuvent plus faire respecter leur souveraineté.

Pour dresser ce qu'on pourrait nommer le bilan de la guerre ci-

vile, il ne suffit donc pas d'exposer les résultats militaires obtenus pendant les deux dernières années; il faut montrer encore quels sont les résultats politiques de la lutte, et faire voir comment les institutions démocratiques ont subi l'épreuve terrible à laquelle la guerre les a soumises. Je ne voudrais pas m'arrêter trop longtemps sur le premier point; quelques épisodes très importans des campagnes de 1862 ont été racontés dans la *Revue* même avec une autorité et un talent qui font de ces récits de véritables pages d'histoire (1). Il convient d'examiner plus longuement quelles sont les conséquences de la lutte dont nous sommes les témoins; ce n'est pas dans le talent des généraux, dans le courage des soldats, dans l'audace de la marine, que je vois le plus de garanties pour le triomphe définitif de l'Union, c'est dans l'esprit politique du peuple américain, dans les vertus de cette constitution qui, faite pour la paix, s'est trouvée bonne pour la guerre, dans les mœurs de cette démocratie jalouse de ses libertés, mais toute prête à armer le pouvoir exécutif, aux jours du danger, d'une autorité presque irrésistible, dans le patriotisme de ces hommes d'état qui, se considérant comme les simples serviteurs de la nation, ne regardent leur pouvoir que comme un pouvoir d'emprunt. Les qualités mêmes qu'a déployées la confédération, à quelle école les a-t-elle apprises? Où se sont formés ses hommes d'état et ses généraux? Quand l'esclavage sera détruit, nul intérêt ne séparera plus les combattans, et qui peut douter aujourd'hui que l'esclavage ne soit déjà frappé à mort? Au début de la guerre civile, nous avons essayé de démontrer que cette institution fatale en était la seule cause, que l'on ne pouvait en chercher une autre dans la prétendue opposition des intérêts commerciaux, dans des questions de tarifs, dans le conflit des nationalités hostiles. A mesure que les événemens se sont développés, une inflexible logique a montré mieux que tous les raisonnemens quel était le véritable caractère de la guerre (2). Aujourd'hui c'est à résumer les événemens, ou, mieux encore, à en préciser les résultats qu'il faut surtout s'appliquer.

I.

Au commencement de l'année 1861, l'Arkansas, la Louisiane, le Texas, le Tennessee, le Mississipi, l'Alabama, la Floride, la Georgie et les deux Carolines avaient rompu le lien qui les attachait à l'Union. La Virginie se laissait peu après entraîner dans la nouvelle

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1862.

(2) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1861.

confédération; toute la portion de cet état qui se trouve à l'est de la grande chaîne alléghanienne, et qui depuis a été le théâtre de tant de combats, embrassait avec ardeur la cause de la sécession, et les populations seules de la région orientale et montagneuse demeuraient fidèles au gouvernement fédéral. Le Missouri, le Maryland et le Kansas étaient hésitans; ces états prétendaient maintenir une neutralité impossible entre les deux partis, mais en fait ils ne demandaient guère qu'à suivre la fortune du plus fort. Dès l'origine du conflit, la nouvelle confédération réussit donc à détacher dix états des trente-quatre qui formaient l'Union : elle pouvait compter d'ailleurs sur de nombreux alliés répandus dans les états frontières. Si l'on jette un regard sur une carte d'Amérique, on verra qu'à cette époque la limite entre la région restée fidèle à l'Union et le domaine de la sécession était marquée en traits généraux par les cours du Potomac et de l'Ohio, et, de l'autre côté du Mississipi, par celui de l'Arkansas. Cette ligne, qui traverse le continent dans la direction générale de l'est à l'ouest, depuis l'Océan-Atlantique jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, séparait assez exactement les provinces où les fédéraux restaient les maîtres et celles que prétendait leur disputer la nouvelle confédération. Au sud de cette ligne, il n'y avait pas un point où l'autorité de M. Jefferson Davis ne trouvât plus d'adhérens que celle de M. Lincoln, et au nord même de la limite que j'ai indiquée les canons fédéraux retenaient seuls le Maryland dans une impatiente soumission.

Si les états du nord n'avaient opposé aucune résistance à la sécession et en avaient accepté le principe, ou si les armes confédérées se fussent trouvées assez fortes pour conserver la limite du Potomac et de l'Ohio, la confédération du sud fût sans doute devenue un jour la puissance prédominante du nouveau continent. Son territoire eût été plus vaste que celui des anciens États-Unis, la possession des grands fleuves eût rendu les états de l'ouest tributaires de la nouvelle puissance, ou les eût obligés à lier leur fortune à la sienne. La Californie et les états du Pacifique eussent sans doute cherché à se rendre indépendans; de l'ancienne Union, il ne serait resté bientôt que les états groupés autour du noyau résistant de la Nouvelle-Angleterre. Le monde aurait vu avec effroi se fonder une sorte d'empire noir, proclamant pour la première fois la légitimité, la sainteté de l'esclavage, et appuyant sa redoutable puissance sur une oppression dont l'histoire n'a pas encore montré d'exemple.

Franchissons une année, et nous voyons déjà l'Union redevenue maîtresse de quelques points sur la côte des états confédérés, un corps d'armée établi à Port-Royal dans la Caroline du nord, le drapeau fédéral flottant de nouveau sur la Nouvelle-Orléans; si les armes de l'Union n'ont pas été heureuses dans la Virginie orientale,

en revanche toute la Virginie occidentale s'est ralliée à la cause du nord : les confédérés ont été chassés du Kentucky; la prise des forts de la rivière Tennessee et la bataille de Pittsburg-Landing ont ouvert le Tennessee à l'armée de Grant. La fidélité des états frontières est désormais assurée.

Après la malheureuse campagne de la péninsule virginienne, les confédérés, enhardis par leur succès, prennent le parti d'envahir sur trois points les provinces fédérales. Ils menacent à la fois le Maryland, le Kentucky, le Tennessee occidental. La bataille d'Antietam les rejette au-delà du Potomac; dans le Kentucky, le général Buell repousse Bragg et l'oblige à repasser les montagnes; dans le Tennessee, Rosencranz défait à Corinthe les forces de Van Dorn et de Price, entre dans Nashville, la capitale de l'état, va rejoindre Bragg, lui livre bataille, et l'oblige à aller se retrancher à Tullahoma. Sur tous les points, l'invasion est repoussée.

Si enfin l'on examine en ce moment même la situation respective des deux partis, quels grands et nouveaux changemens! Les armées fédérales n'ont fait, il est vrai, aucun progrès dans la Virginie, la ligne du Rapahannock continue à y séparer les combattans, et les entreprises de Burnside et de Hooker contre Richmond n'ont pas été plus heureuses que celles du général Lee contre la Pensylvanie, le Maryland et Washington. Les forces ennemies se neutralisent dans cette région, dont presque tous les noms, inconnus il y a peu de temps, sont aujourd'hui devenus historiques, terre fatale qui porte malheur à ceux qui la touchent, et qui a déjà englouti plusieurs armées. Dans l'ouest cependant que de glorieux succès! Vicksburg retombé, ainsi que Port-Hudson, aux mains des fédéraux, la navigation rétablie sur le cours entier du Mississipi, toutes les régions situées à l'ouest de ce grand fleuve soustraites à l'autorité de Richmond, les communications interrompues entre les états confédérés de l'est et ces fertiles provinces, d'où ils tiraient tant de ressources; en Tennessee, Rosencranz, sorti d'une longue inaction et devenu maître de Chattanoga, qui lui donne la clé de toutes les chaînes alléghaniennes qui séparent le Tennessee de la Georgie. L'Arkansas, la Louisiane et le Texas redevenus des provinces fédérales, que reste-t-il aujourd'hui à la confédération du sud? Sept états seulement, la Virginie, les deux Carolines, la Georgie, la Floride, l'Alabama, le Mississipi, et sur ces sept états il n'en est qu'un seul, la Georgie, où les fédéraux n'aient pas solidement pris pied. Le Mississipi, qui confine au fleuve de ce nom, est occupé sur plusieurs points par les troupes du nord, de même que la Floride; la rivière Tennessee leur donne accès dans l'Alabama; une armée fédérale fait le siége de Charleston dans la Caroline du sud. Dans la Caroline du nord, Port-Royal est devenu une base d'opérations

militaires et le centre d'une nouvelle colonisation. Enfin Meade menace toujours la Virginie, et York-Town, dans la péninsule de cet état, est resté occupé par une garnison fédérale. Au commencement de la guerre, les fédéraux s'étaient promis d'envelopper de toutes parts le territoire rebelle, « comme l'anaconda serre sa proie, » et ils ont à la lettre accompli cet ambitieux programme. Le cercle de fer s'est de plus en plus rétréci, et la confédération nouvelle commence à y étouffer. Des territoires aussi grands que l'Autriche, la France ou l'Espagne ont été ajoutés au domaine de l'Union et enlevés à celui des maîtres d'esclaves. On a remarqué que si les fédéraux ne sont pas toujours heureux sur les champs de bataille, ils ont toujours su garder leurs conquêtes : où ils vont, ils restent. En dépit de tout ce qu'on avait dit des dispositions de la Louisiane, ils ont su la contenir, et leur autorité n'est plus disputée à la Nouvelle-Orléans. Lentement, mais sûrement, ils ont avancé dans le Tennessee, et jamais ils n'y ont reculé. Avec une ténacité que personne n'attendait d'une race aussi impatiente, ils ont repris un à un tous les points que les conféderés avaient conservés sur le Mississipi. Vicksburg et Port-Hudson ne retomberont pas en d'autres mains. La marche progressive des fédéraux est semblable à une inondation : souvent les eaux, arrêtées par un obstacle, usent en vain leur effort, mais jamais elles ne remontent leur pente et ne reviennent en arrière.

Il ne suffit pas toutefois de montrer ce qu'ont gagné les armes fédérales, il faut comparer aussi ce qu'était leur puissance militaire au commencement de la lutte à ce qu'elle est maintenant. Quel contraste! la nation la plus pacifique est devenue en deux années une nation guerrière : l'armée des États-Unis, au moment de la prise du fort Sumter, se composait de six mille hommes, disséminés vers les frontières et occupés à lutter sans gloire contre quelques tribus indiennes. La profession des armes était méprisée dans le nord, et ce dédain imprudent avait abandonné entièrement l'école militaire de West-Point aux influences du sud. Bien que le chiffre de l'armée fût si insignifiant, le nombre des officiers était assez grand; plusieurs des anciens élèves de West-Point rentraient dans la vie civile en emportant avec eux les traditions de cet établissement. Les places de cadets n'y sont pas obtenues au concours, mais s'y donnent sur la proposition des sénateurs et des députés. L'esprit du sud y était entré, grâce au patronage sénatorial, et y était devenu tout-puissant. Dès le début de la guerre civile, on vit les meilleurs officiers de West-Point se grouper sous le drapeau des confédérés, Lee, Johnston, Jackson : ceux qui restèrent fidèles à la cause du nord ont rendu de grands services en organisant l'armée; mais politiquement ils ont créé aux républicains de très graves em-

barras. La plupart se sont montrés, avant la proclamation émancipatrice de M. Lincoln, les exécuteurs rigides et souvent cruels de la loi des esclaves fugitifs, même au milieu d'états rebelles. Politiquement, ils se sont alliés au parti démocratique, ils ont déclaré qu'ils voulaient rétablir l'Union en laissant à l'esclavage toutes les garanties dont il avait joui si longtemps; ces dispositions conservatrices et hostiles au gouvernement se traduisirent militairement en maintes circonstances par un système d'inertie, par une attitude expectante qui pendant longtemps firent croire à l'Europe que le nord était absolument impuissant.

L'ardeur de la lutte a échauffé par degrés les tièdes; la disgrâce a frappé les uns et l'ambition a séduit les autres. L'esprit de West-Point a été d'ailleurs comme noyé dans le patriotisme des volontaires. A l'appel du président, les armées sortirent en quelque sorte du sol. Les juges compétens n'ont pas épargné les reproches à ces « baïonnettes intelligentes : » ils ont critiqué la mauvaise organisation de ces troupes improvisées, leur indiscipline; ils les ont trouvées trop coûteuses, trop dépourvues de ce que l'on nomme l'esprit de corps, trop irrespectueuses envers leurs chefs; ils ont accordé en général toute leur admiration aux armées plus mobiles et plus disciplinées du sud. Cependant le soldat-citoyen du nord a montré qu'il savait se battre et mourir comme ses ennemis, et la responsabilité des défaites subies par les fédéraux en Virginie ne doit, en bonne justice, retomber que sur les généraux et sur les ministres qui ne leur ont pas toujours prêté un concours intelligent. En présence de ce qui a été accompli en deux années par les armées fédérales, il est impossible de nier que l'Américain ne possède les qualités qui font les grandes nations militaires. Ce ne sont pas seulement, comme la calomnie l'a prétendu, les émigrans irlandais et allemands qui ont rempli les cadres tant de fois décimés des armées du nord : il est à peine une famille américaine qui ne porte le deuil de l'un de ses membres. On a vu des jeunes gens s'arracher à toutes les jouissances de la fortune pour aller périr obscurément dans les marécages du Mississipi ou dans les forêts désertes des Alleghanies. Les Adams, les Jay, tous les noms historiques des États-Unis, ont quelque jeune représentant dans les rangs de l'armée nationale. La guerre civile a dévoré des milliers de volontaires avant que le gouvernement fût obligé de recourir à la mesure de la conscription, ce qu'avait fait dès le premier jour le cabinet de Richmond. Peu de gouvernemens en Europe eussent été en état de mettre sur pied d'aussi nombreuses armées en aussi peu de temps, et après de tels efforts nul symptôme d'épuisement ne se manifeste encore dans le nord. Le travail de la grande démocratie américaine n'est ni interrompu ni même diminué, et bientôt 300,000 hommes vont aller

remplir les vides faits par tant de sanglantes batailles. Dans le sud au contraire, on se voit en ce moment forcé d'appeler tous les hommes valides sous les drapeaux. Si cette mesure, qui soulève beaucoup de résistance, peut être exécutée, il ne restera plus aucune réserve pour faire de nouvelles armées, et cependant le gouvernement de Richmond espère à peine obtenir par ce moyen 100,000 hommes. C'est au moment où les combattans vont manquer dans le sud que le nord commence à se familiariser avec les armes et à être pris de la fièvre guerrière.

Dira-t-on peut-être que cette ardeur elle-même est un danger, et que l'armée, aujourd'hui tournée contre les rebelles, pourra quelque jour se tourner contre le gouvernement et remettre la dictature à l'un de ses favoris? Ce serait avoir bien mal compris le caractère des milices de l'Union et les enseignemens donnés par la guerre actuelle. Où a-t-on vu éclater les symptômes de la révolte et de l'insubordination? Du fond de son cabinet, à Washington, M. Lincoln nomme et destitue les généraux, ôte et donne les commandemens sans que l'armée fasse entendre un murmure. Lorsque, devançant l'action du cabinet, le général Frémont proclame l'émancipation de tous les noirs appartenant aux rebelles dans les états frontières de l'ouest, un ordre parti de Washington l'enlève, à la veille d'une bataille, à une armée où sa popularité était sans bornes. Le général fait lui-même un appel au patriotisme de ses troupes, et les conjure de servir fidèlement son successeur. Après la campagne de la péninsule virginienne, le gouvernement n'hésite pas à enlever le commandement au général Mac-Clellan, qui avait su inspirer à l'armée du Potomac une confiance que la défaite n'avait pas affaiblie, et plus tard c'est au lendemain même de la victoire d'Antietam, quand le même général avait repoussé l'armée confédérée de l'autre côté du Potomac, que M. Lincoln lui redemande encore son épée. Burnside et Hooker prirent et quittèrent tour à tour le commandement de l'armée du Potomac, et naguère le président alla chercher dans l'obscurité le modeste général Meade pour le placer à la tête de cette même armée dans les circonstances critiques qui précédèrent la bataille de Gettysburg. Le général Butler, si hautain pourtant et si intraitable, a-t-il opposé quelque résistance quand, sur les sollicitations des gouvernemens européens, le président lui ôta le gouvernement militaire de la Louisiane? Si la discipline militaire des armées des États-Unis est assez relâchée, leur discipline politique, si l'on me permet ce mot, ne laisse rien à désirer. On ne convertira pas facilement en prétoriens des soldats armés seulement pour défendre les lois, et presque tous impatiens de rentrer dans leurs foyers. Sous les drapeaux, ils conservent toutes les habitudes de la vie civile : on leur vend des journaux, même les jours de bataille

et presque sous le feu de l'ennemi; chaque fois qu'un navire fédéral quitte Port-Royal pour retourner dans le nord, il emporte quelques milliers de lettres, écrites par les soldats de l'armée d'occupation à leurs parens ou à leurs amis. Il est malheureusement probable que, longtemps encore après la fin de la guerre actuelle, le gouvernement sera obligé de conserver une armée permanente assez nombreuse; mais, disséminée sur tous les points du continent, elle ne sera jamais en mesure d'exercer la moindre influence sur la marche des affaires publiques. Quelques corps d'occupation répartis sur les points stratégiques les plus importans d'aussi vastes territoires ne se donneront jamais la main pour renverser l'autorité centrale, et en resteront le docile instrument.

Si l'on s'est montré souvent sévère pour l'armée des États-Unis, on a été assez unanime à reconnaître que, depuis le commencement des hostilités, la marine fédérale a reçu de grands développemens et s'est montrée à la hauteur de sa tâche. Il faut se souvenir que, lorsque le mouvement de la sécession éclata, cette marine ne se composait que d'un petit nombre de navires disséminés dans les parties les plus éloignées du globe. Le gouvernement, pour suffire aux exigences d'un blocus étendu sur des côtes d'une immense longueur, fit dès le début les plus grands sacrifices : il mit un grand nombre de navires sur le chantier, acheta tous les vaisseaux marchands qui pouvaient aisément être convertis en navires de guerre. Il se hâta en même temps d'ordonner la construction de quelques-uns de ces engins de destruction tout nouveaux qui sont destinés à remplacer bientôt dans la guerre navale les anciens bâtimens en bois ou en fer. Sans s'asservir aux modèles que, sous ce rapport, pouvaient fournir la France et l'Angleterre, on s'attacha surtout à construire des canonnières blindées, propres à opérer sur les côtes et le long des grands fleuves d'Amérique. Le célèbre duel du *Monitor* et du *Merrimac* apprit bientôt à la vieille Europe que le génie mécanique du Nouveau-Monde avait trouvé une arme maritime toute nouvelle. Tandis que les ingénieurs européens s'attachaient à construire des vaisseaux capables de tenir la mer et de naviguer tout en portant une lourde armure et un grand nombre de canons, les Américains, pressés par le temps, s'appliquèrent à bâtir de petits navires dont la puissance destructive fût en quelque sorte concentrée dans un petit nombre de canons capables de lancer des projectiles d'un poids exorbitant. Les Européens visèrent aux longues portées et aux qualités nautiques; les ingénieurs des États-Unis, sans se préoccuper des dernières, ne cherchèrent que l'invulnérabilité et la puissance que donnent les gros calibres à de petites distances. Toute une marine nouvelle fut construite avec une rapidité inouie sur ces principes. La destruction du *Merrimac* par le *Monitor* prouve que les

États-Unis n'avaient pas fait un mauvais calcul; mais il est un autre incident de la guerre qui est resté sans retentissement, et qui démontre cependant d'une manière bien plus éclatante la justesse des principes qui ont présidé à la construction des *monitors:* je veux parler du combat livré par la canonnière fédérale le *Weehawken* à la frégate blindée *Atlanta* au moment où cette dernière sortait du port de Savannah pour aller détruire les vaisseaux de l'escadre de blocus. L'*Atlanta*, navire construit en Angleterre, était bien plus formidable que le *Merrimac*. Elle s'avança dans les brumes du matin contre le *Weehawken* et lâcha une bordée avant que la canonnière fédérale pût faire usage de ses canons; mais le premier boulet qui en partit mit fin au combat : un projectile de 440 livres déchira l'armure de fer de l'*Atlanta*, traversa sa coque et tua quarante matelots, la plupart par le simple effet de cette formidable percussion. Le *Weehawken* lança encore quatre boulets, et, après un engagement qui n'avait duré que quinze minutes, le capitaine de l'*Atlanta* dut amener son pavillon. L'*Atlanta* avait coûté plus de 5 millions, et en peu d'instans ce beau navire tomba entre les mains des fédéraux.

La marine américaine ne se contente pas de multiplier les *monitors* et de les perfectionner; elle s'occupe à cette heure d'obtenir des navires doués des mêmes avantages et capables cependant d'entreprendre de longues traversées. De ce nombre est le *Roanoke*, vaisseau de même classe que le *Niagara*, le *Merrimac*, le *Minnesota*, le *Wabash*, le *Colorado*, et comme ces dernières frégates construit dès 1855. On l'a blindé entièrement avec des plaques de 4 pouces 1/2 d'épaisseur, et son pont porte aujourd'hui trois tours pareilles à celles des *monitors* ordinaires et renfermant chacune deux canons tournans de 15 pouces, lançant des boulets de 440 livres. Avec ce formidable armement, le *Roanoke* peut filer cependant 10 nœuds à l'heure. Au mois d'août 1863, on a lancé à Boston un vaisseau blindé, le *Canonicus*, et dans divers chantiers on construit huit autres navires du même modèle. Le *Canonicus* aura une vitesse supérieure à celle de toutes les autres canonnières de la marine fédérale et filera 12 nœuds à l'heure. Ses plaques de blindage ont 5 pouces d'épaisseur; son armement consiste en une seule tour logeant deux canons Dahlgren de 15 pouces.

Un dernier perfectionnement vient d'être imaginé pour rendre les navires nouveaux plus redoutables. Dans les débuts, on faisait tourner les tours du pont sur un axe pour amener les canons en face des points d'attaque; mais les boulets ennemis ont plus d'une fois par leur choc dérangé l'appareil rotatoire. Aujourd'hui ce n'est plus la tour qu'on fait tourner, c'est le navire, et on obtient ce résultat en employant, au lieu d'une hélice, deux hélices jumelles,

mises en mouvement par deux machines indépendantes. Le *monitor* ressemble alors à un poisson qui se dirige avec ses nageoires latérales, et sa mobilité supplée à celle des tours primitives. On serait entraîné trop loin, si l'on voulait entrer dans l'examen de toutes les créations et de tous les perfectionnemens récens de la marine fédérale : ce que j'ai voulu faire ressortir, c'est qu'en quelques années, on pourrait même dire en quelques mois, cette marine est devenue très formidable, et que le génie de la race américaine, si fécond dans les arts mécaniques, a très rapidement fourni au gouvernement des États-Unis des armes particulièrement appropriées, il est vrai, à la guerre actuelle, mais capables peut-être de se mesurer avec les plus puissans engins de destruction que l'Angleterre et la France ont laborieusement construits pendant les dernières années. La guerre civile n'a pas seulement donné aux États-Unis une armée, elle leur a encore donné une marine, et les forces nouvelles survivront aux événemens qui les ont fait naître.

II.

La guerre civile des États-Unis, ai-je dit, n'est pas seulement une guerre, c'est aussi une révolution. Les conséquences politiques de la lutte, encore obscurcies par la fumée des batailles, n'en commencent pas moins à se dégager de plus en plus nettement. Avant la guerre, la politique intérieure des États-Unis pouvait se résumer en ces trois termes : triomphe de l'école démocratique, affaiblissement du pouvoir fédéral, extension indéfinie de l'esclavage. Depuis la guerre, elle peut se résumer dans les trois termes opposés : triomphe du parti républicain, extension de l'autorité centrale, destruction de l'esclavage.

De même que les médecins profitent de la maladie pour mieux sonder la structure du corps humain, le philosophe politique peut étudier en ce moment sur le vif, en quelque sorte, la constitution américaine. Quand Tocqueville en fit l'analyse dans un livre célèbre, il jeta un regard inquiet sur l'avenir. Malgré les tendances pessimistes et mélancoliques de son esprit, malgré son instinctive défiance des institutions auxquelles il avait pourtant élevé un si durable monument, il ne prévoyait certes pas que l'heure des grandes crises fût si rapprochée. Cette heure a sonné, et, dès le jour où éclata la guerre civile, la presse et les hommes d'état d'Europe n'eurent qu'une voix pour déclarer que la constitution des États-Unis, et avec elle les principes mêmes des institutions démocratiques, étaient mis à une redoutable épreuve. Il y avait dans ce sentiment assez général une part de vérité aussi bien qu'une part d'erreur. Il est certain qu'en aucun temps, en aucun pays, les idées

démocratiques n'ont été représentées par une société aussi considérable, aussi puissante que celle des États-Unis, dans toute leur intégrité, sans aucun alliage avec les traditions d'un autre âge. Sur le sol vierge d'un nouveau monde, l'homme a tenté de recommencer l'histoire.

Aussi la dissolution de la grande république, fondée sur les principes démocratiques, entraînerait-elle un grand trouble moral dans le monde entier, elle pourrait même sembler un coup fatal porté à la cause du progrès. D'une autre part, on peut nier que la crise actuelle soit le résultat naturel de l'application des idées qui ont triomphé à la fin du siècle dernier sur le continent américain. On peut affirmer hautement que la guerre n'eût jamais éclaté, si le privilége, sous sa forme la plus injuste et la plus cruelle, ne s'était introduit subrepticement dans les lois et dans les mœurs de l'Union : dans les lois par la protection constitutionnelle accordée à l'esclavage, dans les mœurs par les préjugés de race, qui opposent un si grand obstacle à l'émancipation des noirs. On a vu le principe aristocratique fonder et conserver de puissans empires, en assurer la grandeur par la fidélité à de nobles traditions, par la protection éclairée des intérêts populaires; l'histoire n'a jamais montré une démocratie et une aristocratie vivant côte à côte, s'associant aux mêmes entreprises, animées des mêmes ambitions, dégagées de haine et de jalousie. Et que penser d'un ordre social où du sein de l'égalité la plus achevée s'était élevé un privilége qui n'était fondé ni sur la vertu, ni sur le savoir, ni sur des services rendus à la patrie, ni même sur la richesse, mais seulement sur une espèce particulière de propriété, sur la propriété humaine? Cette fatale antinomie de la servitude et de la liberté est la clé de toute l'histoire politique et sociale des états. En la laissant subsister dans la constitution, les fondateurs de l'Union compromirent tout leur ouvrage. Les conséquences de cette coupable erreur se développèrent avec une effrayante rapidité. Les institutions publiques ont été faussées, l'esclavage n'a cessé d'agir comme un dissolvant. Quand un mal a une source profonde, il éclate en symptômes nombreux, qui semblent souvent indépendans les uns des autres, et dont on ne saisit le lien qu'en remontant à la cause première. L'histoire politique des États-Unis depuis la défaite du parti fédéraliste jusqu'au triomphe récent du parti républicain n'est autre chose que l'histoire de l'alliance des hommes d'état du sud et du parti démocratique du nord. Et que se proposaient les hommes d'état du sud, dont pendant cinquante ans les démocrates du nord sont restés les instrumens complaisans et serviles? Le maintien et l'extension indéfinie de l'esclavage.

La constitution investit le président d'un pouvoir très étendu et

parfaitement défini; les démocrates avaient pourtant réussi à l'annuler presque entièrement; ils avaient du moins obtenu des premiers magistrats de la république une sorte de renoncement tacite à l'exercice de leur autorité légitime. Le lustre qui entourait la fonction présidentielle s'était par degrés dissipé. Les premiers présidens se nommaient Washington, Jefferson, John Adams, Madison; les derniers Polk, Taylor, Pierce, Buchanan. Qui ne se souvient des déplorables défaillances de M. Buchanan, pactisant avec l'audacieux mouvement du sud, recevant ses commissaires et parlementant avec eux, autorisant par son inaction le pillage des arsenaux, la saisie des forts de la confédération? Qui ne se rappelle que M. Lincoln, se rendant à Washington pour y prendre la présidence, dut traverser Baltimore la nuit en se cachant, et arriva à la Maison-Blanche comme un fugitif? Y a-t-il aujourd'hui beaucoup de souverains armés d'autant de puissance que celui qui allait alors, au péril de sa vie, réclamer une autorité ainsi disputée?

La crise actuelle a révélé et fait revivre la force du pouvoir exécutif aux États-Unis. « Le président, écrivait M. de Tocqueville, possède des prérogatives presque royales dont il n'a pas l'occasion de se servir, et les droits dont jusqu'à présent il peut user sont très circonscrits : les lois lui permettent d'être fort, les circonstances le maintiennent faible. » Le parti démocratique était parvenu à enchaîner la liberté présidentielle en substituant au mode d'élection indiqué par la constitution le système des *conventions*. Ce système, qui a été une arme puissante entre les mains des hommes d'état du sud, date seulement de la nomination à la présidence de M. Van Buren en 1836. Jusque-là les élections s'étaient faites *bona fide* par le collége électoral. Le droit d'élire le premier magistrat de la république n'avait été confié ni au suffrage universel, ni au corps législatif, mais à un collége spécial. Chaque état doit choisir autant d'électeurs qu'il nomme de représentans au congrès. Pour empêcher que les assemblées d'électeurs ne devinssent un foyer de brigues, on arrêta que ceux-ci voteraient tous un jour donné dans leurs états respectifs, et de chaque état transmettraient au siége du gouvernement central la liste des votes individuels, et non le produit du vote de la majorité. Ce mode d'élection obligeait les partis à diviser, à disséminer leur action. Les meneurs démocrates, en inaugurant le système des conventions, subordonnèrent l'indépendance des électeurs et par là même celle des présidens élus à l'action irresponsable des factions. Les chefs d'un parti forment une convention; des délégués en nombre quelconque sont désignés par ce parti dans les divers états. Ils se réunissent alors dans quelque ville; là, sous la pression d'influences avouées ou clandestines, ils nomment le candidat présidentiel de leur parti. C'est à ce candidat

que les électeurs choisis postérieurement sont tenus de donner leurs voix, et en fait ils ne peuvent les donner à un autre sous peine de les perdre. L'intrigue et la corruption ont donc déjà fait le choix avant qu'il ne soit sanctionné constitutionnellement. On conçoit aisément que l'indépendance du pouvoir exécutif souffre gravement des conséquences d'un tel système : le président arrive à la Maison-Blanche lié par un programme étroit, par des promesses sans nombre faites à tous ceux qui l'ont aidé à triompher; ses ministres sont déjà nommés, on s'est déjà distribué toutes les parts dans cette curée de places qui suit l'avénement du premier magistrat de la république.

Heureusement, en face de circonstances imprévues, nouvelles et terribles, il n'y a point de mandat impératif : plus le président s'est trouvé entraîné loin du programme dont il était dans les premiers jours le représentant encore obscur et timide, plus il a retrouvé de force dans sa puissante prérogative. L'ancien bûcheron (*railsplitter*) de l'Illinois, devenu plus tard avocat, le paisible citoyen, celui qu'on appelait familièrement « l'honnête vieux Abraham » (*honest old Abe*), n'eut qu'à frapper du pied la terre pour en faire sortir une armée d'un million d'hommes. Cet esprit dont la simplicité rustique s'aiguise volontiers d'une pointe d'innocente ironie fut placé en face des plus redoutables problèmes et des alternatives les plus solennelles. Dans ce rôle où le portaient des événemens que nulle prévoyance humaine n'avait devinés, il ne fut soutenu que par sa probité et par cette constitution qui lui prêtait sa force et sa majesté. Le monde était si déshabitué de voir un président des États-Unis exercer sa prérogative, que la solution pacifique de l'affaire du *Trent* causa au moins autant d'étonnement que de satisfaction. M. Lincoln rendit à l'Angleterre les commissaires du sud, saisis par le capitaine Wilkes, sans demander l'avis du congrès, contrairement aux vœux de quelques-uns de ses ministres, sans même consulter le sénat, le corps politique par excellence, celui qui, par ses traditions, par sa composition même, représente éminemment les plus grands, les plus durables intérêts de la république. A l'heure présente, le président commande en chef à une immense armée et à une flotte puissante : il a pu destituer le général Mac-Clellan le lendemain de sa victoire d'Antietam; c'est aux heures les plus sombres et les plus critiques qu'il a revendiqué le plus hautement son autorité; c'est après la défaite de Fredericksburg, au milieu des menaces et des murmures des démocrates, qu'il a mis en vigueur la loi de la conscription. Dès le début de la guerre civile, il a été autorisé par le congrès à suspendre l'*habeas corpus* (1). La proclamation de la loi martiale dans

(1) La constitution porte que l'*habeas corpus* ne peut être suspendu « que dans les cas de rébellion et d'invasion, lorsque la sûreté publique l'exigera. » L'article ne spécifie

les territoires en révolte, la création des prévôts spéciaux chargés de la police de l'armée et du recrutement, le bill de confiscation, ont donné au président des armes terribles, dont il ne se sert que rarement et à regret, mais qui conserveront toute leur puissance tant que durera la guerre civile. Au commencement de la lutte, on s'étonnait de voir un gouvernement si faible, si impuissant contre la révolte; aujourd'hui ses ennemis l'accusent volontiers de sacrifier la liberté à l'union.

En réalité, M. Lincoln ne s'est jamais considéré que comme le mandataire et le serviteur de la nation. Les incertitudes de sa politique ont reflété fidèlement les vicissitudes de l'opinion publique. Il n'a eu d'autre prétention que de découvrir, à travers les clameurs des partis, le sentiment de la majorité, et de donner à la volonté nationale l'appui de la puissance exécutive. D'autres auraient pu avoir des ambitions plus hautes, auraient cherché à guider l'opinion au lieu de la suivre, auraient voulu laisser dans tous leurs actes et leurs discours l'empreinte d'une logique plus sévère, d'une doctrine plus arrêtée; mais qui oserait affirmer que la modestie honnête de M. Lincoln n'ait pas servi son pays? A ces époques troublées où la guerre civile se déchaîne, et où les principes luttent dans les âmes en même temps que les armées sur les champs de bataille, les événemens parlent plus haut que les hommes. Parmi les conséquences les plus importantes de la guerre civile, il n'en est pas qui mérite de fixer plus l'attention que les transformations subies par l'opinion publique et par les partis.

On se souvient peut-être encore, quoique les événemens en aient fait une chose du passé, du programme du parti qui amena M. Lincoln au pouvoir. Ce programme ne renfermait aucune menace directe contre l'esclavage : l'unique prétention des républicains était d'en circonscrire le domaine, et de faire revivre la juridiction du congrès sur les territoires. Par le compromis du Missouri, les territoires avaient été divisés en deux parties, l'une livrée au travail libre, l'autre abandonnée au travail servile; mais le parti démocratique avait obtenu le rappel de ce compromis, et substitué à l'autorité du congrès dans les territoires la souveraineté du premier occupant. Les républicains, en arrivant au pouvoir, protestèrent de leur respect pour les droits constitutionnels du sud, et allèrent jusqu'à promettre de faire exécuter rigoureusement la loi détestée des

point à qui sera dévolu le droit de prononcer la suspension de cet acte. A la suite de vives discussions, il a été décidé que cette prérogative devait appartenir logiquement au pouvoir exécutif, puisque la constitution lui impose la mission de repousser l'invasion et de réprimer les insurrections. M. Binney, jurisconsulte éminent de la Pensylvanie, a écrit sur cette question un mémoire remarquable qui n'a pas été sans influence sur la solution de cette délicate question constitutionnelle.

esclaves fugitifs. M. Lincoln n'appela pas seulement autour de lui les hommes d'état de son opinion; il fit une large place aux démocrates qu'effrayaient les excès de leur propre parti, et qui, en face de la guerre civile, sentaient le besoin de fortifier l'autorité fédérale. Il ouvrit surtout une oreille attentive aux conseils des représentans des états frontières, qui, placés entre le nord et le sud, semblaient naturellement appelés à opérer un rapprochement entre les intérêts hostiles. Le secrétaire d'état, M. Seward, l'homme d'état le plus important du cabinet, appuya de son influence cette politique conciliatrice. Esprit froid et sans passion, cachant de profonds desseins sous une apparente indifférence, trop habile pour ôter toute espérance à ses ennemis politiques, il fit toujours entendre dans les conseils du président la voix de la prudence et d'un patriotisme qui avait bien deviné que l'Europe ne resterait pas une spectatrice tout à fait désintéressée des commotions du Nouveau-Monde. Toutefois les passions du sud se montrèrent intraitables : l'ardeur et les difficultés de la lutte usèrent par degrés la patience du nord. Les républicains furent contraints de contracter une alliance de plus en plus intime avec les abolitionistes. Le lien vivant qui, dès le principe, unit ces deux partis fut M. Charles Sumner, le célèbre sénateur de Boston, qui naguère avait failli payer de sa vie le courage qu'il avait déployé en défendant le Kansas contre l'avide ambition des maîtres d'esclaves, et que M. Lincoln s'était hâté d'appeler à la présidence du comité des affaires étrangères à cause du prestige de son nom et de ses grandes connaissances en histoire et en droit international. La situation de M. Sumner était depuis longtemps trop considérable pour qu'il s'asservît entièrement à un parti. Il n'avait jamais caché ses sympathies pour les abolitionistes à l'époque même où ceux-ci souffraient les plus grandes disgrâces. Sans partager toutes les vues de Garrison, de Wendell Phillips et de leurs amis, il les aimait, les respectait, et reconnaissait en eux les guides intellectuels et comme les lumières morales de la république. Ceux-ci avaient, dès le premier jour, compris la véritable issue de la guerre civile : la sincérité de leurs croyances, dont ils avaient fourni tant de preuves, l'énergie de leurs convictions, cette clairvoyance particulière que donne seule la grandeur morale aux époques où les sociétés humaines sont bouleversées par les révolutions, leur assurèrent bientôt une autorité nouvelle, et leur alliance devint d'un prix inestimable. Néanmoins le rapprochement ne s'opéra pas en un jour : parmi les représentans civils et militaires de la nouvelle administration, beaucoup refusaient de tendre la main à un parti si longtemps persécuté et condamné aux mépris de la foule. Lorsque la guerre commença, M. Lincoln interdit la reddition des noirs fugitifs. Le

mauvais vouloir de quelques généraux détruisit l'effet pratique de cette résolution. Dans l'ouest, le général Frémont proclama libres tous les esclaves des rebelles dans son district militaire; le président fut contraint par ses amis de le désavouer, et lui enleva son commandement. Peu après, M. Cameron, le premier ministre de la guerre du président, parlait d'armer et d'enrégimenter les noirs; le président le fit sortir du cabinet et l'envoya en mission à Saint-Pétersbourg.

Longtemps les républicains se crurent assez forts pour vaincre la rébellion sans saisir les armes que pouvait leur fournir la question de l'esclavage : M. Seward, qui, bien qu'ayant prédit, il y a quelques années déjà, l'*irrépressible conflit* entre l'esclavage et la liberté, n'avait pourtant jamais voulu croire aux menaces du sud, se flatta, quand la guerre eut éclaté, de rétablir l'union en quatre-vingt-dix jours; mais cette confiance fut promptement dissipée, et la lutte ne put rester renfermée dans le cercle étroit où on voulait la contenir. Dans son message au congrès au commencement de 1862, le président parla pour la première fois de l'émancipation; il ne s'y hasarda néanmoins qu'après avoir pris l'avis des maîtres d'esclaves des états frontières, du Missouri et du Kentucky. Plusieurs de ces derniers donnèrent leur adhésion aux idées du président, préférant une compensation pécuniaire à la ruine et à la destruction violente de l'institution servile. Dans ce message, le président avertit les rebelles que, si la guerre continuait, « tous les incidens de la guerre se produiraient, même au risque d'une ruine totale, » menace facile à interpréter pour les moins clairvoyans. Un mois après, le congrès, sur la proposition du président, abolissait l'esclavage dans le district de Columbia, dont Washington est le centre, en accordant une forte indemnité aux propriétaires d'esclaves. Reprenant la juridiction que la constitution lui avait accordée sur les territoires, le congrès décida que l'esclavage ne pourrait plus y être introduit, et ferma ainsi à l'institution du sud les territoires vierges du centre du continent. Quand le général Lee rejeta l'armée de Mac-Clellan sur les bords du James-River et se prépara lui-même à envahir les états du nord, le bill de confiscation fut la réponse des chambres aux cris de victoire des confédérés. Le président accorda aux sécessionistes un délai de soixante jours pour faire leur soumission. Ce terme passé, il avait le droit de déclarer libres leurs esclaves et de confisquer tous leurs biens. Le bill affranchissait tous les noirs fugitifs, et défendait aux autorités militaires de se faire les exécuteurs de la loi relative à ces esclaves; il autorisait aussi le président à organiser les hommes de couleur pour hâter la suppression de la révolte. Bientôt, dépassant les bornes du bill de confisca-

tion, qui n'assurait la liberté qu'aux fugitifs arrivés dans les lignes fédérales, la chambre de commerce de New-York, qui représente les grands intérêts de la première ville commerciale de l'Union, demanda au président de proclamer l'émancipation immédiate et sans conditions de tous les esclaves des états rebelles. M. Lincoln se décida, le 22 septembre 1862, à prendre cette grave résolution; mais il annonça, pour donner une nouvelle preuve de sa modération, que la proclamation n'aurait son effet qu'à partir du 1er janvier 1863. Il parut un moment comme écrasé sous le poids de la responsabilité qu'il avait prise en sa qualité de commandant en chef de l'armée fédérale, muni de pleins pouvoirs pour réprimer une insurrection. La constitution, en confiant au pouvoir présidentiel la mission de lutter contre la rébellion ou l'invasion, ne pouvait le laisser désarmé contre ces dangers, et dès longtemps John Quincy Adams avait déclaré au sénat qu'en face de tels périls le président pourrait abolir l'esclavage pour sauver la nation. Quand quelques abolitionistes allèrent, le 24 septembre, remercier M. Lincoln, il ne voulut accepter aucun éloge, aucune ovation. « Ce que j'ai fait, dit-il, je l'ai fait après mûre délibération, sous un solennel sentiment de ma responsabilité. Je ne puis prendre qu'en Dieu la confiance que je n'ai pas commis une faute. Je n'essaierai de défendre ma conduite par aucun commentaire. Mon pays et le monde me jugeront, et, s'il est nécessaire, agiront selon ce jugement. Je ne puis rien vous dire de plus. » La proclamation émancipatrice a été, en Amérique comme en Europe, l'objet de violentes critiques. On a reproché à M. Lincoln de ne donner la liberté qu'aux esclaves des rebelles, et de laisser dans les fers les esclaves des états demeurés fidèles. On a trouvé immoral que le maintien des droits de propriété des maîtres fût montré en quelque sorte comme le prix de la fidélité ou du retour à l'Union. Il faut répondre à ce reproche que M. Lincoln ne possédait pas le droit d'abolir l'esclavage dans les états qui n'avaient, par la révolte, perdu ou compromis aucun de leurs droits et de leurs priviléges constitutionnels : sa proclamation était une mesure de guerre qui ne pouvait avoir de force que contre l'ennemi.

A ceux qui ont prétendu que le grand acte de M. Lincoln deviendrait le signal d'une épouvantable guerre servile, les faits ont déjà donné une réponse. Ce n'était point une simple proclamation qui pouvait armer les noirs contre les blancs : en émancipant les esclaves, M. Lincoln savait bien qu'il ne les délivrait pas sur-le-champ. Il voulait montrer seulement au sud que le nord était déterminé à ne lui rien céder. Il punissait cette oligarchie arrogante qui avait donné le signal d'une lutte fratricide, il détruisait le prix que les maîtres d'esclaves se promettaient de la victoire. Voici comment le philoso-

phe Emerson mesurait la portée de cette résolution, qui scellait à jamais l'alliance des républicains et des abolitionistes : « Il n'est pas le moins du monde nécessaire que cette mesure soit tout de suite marquée par un résultat signalé et important qui affecte ou les noirs ou leurs maîtres rebelles. L'importance de cet acte consiste à faire entrer notre pays dans la voie de la justice, à obliger les innombrables agens civils et militaires de la république à se mettre du côté de l'équité. Prise par une administration, cette mesure ne peut être révoquée par une autre, car l'esclavage ne surmonte les dégoûts du sentiment moral que par la force d'un usage immémorial. Il ne peut s'offrir à nous comme une nouveauté, comme un progrès dans notre XIX[e] siècle. Cet acte donne une excuse au sacrifice de tant de nobles soldats; il cicatrise nos plaies, il rend la santé à la nation. Après une victoire telle que celle-ci, nous pouvons subir encore impunément bien des défaites. La proclamation ne nous promet pas la rédemption immédiate de la race noire, mais elle la délivre de notre complicité, de notre opposition. Le président a délivré sur parole tous les esclaves de l'Amérique; ils ne se battront plus contre nous. Nous sommes sortis d'une fausse position pour nous placer sur le terrain solide du droit naturel : tout éclair d'intelligence, tout sentiment vertueux, tout cœur religieux, tout homme d'honneur, tout poète, tout philosophe, la générosité des cités, les bras vigoureux des ouvriers, la patience de nos fermiers, la conscience passionnée des femmes, la sympathie des nations lointaines, voilà désormais nos nouveaux alliés. »

On est d'autant moins fondé à dire que l'émancipation a été seulement un acte inspiré par la vengeance, la rancune et la haine, que M. Lincoln, à maintes reprises, a invité les états à esclaves demeurés fidèles à faire effacer dans leurs constitutions particulières toute trace de l'institution servile, et a invité le congrès à mettre les ressources financières de l'Union entière au service des états qui s'y résoudraient. Cet appel a été entendu : dans le Missouri, dans la Virginie occidentale, qui n'a jamais consenti à suivre la fortune de la Virginie orientale, les législatures locales ont voté des bills qui assurent l'émancipation dans quelques années. Le Kentucky ne tardera pas à suivre cet exemple. Le gouvernement a donné une preuve manifeste de ses sympathies pour la race noire en reconnaissant, ce qui n'avait été fait par aucune des administrations précédentes, la république noire de Libéria, et en nouant des relations diplomatiques avec celle d'Haïti. La présence d'un ambassadeur noir dans les salons de la Maison-Blanche n'aurait jamais été tolérée par un Pierce ou un Buchanan. Enfin les droits de citoyen de l'homme de couleur ont pour la première fois été solennellement reconnus.

Sans doute ils l'étaient déjà dans un certain nombre des états de la Nouvelle-Angleterre, mais jusqu'ici le gouvernement central n'avait jamais donné ouvertement et explicitement droit de cité aux affranchis. En leur ouvrant les rangs de l'armée, le pouvoir exécutif a nécessairement dû les couvrir de sa protection. M. Lincoln ne pouvait demander aux noirs de verser leur sang pour l'Union sans reconnaître qu'ils étaient des hommes et des citoyens; il a exigé que le gouvernement de Richmond traitât de la même manière les prisonniers de toute couleur, et il a menacé de répondre par de sévères représailles à tous les actes qui ne s'inspireraient point du même sentiment d'équité.

La guerre civile n'a pas seulement opéré le rapprochement définitif du parti républicain et du parti abolitioniste, elle a aussi transformé le parti démocratique. Une scission s'est opérée entre ceux qui, tout en critiquant sur quelques points la conduite du cabinet, considèrent la guerre comme une inexorable nécessité et veulent obtenir avant toute autre chose le rétablissement de l'Union, et ceux qui sont entièrement dévoués à la cause de l'esclavage et dont l'hostilité ne recule pas devant la trahison. Les premiers sont familièrement nommés les *war democrats*; les seconds, ou *peace democrats*, que l'opinion a flétris du nom de *copperheads* (1), ne forment plus qu'une minorité méprisée, mais toujours remuante et sans scrupules. Parmi les démocrates partisans de l'Union, beaucoup ont embrassé avec ardeur la cause du gouvernement et en sont devenus les soutiens les plus fermes. M. Lincoln leur a habilement laissé une place importante dans son administration, comme dans les rangs de l'armée. Parmi les transfuges du parti démocratique, je citerai M. Stanton, le ministre de la guerre : M. Stanton fit son entrée dans la vie publique quand M. Buchanan refusa d'envoyer des renforts au major Anderson, enfermé dans le fort Sumter au début même des événemens qui ont amené la guerre civile. A cette occasion, le général Cass quitta la secrétairerie d'état, et, dans le remaniement ministériel qui suivit, M. Buchanan donna à M. Stanton la place d'attorney-général. Aussitôt entré dans le cabinet, M. Stanton employa son influence contre les Floyd, les Thomson, les Cobb et tous ceux qui conspiraient déjà longtemps avant que fût donné le signal de la sécession. C'est par les efforts de M. Stanton, du juge Holt, devenu ministre de la guerre, et du général Dix, que Washington fut alors conservé à l'Union. M. Holt, du Kentucky, s'est aussi rallié au gouvernement de M. Lincoln, bien qu'ayant toute sa vie appartenu au parti démocratique. Combien d'autres ne pourrions-nous citer : le

(1) Le *copperhead* est un serpent d'Amérique.

général Halleck, ancien élève de West-Point, appelé au commandement de l'armée de l'ouest après la retraite de Frémont, et aujourd'hui commandant en chef des armées fédérales; le général Butler, ancien avocat dévoué aux intérêts de la faction démocratique, la plus hostile aux idées abolitionistes, aujourd'hui compté parmi ceux qu'on nomme les républicains *noirs*, c'est-à-dire parmi ceux qui sont les plus ardens pour l'œuvre d'émancipation!

Bien que beaucoup d'hommes influens aient passé du camp démocratique dans le camp républicain, il en reste encore beaucoup qui cherchent à rétablir la fortune d'un parti qui depuis Jefferson s'était habitué à exercer et à garder le pouvoir. Le mot d'ordre de ce parti est : *the Union as it was* (l'Union telle qu'elle existait), *the constitution as it is* (la constitution telle qu'elle existe). Ces formules commodes couvrent le dessein de faire la paix en rendant à l'esclavage toutes les garanties qui peuvent en assurer le développement et la sécurité : on veut d'abord battre le sud, puis lui ouvrir les bras et lui accorder tout ce qu'il lui plaira de demander; les véritables vaincus seraient les abolitionistes et les républicains. On tournerait contre l'étranger les forces combinées des armées aujourd'hui rivales, et on effacerait dans de nouveaux combats les traces sanglantes de la guerre civile. Voilà de quels rêves, de quelles chimères se nourrit aujourd'hui le parti démocratique! Pour reconquérir quelque popularité, il excite le patriotisme américain contre les gouvernemens européens, et critique avec amertume tous les actes du pouvoir qui peuvent soulever quelque résistance dans une partie de la population. Comme il arrive toujours pendant la durée d'une guerre, l'opposition est d'autant plus hardie et plus puissante que les échecs militaires sont plus nombreux et que les opérations deviennent plus lentes. A l'une des heures les plus sombres de la guerre civile, le parti démocratique obtint quelques victoires importantes dans les élections des états : il réussit à faire nommer gouverneur de l'état de New-York l'un de ses chefs les plus influens, M. Horatio Seymour; mais au même moment l'un des orateurs les plus habiles du parti, M. Vallandigham, perdait son siége au congrès dans les élections de l'Ohio. Dans l'état même de New-York, quelques jours après l'élection de M. Seymour, qui enfla beaucoup les espérances des démocrates, les républicains parvinrent à élire le *speaker* ou président de la législature de l'état à Albany. Telle était cependant alors l'irritation des partis hostiles, qu'Albany devint le théâtre des violences les plus regrettables. Des bandes venues de New-York envahirent l'assemblée et essayèrent d'intimider les républicains. Après quatre-vingt-dix scrutins, ceux-ci n'en firent pas moins triompher leur candidat, M. Morgan.

Depuis les élections de la fin de 1862, la scission entre les *war democrats* et les *copperheads* est devenue plus profonde. Des propositions d'arrangement, ayant été faites en secret par quelques meneurs démocratiques aux principaux personnages du gouvernement confédéré, n'y reçurent qu'un accueil dédaigneux. La grande majorité des démocrates se trouva ainsi rejetée dans le parti de la guerre, et les démocrates pacifiques, réduits à l'impuissance, usèrent en vain leurs efforts dans d'obscures intrigues et de coupables trahisons. Un moment cependant, ils purent se croire près du triomphe. Après la sanglante bataille de Chancellorsville, Lee avait passé le Potomac; son armée, enhardie par le succès, menaçait à la fois Washington, Baltimore, Philadelphie. On sait aujourd'hui que les principaux meneurs des *copperheads* étaient dans le secret de cet audacieux mouvement. Voici quel était le programme préparé par les chefs de la sécession et par leurs amis du nord : Lee devait passer le Potomac, battre Hooker, démoralisé par les échecs qu'il avait subis; une insurrection éclatait alors à Washington, à Baltimore et à New-York. M. Lincoln, M. Seward, tous les membres du cabinet étaient jetés en prison. L'insurrection victorieuse appelait Lee, qui entrait en maître à la Maison-Blanche, et refaisait l'Union au profit du sud et de l'esclavage. Voilà le programme qui fut tracé au lendemain des batailles de Fredericksburg et de Chancellorsville. M. Davis, même en cas de nouveaux succès, n'eût pas sans doute tenté de l'accomplir jusqu'au bout, et n'eût probablement pas nourri la folle espérance de reconstruire l'Union à son profit; mais il laissa croire à ses alliés du nord que telle était son intention pour obtenir leur concours, pour provoquer des troubles dans les grandes villes où le parti démocratique recrute ses adhérens les plus nombreux et les plus remuans. La nomination du général Meade au commandement de l'armée du Potomac et la grande victoire de Gettysburg déjouèrent tous ces projets; mais à New-York la poudre était prête et partit toute seule. La plus grande ville commerciale de l'Union fut pendant quelques jours le théâtre de scènes atroces : les mouvemens de la populace irlandaise, qui a toujours été l'armée obéissante du parti démocratique, n'étaient que l'explosion intempestive d'une conspiration dès longtemps nouée, et dont les ramifications s'étendaient jusqu'à Washington et à Richmond. La conscription était le prétexte habilement choisi par les meneurs; mais les infâmes violences exercées contre les noirs affranchis révélèrent le véritable caractère de l'insurrection. Les saturnales de la cause qui ne reculait pas devant le meurtre, l'incendie et le pillage, ne furent pas de longue durée, et bientôt l'écho des grandes victoires obtenues dans la vallée du Mississipi étouffa les derniers murmures de la trahison.

Si nous cherchons à résumer les résultats politiques de la guerre civile, nous constaterons que l'un de ses principaux effets a été l'affermissement du pouvoir exécutif. Une crise aussi terrible devait rendre à l'autorité présidentielle la force que la constitution lui avait sagement assignée, mais qui s'était usée pendant le long triomphe de l'école démocratique. L'augmentation nécessaire de l'armée et de la marine, la création de nombreux impôts qui doivent payer les intérêts d'une dette publique démesurément accrue, contribuent à étendre le patronage présidentiel; les intérêts conservateurs, ébranlés par de si violentes commotions, se rallient avec empressement autour de l'autorité centrale. Dès aujourd'hui, la réaction contre les excès de l'école démocratique a commencé, et le mouvement n'est pas encore arrêté. Il y a quelques années, la réélection d'un président, bien qu'autorisée par la constitution, était devenue chose impossible. Le parti alors triomphant aimait à changer d'instrumens, pour mieux faire sentir à ceux qui le servaient sa puissance et leur débilité. Aujourd'hui l'on parle déjà de maintenir M. Lincoln dans ses fonctions aux élections prochaines, pour éviter les embarras qu'entraîne le changement du pouvoir exécutif au milieu d'une guerre et dans des circonstances aussi critiques. En ce qui concerne les partis, l'influence des événemens n'est pas moins visible. Aux époques révolutionnaires, les partis se décomposent avec une extrême rapidité et sont obligés de chercher de nouveaux points de ralliement. En même temps que leurs cadres se déforment, leurs programmes se modifient: il devient presque impossible de suivre dans tous leurs détours les courans de l'opinion publique, et l'on doit se contenter d'en observer les directions principales. Avant la guerre, le parti républicain repoussait l'alliance du parti abolitioniste, aujourd'hui il la recherche et se ligue avec lui contre l'esclavage; avant la guerre, les abolitionistes n'étaient qu'une minorité dédaignée des hommes d'état, aujourd'hui leur pensée, leur esprit s'impose à l'autorité présidentielle, dicte les résolutions du congrès et du sénat. Il y a quelques années, les abolitionistes, désespérant d'obtenir l'abolition de l'esclavage par les moyens constitutionnels, prêchaient ouvertement la désunion et demandaient au nord de rompre le lien qui l'attachait au sud; le cri de guerre de Garrison était depuis vingt ans : « *No union with slaveholders!* — pas d'union avec les maîtres d'esclaves! » Aujourd'hui les abolitionistes sont devenus les défenseurs les plus ardens de l'union, parce que l'union ne veut plus dire esclavage, mais émancipation. Pour le parti démocratique, il ne faut pas se dissimuler qu'il conserve encore dans le nord une grande puissance : il a gardé en partie le prestige que donne la longue habitude du pouvoir; mais le terrain a manqué en quelque sorte sous

ses pas. Tous les compromis, toutes les concessions que ce parti avait obtenues autrefois du nord en faveur du sud, avaient été réclamés au nom de l'union, et voilà que le sud portait à cette union les premiers coups et s'en déclarait l'irréconciliable ennemi. On vit alors, comme je l'ai dit, ce parti se diviser en deux fractions : la première, qui est la plus nombreuse et la plus influente, reconnut la nécessité de la guerre, et son opposition s'enferma dans les limites de quelques questions soulevées par la guerre civile, telles que la suppression de l'*habeas corpus* et la conscription. La minorité s'usa en vains efforts pour établir un accord permanent entre les meneurs du sud et les démocrates du nord; elle ne réussit ni à ébranler le patriotisme de la nation, ni à intimider le gouvernement; elle n'obtint pas même les honneurs de la persécution et put conspirer en quelque sorte publiquement, même après les sanglans désordres de New-York, qu'elle avait provoqués, mais qui soulevèrent contre elle l'indignation du pays entier.

Si au lieu de jeter les yeux sur le passé nous les tournions un moment vers l'avenir, que de problèmes ne verrions-nous pas surgir! Il n'est pas douteux que le triomphe même de l'Union soulèverait les plus difficiles questions. Même aujourd'hui, quelques-unes des plus délicates s'imposent déjà à l'attention des hommes d'état et des partis. A quel titre les provinces reconquises doivent-elles rentrer dans le concert fédéral? Les démocrates veulent que tous les états aujourd'hui rebelles puissent rentrer dans tous leurs anciens droits et priviléges, qu'ils puissent garder sans changemens leurs constitutions particulières, qu'ils envoient comme jadis leurs représentans au sénat et à la chambre des représentans de Washington; ils veulent que la proclamation émancipatrice de M. Lincoln demeure une lettre morte, et que la réconciliation du nord et du sud ressoude plus fortement les chaînes que la guerre a brisées. Ils disent au gouvernement : Si vous ne reconnaissez plus les Carolines, la Georgie, la Virginie, comme des états, vous n'avez plus devant vous que le gouvernement confédéré, vous ne pouvez plus traiter avec les états séparés et les ramener un à un dans l'Union. Les républicains répondent qu'aucun des états confédérés n'a encore manifesté l'intention d'obtenir une paix séparée : suivant eux d'ailleurs, il n'y a plus d'états là où cesse de flotter le pavillon étoilé, il n'y reste que des territoires appartenant aux États-Unis et que les États-Unis cherchent à reconquérir. Ces provinces, comme toutes celles que les États-Unis ont pu obtenir autrefois par les armes ou par les traités, retombent sous la juridiction exclusive du congrès. Si elles demandent à rentrer dans le concert fédéral, il faut qu'elles se résignent aux conditions imposées aux territoires ordinaires, c'est-

à-dire qu'elles soumettent à l'approbation du congrès la constitution particulière qu'elles prétendent se donner; dans ces nouvelles constitutions, les vainqueurs ont le droit d'effacer toute trace de l'institution servile. Il suffit d'indiquer de telles dissidences pour faire comprendre les difficultés qu'un avenir prochain tient en réserve. Aussi, parmi les amis même de la cause fédérale, beaucoup s'inquiètent déjà des conséquences d'une victoire qu'ils appellent cependant de tous leurs vœux. Ils se demandent si les institutions démocratiques n'auront pas à souffrir des dures nécessités qui s'imposeront pendant longtemps peut-être aux provinces ramenées par les armes dans l'Union; l'opinion européenne, si habituée aux clameurs et aux plaintes des nations opprimées, cède surtout facilement à ces alarmes.

Jusqu'ici, il faut reconnaître pourtant que si le pouvoir exécutif a repris aux États-Unis une grande autorité, le jeu des institutions libres n'a en rien été troublé : tous les partis peuvent faire entendre leurs griefs à la tribune et dans la presse. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les discours tenus par Fernando Wood dans les *meetings* de New-York ou les articles des journaux de la faction démocratique dont il est le chef décrié. Pas une goutte de sang n'a été versée hors des champs de bataille. La liberté des citoyens est aussi respectée que par le passé; la répression ne frappe que la complicité avec l'ennemi. A ceux qui redoutent les conséquences de la conquête dans le sud, on peut répondre que la guerre civile des États-Unis n'est qu'une guerre de principes et n'est pas une guerre de nationalités. Dès que les intérêts qui se groupent autour de l'esclavage seront vaincus, dès que l'institution servile cessera d'être une grande force politique du nouveau continent, rien ne séparera d'une manière définitive les populations aujourd'hui rivales. L'esclavage a mis longtemps comme une barrière infranchissable entre les régions fécondées par le travail libre et les territoires livrés au travail servile. Cette barrière renversée, le courant de l'émigration se portera vers les belles provinces du sud au lieu d'avancer vers les Montagnes-Rocheuses; le bas prix des terres retiendra plus d'un soldat dans les pays où l'auront conduit les hasards de la guerre. Le sud sera vaincu; mais du même coup il sera transformé.

On me permettra de citer encore sur ce point l'opinion exprimée par Emerson dans un discours tenu à Boston il y aura bientôt un an. Philosophe et poète, il a les deux sens cachés qui permettent à quelques âmes privilégiées de lire dans l'avenir. « On ne se rend pas bien compte, surtout à l'étranger, des nécessités qui ont dicté la conduite du gouvernement fédéral. On dit que notre succès est impossible. — Vous ne pouvez, nous dit-on, obliger huit millions

d'hommes à se soumettre contre leur gré à votre gouvernement. — C'est là un étrange argument dans la bouche d'un Européen, quand on pense à ce qu'a été l'Europe pendant les soixante dernières années, à ce qu'a été l'Italie jusqu'en 1859, quand on songe à la Pologne, à l'Irlande, à l'Inde! Mais admettons la vérité de cet aphorisme historique : le peuple triomphe toujours. Il faut remarquer que, dans les états du sud, les lois relatives à la propriété, les coutumes locales et l'esclavage donnent aujourd'hui au système social le caractère aristocratique et non le caractère démocratique. L'oligarchie de ces états a montré d'année en année des dispositions plus acerbes et plus agressives, jusqu'à ce que l'instinct de notre propre conservation nous ait forcés de lui faire la guerre. Et l'objet de cette guerre est précisément de détruire la mauvaise constitution de la société dans le sud, de détruire ce qui en empêche la reconstruction sur une base solide et rationnelle. Cela fait, de nouvelles affinités entreront en jeu. Les vieilles répulsions s'effaceront; la cause de la guerre supprimée, la nature et le commerce nous donneront, ayez-en la confiance, les moyens d'établir une paix durable. Alors cette race malheureuse et souffrante à laquelle la proclamation de M. Lincoln a rendu la vie perdra elle-même quelque chose de cette abjection qui pendant des âges est restée gravée sur ses traits de bronze, de cette langueur qui s'est exhalée dans les soupirs de sa plaintive musique. Cette race, naturellement bonne, docile, industrieuse, qui doit son malheur aux services mêmes qu'elle est si apte à rendre, pourra, dans un âge plus moral, non-seulement défendre son indépendance, mais encore prendre sa place dans une grande nation. »

Les amis de la liberté humaine peuvent à bon droit se féliciter des résultats politiques de la guerre civile des États-Unis, et auraient tort de s'exagérer les périls de l'avenir. La liberté guérira les maux causés par l'esclavage : une démocratie qui a su déployer tant d'énergie, de ressources, de patriotisme et d'intelligence ne laissera pas compromettre l'œuvre des deux dernières années, et prendra des garanties contre le retour des crises révolutionnaires. Les hostilités actuelles ne peuvent finir par de simples traités de paix : il faut qu'elles aboutissent à des actes qui consacrent d'une manière définitive la ruine de l'esclavage; mais que les états même aujourd'hui favorables à l'*institution servile* ne s'effraient pas d'un tel résultat, car la ruine de l'esclavage sera pour eux le commencement d'une vie nouvelle.

AUGUSTE LAUGEL.

UN

VOYAGE AUTOUR DU JAPON

SOUVENIRS ET RÉCITS.

IV.

LES ENVIRONS DE YOKOHAMA ET LA MER-INTÉRIEURE.

I.

Avant de quitter Yokohama, dernière station de mon voyage autour du Japon (1), il me restait à visiter Kanasava, bourgade de pêcheurs renommée par sa situation pittoresque, Kamakoura, la ville des temples, le *Daï-bouts,* colossale statue en bronze d'un bouddha, et Inosima, l'île sainte que la légende japonaise a peuplée de génies bienfaisans. — Kanasava, à 15 kilomètres de Yokohama, se trouve au sud de cette ville, sur les bords d'un petit havre, dont les eaux basses ne permettent pas l'approche des navires européens, mais qui abrite des centaines de bateaux de pêche; sur les cartes marines anglaises, ce havre a été désigné sous le nom de *Goldsborough inlet.* — Inosima est située à 15 kilomètres par le sud-ouest de Kanasava, dans la partie orientale de la grande baie formée par les presqu'îles d'Idsou et de Sagami. C'est une île de formation volcanique, que les marées, en la rattachant à la grande île de Nippon au moyen d'une étroite langue de terres basses et sablonneuses, ont, dans le cours des siècles, transformée en presqu'île. Vue à une faible distance du rivage, elle conserve cependant encore toutes les apparences d'une île. — La ville de Kamakoura, sur la presqu'île de Sa-

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet, 1er août et 1er septembre 1863.

gami, est entre Kanasava et Inosima, à 22 kilomètres de Yokohama et à 7 d'Inosima. Quant au *Daï-bouts*, ce monument se rencontre dans le proche voisinage de Kamakoura, sur la route qui de cette ville conduit à Inosima.

La plupart des résidens de Yokohama avaient visité les différens endroits que je viens de nommer, et tous m'avaient parlé de cette excursion comme de la plus agréable et de la plus intéressante qui puisse être entreprise dans les environs de Yokohama. L'itinéraire en était en quelque sorte tracé d'avance : on m'avait conseillé de me rendre par mer à Kanasava, d'y passer la nuit, et le lendemain de monter de bonne heure à cheval pour visiter, dans le courant de la journée, Kamakoura, le *Daï-bouts* et Inosima. En me conformant à ces instructions, je devais avant la nuit être de retour à Kanasava, et pouvais, si le vent était favorable, revenir le même soir à Yokohama; en cas de vents contraires, il ne me resterait qu'à passer une seconde nuit dans l'auberge de Kanasava, et j'aurais alors, après avoir donné à ma monture un repos suffisant, la journée entière pour me rendre par voie de terre de Kanasava à Yokohama. Cette manière de faire la promenade d'Inosima est celle qu'adoptent la plupart des étrangers. Ils partent d'ordinaire quatre ou cinq ensemble, emportent des provisions de bouche, et forment avec leur suite, palefreniers, domestiques, bateliers et cuisiniers, une caravane assez nombreuse dont le passage cause toujours une certaine émotion parmi la population indigène. J'avais l'intention de suivre leur exemple, et je m'étais entendu avec plusieurs de mes amis pour voyager de compagnie; mais le temps ne nous avait point été propice : une première fois un coup de vent nous avait surpris dans la baie de Mississipi, qu'il faut traverser pour aborder à Kanasava, et nous avait forcés de rebrousser chemin; une autre fois une pluie battante nous avait retenus au logis au moment d'entreprendre le *tour d'Inosima*. Je dus à un coup du hasard de faire cette charmante excursion seul et dans des circonstances dont j'ai gardé le plus agréable souvenir.

Par une belle et fraîche soirée qui avait suivi une brûlante journée d'été, je traversais à cheval les vertes et vastes plaines qui s'étendent à l'ouest de Yokohama, entre la mer et une longue chaîne de hauteurs boisées. Les chemins étaient en bon état, et le *poney* que je montais, animal vigoureux et vif, comme on en voit beaucoup au Japon, me portait rapidement à travers la campagne. Devant moi courait mon *betto*, jeune homme de vingt ans, rasant le sol de ses pieds agiles et poussant de temps à autre un cri particulier destiné à éveiller l'attention du cheval, lorsqu'il s'agissait de franchir un petit ruisseau ou d'éviter de grosses pierres qui çà et là

jonchaient le milieu du chemin. Il s'était successivement dépouillé de presque tous ses habits, qu'il avait attachés derrière la selle du cheval, et il montrait à nu ses membres nerveux, secs, bien proportionnés et bizarrement tatoués. On voyage vite à cheval quand on n'a pas de compagnon : en peu de temps, j'eus traversé plusieurs vallons, gravi deux ou trois montées, et j'étais à une bonne distance de Yokohama, lorsque mon *betto* s'arrêta devant une *maison de thé* en s'informant si je ne voulais pas prendre un instant de repos. Je le vis haletant, baigné de sueur; il n'était pas difficile de comprendre qu'il était fatigué. Je mis pied à terre, et, m'asseyant sous la galerie ouverte (*verandah*) qui entourait la maisonnette, je demandai du thé et du tabac, qu'une vieille femme proprement vêtue s'empressa de m'apporter.

De l'endroit assez élevé où cette première course m'avait conduit, je voyais s'étendre autour de moi la campagne japonaise, si pittoresque, si luxuriante, d'un aspect si paisible, et si parfaitement belle que tous les paysages que j'ai pu voir s'effacent lorsque je veux les comparer à elle. A mes pieds s'ouvrait une large vallée flanquée de collines couvertes d'arbres magnifiques; un peu plus loin, d'autres collines s'échelonnaient de terrasse en terrasse, et finissaient par former à l'horizon l'imposante chaîne de Hankoni, au milieu de laquelle se détachait le pic de Fousiyama, sous la magique lumière du soleil couchant. De l'autre côté de la vallée, j'avais vue sur la mer : elle était calme comme un lac des montagnes, et ses longues vagues, empruntant au ciel du soir des reflets de pourpre et d'orangé, semblaient d'or et de feu. Dans cet endroit, une passe longue et resserrée pénètre assez avant dans les terres, et réunit à la mer un petit lac. De nombreuses embarcations de pêche le sillonnaient; sur les bords, j'apercevais un assez grand village.

Mon *betto*, amateur des beautés de la nature, comme tous ses compatriotes, se fit de lui-même mon cicerone. « Voici, en vérité, dit-il, le plus bel endroit qui soit aux environs de Yokohama! Vous pouvez voir Fousiyama et la mer, et là-bas, à vos pieds, ce village blanc baigné par les eaux du lac, c'est Kanasava; il appartient au vieux daïmio de Fossokawa. » Depuis longtemps, j'avais formé le projet de visiter ce village, et m'en voyant si près, je résolus aussitôt de m'y rendre; mais le jour touchait à sa fin, et si j'étais descendu jusqu'à Kanasava, je n'aurais pu rentrer à Yokohama qu'assez tard dans la nuit. Afin d'ôter tout motif d'inquiétude à mon hôte et de me promener tout à mon aise, je demandai au *betto* si, moyennant une récompense de 2 *itzibous* (5 francs), il voulait porter une lettre à Yokohama et me transmettre la réponse à Kanasava avant minuit. Il s'agissait d'une course de 25 kilom., et le *betto* venait de

fournir une traite assez longue; mais c'est un énergique aiguillon que l'appât de 2 *itzibous* pour un pauvre diable qui n'en gagne que 10 par mois, et la longueur de la route n'avait pas au reste de quoi effrayer un homme aussi rompu que lui aux marches forcées. Le *betto* accepta mon offre avec empressement, et aussitôt que je lui eus remis un billet à l'adresse de mon hôte, et où j'expliquais le motif de mon absence, en le priant de m'envoyer de l'argent et un *revolver*, je vis mon guide s'éloigner au pas de course. Je restai encore un peu de temps dans la maison de thé, puis, passant à mon bras la bride du cheval, je descendis à pied la colline où je m'étais arrêté. Je rencontrai plusieurs Japonais, qui, me voyant cheminer de la sorte, me regardèrent passer avec quelque étonnement; mais aucun d'eux ne manqua de me saluer avec cette respectueuse bienveillance qu'à cette époque même (1862) on avait encore l'habitude de témoigner aux *to-djins* (hommes de l'Occident).

Au pied de la colline, il y avait une vaste rizière que je traversai au trot, et bientôt j'entrai dans le village de Kanasava. Mon apparition causa une sorte d'émeute, bien qu'un assez grand nombre d'étrangers aient déjà visité cet endroit. Hommes et femmes accoururent sur le seuil des portes pour assister à mon passage, et une foule d'enfans se précipitèrent derrière moi, et m'escortèrent de leurs bruyantes et joyeuses clameurs jusqu'à l'auberge que le *betto* m'avait désignée comme la meilleure du pays. Je ne puis pas dire qu'on m'y ait accueilli à bras ouverts; bien au contraire mon arrivée causa un embarras visible à l'hôtesse, qui vint à ma rencontre et me pria en termes polis, mais très clairs, de chercher un gîte ailleurs, prétendant qu'elle n'avait aucune chambre de libre et qu'il lui était impossible de me loger, ni moi ni ma bête. Cette réception ne me surprit pas : je savais par expérience qu'il fallait en attribuer l'apparente rigueur non à la malveillance, mais à l'espèce de terreur qu'inspire un gouvernement soupçonneux, qui, là comme partout ailleurs, s'efforce d'empêcher tout commerce entre les étrangers et les indigènes. Aussi, ne me laissant point rebuter, je mis pied à terre, conduisis moi-même mon cheval à l'écurie, et m'installai ensuite dans la salle commune, située au rez-de-chaussée de l'hôtellerie, et où s'étaient réunis bon nombre de curieux inoffensifs, puis je demandai à boire et à manger; mais la maîtresse de la maison, accompagnée de plusieurs autres personnes, revint alors me prier très humblement de vouloir bien quitter l'auberge. Elle s'exposait à être punie, disait-elle, si elle consentait à recevoir un étranger sans la permission des autorités du village. Je lui répondis que mon cheval était trop fatigué pour me ramener sur-le-champ à Yokohama, que d'ailleurs la nuit était proche, et que je ne me souciais

pas de faire dans l'obscurité une aussi longue course pour rentrer à Yokohama. Je lui conseillai donc de prévenir les autorités et de faire appeler un *staban* ou *yakounine* (sergent de ville, officier), avec lequel je saurais bien m'entendre. Un homme fut expédié, et quelques minutes après, je le vis revenir, marchant à grands pas et accompagné de deux officiers à l'air grave et important. Ils m'abordèrent poliment; l'un d'eux tira un carnet de sa ceinture, et, prenant note de tout ce que je disais, il se mit à me demander mon nom, mon état, ma nationalité, d'où je venais et où j'allais. J'aurais pu laisser toutes ces questions sans réponse, puisque je n'étais point sorti des limites territoriales en dedans desquelles les étrangers ont le droit, d'après les traités, de circuler librement; mais discuter un point de droit avec un agent subalterne au service d'un des mille petits tyrans qui fourmillent au Japon ne m'aurait conduit à rien, et je subis de bonne grâce l'interminable interrogatoire de mon interlocuteur, qui agit en cette circonstance avec autant de solennité que si les plus graves intérêts eussent été en jeu. Lorsqu'il eut épuisé toutes ses questions, je lui en adressai de mon côté quelques-unes dont la solution me touchait davantage. Je lui demandai s'il était enfin permis à l'aubergiste de pourvoir à mes besoins, de me donner pour de l'argent un repas et une chambre, et d'avoir la conscience en repos sur les conséquences d'un acte si peu illégal. Le *staban* fit encore quelques difficultés. La cuisine japonaise ne convenait pas au goût des étrangers, il n'y avait point de lit dans les chambres, et je ne voudrais pas coucher sur des nattes. Il était de toutes façons plus convenable, selon lui, de m'en retourner d'où j'étais venu. La soirée était belle et calme. Il se chargeait de me procurer un canot qui me reconduirait sain et sauf à Yokohama, et en outre il s'engageait à m'y envoyer mon cheval dès le lendemain à la pointe du jour. Décidé à ne pas faire de concession à ce sujet, je menaçai de porter mes plaintes au gouverneur de Yokohama, si on cherchait à m'entraver dans ce que j'avais l'intention et le droit de faire. La discussion n'alla pas plus loin, et le *staban* et son acolyte se retirèrent pour aller faire leur rapport au magistrat du lieu. Je n'entendis plus parler d'eux, et je présume qu'il fut convenu dans le conseil d'état de Kanasava qu'il fallait me laisser en paix.

J'ai insisté un peu sur les détails de cette scène, parce qu'on en voit sans cesse de pareilles se renouveler au Japon, et qu'elle montre par certains côtés la nature de nos rapports avec la population japonaise. Cette population est placée sous la tutelle d'un gouvernement despotique, et n'ose faire un seul pas sans quêter l'agrément de ses maîtres. Ceux-ci, pour des raisons qui nous ont paru

mériter une étude spéciale (1), sont hostiles aux étrangers, et se plaisent à les représenter comme des êtres dangereux et barbares. Ils appréhendent par-dessus tout de voir diminuer le respect dont le bas peuple les entoure, en autorisant la libre circulation d'hommes qu'ils savent fort peu enclins à leur prodiguer des marques de déférence, et ils s'opposent, pour ce motif, de toutes leurs forces à l'établissement de relations intimes et amicales entre Japonais et Européens. Aussi, au-delà des murs de Yokohama et de Nagasacki, et souvent même dans l'intérieur de ces villes, où les étrangers ont plein droit de cité, un Européen ne peut guère aborder un Japonais sans voir bientôt apparaître à ses côtés l'inévitable *yakounine*, qu'il faut supporter comme intermédiaire dans les transactions les plus mesquines, et dont la tâche semble consister à rendre les relations aussi difficiles que possible. Les plaintes répétées de nos ministres n'ont rien changé à cela. On s'est contenté de leur répondre qu'on agissait ainsi par mesure de précaution et dans l'unique intérêt des étrangers, et puisqu'on rendait le gouvernement japonais responsable de leur sécurité, celui-ci n'excédait pas la limite de son droit en les entourant d'une surveillance qu'il jugeait nécessaire. Ce fâcheux état de choses ne cessera d'exister que lorsque le taïkoun aura enfin compris que ses nouveaux alliés sont aussi ses amis naturels, et qu'il doit s'efforcer de gagner leurs sympathies, afin de pouvoir les opposer efficacement aux prétentions du mikado et des daïmios, qui, pour des raisons plus ou moins spécieuses, accusent le gouvernement de Yédo d'avoir violé la constitution du Japon en concluant des traités avec les nations occidentales.

Ma craintive hôtesse de Kanasava, dès que sa responsabilité eut été mise à couvert par l'intervention d'un agent de l'autorité, changea de ton envers moi. Elle ordonna qu'on s'occupât de mon cheval, me conduisit dans une petite chambre bien propre, et me fit servir un repas à la japonaise, composé d'une soupe au poisson, de poissons bouillis et crus, de riz, de sucreries et de fruits, le tout arrosé, à mon choix, de *sakki* et de thé. La cuisine japonaise est très variée et tout à fait celle d'un peuple civilisé. J'insiste là-dessus, parce que j'ai remarqué que la question : *Que mange-t-on au Japon?* est une de celles qu'on m'a le plus souvent adressées. La réponse est bien simple : les Européens mangent là-bas ce qu'ils ont coutume de manger chez eux, c'est-à-dire du bœuf, du mouton, de la volaille, du gibier, du poisson, des légumes. La seule particularité d'un repas européen pris au Japon, c'est que le riz au *curry*, plat favori de tous les colons, y figure invariablement, qu'il s'agisse d'un dîner de

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai 1863.

cérémonie ou d'un repas ordinaire. Quant à la cuisine du pays proprement dite, elle a des traits essentiels qui la distinguent de la nôtre. D'abord la viande de boucherie y fait absolument défaut; le règne animal n'y est représenté que par la volaille et le poisson. Les pauvres gens ne consomment que du riz et des légumes; ils relèvent cette nourriture un peu fade en l'assaisonnant avec force raifort et piment. Parmi les gens plus aisés, on accompagne le riz de poisson cru et bouilli, d'œufs durs, de fruits, tels que pommes, poires, raisins, oranges, et de sucreries. Ce n'est que dans les grands galas que j'ai vu servir à table des soupes au poulet et des fricassées de volaille; mais chez les riches comme chez les pauvres le riz forme la base de l'alimentation, et tient lieu tout à la fois de pain et de viande. La boisson ordinaire et universelle est le thé. On boit aussi, mais par exception, du *sakki* (eau-de-vie de riz) et du vin doux d'Osaka, dont l'agréable saveur rappelle de loin celle du vin de Tokai; cependant l'occasion de prendre de ces boissons n'est pas rare, attendu que le Japonais, l'homme le plus sociable du monde, accepte très volontiers une invitation à dîner, et qu'il aime à rassembler des amis à sa table. Dans cette circonstance, le *sakki* chaud ou froid remplace le thé, surtout vers la fin du repas, quoiqu'on ne s'abstienne jamais de cette dernière boisson. En général, les Japonais, comme tous les habitans de l'extrême Orient d'ailleurs, Chinois, Indiens, Malais, Annamites, sont très sobres, et je n'en ai pas vu un seul se livrer à des excès de table jusqu'à en perdre la raison. Un bon cuisinier japonais possède aussi bien qu'un Vatel l'art de préparer des mets qui plaisent aux yeux, et même dans les classes infimes de la société on s'efforce de servir les repas d'une manière appétissante. La malpropreté y est à ce point inconnue que je n'ai jamais eu aucune plainte à faire ou à entendre à ce sujet. Aussi ce fut de fort bon appétit et sans la moindre répugnance que je fis honneur au repas qui me fut servi à l'auberge de Kanasava.

Le soleil s'était couché, la nuit paisible, belle et sereine, couvrait le lac et les collines environnantes, la mer et les montagnes que j'avais aperçues à l'horizon. Les nuits japonaises sont d'une grande beauté. L'atmosphère est d'une transparence tellement remarquable que les météorologistes qui ont visité le Japon y ont vu un phénomène tout particulier dont ils se sont efforcés de découvrir les causes. Les voyageurs, sans partager ces savantes préoccupations, sont unanimes à vanter le charme indicible qu'ils ont éprouvé sous le ciel étoilé de « l'empire du soleil naissant. »

J'avais pris place sous la *verandah*, et prêtant une oreille distraite à la conversation des hôtes de l'auberge, qui, groupés sur le

seuil de la maison, s'abandonnaient au passe-temps favori des Japonais, — fumer en buvant du thé, — je suivais du regard une pêche aux flambeaux qui avait lieu sur le lac, à une faible distance de l'endroit où je me trouvais. C'était un spectacle fantastique et dont l'image s'est fixée dans ma mémoire. Il y avait là cinq ou six bateaux, chacun monté par une demi-douzaine d'hommes; une dizaine d'entre eux étaient armés de torches qui brûlaient d'un feu rougeâtre et qui répandaient une épaisse fumée dont l'odeur résineuse arrivait jusqu'à moi. A cette lueur incertaine, réfléchie dans l'eau qui la brisait en la faisant miroiter sur ces courtes vagues ridées par une faible brise, je vis se mouvoir, silencieuses comme des ombres, des formes humaines qui se baissaient, se relevaient, et semblaient se livrer à un labeur étrange et mystérieux. De l'autre côté du lac, j'aperçus une maison dont le premier étage était illuminé par un grand nombre de lanternes. Bientôt je distinguai les sons perçans que les Japonais tirent du *sampsin* en frappant d'un morceau d'ivoire les cordes de soie de cette espèce de guitare et les notes plus douces produites par l'instrument appelé *khoto* (harpe à treize cordes). Des voix d'hommes et de femmes qui se mêlaient de temps en temps à cette musique complétaient le concert. On célébrait évidemment une fête dans cette maison, et, me fiant aux mœurs hospitalières des Japonais, je résolus de voir de plus près ce qui s'y passait.

La maîtresse de l'auberge ouvrit de grands yeux étonnés lorsque je lui demandai de me faire conduire à la maison éclairée, que je désignai du geste; pourtant elle ne s'opposa pas à mon dessein et appela un petit garçon qui, tel que la nature l'avait fait, sans vêtement aucun, sortit d'un coin de la chambre où il avait dormi sous une épaisse couverture. Il se frotta les yeux sans parvenir à en chasser le sommeil, passa sa petite robe qui, grande ouverte par devant et tombant jusqu'aux genoux, ne lui couvrait que le dos, prit la lanterne, et marcha devant moi d'un pas mal assuré et en suivant plutôt l'impulsion de ma main que l'accent de ma voix. C'était un véritable somnambule. En entrant dans la maison, où, dans une salle du rez-de-chaussée, quelques Japonais se tenaient accroupis autour d'un *brusero*, l'enfant se réveilla pour quelques instans, éteignit, en poussant un gros soupir, la lanterne qu'il portait à la main, et se laissa tomber dans un coin; il avait de nouveau fermé les yeux avant que j'eusse eu le temps de souhaiter le bonsoir à mes nouveaux hôtes. Ceux-ci parurent fort surpris d'abord et même inquiets de ma visite inattendue; mais, lorsque je leur eus expliqué que j'étais venu de l'autre côté du lac afin d'entendre de plus près la musique qui se faisait chez eux, ils se mirent à sou-

rire et me souhaitèrent la bienvenue; l'un d'eux, un domestique, se leva pour annoncer mon arrivée à ses maîtres; il revint presque aussitôt et me pria de le suivre. Je gravis un escalier étroit et roide et parvins ainsi au premier étage de la maison.

Dans une grande chambre éclairée par des lanternes en papier et quelques mauvaises chandelles, je vis une joyeuse compagnie de Japonais; elle se composait de quatre hommes, de leurs femmes, de deux enfans et de quatre chanteuses : ces dernières étaient placées dans un angle de la chambre, tandis qu'au milieu les autres se tenaient accroupis autour de plusieurs plateaux chargés des débris d'un repas. Les figures animées des convives, leurs yeux brillans et l'absence de tout embarras et de toute crainte en me voyant entrer, me firent comprendre que je les surprenais au milieu d'une de ces petites fêtes de famille si fréquentes chez les Japonais. Un homme d'un certain âge, probablement le chef de la maison, se leva et me souhaita fort poliment la bienvenue; les autres m'invitèrent par gestes à prendre place parmi eux : les femmes et les enfans me regardaient avec une curiosité naïve. Je tâchai d'expliquer l'objet de ma visite, et j'eus quelque peine à me faire entendre; mais j'en eus bien davantage encore pour saisir le sens de ce qu'on me répondit. Mes hôtes n'avaient jamais échangé une parole avec un Européen, et le langage qu'à Yokohama j'avais la prétention de donner pour du japonais ne semblait pas avoir droit de cité dans tout l'empire. En général, le japonais que parlent la plupart des étrangers diffère essentiellement de la langue pure et choisie des indigènes. Aussi ai-je remarqué souvent que, pour converser avec des marchands venus de l'intérieur, les commerçans de Yokohama se servaient de leurs domestiques comme interprètes. Cependant la difficulté que nous eûmes à échanger quelques phrases ne refroidit pas l'excellent accueil qui me fut fait, et que les Européens trouvent toujours au Japon lorsqu'il n'y a pas de motif particulier de les éviter ou de les craindre. On m'offrit du thé, du riz, des fruits, du *sakki*, et l'on s'amusa beaucoup de la maladresse que je mis à me servir des deux petits bâtons qui remplacent le couteau et la fourchette. Je restai plus d'une heure en compagnie de ces braves gens, et ils m'auraient retenu longtemps encore, si je n'avais prétexté la fatigue du voyage et la nécessité où j'étais de me lever de grand matin. Les hommes m'accompagnèrent jusqu'au seuil de la porte; l'un d'eux insista même pour me reconduire jusqu'à l'auberge où je devais passer la nuit, et il ne se retira qu'après m'y avoir vu entrer sain et sauf.

Les souvenirs que m'a laissés l'hospitalité japonaise n'étonneront aucun des Occidentaux qui ont vécu à Yokohama ou à Nagasacki, et

plusieurs d'entre eux y ont reçu un accueil semblable. Le peuple au Japon aime en effet les étrangers; il ne nie point leur supériorité, et semble instinctivement reconnaître en eux des libérateurs, destinés à briser le joug que fait peser sur lui l'aristocratie féodale. Les relations entre commerçans japonais et européens ont été généralement agréables, et n'ont eu d'autres inconvéniens que les péripéties communes à toute transaction commerciale. Nous avons rencontré la malveillance, l'opposition systématique seulement dans la classe noble, qui prévoit clairement, avec l'introduction de l'élément étranger, une révolution tout à l'avantage de la démocratie, et qui, en résistant de toutes ses forces au mouvement où elle se sent entraînée, reste, pour ainsi dire, dans le cas de légitime défense. Son opposition ne cessera définitivement que le jour où le parti libéral sera sorti victorieux de la lutte qui divise aujourd'hui l'empire en deux factions hostiles.

II.

Après quelques heures d'un bon sommeil sur les belles nattes qui composaient mon lit dans l'auberge de Kanasava, je fus réveillé à la pointe du jour par mon *betto*, qui, sans témoigner la moindre lassitude de la course supplémentaire de la veille, me remit le *revolver* et l'argent que je l'avais envoyé chercher à Yokohama. Je me levai aussitôt, et à la suite d'un déjeuner à la japonaise, composé de riz et de thé, je me mis en route par le beau chemin qui mène à Kamakoura. Le temps était magnifique. Donnant les rênes de mon cheval au *betto*, je traversai lentement à pied le joli village de Kanasava. Je passai devant un vieux temple entouré de figuiers des pagodes, dont les puissantes branches descendent jusqu'à terre et reprennent racine, formant ainsi un véritable édifice de verdure. Après avoir franchi la colline sur laquelle est bâti le palais du prince de Kanasava et traversé un village dont les maisons bordent un ruisseau qui va se jeter à peu de distance dans la mer, je débouchai au milieu d'une grande plaine, terminée par une longue ligne de hauteurs boisées. A l'entrée de la plaine se trouve un cimetière; un convoi funèbre qui s'y rendait défila devant moi; en tête, deux prêtres récitaient des prières; puis venait le cercueil, en forme de boîte carrée, et porté sur un brancard par quatre hommes; derrière, suivaient les parens et les amis du défunt, tous habillés de blanc, couleur du deuil en Japon comme en Chine. Le cérémonial des enterremens tel qu'il est observé par certaines sectes bouddhistes et sintistes est simple et touchant. Le cercueil, orné de fleurs, est porté au temple et placé devant l'autel. Les prêtres récitent des

prières et entonnent des chants funèbres; puis à un moment donné un des assistans sort du temple et rend la liberté à un pigeon blanc qu'il avait tenu enfermé dans une petite cage. Cet acte symbolique terminé, tout le monde quitte l'église. Le cercueil est placé sur un brancard et porté au cimetière. Il est d'usage de marcher alors à grands pas, sans parler ni pleurer. Ces convois blancs, passant vite et en silence, ont quelque chose de singulièrement lugubre et laissent dans l'âme une vive impression de tristesse et de douleur. Je dois remarquer cependant qu'en général les Japonais entourent la mort de moins de regrets que ne le font les peuples chrétiens.

Sur le haut des collines, à l'extrémité de la plaine, je m'arrêtai quelques instans dans une *maison de thé*, où je fus servi par une vieille bonne femme qui me vendit et m'expliqua le plan de la cité sainte de Kamakoura. Les *maisons de thé* sont, comme je l'ai déjà fait observer, extrêmement nombreuses dans toutes les parties du Japon. Le choix des sites où on les construit d'ordinaire caractérise bien un goût généralement répandu chez les Japonais : le sentiment des beautés de la nature. Chez aucun autre peuple, je ne l'ai vu développé à ce point. Dans tous les lieux accessibles d'où l'œil peut embrasser un paysage attrayant, une *maison de thé* invite les passans à s'arrêter pour jouir un instant du spectacle qui se déploie devant eux. Sur les routes fréquentées, l'établissement devient une grande auberge où une vingtaine de jeunes filles alertes font le service des nombreux voyageurs. Dans les lieux plus écartés, c'est tout simplement une maison en miniature, bâtie en bois et en papier et couverte d'un toit en chaume; une famille, composée du père, de la mère et d'une nichée d'enfans, gagne là sa vie, Dieu sait comment. Jusque dans les endroits qui paraissent tout à fait abandonnés, et où les caprices de la fantaisie conduisent le promeneur par des sentiers couverts d'une herbe épaisse qui semble n'être jamais foulée, sur le bord des ruisseaux, près des lacs et des cascades que l'on rencontre fréquemment, sont disposés de gracieux bosquets, quelquefois vides, mais le plus souvent habités par une vieille femme qui a établi sur un banc son modeste ménage ambulant : quelques tasses, des théières et un *chibats* ou *brasero*. Pour un *szeni*, c'est-à-dire pour la centième partie d'une pièce de monnaie qui ne vaut pas quatre sous, le voyageur japonais reçoit en échange une tasse de thé et une petite coupe de riz; il ne s'éloigne pas avant d'avoir fumé quelques pipes pendant qu'il jouit silencieusement du spectacle qu'il a sous les yeux.

En descendant des collines au sommet desquelles je m'étais reposé, on traverse une nouvelle plaine dont les beaux arbres, les champs bien cultivés, les nombreux villages, les fermes et les tem-

ples forment un tableau d'une grande richesse et d'une agréable variété. Au bout de cette plaine se trouve la ville de Kamakoura, célèbre dans les anciennes annales du Japon. Au XIIe siècle, elle servait de résidence à Yoritomo, général fameux par ses exploits et son ambition, et qui contribua beaucoup à faire passer le gouvernement du pays des mains du mikado entre celles des chiogouns ou taïkouns. A la suite d'une grande bataille livrée dans le voisinage de Kamakoura, cette ville fut presque entièrement détruite; cependant elle a conservé de magnifiques vestiges de son antique splendeur. Les rues y sont aussi larges que les plus belles de Yédo; les ponts, construits en pierre, ont résisté au temps et à l'abandon; le vaste parc qui environne les temples est le plus beau que j'aie vu au Japon. Une longue allée, bordée de chaque côté par un double rang d'arbres centenaires, conduit jusqu'à l'entrée du bocage sacré. Avant d'y pénétrer, le pèlerin passe sous plusieurs portails en granit qui, dans leur simplicité nue, sont d'une beauté imposante. Un fossé large et profond protége les approches du parc; sur l'eau qui l'alimente s'étalent les feuilles et les fleurs du lotus et du nénufar. On passe ce fossé sur deux ponts, l'un en pierre de taille, l'autre en bois verni de couleur rouge. Au-delà des ponts une place vide, de médiocre étendue, précède un vaste édifice défendu par des portes massives couvertes de plaques en cuivre : c'est la principale entrée du parc. Une douzaine de moines, ayant cet air stupide et insolent que donne un pouvoir incontesté et immérité, y montent la garde et examinent ceux qui entrent ou qui sortent. De cet endroit on embrasse d'un coup d'œil les principaux édifices du monastère de Kamakoura : à droite et à gauche s'élèvent deux temples antiques; en face, un magnifique escalier en pierre mène à une plate-forme qui sert d'assise à trois autres temples; celui du milieu, le plus grand et le plus beau, est la sainte et vénérée *mia* de Kamakoura. Le parc renferme encore beaucoup d'autres édifices de ce genre, bien bâtis, richement ornés et parfaitement entretenus, une belle pagode et plusieurs corps de logis qui servent d'habitations aux moines et aux nonnes de la communauté.

Il ne me fut pas permis de visiter l'intérieur de ces divers édifices. A peine avais-je mis le pied sous la porte d'entrée du parc qu'il se fit dans toute l'enceinte un mouvement extraordinaire; on s'empressa de fermer, à l'aide de contrevents en bois, non-seulement les temples, mais aussi les habitations des prêtres et des prêtresses de la *mia*. On me donna plusieurs raisons de cette mesure tout à fait inusitée : les uns me dirent que le couvent renfermait des femmes adultères de haute naissance, qu'elles y expiaient leur faute, et que la vue des hommes leur était interdite; d'autres, dont

l'explication plus simple est bien plus probable, me firent entendre que les moines de Kamakoura ne voulaient pas admettre dans l'enceinte sacrée les barbares chrétiens, daus la crainte que leur présence ne portât atteinte à la sainteté du lieu et ne diminuât le respect qu'avait pour cet édifice le peuple japonais. Je ne puis passer sous silence un monument unique que contient le parc de Kamakoura : c'est une large pierre, haute d'environ trois pieds, et sur laquelle la nature a grossièrement sculpté les parties sexuelles de la femme; elle est entourée d'une enceinte en bois et se dresse à l'ombre d'un vieil arbre. Cette idole étrange, qui est tenue en grande vénération par tout l'empire, porte le nom d'*Omanko-sama*. De toutes parts on y vient en pèlerinage, et on y dépose de pieuses offrandes. Les femmes stériles surtout y vont demander la fin d'une infirmité qui est regardée en quelque sorte comme honteuse; les nouveaux mariés, les jeunes filles et même les enfans y font aussi leurs prières. L'arbre qui encadre de ses branches l'*Omanko-sama* est couvert d'*ex-voto*. On m'a assuré qu'il n'existe dans aucune autre partie du Japon de monument semblable.

Après une longue promenade dans le parc de Kamakoura, je retournai à l'hôtellerie, où le *betto* m'attendait avec mon cheval. Le long du chemin, un grand nombre d'enfans s'attroupèrent autour de moi et me suivirent avec des rires joyeux et en criant : *To-djin! to-djin!* Cette foule turbulente était cependant inoffensive, et toutes les fois que je me retournais, elle se dispersait en tous sens, me laissant libre de mes mouvemens et m'amusant autant que je l'amusais. On a évidemment tort de se plaindre, comme on l'a fait souvent, de la curiosité dont les étrangers sont l'objet au Japon : cette curiosité sans doute est souvent gênante, quelquefois indiscrète, mais elle n'est certes pas plus grande que celle dont le public des grandes cités européennes a entouré les ambassadeurs japonais.

A l'auberge, je trouvai l'inévitable *yakounine;* il ne montra pas moins d'empressement que son collègue de Kanasava à s'informer de beaucoup de choses qui me concernaient, et qui, selon moi, ne l'intéressaient en aucune façon; mais la charmante promenade que je venais de faire, la beauté des paysages que j'avais vus, la douceur de la température, tout enfin, jusqu'aux clameurs joyeuses des enfans, m'avait mis de fort bonne humeur, et j'accueillis le *yakounine* de manière à me rendre tout à fait populaire à Kamakoura. Il y a peu de gens aussi faciles à égayer que les Japonais : toute plaisanterie, bonne ou mauvaise, provoque leurs éclats de rire, et, semblables aux enfans, lorsqu'ils ont commencé de rire, ils continuent sans raison. Ma conversation avec le *yakounine* de Kamakoura eut lieu

dans la grande salle de la maison de thé, devant une assemblée nombreuse. Elle ne put être fort logiquement conduite, puisque j'entendais à peine ce qu'on me disait, et que je pouvais difficilement me faire comprendre; mais eussé-je eu l'*humour* de Falstaff, je n'aurais pas mis mon auditoire en plus joyeuse disposition que je le fis en répondant sans trop de malice aux questions du *yakounine* tout ce qui me passait par la tête. Je pus en partant lire sur tous les visages la plus franche bienveillance, et déjà j'étais à cheval et loin des hôtes de la maison de thé, que leurs éclats de rire retentissaient encore à mes oreilles.

Au-delà de Kamakoura s'étend une plaine bordée à droite par une rangée de collines. Le long de ces collines sont éparpillés des villages et des fermes au-dessus desquels s'élèvent plusieurs temples renommés. Le plus remarquable porte le nom de Quanon-hatsedera-kaïkoso; il renferme une statue colossale de la déesse Quanon-sama, placée derrière l'autel principal, au fond d'un obscur sanctuaire. Deux lanternes en papier, suspendues, à vingt-cinq pieds de haut, devant la figure de la déesse, éclairent ce lieu, d'un aspect singulièrement mystérieux. Dans le voisinage de ce temple se trouve, au milieu d'un petit jardin, et entouré d'arbres, le *Daï-bouts* de Kamakoura, l'idole la plus intéressante que les étrangers puissent voir au Japon. C'est une statue en bronze haute de cinquante pieds et représentant Bouddha; la base n'a pas moins de cent vingt pieds de circonférence, et tout l'ensemble de cette figure gigantesque est d'une symétrie parfaite. L'intérieur même de la statue forme une espèce d'oratoire qui a trente pieds de long sur vingt de large. Autour de l'idole, on a disposé de larges plaques de cuivre sur lesquelles on a gravé avec une rare perfection quelques passages des livres sacrés du Japon. Après avoir admiré le *Daï-bouts* et acheté son image, qui, au dire du gardien du temple, devait me guérir de plusieurs maladies et me préserver de certaines autres, je me rendis au grand trot à Inosima, située à cinq ou six kilomètres du *Daï-bouts*. Le chemin suit le rivage de la mer à travers une plaine sablonneuse, et n'a rien de particulier.

Inosima est une île volcanique, d'environ 2 kilomètres de circonférence et exhaussée de trois cents pieds au-dessus du niveau de la plage, à laquelle elle se rattache, comme il a été dit, par une étroite lagune. Elle a une population fort mêlée, qui se compose de quelques familles de pêcheurs et d'un nombre considérable d'aubergistes, de marchands de curiosités, de moines et de voyageurs. Les pêcheurs sont disséminés le long du rivage, les aubergistes et les marchands se sont établis dans la petite ville qui sert de chef-lieu, et les moines habitent les nombreux couvens et temples qui cou-

vrent la plus grande partie de l'île, notamment les hauteurs. Parmi ces temples, qui sont tous en grande vénération, et où l'on se rend en pèlerinage des provinces les plus éloignées du Japon, les plus remarquables sont consacrés aux déesses Benten-sama et Quanon-sama; ils sont l'un et l'autre entourés de bosquets et de maisons de thé dont l'entretien ne laisse rien à désirer.

Il était midi lorsque je descendis de cheval devant la principale hôtellerie d'Inosima. Un jeune homme s'offrit à me servir de guide, et, comme je voulais retourner le même soir à Kanasava, je partis aussitôt avec lui pour faire l'ascension de l'île et visiter en passant les plus curieux édifices. La ville, que je traversai, est construite sur le flanc escarpé de la montagne. Dans la plupart des maisons, on vendait des coquillages, des poissons volans séchés, des coraux, et autres produits de la mer; tout cela ressemblait à autant de jouets d'enfans, se donnait à bas prix, et ne valait pas grand'chose. Les pèlerins, à ce que m'apprit le guide, avaient l'habitude d'acheter ces bagatelles, pour les suspendre dans leurs maisons en guise de talismans contre l'influence des mauvais esprits. Au sommet du rocher, à l'endroit d'où l'on jouit d'un magnifique panorama, je ne pouvais manquer de trouver une maison de thé; il y en avait une en effet, et à la porte on avait dressé sur un tréteau une longue-vue de fabrique indigène, et à l'aide de laquelle je distinguai la jolie île d'Oo-sima et le cap d'Idsou, où est située la ville de Simoda, célèbre dans l'histoire de nos premières relations commerciales et politiques avec le Japon (1). Non loin de la maison de thé s'élèvent les temples de Quanon-sama et de Benten-sama. Je les visitai à la hâte, et ils ne me paraissent guère mériter l'attention du voyageur, surtout lorsqu'on connaît déjà le temple de Quanon-sama à Yédo (2), le modèle en quelque sorte de tous les édifices consacrés à la même déesse. Je remarquai pourtant un trophée en manière d'*ex-voto* et d'une nature singulière : à la porte de l'un des temples, on avait suspendu par milliers des sandales en paille de toute dimension. C'est une offrande à l'adresse d'une divinité dont le nom m'échappe, et dont les pèlerains japonais avaient voulu s'assurer la protection durant leur voyage.

Après avoir quitté le sommet de la montagne, je pénétrai dans une grotte creusée fort avant dans le rocher, et que la superstition populaire désigne comme la demeure d'un grand nombre de divinités. Cette grotte, étroite et basse, a presque trois quarts de kilo-

(1) C'est à Simoda que M. Townsend Harris, le ministre des États-Unis, et M. Henry Heusken, son secrétaire, vinrent résider après la conclusion du premier traité entre le Japon et l'Amérique.

(2) Voyez la *Revue* du 1er septembre.

mètre de long; elle est garnie d'idoles, et à certaines époques de l'année on y célèbre des fêtes qui tiennent une place importante dans le calendrier japonais. Au milieu à peu près, dans un enfoncement humide, obscur et malsain, j'aperçus, accroupi sur une litière de paille à moitié pourrie, un moine. Il se réchauffait au feu d'un *brasero* sur lequel bouillait une théière; il fumait, et par terre, à côté de lui, on voyait une de ces boîtes en bois verni, taillées en forme de tirelire, que les bonzes frappent à temps égaux en récitant leurs prières. Une lanterne en papier, accrochée à la muraille, éclairait cette scène. J'allais m'apitoyer sur le sort d'un homme que ses croyances religieuses condamnaient à vivre dans ce lieu infect; mais j'appris qu'il habitait une jolie maison en plein air sur le plateau d'Inosima, et qu'il ne passait tous les ans qu'un nombre de jours très limités dans son affreuse cellule. J'aurais été en effet bien surpris qu'il en fût autrement, car, d'après ce que j'ai vu, je ne crois pas qu'il soit aisé de découvrir au Japon une seule victime du fanatisme religieux. Sous ce rapport, les Japonais ressemblent beaucoup à leurs voisins et anciens maîtres les Chinois : superstitieux en théorie, ils se montrent dans la pratique plus affranchis de préjugés religieux que les nations les plus raisonneuses de l'Occident.

La lumière du jour me surprit agréablement, lorsque je sortis de la grotte. Une trentaine d'hommes et de petits garçons complétement nus guettaient mon retour pour m'inviter à mettre leur adresse de plongeur à l'épreuve. Je jetai quelques *tempos* (monnaie de billon qui vaut quatre sous environ) dans un trou assez profond, à proximité de la grotte et en communication avec la mer. Les plongeurs restèrent trente ou quarante secondes sous l'eau, et ne reparurent pas une seule fois à la surface sans avoir retrouvé la pièce qu'ils avaient été chercher. Ils nageaient avec une aisance merveilleuse, et me rappelaient les fameux plongeurs d'Aden et de Ceylan, qui sont capables, dit-on, de nager plusieurs heures sans ressentir beaucoup de fatigue. Les plongeurs d'Inosima forment une sorte d'association placée sous la direction d'un ancien. Lorsqu'ils n'ont pas occasion de pratiquer leur exercice favori, ils se livrent à un genre de pêche assez pénible : armés d'un couteau, ils descendent au fond de la mer, et en arrachent des coraux et des coquillages qu'ils vendent aux marchands de la ville. Ce sont des hommes robustes et bien bâtis, mais d'une figure passablement laide, et qui m'ont semblé plus sauvages que le reste de leurs compatriotes.

Je repris pour m'en retourner le chemin que j'avais déjà suivi, et au bout d'une heure et demie j'étais à Kanasava. Là je trouvai le

consul hollandais, mon hôte de Yokohama, qui était venu en bateau à ma rencontre. Il me dit qu'à Yokohama on avait répandu le bruit que quatre cents *lonines* allaient nuitamment attaquer la ville et massacrer les étrangers. Sans attribuer beaucoup de croyance à ce conte invraisemblable, il avait cependant voulu m'éviter les risques d'une longue excursion à travers un pays accidenté, et me proposait de revenir avec lui par mer à Yokohama. Je m'empressai d'accepter cette offre aimable, et, après avoir remis mon cheval au *betto*, qui pendant vingt heures n'avait guère fait autre chose que marcher et courir, je montai sur l'embarcation, et je fus transporté en trois heures, à travers les baies de Mississipi et de Yokohama, à Bentendori-no-hattoban, le débarcadère du consulat hollandais à Yokohama.

III.

C'est un triste moment que celui des adieux, et bien qu'on acquière en voyageant l'habitude de bien des séparations, la douleur qu'on en éprouve, pour être moins vive en apparence, n'en est que plus profonde. En s'éloignant une première fois de ses amis, en leur disant au revoir, on s'imagine les retrouver tôt ou tard tels qu'on les a quittés, et l'on goûte même par avance, dès le jour du départ, la joie que l'on rêve pour le moment du retour. Plus tard l'expérience amène la désillusion et justifie ce mot amer : « Les absens ont tort. » En prenant forcément l'habitude de ne plus voir ses amis, on s'accoutume insensiblement aussi à ne plus penser à eux; au bout de quelques mois déjà, leur souvenir ne se présente plus que de loin en loin; de nouvelles affections succèdent aux anciennes, et en remplaçant ses vieux amis par d'autres, on comprend qu'on soit remplacé dans leur cœur par de nouvelles amitiés. « Nature le veut par faveur de l'inconstance humaine. » En disant adieu à ses amis pour longtemps, on doit craindre de leur dire adieu pour toujours.

Après un séjour de près de quatre ans dans les diverses contrées de l'extrême Orient, je me vis obligé de retourner en Europe. Le *Saint-Louis*, ce même navire qui m'avait conduit de Nagasacki aux établissemens russes de la Mandchourie, puis à Hakodadé et à Yokohama, devait, au mois de septembre 1862, me transporter à Shanghaï en me faisant passer par la *Souvo-nada* ou mer intérieure du Japon, et me permettre ainsi de compléter mon voyage autour de cet empire. Mes amis européens continuèrent jusqu'au dernier moment à m'entourer de cordiales attentions, à me témoigner cette franche bienveillance que tous les voyageurs ont obtenue d'eux, et qui fait le charme de ces petites communautés étrangères reléguées

aux dernières limites du monde civilisé. Quant à mes amis japonais, ils semblaient tenir aussi à ce que j'emportasse d'eux un affectueux souvenir : dès qu'ils connurent mon prochain départ de Yokohama, ils vinrent en grand nombre prendre congé de moi; plusieurs d'entre eux, selon la coutume du pays, m'apportaient de petits cadeaux, tels que des éventails, des tasses à thé, des coupes en bois verni; tous, en me quittant, prononçaient quelques formules d'adieu consacrées par l'usage et empreintes de cette grâce particulière, facile et naturelle, qui rend si agréables les relations sociales avec les Japonais. « Nous sommes affligés de vous voir partir, disaient-ils. Nous vous remercions de nous avoir connus. Nous vous prions de nous garder un souvenir amical, et nous espérons vous revoir bientôt. *Seianara maté tadaïma.* »

Le jour de mon départ, M. de Graeff van Polsbroeck, mon excellent hôte, réunit la plupart des Européens et des Américains que j'avais plus particulièrement connus à Yokohama, et le soir nous montâmes tous dans un grand bateau illuminé par des lanternes de couleur, et qui allait me conduire à bord. La nuit était belle; les eaux calmes de la baie reflétaient un ciel magnifiquement étoilé. Lorsque nous nous approchâmes du *Saint-Louis*, l'un de nous entonna la vieille chanson écossaise, si populaire à l'étranger : *Auld lang syne;* nous continuâmes tous en chœur, et ce fut ainsi que nous arrivâmes à l'échelle du navire :

And here's a hand my trusty fere,
And gi'es a hando' thine,
And we'll take a cup o'kindness yet
For auld lang syne.

Mes amis montèrent avec moi sur le pont; là, je leur serrai la main une dernière fois, et leur dis à tout hasard : Au revoir! Bientôt après je les vis s'éloigner sur le bateau qui m'avait conduit à bord.

Le *Saint-Louis* était plein de passagers qui se rendaient à Shanghaï, et toutes les bonnes places avaient été retenues longtemps à l'avance. Je trouvai cependant un canapé vide; je m'y jetai tout habillé, et malgré le bruit des conversations je m'endormis profondément. Vers le matin, je m'éveillai; une chaleur lourde et désagréable régnait dans la cabine. Je montai sur le pont. La cloche d'un des navires de guerre en rade de Yokohama sonna quatre heures; les matelots firent entendre leur cri accoutumé : *all is well;* puis tout rentra dans le silence. Aux premières lueurs du jour, le *Saint-Louis* parut s'éveiller; on chauffa la machine et on fit les préparatifs du départ. Bientôt j'entendis le chant particulier aux matelots lorsqu'ils lèvent l'ancre, et à cinq heures nous quittâmes le port.

Les bateaux à vapeur qui se rendent de Yokohama à Nagasacki et de là à Shang-haï peuvent passer par le détroit de Van-Diémen au sud de l'île de Kiou-siou, ou par la Mer-Intérieure (*Souvo-nada*) qui sépare la grande île de Nippon des îles de Sikok et de Kiou-siou. C'est cette dernière route que choisit le *Saint-Louis;* mais quelques mots sur la première, que j'avais prise en 1859, lorsque j'allai de Yokohama à Nagasacki, ne seront pas, je le crois, sans intérêt.

Le détroit de Van-Diémen a trente milles de long sur une largeur moyenne de vingt milles. Le passage présente peu de difficulté, même aux bâtimens à voile, quand on le suit de l'est à l'ouest, car le navire est porté alors vers la sortie du détroit par un courant qui a une vitesse de deux milles à l'heure. Ce courant est probablement le même que celui qui, dérivé du grand courant équatorial, remonte au nord, le long de la côte orientale de Formose, rentre dans l'Océan-Pacifique par le nord de l'archipel de Lou-tchou, et va se confondre avec le courant du Kamtchatka, au nord du Japon. Si le détroit de Van-Diémen n'est pas renommé par sa beauté, c'est qu'il n'est pas connu : la mer, couverte de jonques et d'embarcations de pêche, baigne des plaines cultivées, des collines boisées, de hautes montagnes aux formes hardies et grandioses; le ciel, chargé de ces immenses nuages d'un éclat extraordinaire qui sont dus au voisinage des volcans en activité, imprime à tout cet ensemble pittoresque un caractère de beauté singulière. La plus remarquable des montagnes est le pic de Horner, à l'entrée occidentale du détroit; de forme triangulaire et tronquée au sommet suivant un plan parallèle à la base, elle est d'une régularité telle qu'on la croirait l'œuvre des hommes, si l'imposante grandeur de ses proportions ne forçait de l'attribuer à la nature. Le pic Horner forme la pointe sud-ouest de l'île de Kiou-siou. A vingt et un milles au sud, deux volcans, dont une fumée épaisse cache les sommets pendant la plus grande partie de l'année, s'élèvent sur une même ligne, séparés l'un de l'autre par une distance de quinze milles. L'un, situé dans l'île de Kouro-sima, a 2,132 pieds de hauteur; l'autre, dans l'île d'Ivoga-sima, atteint à 2,345 pieds. Entre ces deux îles et plus au sud se dressent trois énormes rochers, hauts de 2 à 300 pieds, et dont l'aspect désolé se marie admirablement avec le caractère sombre de cette partie du paysage.

Lorsqu'on a dépassé le pic Horner (en venant de Nagasacki pour se rendre à Yokohama), on voit s'ouvrir au nord une baie profonde de trente milles, large de dix milles, et au fond de laquelle se trouve la ville de Kago-sima, l'un des plus considérables entrepôts du commerce de l'île de Kiou-siou. On sort du détroit de Van-Diémen en doublant

le cap Tchitchatchef, la pointe la plus méridionale du Japon; ensuite on navigue au sud des îles de Sikok et de Nipon, et après avoir parcouru une distance de 600 milles, on entre dans le golfe de Yédo. Cette route par le détroit de Van-Diémen se fait d'ordinaire, en bateau à vapeur, dans l'espace de quatre ou six jours; la distance entre les deux ports est de 800 milles.

Le *Saint-Louis*, en partance pour Shang-haï, *via* Nagasacki, quitta Yokohama le 3 septembre 1862. Le vent, d'abord favorable, avait permis de sortir rapidement du golfe de Yédo; en pleine mer, il devint contraire, et il fallut plus de trois jours pour atteindre le canal de Kino, qui conduit, entre les îles de Nippon et de Sikok, dans la Mer-Intérieure. Ce détroit, long de 80 milles, est très large à l'embouchure. Vers le milieu, il est coupé en deux bras par l'île d'Avasi-sima; le bras oriental, par lequel passent les navires, mesure à l'entrée 5 milles de large seulement. Avasi-sima, qui a 30 milles de long sur 10 de large, appartient au prince d'Ava, un des dix-huit pairs ou grands daïmios du Japon. Ce prince entretient sur l'île une forte garnison, en partie chargée de la garde des portes de la Mer-Intérieure.

A l'extrémité nord du détroit de Kino, la côte de Nippon s'incline brusquement vers l'ouest et forme un angle au sommet duquel on voit apparaître Osakka, la plus opulente ville de commerce de l'empire. D'après les traités, cette ville devait être ouverte le 1er janvier 1863 aux étrangers, qui n'auraient pas manqué de s'y installer, si la promesse s'était réalisée; mais la diplomatie japonaise, en obtenant l'ajournement de l'ouverture de Yédo, réussit également à faire retarder l'ouverture d'Osakka. Dans un temps prochain cependant, cette ville cessera de nous être interdite : on connaît trop l'importance, les richesses d'Osakka, l'esprit entreprenant et libéral des habitans, les seuls négocians du Japon, à ce qu'on assure, qui, dans leurs rapports avec l'aristocratie, aient su conquérir une certaine indépendance, et pour tous ces motifs on insistera avec fermeté sur l'exécution d'une des plus importantes clauses des traités de 1859. On n'a pu jusqu'à présent obtenir sur Osakka que des renseignemens assez vagues. Cette ville est le plus beau fleuron du domaine du taïkoun, de l'empereur temporel, comme on persiste en Europe à désigner le lieutenant du mikado. Il la fait administrer par un *o-boungo* ou gouverneur; Osakka, bâtie dans une plaine fertile, à quatre milles au-dessus de l'embouchure du fleuve Jodo-kava et sur le *to-kaïdo*, la grande voie qui traverse l'empire depuis Nagasacki jusqu'à Hakodadé, est éloignée d'environ 50 kilomètres de Kioto ou Miako, capitale du Japon et résidence du mikado. D'après un plan japonais que j'ai eu sous les yeux, elle aurait une circonfé-

rence de 16 kilomètres. Le nombre des habitans s'élève, au dire des indigènes, à un million. Le Jodo-kava, qui la traverse en se divisant en plusieurs bras, n'est navigable que pour des bâtimens d'un faible tonnage. Une ville voisine, Hiogo, sert de port maritime à Osakka : c'est là que les jonques débarquent leurs marchandises, qui sont transportées à leur destination par voie de terre ou sur de petits chalands. Les rues d'Osakka sont larges, tirées au cordeau et coupées à angle droit; les habitations des marchands y dépassent en dimensions, en luxe, en commodités, celles des autres bourgeois japonais; ceux-là ont su s'affranchir jusqu'à un certain point de la tyrannie des règlemens somptuaires, dont l'observance est partout rigoureusement exigée. Osakka possède un magnifique château, résidence des anciens *chiogouns* (1), un vaste théâtre, beaucoup de temples, et, comme Yédo, une quantité innombrable de *maisons de thé* et de lieux de plaisir.

Non-seulement Osakka est la principale ville de commerce du Japon, mais on peut même la compter parmi les grandes cités marchandes du monde. Elle a des relations fort étendues, et on assure que la plupart des marchands japonais établis à Yokohama ne sont que les agens des maisons d'Osakka. Les artisans et artistes partagent avec ceux de Kioto le renom d'être les meilleurs et les plus habiles du pays : ils fabriquent des meubles et ustensiles en bois verni, ils sculptent l'ivoire, le bois, la pierre; ils coulent le bronze et travaillent avec beaucoup d'imagination et d'adresse l'or, l'argent et les autres métaux précieux. Ils excellent surtout à fabriquer les armes blanches et à tisser les plus riches étoffes de soie (2). A Osakka est l'entrepôt des thés japonais, à Kioto celui des soies gréges. Toutefois il est probable qu'après l'établissement des étrangers on y fera d'importantes affaires en soie.

Hiogo, le port d'Osakka, devait également être ouvert le 1er janvier 1863; il ne le sera qu'après la franchise d'Osakka. C'est déjà une ville florissante, qui compte environ 150,000 habitans; le port peut abriter les plus grands navires, et au point de vue de nos relations commerciales il sera probablement un jour à Osakka, mais sur une plus vaste échelle, ce que Yokohama est aujourd'hui à Yédo, à savoir l'entrepôt des marchandises expédiées d'Europe et d'Amérique.

(1) Hiéas, le fondateur de la dynastie des taïkouns ou chiogouns actuels, vint s'établir à Yédo. Plusieurs de ses prédécesseurs avaient résidé à Osakka, notamment le fils de Taïko-sama, Fidé-Jori, victime de l'ambition d'Hiéas, son tuteur, qui l'assassina.

(2) Les plus belles porcelaines japonaises sont fabriquées dans les provinces de Fisen et d'Oudri. Celles de Fisen apparaissent sur le marché de Nagasacki; celles d'Oudri sont transportées à Yédo et à Osakka.

La côte orientale d'Avasi-sima, qui se développe devant Osakka et Hiogo, forme avec la côte de Nippon un triangle de 200 kilomètres de circonférence, et qui enferme un des plus beaux lacs du monde. Nous y entrâmes au moment où le soleil descendait dans la mer, embrasant les hautes montagnes qui apparaissaient à l'horizon, dorant les champs et les prés, rougissant les flots, et enveloppant le paysage entier d'un glorieux manteau de pourpre et d'or. La mer était calme et l'air d'une transparence extraordinaire. Sur la côte de Nippon, j'aperçus plusieurs palais de *daïmios*, reconnaissables aux grandes murailles blanches qui les environnent. Sur la côte de l'île admirablement boisée d'Avasi-sima, je distinguai des forts bien entretenus, des villes et des villages, des temples et des fermes. Nous laissâmes derrière nous un grand nombre de jonques à la lourde mâture et de barques à la poupe effilée et bardée de lames de cuivre; leurs grandes voiles carrées étaient détendues, et à l'ombre reposaient des hommes à moitié nus, à la peau basanée, attendant la venue de la nuit pour se livrer à la pêche aux flambeaux, très commune dans tout le Japon. Quelques-uns de ces hommes étaient négligemment occupés à raccommoder des filets, d'autres fumaient ou dormaient; ils levaient les yeux en nous voyant passer, et plusieurs nous saluaient d'un geste ou d'une parole amicale. De temps en temps nous rencontrions de gros bateaux chargés de marchandises; de vigoureux rameurs les conduisaient en accompagnant leur travail d'un chant monotone. La paix, le bien-être, le bonheur, semblaient régner partout. Les passagers du *Saint-Louis* étaient montés sur le pont, et si imposante était la beauté de la nature qui se déroulait sous leurs yeux, que tous, même les plus bruyans, se recueillirent et devinrent graves et silencieux.

La Mer-Intérieure, la *Souvo-nada* des Japonais, située entre les 33e et 35e parallèles de latitude nord et les 131e et 136e degrés de longitude est, a 400 kilomètres de longueur; dans les endroits les plus larges, elle atteint une étendue de 100 kilomètres; dans certains passages, elle se resserre au point de ne pas présenter plus de 10 kilomètres de large. Enfermée entre les trois grandes îles du Japon, Nippon, Sikok et Kiou-siou, elle correspond avec la mer japonaise par les détroits de Kino et de Boungo à l'est et à l'ouest de Sikok, et avec la mer de Corée par le détroit de Van-Capellen, qui n'a que 5 kilomètres de long sur 3/4 de large. La Mer-Intérieure contient un grand nombre d'îles volcaniques, presque toutes habitées et bien cultivées; les principales sont Siodo, Navo, Nanga et Yatousiro. Ces îles ne font pas obstacle à la facilité de la navigation, et par la variété des aspects elles coupent l'uniformité et empêchent l'ennui du voyage. Il semble, en passant de l'une à

l'autre, qu'on pénètre dans une longue suite de lacs. Nous traversâmes en quarante-huit heures ce charmant archipel, et le soir du 9 septembre nous nous présentâmes à l'entrée du détroit de Van-Capellen. Le *Saint-Louis* jeta l'ancre en face de la ville de Simonoseki, et attendit le moment favorable au passage du détroit, que traverse un courant très rapide. Quelques voyageurs abordèrent à terre, d'autres se livrèrent au plaisir de la natation. Un missionnaire voulut profiter de cette halte forcée pour distribuer à la hâte aux bateliers japonais, qui étaient venus à l'envi offrir leurs services, des traductions de quelques enseignemens sur la religion chrétienne : l'un d'entre nous, qui savait avec quelle rigueur le gouvernement du Japon poursuit encore ceux de ses sujets qui paraissent incliner au christianisme, avertit les bateliers que ces écrits enseignaient la doctrine des chrétiens; tous, à l'instant même, s'empressèrent de les jeter à l'eau.

Simonoseki est une riche et grande ville, renommée surtout par ses maisons de thé, qui sont regardées comme les plus belles du Japon. Anciennement les ambassadeurs hollandais s'y arrêtaient en se rendant de Nagasacki à Yédo par voie de terre; mais depuis la conclusion des derniers traités elle n'a été visitée que par sir Rutherford Alcock et sa suite, lors du dernier voyage que des Européens ont fait à travers le Japon (mai 1861). Les environs de Simonoseki sont charmans, et la Mer-Intérieure forme dans le voisinage de la ville un lac d'environ 200 kilomètres de circonférence, qui, pour la beauté à la fois calme et grandiose, ne le cède en rien au lac d'Osakka. Cet endroit, où nous passâmes une nuit paisible, a été depuis le théâtre d'un conflit sanglant. Un prince japonais, irrité sans doute de la présence des flottes anglaise et française dans le golfe de Yédo (1), eut l'audace d'attaquer un bateau à vapeur américain, le *Pembroke*, qui allait de Yokohama à Shang-haï. Le *Pembroke*, bâtiment marchand et assez mal pourvu d'armes et de munitions, ne dut son salut qu'à l'habileté de son capitaine et à la rapidité de sa marche. Peu de jours après, le 9 juillet 1863, un vaisseau de guerre français, le *Kein-chang*, qui portait la malle du Japon en Chine, subit le feu des batteries japonaises établies sur la côte septentrionale du détroit de Van-Capellen, dans les domaines de Mats-daïra, prince de Nangato. A la suite de ces agressions, trois navires de guerre, français, américain et hollandais, la

(1) La présence de la flotte anglaise dans le golfe de Yédo avait pour but d'appuyer les demandes du colonel Neal, chargé par le gouvernement anglais d'obtenir satisfaction d'une attaque meurtrière faite en septembre 1862 sur quatre sujets anglais, dont un avait été tué et deux autres grièvement blessés.

Sémiramis, le *Wyoming* et la *Méduse*, se rendirent tour à tour à Simonoseki, bombardèrent la ville et les forts, détruisirent les batteries, incendièrent un village, firent sauter le magasin de poudre, tuèrent un certain nombre d'hommes, et coulèrent la petite flotte japonaise qui stationnait dans ces parages. Ainsi procède l'œuvre de la civilisation.

Nous quittâmes Simonoseki à la pointe du jour; le courant nous porta rapidement à l'extrémité du détroit de Van-Capellen. Les pilotes japonais qui avaient guidé le navire à travers la Mer-Intérieure nous quittèrent, et nous entrâmes dans la pleine mer, renonçant au projet de nous arrêter à Nagasacki et dirigeant notre course vers Shang-haï. Une forte brise nous chassait loin du Japon; avant le coucher du soleil, je vis disparaître les dernières montagnes de Kiou-siou, et à la tombée de la nuit mon œil n'embrassait plus que le spectacle grandiose et désolant de l'immensité des eaux. Je dis alors adieu à ce pays, qui m'avait été hospitalier, que j'avais vu à une époque des plus intéressantes de son histoire, au commencement de la grande révolution causée par l'intrusion de l'élément étranger dans la société japonaise, et que je quittai au moment où l'assassinat de M. Lennox Richardson allait lui attirer des châtimens sévères de la part de l'Angleterre et précipiter les changemens politiques qui se préparaient depuis trois ans. Cette révolution n'est pas encore terminée; cependant, quelle qu'en soit l'issue, « l'empire du soleil naissant » restera éternellement beau, et la vigoureuse race qu'il nourrit conservera les qualités éminentes qui font d'elle la première et la plus intéressante nation de l'extrême Orient.

RODOLPHE LINDAU.

HUIT MOIS DE GUERRE

ET

DE DIPLOMATIE EN POLOGNE

I. *Éphémérides polonaises.* — II. *Documens diplomatiques anglais.* — III. *Notes françaises et autrichiennes.* — IV. *Documens russes.* — V. *Dépêche du gouvernement national de Pologne.* — VI. *The Insurrection in Poland*, by a recent traveller; London, John Campbell, etc.

L'Europe, depuis trois quarts de siècle, a vu passer bien des scènes de guerre et de révolution, elle a vu des chocs sanglans, d'effroyables massacres, des compressions sans limites, tous les abus de la conquête, comme aussi d'infatigables protestations, des révoltes sacrées, les périodiques explosions des nations vaincues. Nulle part et jamais, je pense, elle n'a vu au même degré qu'aujourd'hui en Pologne cette lutte sans merci entre la force et le droit. Rien n'a égalé jusqu'ici ces scènes qui attristent et enflamment le sentiment universel, cette tragédie où chacun a son rôle, l'insurrection polonaise par une indomptable ténacité, la Russie par une impuissance irritée et hautaine, la diplomatie de l'Occident par des démonstrations consciencieusement obstinées et fatalement inutiles. Rien ne peut être assurément comparé à ce duel étrange, plein de péripéties, où ce ne sont plus deux gouvernemens qui s'étreignent, où ce sont deux races, deux sociétés qui s'entre-choquent devant une Europe troublée, agitée de velléités médiatrices, et réduite à voir chaque jour s'élargir l'abîme qu'elle prétend fermer avec des paroles.

Depuis huit mois en effet, là, dans ces provinces polonaises déchirées par les partages, de la Warta au Dniéper, sur le Niémen et

sur la Vistule, autour de Varsovie comme dans la Samogitie et dans les forêts lithuaniennes, une nation tout entière est debout. Des armes, elle n'en a guère; elle n'a que la faulx du paysan, les armes qu'elle prend à l'ennemi, ou celles qu'elle peut arracher par quelque fissure d'une frontière étroitement gardée. Seule, sans assistance et sans appui, ne recevant d'autres secours que ce courant électrique de sympathie qui lui arrive de l'Occident à travers l'espace, cernée de toutes parts, n'ayant d'issue ni par la terre ni par la mer, elle se débat comme dans un cirque sanglant avec une énergie prête à tout braver et une confiance prête à tout espérer. Ses chefs les plus populaires tombent dans le feu ou vont illustrer le gibet, d'autres se lèvent à leur place; ses bandes sont vaincues ou dispersées, d'autres bandes surgissent un peu plus loin. Là où elle n'est pas en insurrection matérielle, elle est en insurrection morale. Un gouvernement ostensible, elle ne l'a pas, elle ne pouvait l'avoir : elle s'en est fait un anonyme, inconnu, insaisissable et religieusement obéi, étendant partout son action, ayant son armée, sa police, son administration, sa diplomatie, joignant la dextérité à l'audace, et animant de son souffle invisible toute cette résistance héroïque. Cette insurrection, on lui donnait quelques semaines de vie, peut-être quelques jours : elle a duré huit mois et elle dure encore, elle n'a fait que grandir. Depuis huit mois aussi, la Russie s'acharne contre cette apparition importune qu'elle ne peut parvenir à étreindre. Elle accumule les forces, elle campe dans les villes, elle sillonne les campagnes de ses colonnes volantes, et à quoi est-elle arrivée? A étonner le monde par le contraste bizarre de la pompe de ses bulletins et de la stérilité de ses victoires. De succès en succès, la Russie en est venue à être complétement tenue en échec par cette poignée d'*outlaws* marchant sous un drapeau mutilé et toujours flottant. Si encore elle faisait la guerre uniquement avec les armes permises du soldat! Malheureusement cela n'a plus suffi : ce n'est pas la guerre qu'elle fait, c'est la dévastation qu'elle laisse après elle, c'est le gibet qu'elle dresse pour des patriotes vaincus comme pour des criminels vulgaires, c'est la coupe réglée des déportations en Sibérie qu'elle renouvelle, c'est la propriété qu'elle dissout; en un mot, ce n'est plus seulement un ennemi armé qu'elle combat, c'est une société qu'elle veut détruire par un système avoué d'extermination et de dépossession, et dans cette œuvre elle porte visiblement l'impatience irritée et fiévreuse de la force qui se sent impuissante, que la défaite aveugle et exaspère, qui frappe, frappe encore pour en finir.

Depuis huit mois enfin, la diplomatie s'ingénie à faire accepter des médiations et à combiner des solutions. De grandes puissances,

telles que la France, l'Angleterre et l'Autriche, s'interrogent entre elles sur ce qu'elles peuvent ou doivent faire. Elles s'entendent, se concertent, subtilisent sur la façon de présenter une note à la Russie, s'engagent dans de périlleux dialogues et nouent des actions décousues sans savoir au juste où elles vont. Ici, il faut en convenir, la Russie retrouve ses avantages : elle n'est point heureuse sur le terrain du combat, elle prend sa revanche sur le terrain diplomatique. Elle triomphe des impossibilités qu'elle suppose, des contradictions de politiques, des divergences de situations et d'intérêts qu'elle entrevoit, mêlant la souplesse à l'opiniâtreté, la dextérité à la hauteur, amusant l'Europe et la défiant.

Et après ces huit mois d'étreintes sanglantes et de paroles inutiles, où en est la guerre, où en est la diplomatie en Pologne?... Ce qui est certain, c'est que l'insurrection polonaise est sortie désormais du domaine des échauffourées populaires dont la répression matérielle a raison : elle existe. Chaque élan d'héroïsme ou chaque cri de détresse retentit au cœur de l'Occident de toute la force d'un droit violé; chaque coup qui s'appesantit sur cette nationalité indomptable est un déboire, un défi pour ceux qui se sont faits ses témoins. Enfin on en est venu à ce point où il n'y a de choix qu'entre une victoire nécessaire qui se lie à tout un ordre nouveau de politique et une défaite qui aurait un contre-coup profond en Europe par la situation confuse et humiliée qu'elle créerait, par les luttes nouvelles dont elle nous laisserait la redoutable perspective.

Elle existe donc, cette virile insurrection, qui est devenue dès sa naissance et qui reste un des plus éclatans événemens de ce siècle. Elle a déjà son histoire toute palpitante, presque légendaire, — tant les violences, comme l'héroïsme, comme les souffrances, y prennent des proportions étranges, — et d'où elle se dégage avec ses caractères, avec ce qu'elle a de local, de national, et ce qu'elle a d'européen. D'un côté, c'est la lutte directe, passionnée, implacable entre la Pologne et la Russie; d'un autre côté, c'est l'antagonisme progressivement aggravé entre la Russie et l'Europe. Voilà le drame noué sous le coup du recrutement dans une nuit d'hiver, et qui depuis cette première heure n'a fait que se resserrer, se compliquer, se précipiter en mettant en présence la civilisation elle-même, dont la Pologne est le soldat avancé, dont la diplomatie européenne n'est jusqu'ici que l'arrière-garde, et cette pensée d'extermination dont la Russie est la triste et malheureuse exécutrice.

Je ne voudrais que rappeler comment s'est formée cette tragique et complexe situation, comment a éclaté l'orage. Qu'on n'oublie pas ce qu'était cette Pologne, remuée par deux années de luttes morales, au moment où venait s'abattre sur elle une proscription pré-

méditée et calculée sous le nom de recrutement. Pour tous les esprits, pour toutes les opinions, il n'y avait sans doute en définitive qu'un même but tout patriotique, tout national : l'indépendance plus ou moins lointaine. La division commençait dans le choix des moyens, et c'est ce qui faisait la différence la plus réelle des partis. Pour l'un, — le parti de l'organisation, de la tradition, ou si l'on veut le parti modéré, qui se composait des propriétaires, des classes les plus éclairées, qui avait à sa tête la Société agricole, le comte André Zamoyski, et dans les provinces ses représentans secrètement élus sous le nom d'hommes de confiance, — pour ce parti, il n'y avait d'autre politique possible que de se servir de toutes les armes légales, de saisir toutes les occasions d'affirmer le droit de la Pologne devant la Russie, de travailler sans cesse à développer les forces de la nation, l'unité morale intérieure par le rapprochement des classes, par l'admission définitive des paysans à la propriété et des Juifs à toutes les prérogatives civiles, par la tolérance religieuse et la libéralité d'une éducation patriotique. Aller plus loin pour le moment, c'était risquer de se briser. C'est ce parti qui avait fait accepter par le pays les élections pour les conseils de palatinats ou de districts, et qui, les élections une fois faites, avait décidé les conseils à se réunir.

D'un autre côté était le parti de l'action, de l'insurrection, qui avait lui-même plusieurs nuances et qui se recrutait surtout dans la jeunesse. Ce parti avait aussi son organisation, quoique moins étendue et moins forte d'abord que celle du parti modéré; il avait son comité central, ses affiliés, qui s'engageaient par ce serment : « Je m'oblige à verser mon sang pour la patrie et je jure d'obéir. » Pour ces hommes ardens, rien n'était possible que sous un gouvernement national. Faute de cette condition première de l'indépendance, on serait arrêté à chaque pas qu'on ferait; la Russie se hâterait de briser tout essai qu'elle verrait poindre. Les efforts mêmes des modérés seraient vains, témoin la dissolution de la Société agricole dès qu'elle était apparue dans sa force, témoin le droit que s'attribuait la Russie de dissoudre les conseils dès qu'ils se montraient un peu fermes. L'insurrection était donc le préliminaire indispensable de toute organisation nationale, le *porro unum est necessarium*. C'était le programme unique des hommes de l'action.

De ces deux partis celui que la Russie redoutait le plus n'était pas le plus hardi et le plus exalté, à qui elle laissait même une certaine liberté de propagande. Elle s'inquiétait bien autrement du parti modéré, qui représentait à ses yeux l'importance sociale, les richesses, les lumières, qui agissait au grand jour et formait devant

elle une sorte de corps moral impénétrable; c'est ce parti qu'elle s'efforçait d'atteindre dans son influence, dans son organisation, et qu'elle finissait par frapper à la tête en bannissant brusquement l'homme qui personnifiait avec le plus d'éclat le système légal, le comte André Zamoyski. Il en résultait que, soit calcul, soit imprévoyance, la Russie faisait à la fois tout ce qu'il fallait pour décourager le pays de toute espérance, pour l'irriter par la recrudescence de ses répressions, en affaiblissant ou écartant d'un autre côté toute influence modératrice; de sa propre main, elle donnait au parti qu'elle savait le plus prompt à l'action, mais qu'elle croyait pouvoir vaincre plus aisément, une force et une autorité qu'il n'aurait point eues dans des conditions moins violentes. Quant au caractère de la politique russe et à la signification du recrutement, ils ne sont même pas douteux; ils sont écrits comme un aveu dans les conversations du prince Gortchakof avec l'ambassadeur d'Angleterre, dans les dépêches de lord Napier : « Le gouvernement russe avoue que son autorité ne peut être maintenue par la stricte légalité. *La légalité nous tue*, dit-il. Et il confesse que le recrutement a dû être employé comme un moyen de disperser, de bâillonner et réduire à l'impuissance ses adversaires politiques... Le gouvernement russe se flatte d'affermir sa position matérielle en effectuant cette levée de soldats et même en provoquant et étouffant l'insurrection, car il force ainsi ses ennemis à se déclarer, et il lui sera possible de les écraser en plus grand nombre et sur un champ plus vaste... » C'est ce recrutement que la diplomatie russe, par un euphémisme officiel, a depuis appelé un prétexte saisi par les Polonais. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg avait un autre motif pour risquer cette aventure. Assailli à l'intérieur de l'empire par le mouvement croissant des opinions, par les sociétés secrètes, il sentait le besoin de tenter quelque violente diversion, d'étouffer le murmure des partis et d'imprimer une secousse au patriotisme russe en le précipitant sur cette grande et triste proie de la Pologne reconquise et domptée. Seulement la Russie, selon toute apparence, ne croyait pas aller si loin; elle ne soupçonnait pas que là où elle pensait trouver une faction, une poignée de jeunesse offrant l'occasion d'une campagne facile, elle allait rencontrer une nation surgissant spontanément et défiant toute une armée.

Ici tout se presse, et le drame commence à poindre dans les premières et soudaines excitations du recrutement. C'était pourtant encore un moment d'étrange anxiété et d'incertitude pour ces esprits ardens du comité d'action de Varsovie, placés en face d'une insurrection à laquelle ils semblaient aspirer sans cesse, et qui ne les surprenait pas moins, pour laquelle ils n'étaient pas prêts. Le re-

crutement leur livrait des soldats dans tous ces fugitifs qui quittaient déjà Varsovie; ils n'avaient ni armes, ni ressources, ni moyens de soutenir la lutte au-delà de quelques jours. Ils se demandaient ce qu'on pouvait faire : jeter le pays tout entier, autant qu'on le pouvait, dans cette tragique aventure, ou se résigner encore et laisser la Russie proclamer devant l'Europe la Pologne soumise et vaincue sans combat. Une première réunion eut lieu, il n'y eut d'abord que deux voix pour l'insurrection immédiate. Quelques-uns des membres du comité étaient si vivement pénétrés du péril d'un mouvement prématuré que pour l'empêcher à tout prix ils ne reculaient pas devant une résolution aussi extraordinaire qu'héroïque : ils proposaient à leurs compagnons de se rendre tous le lendemain à midi chez le grand-duc Constantin et de se livrer à lui. Le pays serait ainsi averti qu'il restait abandonné à lui-même, qu'il ne devait attendre aucune direction; ceux qui étaient déjà en armes sauraient qu'ils étaient seuls, sans espoir de secours, et à ce prix de la vie de quelques chefs, tout au moins de leur liberté, une catastrophe pourrait encore être détournée. Ce n'est pas ce qu'il y avait d'héroïque dans un tel acte d'abnégation qui arrêta ces hommes énergiques; mais ils virent bien vite que, ne fussent-ils plus là, d'autres plus jeunes, plus emportés et placés à côté d'eux, allaient s'emparer du mouvement en lui donnant un caractère plus dangereux, que leur sacrifice serait inutile, et tout fut décidé. Le grand-duc Constantin n'eut pas la visite de ces hôtes inattendus, et de toutes parts le signal de l'action fut lancé.

Ainsi s'ouvrait ce duel inégal et naissait cette insurrection, personnifiée tout d'abord non-seulement dans des bandes improvisées surgissant partout à la fois, mais encore dans ce comité qui, toute délibération cessant, se mettait à l'œuvre avec une audace surprenante, concentrant dans ses mains la direction du mouvement, suppléant à tout ce qui lui manquait par la force d'une résolution indomptable, agissant sous les yeux mêmes des autorités russes, qui n'y voyaient rien, et opposant gouvernement à gouvernement. Ceux qui à l'origine étaient entrés dans ce comité formé par eux, et qui maintenant recevaient, un peu de leur propre hardiesse, un peu des circonstances, la mission redoutable de diriger une révolution, étaient douze jeunes gens obscurs, sans nom, sans grande position, mais prêts à tout entreprendre et toujours prêts à mourir. Ils n'avaient d'autre titre pour s'imposer au pays qu'une foi patriotique poussée jusqu'à l'exaltation, une jeunesse aspirant le combat, et c'est avec cette ardeur mêlée d'habileté qu'ils avaient réussi à créer, même à côté de l'organisation plus légale et plus ostensible du parti modéré, cette organisation secrète, aux allures conspiratrices,

qui au jour de la crise devenait une force devant laquelle la Russie s'est sentie impuissante. C'était leur œuvre de deux années. De ces douze jeunes gens de la première heure, combien en est-il de vivans aujourd'hui? Un seul peut-être; les autres ont péri sur les champs de bataille ou dans les supplices. Sigismond Padlewski en était, il a été fusillé à Ploçk. Comme avant l'exécution le général russe l'interrogeait une dernière fois, lui laissant entrevoir un pardon possible et même un avenir brillant dans l'armée du tsar, s'il voulait se rendre au camp des insurgés pour les engager à déposer les armes, il reçut cette proposition comme un outrage, et marcha fièrement au supplice en demandant pour toute grâce de n'avoir pas les yeux bandés devant la mort. Léon Frankowski, un autre des chefs des premières bandes, tout jeune encore, pris un jour parmi des blessés, a été traîné à Lublin, soigné pendant deux mois, guéri, — et pendu! D'autres ont eu une mort plus obscure.

Lorsque cette insurrection du 22 janvier 1863 a eu envahi la Pologne tout entière comme un irrésistible incendie, et que cette protestation du premier moment a pris la forme d'un énergique et sérieux soulèvement, la Russie n'a rien trouvé de mieux que de chercher à voiler sous cette immense explosion l'acte qui mettait le feu à tout un pays : elle a cru habile d'abriter ses provocations derrière ce grand et souverain argument d'une défense légitime contre une agression préméditée, contre un plan systématiquement combiné; elle a fait briller aux yeux de l'Europe cette sombre et sanglante fantasmagorie de *vêpres polonaises*, d'une Saint-Barthélemy des soldats russes accomplie partout à la fois, à heure fixe. Sans doute la Pologne s'était relevée depuis deux années et s'était sentie revivre; une séve nouvelle animait ce corps si souvent meurtri par les répressions. Cette organisation dont je parlais existait, et puis il sera toujours vrai de dire que dans toute pensée polonaise il y a un complot d'affranchissement qui n'attend qu'une occasion; mais ce qui est curieux justement, c'est que si l'insurrection était le rêve invariable des esprits ardens, si les hommes de l'action en parlaient sans cesse, comme on parle de ce qu'on désire, au dernier moment tout échappait au calcul; rien n'était prévu ni préparé. Le signal suivait l'action plus qu'il ne la précédait, et de là le caractère du mouvement à sa naissance. Tout était spontané; des bandes se rassemblaient sans savoir où elles allaient, poussées par l'instinct de la défense. Des chefs improvisés, inconnus de ceux qu'ils commandaient, étaient obligés de discipliner leurs soldats entre deux engagemens; on se battait sans armes, sans munitions. Rien ne peint mieux la physionomie de l'insurrection polonaise dans ces premiers temps que cet héroïque combat de Wengrow, dans le palatinat de

Lublin, où deux cents jeunes gens, quelques-uns n'ayant pas vingt ans, tous à peine armés, se précipitaient sur l'artillerie russe, qui vomissait sur eux la mitraille. Ils restèrent tous sur le sol; mais ils avaient réussi à arrêter l'ennemi, et ils avaient laissé au gros de la bande le temps d'échapper par la retraite à la destruction. C'était la période de l'enthousiasme, de la révolte soudaine et passionnée de cet instinct viril que le recrutement avait fait éclater, et qui s'exaltait dans le combat.

Jusque-là cependant il n'y avait rien de plus. Des fugitifs jetés dans les bois par le recrutement, un mot d'ordre lancé par le comité de Varsovie, tous les impatiens de combat allant rejoindre les bandes, un frisson électrique courant dans le pays soulevé par une sympathie instinctive et par les premiers excès de la répression russe, c'était toute l'insurrection. Le parti modéré, sans être étranger d'âme et d'intelligence au mouvement, n'y avait point pris part encore. Le comité central ne s'y méprenait pas : il sentait bien que son énergie avait pu commencer l'insurrection, que l'héroïsme des combattans avait pu lui donner le premier lustre, mais que l'intervention seule des propriétaires, de la noblesse et de la bourgeoisie pouvait lui donner la consistance, les ressources et surtout la force de l'unanimité du pays. Il pressait les modérés de se joindre à lui, et leur montrait le danger de laisser le mouvement dégénérer par désespoir, prendre un caractère purement révolutionnaire. Les modérés voyaient bien le danger. Ils sentaient que, s'ils n'avaient eu aucune initiative dans l'insurrection, ils ne pouvaient rester à l'écart une fois qu'elle avait éclaté et livrer les combattans armés pour la cause commune, que c'était risquer de provoquer dans le pays des divisions profondes et préparer peut-être des déchiremens redoutables au jour de la défaite. Ce qui avait pu diviser les partis jusque-là n'existait plus en présence de l'insurrection et des excès de l'armée russe. Seulement les modérés demandaient que le gouvernement prît une forme plus régulière, plus visible, moins exclusive, qu'il y eût en un mot un pouvoir nouveau faisant flotter aux yeux du pays, non le drapeau d'un parti, mais le drapeau national.

Où pouvait être alors ce pouvoir, si ce n'est dans un camp? Ce fut là l'origine de la dictature de Langiewicz, de celui de tous ces jeunes chefs qui s'était montré le plus habile, le plus heureux, qui avait infligé aux Russes de véritables défaites, et qui était devenu populaire en quelques jours. Ce n'est pas l'ambition de Langiewicz qui allait au-devant de la dictature, c'est la dictature qui allait au-devant de lui, et j'ajouterai que le comité de Varsovie n'hésitait pas un instant à reconnaître ce pouvoir nouveau qui s'élevait comme le gage du rapprochement des partis et d'une action désormais

commune. C'était pourtant une faute, nécessaire peut-être, inévitable au moment où l'on se trouvait, et qui n'était pas moins réelle, dont les conséquences éclataient presque aussitôt. Personnifier l'insurrection dans un homme qui portait dans son camp la fortune de la cause nationale, c'était le désigner aux coups des Russes : on ne le croyait pas, et puis on ne soupçonnait pas à cette époque ce qu'il pouvait y avoir de puissance et de ressources dans un gouvernement anonyme. Langiewicz succomba, victime d'une situation impossible, accablé par les forces accumulées aussitôt contre lui, et en cherchant à briser le cercle de fer resserré autour de lui, en essayant, comme il l'avait fait d'autres fois heureusement, de se frayer un chemin par la lisière de la Galicie, il n'échappait aux Russes que pour rester prisonnier de l'Autriche.

C'était pour l'insurrection une crise décisive, dont on ne vit que les dehors en Europe, et qu'on crut mortelle parce qu'on n'en pénétrait pas le sens intime. Elle était grave assurément, et ressemblait à une catastrophe. A l'observer de plus près, c'était plutôt, si j'ose le dire, une crise de transition et de croissance où étaient venus se résoudre d'anciens dissentimens, et qui laissait après elle une situation fondée sur l'union des partis. Par la défaite de Langiewicz, ce n'était qu'une création de circonstance qui disparaissait; ce qui restait, c'était ce rapprochement scellé pour l'action, survivant à la dictature qui en avait été l'expression éphémère et demeurant le signe de la complicité universelle. Au premier moment, il est vrai, dans cette sorte d'interrègne, il y eut un sentiment rapide d'anxiété et d'embarras; on était engagé des deux côtés, et il n'y avait plus de gouvernement. On n'avait point à hésiter. Aussitôt l'ancien comité, recomposé, formé d'hommes des deux partis, reprenait hardiment son pouvoir anonyme, et au cœur même du pays, à Varsovie, sous le regard des Russes, se constituait définitivement en gouvernement national. Par cet acte hardi, il ne laissait place à aucune incertitude. L'insurrection, à peine un instant ébranlée, se retrouvait avec une direction raffermie, des ressources plus étendues, un caractère plus permanent et plus durable. Ce n'était plus seulement l'élan et l'enthousiasme des premiers jours, la charge furieuse et chevaleresque de Wengrow; c'était une guerre nouvelle qui commençait, ayant son système et sa tactique, coordonnée dans sa confusion même, toujours passionnée et pleine d'héroïsme sans doute, mais visant à régulariser l'enthousiasme, se servant de la faulx populaire, mais cherchant en même temps d'autres armes pour une lutte un peu moins inégale, se proposant en un mot de durer, de harceler sans cesse la Russie, et de provoquer l'Europe à reprendre en main cette cause du malheur et du droit.

Il ne s'agissait plus d'une protestation contre le recrutement, c'était bien contre la domination moscovite elle-même que tout le monde se réunissait d'âme et de volonté. Cette gradation, ce travail de croissance et de transformation du mouvement polonais, se laissent voir en traits distincts dans les dépêches du consul anglais à Varsovie, le colonel Staunton, qui n'était point précisément favorable aux insurgés, ou qui du moins jugeait leur entreprise sans illusion et sans confiance, comme bien d'autres politiques en Europe.

Au début, c'est une échauffourée qui ne peut avoir véritablement rien de sérieux, qui n'est faite que pour provoquer follement une effusion de sang. « Il est difficile d'imaginer, dit le colonel Staunton, que le mouvement puisse offrir une résistance sérieuse aux forces qui sont à la disposition du gouvernement... Il ne peut y avoir de doute dans ma pensée sur l'issue du soulèvement. C'est tout au plus l'affaire de quelques jours; on peut espérer que la tranquillité sera bientôt rétablie et que la portion des habitans du royaume encore irrésolue comprendra la folie d'une résistance aux forces accablantes de la Russie. » Bientôt cependant le colonel Staunton change de langage; il a au moins des doutes, et il écrit : « Quoiqu'il soit presque impossible, mylord, de supposer que les Polonais puissent réussir, laissés à leurs propres ressources, à gagner des avantages décisifs sur les troupes impériales, il est actuellement évident que, même avec les moyens très limités dont ils disposent, ils peuvent leur disputer la possession du pays... » A l'origine, le mouvement n'est l'œuvre que d'un petit noyau d'hommes exaltés, des artisans des villes; la majorité du pays y reste étrangère. Bientôt ce n'est plus cela, on parle d'armée nationale, d'insurrection nationale, et le diplomate anglais ajoute : « La haine qu'on éprouve pour les Russes dans toutes les classes, à l'exception des paysans peut-être, est à présent si forte que je crains, mylord, qu'aucune offre de liberté politique n'allant pas jusqu'à l'indépendance complète, même si elle était faite par les Russes, ne satisfasse les Polonais et ne soit suffisante pour pacifier le pays... » Le colonel Staunton parle ainsi au mois d'avril, et il s'accomplit en effet dès ce moment une sorte de rupture violente qui creuse plus profondément l'abîme.

Un jour c'est le conseil municipal qui refuse de rester en fonction, un autre jour ce sont les Polonais membres du conseil d'état qui donnent leur démission. L'archevêque de Varsovie lui-même, M[gr] Felinski, ne veut plus garder son titre de conseiller d'état, et écrit à l'empereur Alexandre cette lettre aussi touchante que courageuse : « Le sang coule à grands flots, et la répression, au lieu d'intimider les esprits, ne fait qu'augmenter l'exaspération... Sire, prenez d'une main forte l'initiative dans la question polonaise.

Faites de la Pologne une nation indépendante, unie à la Russie seulement par le lien de votre dynastie... Le temps presse, n'attendez pas l'issue définitive du combat. Il y a plus de vraie grandeur dans la clémence qui recule devant le carnage que dans une victoire qui dépeuple un royaume. »

. Ainsi grandit et s'aggrave la révolte morale et matérielle, enflammée, irritée par tout ce qu'on fait pour la réduire, graduellement fortifiée de tous les élémens, de toutes les classes, nobles, paysans, prêtres, juifs, femmes, enfans et vieillards, tous obéissant à l'impulsion invisible, ou agissant spontanément et se rencontrant dans la même pensée. La défaite de Langiewicz, catastrophe apparente et momentanée, crise organique de l'insurrection, marque en réalité cette heure où la lutte s'étend et puise une énergie nouvelle dans le sentiment de solidarité qui lie plus ou moins la nation tout entière à un gouvernement inconnu et accepté. Au point de vue pratique de la direction du mouvement, elle montrait surtout deux choses : la première, c'est que vouloir faire de la stratégie régulière, rassembler des corps trop nombreux et se laisser tenter par l'appât de quelque victoire décisive en bataille rangée, c'était se préparer d'inévitables désastres; la seconde, c'est que résumer politiquement l'insurrection dans un pouvoir visible et ayant un nom, c'était désigner un but à la répression et dénaturer en quelque sorte un mouvement qui trouvait dans le mystère et dans l'anonyme son originalité et sa force.

Désormais c'est sous cette double forme de la guerre par bandes et du gouvernement anonyme que va se développer cette insurrection d'une nationalité allant de la frontière de la Galicie jusqu'à Dunabourg, du duché de Posen jusqu'à l'extrémité de la Lithuanie et à la Volhynie, n'occupant pas les villes par les armes, il est vrai, mais tenant la campagne et remplissant les forêts. « Aller aux bois » est devenu une expression proverbiale en Pologne. Quand je dis que c'est la guerre par bandes, ce n'est point évidemment que ce soit la guerre isolée et à l'aventure, sans direction, sans combinaison et sans lien. Dès les premiers momens, il y a eu toute une organisation divisant le pays en circonscriptions diverses stratégiquement reliées et ayant leurs chefs supérieurs. Sous l'impulsion de ces chefs principaux, ou bien souvent aussi livrés à eux-mêmes, marchent tous ces chefs de détachemens, dont chacun a sa sphère d'action, et qui occupent à la fois les palatinats de Cracovie, de Sandomir, de Lublin, de Kalisch, de Podlachie, d'Augustowo, de Plock, sans compter la Lithuanie. Tout récemment encore, il y avait plus de cinquante détachemens en action. Ces bandes ne se battent pas toujours; elles disparaissent ou se reconstituent au premier signal. Elles épient

l'occasion, et le moment venu elles se jettent sur les colonnes russes ou elles font face à l'ennemi, auquel elles ont infligé souvent d'humiliantes défaites. Vaincues, elles se retirent, se dispersent en apparence et se rallient bien vite à l'abri des forêts pour recommencer le lendemain. Il y a eu des momens où des détachemens se sont trouvés cernés sur le Niémen par plus de quarante mille hommes envoyés contre eux de divers côtés à la fois et ont réussi à se frayer un chemin à travers les lignes russes pour aller se recomposer plus loin. Le pays est ainsi sillonné, véritablement occupé dans une certaine mesure, et c'est assurément une des choses les plus curieuses que cette multitude de bandes se mouvant à la fois, combattant ou se dérobant, opposant tour à tour à la stratégie russe déconcertée l'élan de leur intrépidité ou la souplesse de leurs évolutions. Ces volontaires, on le comprend, sont devenus des soldats façonnés à cette guerre, vivant de périls, de privations et des plus dures fatigues.

Il y a un Anglais honnête et sérieux, d'un esprit aussi éclairé que sincère, qui s'est donné récemment le plaisir d'un voyage en Pologne dans les régions les plus agitées par la guerre, et qui vient de raconter ses impressions. Un jour il rencontre sur son chemin des insurgés au nombre de quatre ou cinq cents. Ces hommes avaient une ferme contenance et paraissaient de solides marcheurs; leur visage était bronzé, et ils avaient un air martial; ils marchaient en bon ordre, observant la discipline, ayant des uniformes assez variés et un léger bagage qui eût réjoui la simplicité de sir Charles Napier. On fait halte dans un village, et l'Anglais, avec les officiers du détachement, reçoit l'hospitalité dans la maison du seigneur. Le dîner fut des plus gais, et on n'eût pas dit que c'était là le repas d'hommes qu'on appelait des insurgés, qui d'un instant à l'autre pouvaient être surpris. On s'entretint de l'Europe, on porta des toasts à l'Angleterre, à la reine Victoria; de jeunes officiers se mirent au piano, et le voyageur ajoute qu'il ne pouvait contempler sans tristesse « ces enfans perdus d'une cause désespérée. » L'honnête Anglais pouvait être triste aussi en se demandant ce que faisait le puissant gouvernement de son pays pour ce peuple dont les défenseurs portaient des toasts à la libérale Angleterre, à la reine, et n'étaient après tout que les *enfans perdus* de la civilisation.

Guerre singulière, aux scènes émouvantes tous les jours renouvelées et à demi voilées d'obscurité! armée nationale étrange qui a livré plus de combats que l'armée la plus éprouvée, que le feu dévore sans l'épuiser, et qui a vu déjà passer à la tête de ses bandes deux ou trois générations de chefs se succédant comme de viriles apparitions, résumant dans leur vie et dans leur mort toutes les pas-

sions généreuses de cette lutte d'indépendance, toutes les tragédies intimes de leur pays! Après ceux de la première heure sont venus ceux qui combattent encore. Un des plus énergiques, Lelewel, succombait récemment les armes à la main dans le palatinat de Lublin, où il avait réussi pendant quelques mois à déjouer tous les efforts des Russes. Quelques-uns de ces chefs sont assurément des figures saisissantes de cette guerre.

Narbutt avait été l'un des premiers à lever le drapeau national à Lida, dans la Lithuanie. C'était le fils d'un historien éminent de la Pologne; il avait trente-trois ans, une physionomie grave et séduisante, une parole tranquille et ferme, et une intelligence de la guerre que la Russie avait pris le soin de lui donner en l'envoyant dès sa jeunesse, au sortir de l'université, à l'armée du Caucase, puis au siége de Kars pendant la guerre de Crimée. Il revint en Lithuanie avec une blessure, et c'est là que le trouvait l'insurrection. Il n'hésita pas à répondre à l'appel qui partait de Varsovie; il n'avait d'abord que sept compagnons. Sa bande se grossit bien vite, et c'est avec cette bande, tout animée de son feu, qu'il soutenait pendant deux mois la lutte la plus extraordinaire, au point d'inspirer aux Russes une sorte de superstitieuse terreur. Il était devenu en quelques jours si populaire dans toute la Lithuanie que tous les chefs prenaient son nom. Un instant il y eut, tout bien compté, onze Narbutt. Les Russes croyaient toujours avoir tué le vrai Narbutt; ils ne réussissaient pas à l'atteindre. Ce qu'on ne pouvait faire par les armes, on le fit par trahison. Ce fut un garde forestier qui livra Narbutt. Cerné de tous côtés, blessé dès les premiers coups de feu, porté par ses compagnons d'armes, il commandait encore avec la même énergie et avait déjà réussi à percer les lignes ennemies, lorsqu'une balle nouvelle venait le frapper au cœur. Il expira en disant : « Mon Dieu, je meurs pour ma patrie! » On permit à quelques dames polonaises d'aller sur le lieu du combat ramasser les morts et les blessés, et ici c'est un officier impérial, acteur du drame, qui raconte la scène dans un récit publié par *l'Invalide russe* lui-même. « Parmi ces dames, dit-il, se trouvaient deux sœurs de Narbutt qui venaient réclamer le corps de leur frère. La plus jeune, ne pouvant maîtriser sa douleur, se mit à pleurer; l'aînée cherchait à l'apaiser en lui disant : N'as-tu pas honte de pleurer devant les Russes? — Un de nous demanda à une autre dame : Vous aviez probablement aussi un frère ici? — Tous ceux qui combattent pour la Pologne sont mes frères, répondit-elle. Elles s'occupèrent ensuite à panser les blessés et à ensevelir les morts... » Le lendemain, c'était toute la population qui se pressait aux obsèques du patriote dans la petite église de Dubiczany.

Il en est un autre de qui un journal anglais a dit : « Celui-là est mort de la main des soldats à qui il avait fait tant de bien. » C'est Sigismond Sierakowski. L'empereur Nicolas l'avait enveloppé tout jeune encore dans une de ses proscriptions et l'avait fait soldat dans le corps d'Orenbourg, où il avait eu sous les yeux la misérable servitude dans laquelle vivait le soldat russe. Au commencement du règne d'Alexandre II, il avait été rappelé à Saint-Pétersbourg et était devenu officier d'état-major. Dès ce moment, Sierakowski n'eut plus qu'une pensée fixe, celle de faire cesser le dégradant régime militaire dont il avait été le témoin. Il multiplia les travaux, les enquêtes, les mémoires, et c'est en réalité un de ceux qui ont le plus contribué à l'abolition des peines corporelles dans l'armée russe. Il avait assez attiré l'attention des généraux de Pétersbourg pour se faire écouter d'eux, pour être envoyé successivement à un congrès de statistique à Londres, puis en France et en Algérie. C'était un homme nerveux et agité, d'un cœur ardent, d'un esprit infatigable, d'autant plus accessible à un certain mysticisme qu'il avait plus souffert, sans haine d'ailleurs pour la Russie, mais Polonais avant tout et nourrissant toujours en lui-même le rêve d'une patrie indépendante.

Quand l'insurrection éclata, il donna ostensiblement sa démission d'officier russe et se tint prêt à servir la cause nationale. Il commença avec une petite bande qui grossit rapidement et arriva bientôt à compter plus de deux mille hommes. C'était une force redoutable entre de telles mains, et qui pendant quelque temps soutint énergiquement la lutte. Malheureusement Sierakowski, engagé dans un combat inégal à Madejki, fut blessé d'une balle qui atteignit l'épine dorsale. Le lendemain, il fut pris dans une petite ferme où il avait été recueilli avec quelques-uns de ses compagnons. Auprès de lui était un jeune homme brillant et riche, le comte Kossakowski, qui n'avait point été blessé dans le combat et qui aurait pu facilement se cacher dans une de ses propriétés voisines, mais qui ne l'avait pas voulu, parce que, disait-il, il ne pouvait pas abandonner son général dans le malheur. Sierakowski fut traduit devant un conseil de guerre. Vainement il demanda à être jugé régulièrement; on ne l'écouta pas. Il fut condamné à être pendu. Tout blessé, ne pouvant se mouvoir, il fut porté au supplice. Là il écouta son arrêt, niant énergiquement quelques-unes des accusations dirigées contre lui, confirmant les autres du geste et de la voix. Au dernier moment, il se redressa d'un effort désespéré et se débattit contre les exécuteurs. Puis ce blessé, qui ne pouvait se tenir debout, fut hissé au bout d'une corde par ces soldats mêmes qu'il avait contribué à affranchir du bâton et des châtimens dégradans. Sierakowski ne pouvait plus vivre avec sa blessure; il fut pendu

pour l'exemple, a-t-on dit, et la Russie ne s'est pas douté que par cette mort infamante ce n'était pas l'homme qu'elle déshonorait, c'était le gibet qu'elle illustrait.

Et le jeune Paul Suzin, lui aussi, était de cette race de soldats. Il était d'une de ces vieilles familles de Lithuanie que la Russie veut à tout prix dénationaliser en les déportant périodiquement à l'extrémité de l'empire. L'empereur Nicolas avait jeté le père de Suzin à Orenbourg, et, le père mort, il avait pris les enfans, plaçant une jeune fille à l'institution des demoiselles nobles à Pétersbourg, les jeunes gens à l'école des cadets, et les faisant élever dans l'oubli total de leur origine polonaise. Les enfans ne parlaient que le russe, ne connaissaient que la religion russe. Devenu officier d'artillerie et allant par hasard tenir garnison en Lithuanie, Paul Suzin sentit se réveiller en lui avec une vivacité prodigieuse l'instinct national, et avec cette généreuse impatience d'une âme ardente qui se croit en retard de patriotisme, il se hâta de quitter l'armée russe, de se refaire polonais en tout, et il fut même obligé d'émigrer. Il vint à Paris, alla à Londres, où il connut Hertzen, puis à l'école polonaise militaire de Gênes au moment de l'insurrection. Paul Suzin venait de se marier à Paris avec une jeune femme qu'il aimait; il ne partit pas moins, plein de feu et d'espérance. « D'autres, disait-il, n'ont pas besoin de prouver leur amour pour la patrie; moi, j'ai méconnu mon pays, j'ai servi fidèlement la main qui s'est appesantie sur nous... » Quelques jours après, il écrivait à sa jeune femme : « Depuis cinq jours, me voilà chef; j'ai un détachement peu nombreux encore, mais plein de valeur. Mes compagnons me sont tous attachés, je les aime aussi. C'est une belle et brillante jeunesse, impatiente de combattre... Prends la carte, suis le Niémen, cherche au nord... tu vois des forêts. Encore un peu au nord!... c'est là que je suis... » On accourut sous son drapeau. Ce jeune homme de vingt-quatre ans avait une énergie extraordinaire, une beauté mâle dans l'action, une fermeté douce qui gagnait la confiance, et il n'avait pas tardé, lui aussi, à devenir populaire. Ses premiers engagemens avec les Russes furent des plus heureux, et son détachement était devenu redoutable. Il y avait chez Suzin une séve généreuse qui débordait. « Je veux vivre et je vivrai, » s'écriait-il. Quelques jours après, dans un combat contre trois compagnies de la garde impériale qui passaient par le village de Braczale, au moment où il donnait un ordre, il reçut une balle en pleine poitrine.

Ceux-là sont morts, et c'étaient des soldats! A côté, c'est le prêtre, c'est Maçkievicz, qui a été d'abord, je crois, chapelain dans le corps de Sierakowski, et qui, devenu lui-même chef d'une des bandes les plus considérables, tient toujours vers le Niémen, si-

gne vivant de l'alliance de toutes les classes dans l'insurrection. C'est le type du prêtre-soldat, ne séparant pas la religion de la patrie, marchant d'habitude la soutane relevée, le sabre au côté et le *revolver* à la ceinture, entouré de quelques jeunes officiers en *czamarka*. Un de ceux qui l'ont vu, un volontaire admis dans son camp, peint cette étrange figure. « Son visage hâlé, ses traits saillans, sa longue barbe brune, ses sourcils épais, son front ridé, forment un ensemble sévère, plein d'énergie et de force, qui, malgré vous, vous pénètre de respect. — Sais-tu tirer et obéir? me demanda-t-il laconiquement. — Je le sais. — Sais-tu prier? — Ma mère me l'a appris. — Sauras-tu mourir? — Je ne l'ai pas essayé. — C'est bien. » Mackievicz a son camp dans une de ces forêts immenses, impénétrables, que décrit en traits merveilleux Mickiewicz dans son poème de *Thadée*. « Qui scrutera les profondeurs infinies des forêts lithuaniennes?... Le pêcheur entrevoit à peine du rivage le fond de la mer, le chasseur parcourant la lisière des forêts de la Lithuanie connaît à peine leur contour et leur physionomie extérieure. Quant à leur cœur, c'est un mystère insondable; on ne sait pas ce qui s'y passe. » Au centre de l'immense forêt aux arbres touffus, aux détours infinis et coupés de marais invisibles, une légende populaire place comme un sanctuaire, comme une contrée inconnue, où sont déposées les semences de toutes les plantes, où il y a un couple de chaque espèce d'animaux. Ces animaux, qui se reproduisent sans cesse, ne périssent jamais par la main du chasseur. Quand ils sentent leur fin approcher, ils rentrent et rapportent leurs restes au cimetière commun, « et même le menu gibier, quand il est blessé ou malade, court s'éteindre au pays natal. » Image poétique et touchante de cet instinct qui fait qu'on aime à revenir mourir là où l'on est né, et qui devient un poignant regret pour le banni!

C'est dans une de ces forêts mystérieuses décrites par le poète que Mackievicz s'est établi et reste jusqu'ici inexpugnable, faisant rayonner ses détachemens et les ramenant toujours dans le camp invisible. Les soldats impériaux ont même fini par éprouver une sorte de crainte superstitieuse dès qu'ils approchent du bois. « La vue d'une forêt, écrit un officier russe, produit maintenant sur nos soldats une impression singulière qui ne s'effacera de longtemps; ils ont l'imagination tellement frappée qu'ils croient que chaque arbre abrite un insurgé. Une fois surtout nous étions sûrs d'avoir vu des rebelles, nous nous avançons, et ce que nous prenions pour des insurgés n'étaient que des ruches juchées très haut sur les arbres. » Et en réalité les forêts restent encore la citadelle de l'insurrection comme elles ont été son premier asile et son premier foyer, dans la Lithuanie aussi bien que dans le royaume.

Militairement, comme résistance active et armée, c'est dans ces bandes, dans le camp de ces chefs se succédant sans cesse au combat, dans ces scènes du champ de bataille que se concentre l'insurrection; politiquement, c'est dans ce gouvernement caché à Varsovie et par ce gouvernement qu'elle vit, qu'elle a vécu jusqu'ici depuis huit mois. Le mystère enveloppe ce pouvoir à la fois insaisissable et réel, se manifestant partout par ses agens et se dérobant lui-même. L'anonyme est son nom, et sa seule signature est le sceau avec les armes nationales. C'était sans doute une première condition de sûreté, et certainement la domination russe n'a pas peu contribué à développer cette habitude du secret, cette habileté dans l'action occulte; mais c'est aussi un phénomène moral qui dérive de tout un ordre d'épreuves intimes, qui peint une société réagissant sur elle-même avec une sorte de passion. On dirait que cette malheureuse Pologne, victime des ambitions étrangères et aussi de ses propres entraînemens, tient à se racheter et à rompre avec tout ce qui a pu être une cause de désastre. Aucun peuple n'a été plus accusé d'anarchie que la nation polonaise; aujourd'hui elle a des docilités extraordinaires, elle se discipline volontairement et elle obéit à un gouvernement qu'elle consent même à ne pas connaître. Dans la vie publique telle qu'elle était organisée autrefois, avec sa royauté élective et ses libertés orageuses, tout était merveilleusement propre à favoriser l'ambition, les rivalités des familles se disputant la couronne, l'action individuelle, l'excès de la personnalité, et c'est ce qui a rendu infructueux les efforts d'une nation condamnée à être perpétuellement dominée, passant d'une convulsion à une autre convulsion, trop forte pour mourir, trop divisée et trop faible pour ressusciter. Aujourd'hui les souffrances et les humiliations qui sont résultées d'un tel régime ont provoqué par une réaction énergique une tendance toute contraire, et chez un peuple d'une nature poétique il était simple que cette tendance nouvelle eût pour précurseur un poète, ce *poète anonyme* dont la nation s'est inspirée pendant près de vingt ans. Dans la vie active et politique elle-même s'est développée bientôt et a grandi cette idée du patriotisme désintéressé, du renoncement à la gloire personnelle. La Société agricole, qu'était-elle autre chose qu'une vaste société anonyme avec un seul nom connu? Partout où il y a eu des Polonais, ce sentiment est allé grandissant, et l'insurrection actuelle est venue lui communiquer une nouvelle force en lui offrant l'occasion de se déployer dans des proportions plus larges. C'est ainsi que les chefs militaires eux-mêmes, dès qu'ils entraient dans la lutte, renonçaient le plus souvent à leur personnalité. Sierakowski s'appelait Dolenga. Le chef mort tout récemment dans le palatinat de Lublin ne s'appelait pas

Lelewel : c'était le directeur d'une fabrique de Varsovie, qui avait demandé l'autorisation de prendre le nom du patriote de 1830, de l'historien de la Pologne. Beaucoup d'autres noms qui retentissent quelquefois ne sont que des fictions. C'est ainsi surtout que s'est formé ce gouvernement, dont l'anonyme est la loi, l'originalité morale et la nécessité.

Je lisais récemment une lettre, venue de Varsovie, où cette tendance de la Pologne contemporaine et ce caractère du gouvernement de l'insurrection se trouvaient caractérisés avec une saisissante simplicité. « Pendant deux cents ans, disait-on, les grandes familles polonaises se sont jalousées, parce que chacune ambitionnait la couronne, et voilà que de notre temps il se forme en Pologne un gouvernement qui n'excite aucune jalousie, que toute ambition voit sans crainte. Ses ordres s'exécutent comme jamais ordres d'un pouvoir politique n'ont été exécutés, et nul ne sait le nom de ceux qui le composent. Ceux pour qui la puissance politique est inséparable d'une certaine ostentation extérieure, qui ne se figurent un ministre que logé dans un palais, au milieu d'une nuée de serviteurs, ceux-là ne peuvent comprendre l'existence de ce gouvernement dont les membres sont obligés de ne se distinguer en rien des autres citoyens. Arriver au pouvoir, cela est d'ordinaire synonyme de gloire et de fortune; chez nous, le pouvoir, c'est le danger suprême, le fardeau suprême. On gouverne le pays le glaive sur la gorge. On commande, mais à la condition d'être à chaque moment prêt à monter sur l'échafaud. Si l'on pouvait comparer ce gouvernement à quelque chose, ce serait au gouvernement des temps primitifs de l'église. Pendant trois siècles, les chefs suprêmes de la chrétienté étaient forcés de rester ignorés. On les connaissait, on respectait leur personne au fond des catacombes; au grand jour, sur la place publique, le pape lui-même ne se distinguait en rien des pauvres chrétiens qui habitaient alors les faubourgs de Rome. » On voit ici ce mélange de foi patriotique et de dévouement réfléchi s'alliant à un certain mysticisme ingénieux.

Ce qui est vrai, c'est que ce gouvernement ainsi constitué sous sa forme anonyme commande bien réellement, comme on le dit; il multiplie les actes, les décrets, les proclamations. Il a su acquérir une puissance que la Russie elle-même a fini par ne plus nier, parce qu'elle la rencontre sans cesse autour d'elle, devant elle, se mêlant à son action, la combattant pied à pied, annulant ou modifiant ses règlemens. Il y a toute une organisation qui s'étend à la Lithuanie et à la Ruthénie, en laissant néanmoins à ces deux parties de la Pologne insurgée une certaine autonomie, et au-dessous de cet organisme supérieur il y a des ministères ou directions, —

intérieur, finances, guerre, relations extérieures, police. La direction de la presse, germe d'un futur ministère de l'instruction publique, a pour le moment la mission de rectifier les fausses nouvelles, de réagir sur l'opinion publique et de surveiller les publications privées. L'administration des provinces a été refondue et organisée sur le modèle des anciens palatinats, en laissant absolument de côté la division russe en gouvernemens. Il y a aujourd'hui huit palatinats dans le royaume, treize dans la Lithuanie et la Ruthénie, des districts, des arrondissemens, et à peu près quatre mille paroisses ou communes. Chaque palatinat a son gouverneur, chaque district a son chef. La ville de Varsovie a même son administration particulière, et cette machine étrange fonctionne régulièrement; elle a a sa hiérarchie d'employés, son action quotidienne.

L'activité de ce gouvernement a été, tout simplement prodigieuse en six mois, et elle a eu un double but : d'un côté frapper la Russie d'impuissance en détruisant ou paralysant tous ses moyens d'action, de l'autre créer et organiser les ressources nationales. Les moyens d'action de la Russie, le gouvernement occulte les a atteints directement et singulièrement en opposant à la police ennemie une police plus habile, qui voit tout, qui sait tout, qui est arrivée parfois à intercepter des dépêches destinées au grand-duc Constantin ou émanées de lui, en défendant de payer les impôts au gouvernement russe, de faire des contrats avec lui, de lui livrer des fournitures, en faisant saisir des fonds jusque dans les caisses du trésor public à Varsovie, en frappant d'inaliénation toutes les propriétés nationales et en abolissant la loterie. L'action nationale, le gouvernement l'a organisée et développée en se substituant lui-même en réalité au gouvernement russe dans l'administration des provinces, dans le prélèvement des contributions, en se manifestant par tout un ensemble d'actes à l'intérieur et par les agences diplomatiques qui représentent la Pologne au dehors. Ce qui est plus curieux que l'existence même de ce gouvernement et ce qui seul le rend possible, c'est la spontanéité et la facilité avec lesquelles le pays tout entier lui obéit. Il y a eu plus d'une fois des ordres dont on ne comprenait pas le sens parce qu'ils ne pouvaient être expliqués ou qui semblaient inutiles et qu'on ne respectait pas moins. L'acte qui est resté, je crois, le plus sans effet a été à un certain moment l'ordre donné aux habitans de ne plus se servir des chemins de fer et aux employés polonais de ces chemins de donner leur démission. C'est une exception. Le gouvernement a interdit de voyager sans un passeport scellé de son sceau; tout le monde s'est servi du passeport; il y a eu même des Russes résidant en Pologne qui se sont munis de cet étrange sauf-conduit délivré par des in-

surgés. Il suffisait, pour avoir le passeport, de déposer sa demande à un endroit indiqué. Je crois même que le comité a fait au grand-duc Constantin, lors de son départ, la politesse de lui envoyer des passeports pour sa sûreté.

Le fait le plus extraordinaire sans nul doute a été le succès du gouvernement national dans le recouvrement de l'impôt, succès qu'on a pu appeler miraculeux. Ce n'était nullement un acte capricieusement imaginé et arbitrairement accompli : un décret avait établi l'impôt. Les bulletins étaient faits dans une forme régulière et sur des données assez positives. Tout le monde a payé l'impôt. Il n'y a pas longtemps, dans un des palatinats il ne restait qu'une somme relativement minime, un peu plus de 100,000 francs, en retard; des fonctionnaires du gouvernement russe, le gouverneur de la banque, le directeur de l'intérieur, ont eux-mêmes reçu leurs bulletins et se sont exécutés. Le voyageur anglais dont je parlais, et qui a visité récemment la Pologne, raconte une circonstance qu'il n'ose garantir, tant elle semble surprenante : c'est que le grand-duc Constantin lui-même aurait payé la contribution, fixée à 10,000 roubles, dans des conditions assez imprévues, il est vrai. Le grand-duc reçut un jour son bulletin, et il envoya un de ses aides de camp porter la somme requise en donnant en même temps à la police l'ordre de cerner secrètement la maison indiquée comme lieu de paiement. L'officier trouva un vieillard qui prit la somme et passa dans une autre chambre pour faire une quittance. Ne voyant revenir personne, l'officier appela la police, pénétra dans l'appartement voisin : il n'y avait qu'une institutrice tout étonnée; l'homme avait disparu, et le propriétaire de la maison protesta qu'il ne connaissait rien de ce vieillard. Ce qui ajoute à la bizarrerie du fait, c'est que, lorsque l'officier revint un peu confus au palais, la quittance était déjà entre les mains du grand-duc.

Il en est ainsi de tout. Un jour les autorités russes veulent détruire une maison pour les besoins de la stratégie. On appelle des ouvriers; mais les ouvriers ont reçu l'ordre de refuser leur concours, et pas un ne paraît. La maison n'est pas sauvée, mais il faut employer des soldats. Le jardin de Saxe est un lieu de réunion à Varsovie, où tous les étés on fait de la musique. Cette année, on ne négligeait pas de se mettre en règle en demandant une autorisation au gouvernement national, qui ne la refusait pas, à la condition toutefois qu'on ne jouerait pas de la musique légère et joyeuse. Un jour on s'oublia, on se mit à jouer une mazurka; on avait à peine commencé que le chef d'orchestre reçut un billet lui prescrivant de cesser et de ne plus faire de musique désormais. On cessa aussitôt; rien ne put déterminer les musiciens à continuer, et depuis on n'a plus fait de musique.

S'il est une chose enfin de nature à révéler la puissance de ce gouvernement, c'est cette sommaire et redoutable justice qui s'accomplit quelquefois en son nom. Trouver jusqu'à des exécuteurs volontaires, c'est résoudre un singulier problème que n'a pas résolu, quant à elle, la Russie, qui a trouvé un refus de concours jusque dans le bourreau, et qui a été obligée d'y suppléer par ses soldats. C'est là sans doute le côté sombre de cette action occulte. Il faut dire pourtant que le gouvernement de Varsovie n'agit que pour sa défense, que ses rigueurs n'ont atteint en général que des espions et des traîtres, qu'il a prévenu assez souvent avant de recourir au châtiment, que, même en cette extrémité, il y a une sorte de régularité, un jugement, une sentence publiée et affichée. Alors l'exécution est terrible et foudroyante. On a vu l'exemple de cet agent de la police russe qui, condamné à mort à Varsovie, croyait pouvoir se sauver à Pétersbourg, et qui là même, jusque dans la capitale de la Russie, était suivi par la redoutable justice qui le frappait. Les journaux sont certes aussi une des manifestations les plus curieuses de cette situation extraordinaire. Outre le journal officiel, *l'Indépendance* (*Niepodleglosc*), et sans parler des journaux qui paraissent dans la Lithuanie et dans la Ruthénie, on compte à Varsovie une multitude de feuilles, *le Mouvement, le Journal national, la Pologne, l'Aigle blanc, la Voix du Prêtre, la Cloche religieuse, le Réveil des chants nationaux.* Tous ces journaux sont imprimés, distribués, vendus; ils vont jusque dans les provinces. Comment s'impriment-ils? Quelques-uns pourtant sont d'une exécution assez soignée, d'une dimension comparable à celle de nos journaux, et supposent un matériel assez considérable, assez varié.

Il y a encore aujourd'hui en Europe bien des esprits pour qui ces faits n'ont rien de possible, et ne sont que le roman passionné et sincère d'imaginations douloureusement exaltées, qui ne peuvent arriver à comprendre tout ce mouvement de choses : gouvernement insaisissable, ordres qui s'exécutent, impôts méthodiquement perçus, journaux qui se publient en face et sous les yeux mêmes d'un pouvoir formidablement armé. D'abord pour l'impôt il n'y a pas à douter : les journaux russes eux-mêmes en ont parlé plus d'une fois. « Le gouvernement clandestin, a dit *l'Invalide*, continue à percevoir les impôts avec une énergie croissante. Les Russes ne sont pas exemptés : un propriétaire russe, M. M..., nous a montré un imprimé qu'il avait reçu, et qui était revêtu du sceau du gouvernement national. » En outre, à un point de vue supérieur, et sans s'arrêter à des détails, le secret de cette situation est bien simple : il est dans la complicité universelle, il est dans l'impuissance radicale d'une domination réduite à l'isolement et à l'embarras de la force au milieu d'une nation à laquelle elle est restée absolument étrangère, dont elle n'est

jamais parvenue à atteindre l'intégrité morale. Si le gouvernement russe se sert de Polonais, il risque d'être enveloppé par la trahison; s'il se sert de Russes, ses agens ne connaissent ni le pays, ni son esprit, ni ses mœurs, ni même souvent sa langue. Un instant, dit-on, il a fait venir à Varsovie des agens prussiens qui ont été encore plus impuissans. Les uns et les autres passent à travers une société où il suffit d'un signe, d'un geste, pour se comprendre, où tout sert de ralliement, la couleur des vêtemens, la forme de la coiffure, où il y a une sorte d'émulation spontanée à déjouer tous les efforts, à favoriser tout ce qu'on suppose émané du gouvernement clandestin, où l'on est arrivé enfin à cette conviction, que tout faire pour le pays et se prêter à tout, ce n'est nullement conspirer. On ne conspire pas en Pologne, on fait partie de l'*organisation nationale*, même souvent sans connaître les organisateurs. Il en est résulté cet état merveilleusement caractérisé par un mot attribué au général de Berg peu après son arrivée à Varsovie : « Eh bien! lui aurait dit le grand-duc Constantin, avez-vous découvert quelque chose? — J'ai fait une découverte importante, répliqua de Berg, c'est que, hormis votre altesse impériale et moi, tout le monde ici fait partie du comité. » L'ouvrier qui imprime un journal, l'enfant qui le distribue, le passant qui le lit, le contribuable qui paie l'impôt, celui qui exécute un ordre comme celui qui le donne, tout le monde est de l'organisation nationale.

Et cette attitude de toute une population s'explique elle-même par une sorte d'exaltation naturelle qui est devenue l'essence d'une société que la compression a surexcitée sans la dompter. On finit par vivre dans le feu comme dans un élément assez normal. La perspective de la mort ou de la Sibérie n'est plus rien. Les femmes comme les hommes, plus encore que les hommes, ont le mépris du danger et de la vie, témoin cette mère héroïque, la comtesse Plater, venant d'assister à l'exécution de son fils, le jeune Léon Plater, et disant à ses filles en larmes : « Imitez-moi, mes enfans, je ne pleure pas, moi. Oh! si mon fils eût tremblé devant les balles moscovites, je pleurerais; mais je l'ai vu dans la prison, je l'ai vu sur la place du supplice ferme et confiant en Dieu. J'ai prié avec lui, je l'ai béni, je l'ai vu mourir en homme de cœur et en chrétien. Ne pleurons pas la victoire du martyr : imitons son courage et restons dignes de lui! »

Celui que vous avez vu hier encore est aujourd'hui à la citadelle, peut-être pendu; demain ce sera votre tour, et on continue. On s'est si bien accoutumé à cette atmosphère qu'on n'y songe plus. J'ai entendu un Polonais, venu en passant à Paris, dire tout simplement : « Il me semble extraordinaire de songer tous les soirs ici que

je me retrouverai le lendemain matin libre et vivant. » Certes Varsovie a été cruellement éprouvée et l'est chaque jour davantage, et cependant jusqu'à ces derniers temps tout suivait son cours. Le mouvement et l'aspect n'avaient point changé. Rien ne dénotait que c'était là une ville au sein de laquelle se livrait le combat le plus dramatique et qui d'un instant à l'autre pouvait s'enflammer. Parce que cette éclatante revendication d'indépendance a pris nécessairement la forme insurrectionnelle, on s'est hâté d'y voir une œuvre de propagande révolutionnaire et socialiste. La Russie était la première intéressée à la représenter ainsi, et elle n'y a pas manqué; d'autres y ont cru. En réalité, il n'y a point eu de révolution moins révolutionnaire, si j'ose ainsi parler. Où donc est ce caractère? Est-ce dans le décret qui donne aux paysans les terres dont ils avaient la jouissance? C'était la solution polonaise de la question des paysans, et c'est la Russie qui l'a seule ajournée. Il y a longtemps que les propriétaires eux-mêmes en Pologne ont adhéré à ce principe. — Est-ce le décret d'abolition de la loterie qui est révolutionnaire? Est-ce le décret qui abolit les confiscations russes? — Ce qu'on peut dire au contraire, c'est qu'en général ce gouvernement anonyme, né d'une immense crise, vivant au milieu des difficultés les plus redoutables, a évité tout ce qui pouvait ressembler à une atteinte aux principes sur lesquels repose la société européenne. Parce que l'insurrection polonaise a retenti dans tous les cœurs libéraux en Europe, et a eu pour premiers auxiliaires les émigrés qui l'avaient attendue, qui avaient travaillé, comme c'était leur droit, à préparer la délivrance de leur patrie, la Russie s'est efforcée de la signaler comme une œuvre cosmopolite dont toute la force était dans l'impulsion qui lui venait du dehors, qui était fomentée et dirigée par des exilés. Une des choses curieuses du mouvement polonais au contraire, c'est son caractère tout intérieur, et on pourrait dire que le gouvernement de Varsovie a mis un soin presque jaloux à maintenir ce caractère sans repousser les complicités généreuses qui s'offraient à lui et sans rechercher aussi les auxiliaires européens compromettans, en reconnaissant l'émigration comme la personnification extérieure naturelle de la révolution naissante, et en se réservant l'indépendance de son action intérieure. Tout a été spontané dans cette œuvre réellement nationale, et je ne sais s'il y a rien de comparable à cet énergique travail d'une société se reconquérant elle-même en quelque sorte, se débattant pendant huit mois seule, avec ses propres ressources, arrivant à dissoudre une domination ennemie et à se substituer à elle sous ses propres yeux, en face de ses irritations et de ses répressions.

C'est là en effet le caractère de cette lutte inégale et dramatique

où, en présence de cette Pologne personnifiée dans ses chefs de bandes et dans son gouvernement anonyme, la répression en vient à se sentir impuissante, s'irrite de son impuissance, et, après avoir commencé par des tentatives de répression partielle et préventive, finit par une politique d'extermination appliquée à tout un pays. Un fait assez sensible à travers tout, c'est que la Russie, dans le premier instant, a été évidemment surprise de son propre ouvrage et des résultats de sa politique. Elle ne croyait pas à une explosion si prochaine. Elle pensait au contraire détruire la possibilité même de tout mouvement sérieux en Pologne et étouffer d'un coup l'agitation en prenant les devans par un acte qui décimait la population intelligente et virile. Si une insurrection pouvait naître de là, elle n'y voyait qu'une échauffourée sans péril pour elle, qui ne pourrait que lui offrir l'occasion d'en finir avec le fantôme polonais. Ce qui est plus étrange encore, c'est qu'en tentant cette aventure, en faisant ce recrutement que le prince Gortchakof a regretté depuis dans une conversation avec lord Napier, — peut-être uniquement parce qu'il n'avait pas réussi, — le gouvernement russe ne croyait pas moins faire une chose simple, naturelle et permise. Que voulait-on après tout? « Se débarrasser, comme on l'avouait, d'une quantité d'individus malintentionnés, » pour pouvoir ouvrir une voie à l'accomplissement pacifique des réformes. On ouvrait une voie de légalité et de progrès en violant les lois qui existaient déjà et en mettant le feu à un pays! Ce qui achève enfin de caractériser cette politique, c'est qu'après avoir jeté le défi à ce pays et l'avoir mis en feu, la Russie, se dévoilant tout à coup, en est venue à chercher dans ce résultat sanglant provoqué par elle le prétexte d'un système coordonné et gigantesque de destruction. Ici, après avoir trouvé devant elle la Pologne indignée et frémissante, elle a rencontré l'Europe, je veux dire l'Europe diplomatique. Du même coup elle ravivait la question polonaise tout entière sous sa double forme, et d'elle-même elle se plaçait dans cette extrémité où sa domination n'avait plus désormais, aux yeux de l'Europe attentive et remuée comme aux yeux de la Pologne en armes, d'autre titre que la force. Tout ce qu'elle tenterait désormais ne serait plus l'acte d'un pouvoir régulier défendant un ordre revêtu d'un caractère quelconque de légalité; ce serait l'œuvre de la force entrant en lutte avec les sentimens les plus irrésistibles, avec l'image même du droit se relevant en Europe.

En réalité, dans cette carrière qu'elle a ouverte de sa propre main, la Russie a commencé par l'impuissance. Ce n'est pas cependant qu'elle ne fût très suffisamment armée. Elle a jeté jusqu'à 250,000 hommes en Pologne; dès les premiers mois, elle avait

déjà, combattant ou arrivant en toute hâte, 95,000 hommes d'infanterie, 12,000 hommes de cavalerie régulière, 10,000 Cosaques et 8,000 artilleurs avec 200 bouches à feu dans le royaume, sans compter les troupes amassées dans la Lithuanie et dans les autres provinces polonaises. Cette armée avait naturellement toutes les ressources d'armes perfectionnées, tous les moyens de guerre dont dispose un des plus puissans états militaires. L'insurrection ne comptait pas encore plus de 20,000 hommes rassemblés spontanément, n'ayant d'autre discipline que le lien du désespoir et de l'enthousiasme patriotique, mal vêtus, à peine armés et sans munitions. Et pourtant l'armée russe a été tout d'abord plus que battue dans des rencontres de tous les jours; elle s'est vue réduite à borner son occupation permanente aux villes principales, en hasardant tout au plus quelques colonnes dans les campagnes laissées aux insurgés; elle s'est sentie aussitôt débordée et déconcertée par le mouvement grandissant. Il lui a fallu plus de deux mois pour atteindre une armée qui se formait devant elle et autour d'elle, pour obtenir un avantage qui n'était décisif qu'en apparence, car ce n'était plus, après ces deux mois, une insurrection à dompter, c'était une nation tout entière à soumettre et à reconquérir.

Ce mouvement national tout-puissant et invincible, les généraux russes eux-mêmes ont peut-être contribué à le laisser grandir par le décousu de leurs opérations, par l'incertitude de leurs combinaisons et de leurs plans, surtout par une action qui semblait douter de son propre droit et de sa propre efficacité. Ils n'ont pas été habiles, je le veux bien, on l'a dit, et c'est leur faiblesse qui a fait un moment le succès de l'insurrection; mais ce qui a surtout donné au mouvement sa puissance et son énergique vitalité, c'est le caractère même des premières répressions, le déchaînement de toutes les passions d'une soldatesque laissée à ses instincts, l'excès de la violence dans l'impuissance; c'est enfin ce genre de guerre d'une armée se vengeant de n'avoir pu atteindre les insurgés sur les villages qu'ils traversaient et sur des populations sans défense, pillant et dévastant au lieu de combattre et laissant sur son passage la trace lugubre des scènes de Wengrow, de Tomaszow, d'Ojcow, de Siemiatycze, de Woislawice. L'impuissance de l'armée russe a tenu sans doute à la force incompressible de l'insurrection; mais elle est venue aussi en grande partie de ce système de guerre et de la démoralisation qui s'en est suivie. Une fois dans cette voie, la Russie ne s'est plus arrêtée, et si l'on voulait marquer le moment où l'excès d'une politique exaspérée par l'impuissance d'une action régulière n'a plus de bornes, ce serait l'heure où, cette vaine amnistie du 1er mai écartée, Berg étant à Varsovie, Mouravief à Wilna, Dlotowski à Duna-

bourg, Annenkof dans l'Ukraine, la Pologne est renfermée dans cette sorte de quadrilatère d'une répression sanglante et véritablement incendiaire.

Le trait essentiel de cette répression ascendante, c'est d'être, je n'oserais dire une guerre, — une chasse à tout ce qui est suspect non-seulement d'être dans l'insurrection, mais de pactiser secrètement avec elle, de porter un cœur polonais; c'est de n'être plus qu'une succession de scènes terribles où le gouvernement russe lui-même se fait un promoteur d'anarchie par la licence effrénée de ses soldats et par la nature de sa politique. La guerre, il faut le dire, c'est désormais le ravage et le meurtre organisés, et les contrées où il y a le plus de sécurité sont celles que les insurgés occupent en force. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les documens officiels qui parlent. Une multitude de rapports des autorités provinciales répètent avec une monotonie désespérante : « Les insurgés sont passés hier, ils n'ont point fait de mal; les troupes impériales sont arrivées aujourd'hui, elles ont commis des excès regrettables. » C'est le consul anglais, le colonel Staunton, qui le dit : « Je n'ai pas encore entendu parler jusqu'ici d'excès commis par les insurgés; ils ne font que prendre les armes, la nourriture et les chevaux dont ils ont besoin... De nombreux récits retracent les excès et les cruautés des troupes russes... » Un jour, dans le gouvernement de Kowno, sur la route de la petite ville de Soloki, deux compagnies d'infanterie et une *sotnia* de cosaques passent près du domaine de Lodz, propriété d'un enfant mineur. Quelques cosaques somment le gérant, qui était couché, de leur livrer une voiture, et comme celui-ci n'avait pour le moment que des chevaux à leur offrir, ils commencent par le rouer de coups, puis le jettent sur un des chariots de la colonne en marche. D'autres soldats arrivent, et on met le feu aux bâtimens; on poursuit tous les gens de la maison à coups de fusil. Six personnes tombent mortes, six sont blessées. La femme du gérant paraît, tenant un enfant dans ses bras; elle n'échappe au meurtre que par hasard, et les soldats s'en vont, laissant les bâtimens en flamme, abandonnant les morts et les blessés, emmenant les autres gens du domaine prisonniers. Un autre jour, l'intendant d'une propriété, rencontrant sur son chemin un détachement impérial, met son cheval au galop et court au village. Par malheur il est midi en ce moment, et la cloche de l'église retentit. Le détachement accourt, prétend que c'est l'intendant qui a couru pour faire sonner le tocsin, et se jette sur les habitans étonnés, pillant et incendiant leurs maisons. Depuis, on a mieux fait : un village est-il soupçonné d'avoir prêté secours aux insurgés, une colonne arrive, dévaste, détruit tout par le fer et le feu, et la population tout entière est

transportée en Sibérie. Chaque jour ce sont des scènes semblables.

Ce n'est pas là cependant ce qu'il y a de plus caractéristique dans les procédés russes. Ce qu'il y a de plus redoutable, c'est cette politique de destruction calculée et implacable attaquant une nationalité, toute une société dans sa religion, dans son intelligence, dans sa constitution morale et matérielle, et comme les anciennes provinces polonaises incorporées à l'empire, la Lithuanie et la Ruthénie, sont celles qui tiennent le plus au cœur des Russes, qu'ils s'attachent le plus obstinément à représenter comme une terre russe, c'est dans ces provinces que s'est déployé tout d'abord avec le plus d'intensité ce système personnifié à Vilna par Mouravief, ce vieillard qui emploie ce qui lui reste de vie à amasser sur sa tête le désespoir d'un peuple. Il ne suffit plus, — et je ne fais que résumer les circulaires du proconsul de la Lithuanie, — il ne suffit plus de ne point être dans l'insurrection; il faut dénoncer ceux qui y prennent part, révéler la composition des bandes, leurs points de rassemblement, les noms de leurs chefs, « sans qu'aucun lien du sang et de parenté puisse être pris en considération, » c'est-à-dire qu'il faut que les mères dénoncent leurs enfans, les femmes leurs maris. S'absenter, être dans une ville est un crime; il faut être sur sa propriété pour attendre les troupes au passage, pour leur fournir les vivres dont elles ont besoin, les indications qu'elles réclament, sauf à être exposé alors au sort des propriétaires de Woislawice ou de Lodz. Si un meurtre est commis, si les insurgés se sont ravitaillés sur une terre, tous les habitans sont complices et responsables, et au bout de chacune de ces prescriptions il y a pour sanction invariable la mort, la déportation en Sibérie, la confiscation.

Chaque jour a eu sa liste funèbre de fusillés et de pendus de tous les rangs, de toutes les classes, de tous les âges. Il y a des maréchaux de la noblesse comme Vincent Biallozor; il y a des ouvriers, il y a des étudians, même des femmes et des prêtres. Nulle part peut-être plus qu'en Lithuanie le clergé catholique n'a compté de victimes, depuis l'évêque de Wilna, déporté au fond de l'empire comme l'archevêque de Varsovie, jusqu'à ce jeune vicaire Iszora, qui est allé avec une sérénité courageuse se livrer au bourreau pour sauver son curé, emprisonné et près d'être pendu à sa place. Ces exécutions se comptent par centaines; les déportations en Sibérie ne se comptent plus, elles se font par masses obscures. Chaque jour aussi a eu sa liste de confiscations. On comptait déjà, il y a deux mois, dans le seul gouvernement de Wilna, 397 personnes dont les biens ont été séquestrés; 192 appartiennent à la classe des grands propriétaires fonciers, 145 sont de la petite noblesse, de la bourgeoisie et même des paysans; on voit sur cette liste 8 arbitres ou

juges de paix, 15 prêtres, 5 médecins, 10 fonctionnaires, etc. Parmi ces spoliés, il y en a 100 qui ont été atteints pour révolte à main armée, 22 pour avoir « participé » à l'insurrection, 37 sur le soupçon « d'avoir été favorables au soulèvement, » 17 parce qu'un de leurs enfans est au nombre des insurgés, 34 pour avoir fourni des vivres à une bande, 10 pour avoir quitté leur demeure sans autorisation, 7 parce que « le gouvernement ignore ce qu'ils sont devenus, » 1 parce qu'il est sorti de chez lui la nuit; un des plus riches propriétaires du pays a été frappé pour avoir été déjà transporté à Viatka et pour « les mauvais desseins qu'il a nourris. » Les arrêts officiels se taisent sur les motifs de 75 séquestrés. Les biens sont ravagés; on y met un employé russe, ou à défaut d'un employé le malheureux qui s'est fait dénonciateur, et ici se révèle cette audacieuse pensée d'en finir en étouffant l'insurrection de nationalité dans une guerre sociale, en poussant les classes les unes contre les autres, et dans tous les cas en tentant l'expropriation en masse de la société polonaise.

Confisquer les biens des Polonais, ce n'est point certes ce qui est nouveau; prendre ces biens et les offrir comme prix de la délation aux paysans, dont la masse a d'ailleurs résisté à cette tentation corruptrice, c'est là ce qui constitue une politique nouvelle. Rien n'est plus curieux qu'une circulaire du général Mouravief qui est le résumé de tout un système. « Dans l'insurrection actuelle, dit l'étrange législateur, il se trouve parmi les personnes de diverses classes qui y prirent part un grand nombre d'hommes appartenant à la petite noblesse et même d'*odnovortsi*, qui ont la prétention de descendre de familles jadis nobles. Ces personnes se trouvent pour la plupart domiciliées sur des terres appartenant à des associations de paysans, soit de la couronne, soit temporairement obligés; elles abandonnent leur domicile et se joignent aux rebelles ou portent secours aux bandes de rebelles en leur fournissant des provisions, en cachant aux autorités militaires le lieu de leur retraite et en donnant asile à des gens malintentionnés. Trouvant juste de retirer à ces personnes *le droit de jouir des avantages et des profits réservés à la classe paysanne fidèle* au milieu de laquelle ils vivent, j'ordonne que les terrains et métairies où sont établis des *odnovortsi*, des hommes de petite noblesse et autres personnes de basse condition, soient immédiatement confisqués aux individus qui se sont joints aux rebelles ou qui sont convaincus de leur prêter la main, et que les terrains soient donnés, avec tout ce qu'ils renferment, aux sociétés de paysans de la couronne ou de paysans temporairement obligés dont les coupables font partie, aux conditions suivantes : 1° les sociétés devront accorder la jouissance de ces terrains aux

paysans qui n'ont pas reçu de champs en partage; 2° ces terrains devront être distribués par les sociétés aux paysans qui se distinguent par l'honnêteté de leur manière de vivre, et de préférence à ceux qui ont rendu des services particuliers en aidant à poursuivre et à anéantir les rebelles; 3° l'entrée en possession de ces terrains n'aura lieu que par décision de la communauté... » Je supprime les recommandations faites aux paysans de courir sus aux malintentionnés, tels que gentilshommes, prêtres, propriétaires, sauf, s'ils ne le font pas, à être dépouillés eux-mêmes de leur part des biens de la communauté.

Ce fragment est doublement précieux. D'abord il met à nu dans un éclair sinistre cette prétention obstinée de la Russie à représenter la Lithuanie comme une terre russe par l'assimilation de constitution territoriale. La commune dont Mouravief fait le pivot de son système, « non la commune occidentale formant une agglomération d'individus propriétaires, selon l'expression de M. Bakounine, mais la commune économiquement solidaire, seule propriétaire de la terre, » cette commune est effectivement le fait social de la Russie; elle n'existe pas en Lithuanie, de telle sorte qu'en dehors de toute autre considération, si l'on veut saisir la vraie frontière entre les deux pays, entre les deux sociétés, on peut dire que là où la commune existe, c'est la Russie, et là où elle n'existe pas, c'est la Pologne.

N'aperçoit-on pas en outre dans toute sa nudité cette théorie qui dépouille absolument la propriété de son caractère individuel et de son droit inaliénable pour en faire une récompense gracieusement accordée par le tsar ou retirée à volonté? On sourit tristement quand on rapproche de ces faits les accusations de socialisme dont on cherchait à flétrir à l'origine l'insurrection polonaise et ce que disait le prince Gortchakof dans ses conversations avec lord Napier, lorsqu'il parlait pour l'Europe. « Le prince, dit lord Napier, représenta cette insurrection comme un soulèvement de la classe la plus pauvre de la noblesse, des artisans des villes et des membres cosmopolites de la conspiration révolutionnaire du dehors. Il me dit que pas un propriétaire foncier de quelque importance n'avait pris part à la révolte, dont le caractère socialiste était démontré par la proclamation du comité de Varsovie, qui accorde aux paysans la pleine propriété des terres qu'ils occupent. Les paysans, d'après le prince, sont demeurés favorables au gouvernement, et cette disposition se changerait en assistance active, si le gouvernement impérial entretenait la moindre espérance d'une confiscation des terres en leur faveur, ou même cessait de soutenir les droits des propriétaires. Le vice-chancelier ajouta avec beaucoup

d'emphase que l'empereur n'avait jamais cédé, depuis le commencement de l'insurrection, au moindre sentiment d'impatience... » Le prince Gortchakof se trompait sur un point essentiel : ce n'est pas de l'Occident que le socialisme arrive vers la Russie, c'est de la Russie qu'il arrive vers l'Occident, conduit par ces *raskolniks* auxquels on a livré un moment les propriétés dans la Livonie polonaise et par ce Gracchus tartare qui saccage la malheureuse Lithuanie.

Il y a là dans ces circulaires de Mouravief, qui mériteraient d'être recueillies, tout un code, toute une littérature de l'expropriation, de la dépossession violente. Vienne maintenant dans l'empire même un autre Pougatchef conduisant les paysans à l'assaut de la propriété russe, il n'a qu'à puiser dans ce code. Et comme le grotesque se mêle souvent aux choses sanglantes, après Mouravief survient un chef militaire de Wilkomir qui, lui aussi, a ses circulaires, qui, lui aussi, s'adresse aux prêtres et aux propriétaires. Quant aux prêtres, qui ont « un penchant avéré au brigandage et à la rébellion, penchant commun à tout le clergé catholique, depuis le saint-père Pie IX et les cardinaux à Rome jusqu'au dernier desservant de la plus pauvre église de Lithuanie, » quant à ces prêtres, ils devront aller avec la croix et l'Évangile au-devant des insurgés, pour les soumettre même au risque de leur vie. S'ils ne le font pas, ils seront jugés et exécutés. « S'ils font cela, ajoute cet étrange proconsul, je m'empresserai de rapporter leurs exploits à l'évêque de Wilna et au pape Pie IX à Rome, pour que ces prêtres martyrs n'aient pas trop longtemps à attendre leur canonisation. » Pour les propriétaires, ils sont invités à faire des concessions aux paysans, à se bien conduire, sinon on ira « faire un peu le ménage de leurs propriétés à leur place. » On mettra sans retard sous séquestre les biens « de ceux qui seront reconnus décidément incapables de gérer leur fortune, » et on emploiera leurs revenus à étouffer la rébellion.

Voilà le régime auquel toute une nation est soumise depuis huit mois. Et par une logique naturelle, irrésistible, ces scènes deviennent chaque jour plus lugubres. Ce qui se fait à Wilna et à Dunabourg se fait aussi à Varsovie. On a vu tout récemment le sac sinistre des palais du comte André Zamoyski : un attentat est commis contre le général de Berg devant un de ces palais. Qu'on admette, si l'on veut, une irritation du moment, une répression instantanée; mais ce n'est pas même sous le coup de la première impression, c'est quelques heures après, que la soldatesque envahit le palais, pille, dévaste, saccage et arrête tout le monde, une population de plus de huit cents locataires. Il y avait un homme d'une grande science dans les langues orientales, M. Kowalewski, qui a

eu pour son malheur une destinée bizarre, qui a été d'abord autrefois déporté en Sibérie, ensuite gracié depuis le règne d'Alexandre II et envoyé comme professeur à Kasan, puis rappelé à Varsovie l'an dernier pour professer à l'université reconstituée, et qui a vu tous ses papiers, tous ses manuscrits dévastés et détruits. Il y avait un autre homme, le prince Thadée Lubomirski, connu pour sa bienfaisance et pour son savoir, qui, lui aussi, avait des livres, des manuscrits du plus grand prix : ceux-là ont eu le même sort, de même que les collections d'objets d'art et les bibliothèques du comte Zamoyski. Quoi encore? Il n'y a pas jusqu'à un piano ayant appartenu à ce pauvre Chopin, et qui n'a point certes désarmé les envahisseurs! Et tout, piano, collections, livres, manuscrits, meubles, tout a été jeté, entassé dans une cour, puis livré aux flammes. « La scène a commencé par le pillage pour finir par l'eau-de-vie, » suivant un mot du correspondant du *Times*, après quoi les maisons ont été confisquées et restent occupées militairement.

Je ne m'étonne pas que le grand-duc Constantin lui-même, associé à cette répression pendant plusieurs mois, ait fini par ressentir un certain dégoût, dont il a porté l'expression à Pétersbourg. On a essayé de voiler des dissentimens qui n'ont pas moins existé, dit-on. Le grand-duc n'était point d'accord avec ceux dont l'empereur subit l'influence. « Il faut un médecin, aurait-il dit, on veut un chirurgien, je ne serai pas cet homme. » Et il est parti précipitamment de Pétersbourg la veille même des fêtes de l'anniversaire du couronnement. Il est passé à Vienne assez sombre, fort dégoûté, pour aller tomber malade en Crimée. Le chirurgien opère aujourd'hui, et la Russie, dans cette voie où elle ne s'arrête plus, en allant d'excès en excès, ne fait que mettre à nu d'une façon plus éclatante sa situation, qui est celle d'une puissance virtuellement et moralement déchue en Pologne, n'ayant plus d'autre titre que la force et d'autre procédé pour se soutenir que l'extermination, condamnée par sa propre impuissance et par la nature des moyens qu'elle est réduite à employer : si bien qu'entre ces deux gouvernemens en présence à Varsovie et dans toute la Pologne c'est un pouvoir clandestin, anonyme, qui a l'apparence d'un gouvernement régulier plus que l'autorité russe elle-même.

Ainsi s'enflamme chaque jour et se déroule cette lutte, faisant du sol polonais tout entier le théâtre d'une poignante tragédie nationale, résumant d'un côté le duel intérieur de la Russie et de la Pologne, et d'un autre côté attirant invinciblement l'Europe de toute la force d'un intérêt d'humanité, de droit, de civilisation, d'équilibre universel. C'est là le résultat de ces événemens : ils placent la Russie entre la Pologne, qui se débat, qui se relève sous son

étreinte sanglante, et l'Occident, provoqué à regarder de nouveau en face l'inévitable problème; ils ont fait de l'insurrection polonaise une question qui dépasse les frontières pour devenir européenne. Européenne, elle l'était à coup sûr par tous les caractères de la lutte, par le retentissement de cette détresse héroïque d'un peuple dans l'opinion, par le rapport intime qui la lie à tout ce qui s'agite dans le monde, et par la nature même de la domination russe en Pologne. domination définie par des traités, limitée et balancée par un ensemble de garanties incorporées en quelque sorte au droit public. De plus, elle se présentait comme une question que l'Europe avait essayé de soulever au moment où elle évoquait la question italienne dans le congrès de Paris, en 1856, et devant laquelle elle ne s'était arrêtée que sur la foi des promesses, des engagemens moraux du gouvernement russe, offrant de faire pour la Pologne plus qu'on ne pourrait lui demander.

Ce n'était pas beaucoup cette tentative de 1856, c'était un germe caché dans le secret des délibérations d'un congrès, et c'était en outre la preuve palpable que l'Occident ne se désintéressait pas des affaires polonaises, laissées pour l'instant dans l'ombre et comme en réserve. En suivant la politique la plus malheureuse, la mieux faite pour enflammer la Pologne sans la satisfaire, en excitant des espérances aussitôt violemment déçues, en se rejetant sans cesse des concessions apparentes dans une recrudescence de répression, en tentant au dernier moment ce coup hardi du recrutement qui soulevait la Pologne, la Russie remettait tout à coup l'Occident en présence d'une situation qu'il avait essayé d'éluder. Elle ravivait une plaie, elle jetait un défi à l'opinion, toujours prompte à s'émouvoir, et elle rappelait sur elle, sur sa politique, sur le caractère de sa domination en Pologne, l'attention des gouvernemens. En un mot, elle créait une de ces complications qui impriment une secousse à l'Europe tout entière et s'imposent à toutes les politiques. Tant que l'insurrection n'en était qu'à sa première explosion et n'apparaissait que comme un soulèvement spontané aux proportions indistinctes, l'Europe cependant ne se hâtait point : elle était plus troublée, plus remuée et plus incertaine que résolue à une action diplomatique précise. L'opinion pouvait saisir aussitôt, par une inspiration instinctive, la portée de ce réveil irrésistible d'une nationalité; pour les gouvernemens, il n'y avait encore qu'un fait provoqué évidemment par la politique russe, attestant une fois de plus la condition misérable et impossible de tout un peuple, mais ne dépassant pas la mesure d'un mouvement local.

Comment cette situation changeait-elle rapidement? D'abord sans doute par la force, par le développement irrésistible et chaque jour

croissant d'une insurrection qui, après avoir été jugée impossible et insensée, en venait à tenir tête à une puissance redoutable; mais en outre c'est un incident imprévu qui venait mettre en relief le caractère européen de ces événemens en provoquant la diplomatie occidentale, en constituant une alliance de gouvernemens au service de la répression. C'est la Prusse voulant venir en aide à la Russie ou poussée par un sentiment effaré de son propre péril, c'est la Prusse qui risquait cette aventure en allant aux premiers jours de février signer à Pétersbourg une convention pour la répression commune de l'agitation polonaise. Désavouée depuis, morte aussitôt que née devant un sentiment universel de répulsion même en Prusse, cette convention de février, œuvre de M. de Bismark, n'était pas moins la porte par où la diplomatie entrait dans la question. Puisque la Russie et la Prusse s'isolaient de l'Europe et se liguaient de leur côté dans une action commune, l'Europe à son tour avait le droit de prendre un rôle dans ces événemens, d'élever tout au moins la voix.

Le droit, elle l'avait assurément sans cela; la convention russo-prussienne était une occasion, une sorte de mise en demeure, et c'est ainsi que le ministre des affaires étrangères de France, M. Drouyn de Lhuys, caractérisant cette œuvre mal venue, pouvait dire dans une dépêche qui marquait le point de départ de toute une situation : « L'inconvénient le plus grave de la résolution prise par la Prusse, c'est d'évoquer en quelque sorte la question polonaise elle-même... Jusqu'ici, l'insurrection était entièrement locale ; elle demeurait concentrée dans les provinces du royaume de Pologne. En intervenant d'une manière plus ou moins directe dans le conflit, le cabinet de Berlin n'accepte pas seulement la responsabilité des mesures de répression adoptées par la Russie; il réveille l'idée d'une solidarité entre les différentes populations de l'ancienne Pologne. Il semble inviter les membres séparés de cette nation à opposer leur union à celle des gouvernemens, à tenter en un mot une insurrection véritablement nationale. » Une fois sur ce terrain, la question grandissait naturellement d'elle-même. Se tourner vers la Prusse seule, c'était, selon une expression de lord Cowley, « laisser le grand coupable comparativement en dehors du blâme, » et c'est ainsi que la question, se dégageant de cette confusion première, de ces premiers embarras, se posait directement entre l'Europe et la Russie. Il y a une logique des choses supérieure à toutes les raisons et à tous les subterfuges diplomatiques. Ce qui est bien clair, c'est que, le jour où, en présence d'une nation soulevée pour son droit, l'Europe se tournait vers la puissance qu'elle appelait « le grand coupable, » elle avait fait un acte décisif, elle se faisait moralement l'alliée de l'insurrection naissante.

Étendre la main sur cette cause polonaise pour la ramener à la juridiction de l'Europe, c'était là l'évidente pensée d'un acte d'intervention diplomatique accompli à ce moment; mais sous quelle forme pouvait se produire cette pensée? Jusqu'à quelle limite pouvait aller cette intervention? Quelles étaient les puissances qui pouvaient se rallier sur un terrain commun, et dans quelles dispositions les événemens de Pologne trouvaient-ils par le fait ces diverses puissances? Il y en avait une d'abord de qui l'on ne devait rien attendre qu'une hostilité possible : c'est la Prusse, liée par cette récente convention de février, qui se serait changée depuis peut-être en une alliance plus active, si M. de Bismark ne se fût senti intimidé par l'opinion publique en Prusse et par le sentiment universel de l'Europe.

La Prusse du reste, la Prusse telle que la fait M. de Bismark, ne s'est nullement cachée. Non-seulement elle s'est toujours refusée à toute sollicitation collective ou isolée de concessions libérales à Pétersbourg; elle n'a même pas craint d'avouer que depuis deux ans elle n'avait cessé de donner des conseils contraires. Sir A. Buchanan, ministre anglais à Berlin, se charge de transmettre ces confidences à lord John Russell, à qui il écrit : « M. de Bismark dit... que ce qu'il m'a laissé entrevoir au sujet du dangereux voisinage qui résulterait nécessairement pour la Prusse d'une Pologne indépendante a dû me convaincre que le gouvernement prussien ne pouvait pas insister auprès de la Russie pour lui faire adopter des mesures dont l'inévitable tendance serait le rétablissement de la nationalité polonaise. Il dit que les concessions que le gouvernement de la reine recommande à l'empereur de Russie d'accorder à ses sujets polonais ne les satisferaient pas. Tout ce qu'ils obtiendraient aujourd'hui ne leur servirait que comme un moyen d'arriver à l'indépendance future et d'arracher les provinces polonaises à la Russie, à l'Autriche et à la Prusse. Le gouvernement de la reine ne saurait donc espérer que la Prusse puisse se joindre à lui dans les mesures qu'elle croyait conduire à un tel résultat... » Dans une autre occasion, sir A. Buchanan insiste, essaie de piquer M. de Bismark en lui montrant les sympathies européennes se retirant de la Prusse, et M. de Bismark répond « qu'il est impossible à la Prusse de changer la politique qu'elle a suivie depuis deux ans. Après avoir pendant tout ce temps averti l'empereur de Russie des conséquences inévitables des encouragemens aux aspirations nationales de la Pologne, la Prusse ne peut lui recommander maintenant d'accorder aux Polonais l'autonomie qu'on réclame. » La Prusse moins libérale que la Russie et gourmandant celle-ci pour ses encouragemens aux aspirations polonaises, voilà tout juste où M. de Bismark en était la veille de l'insurrection!

Ce qui était possible en présence d'une crise grandissante, c'était une intelligence entre la France, l'Angleterre et l'Autriche moralement et progressivement détachée de ce faisceau d'oppression dont la Pologne a été la malheureuse victime, et ici encore de singulières difficultés surgissaient à chaque pas. Je ne parle pas même de ces embarras intimes que les événemens des dernières années ont pu susciter, des souvenirs que la guerre d'Italie a pu laisser comme un nuage entre l'Autriche et la France, des défiances que l'annexion de la Savoie a pu faire naître entre la France et l'Angleterre, de ce malaise enfin qui travaille l'Europe tout entière et fait de toutes les politiques une véritable énigme. Au fond, devant cette question de Pologne se réveillant tout à coup de la façon la plus émouvante, ce qui semblait possible pour la France et l'Angleterre pouvait ne pas l'être également pour la cour de Vienne; les considérations qui avaient le caractère le plus sérieux pour l'Autriche pouvaient avoir moins de valeur ou être tout à fait indifférentes pour les deux autres puissances. Pour la France, rien n'était plus simple que de répondre à cet appel d'une nation aspirant à revivre et de se montrer prête à entrer dans une intervention qui, sans conduire nécessairement à une action plus décisive, pouvait cependant en laisser entrevoir la possibilité. Ses traditions, le sentiment d'un intérêt éclatant, la logique de sa situation en Europe, la force de l'opinion, tout la portait en avant, et les rapports de courtoisie mutuelle qu'elle avait paru quelquefois accepter ou rechercher dans ces dernières années avec la Russie n'étaient point de nature à lui imposer le sacrifice d'une question qui répond à toutes les aspirations de sa politique. On pourrait dire, je crois, que la France était d'instinct à la disposition des événemens.

Pour l'Angleterre, l'insurrection polonaise ne la trouvait pas assurément insensible. Le peuple anglais a ce souverain mérite, que l'oppression le révolte partout où elle éclate, que la violation du droit et de la dignité humaine provoque chez lui une indignation virile, et qu'il n'hésite pas à dévoiler dans toute leur nudité les excès de la force, comme il dévoile parfois ses propres plaies. L'insurrection polonaise faisait vibrer ce sentiment libéral qui retentissait dans la presse, dans le parlement, dans les *meetings*. Les peintures les plus inexorables des scènes qui se passent en Pologne ont été tracées par des Anglais; les paroles les plus dures, les plus acerbes, adressées à la Russie, sont dans les dépêches de lord John Russell; mais en même temps c'était une illusion de croire que cette manifestation de la conscience anglaise, provoquée par la politique russe, impliquait la pensée d'accepter les conséquences d'une intervention résolue. L'Angleterre avait une théorie, c'est que les traités

lui donnaient indubitablement le droit d'intervenir, sans lui en faire une obligation, et c'est ce qui explique en partie ces contradictions bizarres, quoique toujours sincères, dont les discours de lord John Russell sont la plus naïve et la plus honnête expression. L'Angleterre était certes prête à témoigner en faveur de la Pologne, à ouvrir un débat diplomatique avec la Russie; au-delà, elle réservait l'indépendance de sa politique. Peut-être aussi, à travers une question d'humanité et de droit, entrevoyait-elle des complications où la France pourrait prendre un trop grand rôle.

Quant à l'Autriche, ses impressions étaient complexes comme sa situation. Elle n'hésitait pas à faire peser sur la politique russe la responsabilité de l'insurrection; elle refusait nettement de s'associer à la convention négociée entre la Russie et la Prusse, se séparant ainsi, bien que sans éclat, de l'alliance fondée sur un intérêt commun de domination en Pologne, et je ne ferai que rappeler un mot échappé au chef de la chancellerie du grand-duc Constantin : « La conduite de l'Autriche sera une des choses curieuses du mouvement actuel. » Devenue à demi libérale, l'Autriche trouvait dans cette situation nouvelle une sécurité inattendue, et c'est avec une sorte de satisfaction que M. de Rechberg disait à lord Bloomfield que douze mille hommes suffisaient dans la Galicie, lorsque la Prusse accumulait soixante mille hommes dans le grand-duché de Posen; mais en même temps l'Autriche ne pouvait oublier que sa situation n'était point celle de la France et de l'Angleterre, qu'elle était une des puissances copartageantes de la Pologne. Touchant à la Russie par une longue frontière, ayant la Galicie dans ses domaines, elle se défendait d'une intervention qui pouvait conduire à un choc avec sa redoutable voisine et surexciter l'esprit polonais dans une de ses provinces.

S'il y avait eu à Vienne un homme d'état hardi et pénétrant, il aurait vu sans doute que l'Autriche, atteinte dans sa fortune en Italie, pouvait trouver dans cette question de Pologne une occasion unique de rentrer victorieusement sur la scène avec l'appui de l'Occident; il aurait vu que depuis le jour où la Russie a ouvertement travaillé à dénationaliser la Pologne, à détruire par une assimilation violente cette ombre de nationalité qui était encore comme une barrière morale entre les deux empires, ce partage néfaste qui pesait comme un remords à l'âme de Marie-Thérèse, que la diplomatie autrichienne a plus d'une fois désavoué, ne laissait plus subsister qu'un danger permanent, et que le moment était venu de chercher dans d'autres conditions le secret d'une nouvelle grandeur. L'Autriche n'en était pas là; elle hésitait, et cette hésitation, lord John Russell la caractérisait assez pittoresquement. « La conclusion à ti-

rer, disait-il, est que l'Autriche ne voit pas clairement son chemin dans le sentier que lui montre le gouvernement français, sans qu'il y ait lieu de la croire tout à fait opposée à la politique dont on lui présente le contour. » Au fond, le système de l'Autriche semble avoir été tout entier, au premier moment, dans ce mot de lord Bloomfield : « Le comte de Rechberg n'a jamais laissé tomber un mot approuvant le partage de la Pologne; mais il croit de son devoir de traiter la question polonaise du point de vue actuel des intérêts de l'Autriche, qui est que les arrangemens territoriaux doivent rester tels qu'ils sont établis. »

La difficulté était de lier dans une action diplomatique commune des puissances de situation, de vues et d'intérêts si divers, sans compter les défiances. De là des divergences inévitables et tout un travail accompli au bruit des chocs sanglans qui désolaient ce pays dont on adoptait la cause, que la diplomatie européenne s'engageait à sauver de la mort. C'était avant tout une grave question de savoir comment on allait procéder, si l'intervention se présenterait à Pétersbourg sous la forme de notes identiques ou par la voie de notes distinctes. On finit par s'entendre en adoptant le système des notes séparées remises le même jour. Cette difficulté même tranchée, le langage différait comme le point de vue. Ainsi, pour l'Angleterre, la question était dans la violation permanente des traités de 1815. « Le désastreux état actuel des choses, disait lord John Russell, doit être attribué à ce fait, que la Pologne n'est pas dans les conditions où les stipulations de ces traités voulaient qu'elle fût placée. » L'Autriche, sans invoquer les traités, se fondait sur les considérations de sa sûreté. La France, sans faire appel ni aux traités, ni à des considérations de sûreté propre, élevait la question et lui rendait le caractère d'un grand problème moral et politique. « Ce qui caractérise les agitations de la Pologne, disait-elle, ce qui en fait la gravité exceptionnelle, c'est qu'elles ne sont pas le résultat d'une crise passagère... Ces convulsions, devenues périodiques, sont le symptôme d'un mal invétéré; elles attestent l'impuissance des combinaisons imaginées jusqu'ici pour réconcilier le royaume de Pologne avec la situation qui lui a été faite. » Il y avait pourtant une déclaration commune dans ces notes distinctes et simultanées : c'est que la situation de la Pologne était une menace permanente pour la paix de l'Europe, et attestait la nécessité d'arriver à une solution propre à replacer ce malheureux pays dans les conditions d'une paix durable.

Et voilà comment se nouait au mois d'avril l'action diplomatique qui, deux mois après, allait aboutir à ces six points, programme laborieusement débattu de l'intervention : — amnistie générale, représentation nationale semblable à celle qu'établissait la charte du

15 novembre 1815, nomination des Polonais aux emplois publics et administration nationale distincte, liberté de conscience et abrogation des entraves mises au culte catholique, adoption de la langue polonaise comme langue officielle, établissement d'un système de recrutement régulier et légal. — C'était la pensée de 1815 résumée sous une autre forme, un peu atténuée même, et complétée par une double proposition, celle d'un armistice arrêtant l'effusion du sang, et celle de la réunion d'une conférence européenne composée des huit puissances signataires des traités de Vienne. L'Autriche toutefois n'appuyait la suspension d'armes que dans un langage assez enveloppé, ne parlait qu'en termes généraux d'une représentation nationale sans rappeler la charte de 1815, et elle ne disait rien de la réunion d'un congrès.

C'était certes le minimum des conditions possibles, c'était à peine un retour aux traités de 1815, qui formaient pourtant l'unique titre de domination légale de la Russie. Ces six points ne répondaient pas aux espérances de la Pologne : c'est la Russie qui les repoussa avec hauteur après avoir paru un moment accepter l'idée d'une négociation. Ce n'était peut-être pas bien surprenant : ainsi engagée, cette médiation européenne courait entre l'impossibilité et l'inefficacité. Allons au fond des choses. Prendre les traités de 1815 pour point de départ et pour règle d'une solution, n'était-ce pas replacer cette grande et douloureuse question polonaise sur un terrain vieilli, effondré, qui croule de toutes parts? N'était-ce pas chercher une force dans un droit qui a perdu son prestige, que les peuples seuls n'ont pas secoué, que les gouvernemens eux-mêmes ont violé audacieusement dans l'intérêt de leur domination. De plus c'était se créer à soi-même une difficulté et s'exposer à provoquer ce mot singulier de l'Autriche à l'adresse de la France, que la stricte exécution des traités était « un des avantages qu'elle avait toujours proclamés, mais qui demandait une application générale, et ne devait pas être limité seulement aux stipulations de 1815 relatives à la Pologne. » Aller vers la Russie ces traités à la main, c'était se préparer une défaite presque aussi certaine que si on eût demandé simplement l'indépendance pour la Pologne, puisqu'on se trouvait en face de l'interprétation permanente de la diplomatie russe, qui ne voit dans l'acte de Vienne que ce qui consacre le pouvoir souverain et absolu du tsar, et nie le caractère international des garanties assurées à la nationalité polonaise. Et puis, quand même la loi de 1815 eût été solennellement rétablie et eût reçu de l'Europe une sanction nouvelle, qu'en serait-il donc résulté? Ces traités existaient jusqu'ici ou étaient censés exister, et c'est pendant qu'ils existaient que la Pologne a été soumise au régime de la destruction; ils ne

l'ont protégée ni dans le droit de sa nationalité, ni dans sa religion, ni dans sa langue, ni dans ses mœurs. Et cela est si vrai que l'impuissance de ces traités est la raison même de l'intervention.

Il y avait une autre cause évidente de faiblesse et d'inefficacité dans la forme même de cette démonstration, qui n'était qu'à demi collective : c'était la différence de langage. Des notes entièrement semblables eussent représenté un accord réel, une pensée commune, une volonté nette et arrêtée; des notes séparées et différentes laissaient entrevoir ce qu'il y avait de distinct, peut-être même parfois de contradictoire, dans des politiques un moment rapprochées sans être alliées. Il y avait ou un piége pour la Russie, si l'entente était plus réelle qu'elle ne le paraissait, ou un péril d'inefficacité. La France, si je ne me trompe, le sentait et le disait, et si, après avoir proposé les notes identiques, elle accédait au système des notes séparées, si elle recevait des mains de l'Angleterre le programme des traités de 1815, des mains de l'Autriche les six points, c'était pour ne point diminuer la force collective de la démonstration, pour maintenir la question polonaise sur le terrain d'une grande affaire européenne. Faire vivre cette entente formée en présence de l'insurrection polonaise, c'était sans doute un point gagné. Seulement pour l'instant l'apparence de l'action commune masquait à peine les difficultés intimes. C'était la faiblesse de l'intervention et la force de la Russie.

La Russie, à vrai dire, ne s'y est point trompée, et depuis le premier instant elle a déployé une tactique supérieure dans ce duel diplomatique, faisant face aux uns et aux autres d'un ton qui variait suivant les cabinets auxquels elle s'adressait et suivant les momens où elle parlait. Elle a bien vu ce qu'il pouvait y avoir dans cette intervention d'embarras naissant de situations diverses, de préoccupations ou de défiances cachées. Au fond, elle n'avait qu'une pensée, celle de gagner du temps. Placée en face d'une insurrection formidable et d'une intervention européenne qui, étant un secours moral, une promesse pour la Pologne en armes, pouvait changer de nature, elle a proportionné son action, son attitude et son langage aux circonstances. Au premier moment, lorsque l'été commençait à peine, elle n'a point opposé à la démonstration diplomatique de l'Europe un refus qui eût créé peut-être la nécessité d'une résolution immédiate. Elle se montrait presque conciliante, ironiquement courtoise, facile à toutes les négociations, et mettant une dextérité railleuse à amuser l'Europe de dialogues diplomatiques, tandis qu'elle frappait en Pologne. Trois mois après, l'été s'avançait, et elle se relevait dans sa hauteur. — On lui parlait des traités de 1815; elle voulait bien encore accorder à l'Europe « le droit de les

interpréter à son point de vue, » ajoutant toutefois que « l'exercice d'un tel droit ne peut aboutir à aucun résultat pratique, » et se réservant à elle-même le soin de fixer la limite de ses engagemens. — On proposait à la Russie la réunion d'une conférence européenne; elle évinçait audacieusement la France et l'Angleterre, et, par une diversion d'une habileté trop transparente pour réussir, elle conviait l'Autriche à une conférence des puissances copartageantes de la Pologne. On lui présentait les six points; elle triomphait en montrant que rien de tout cela n'était à faire, qu'on lui demandait ce qu'elle avait accordé depuis longtemps déjà. — On proposait une suspension d'armes; elle répondait que le seul armistice possible, c'était la soumission absolue de la Pologne. Et ce n'est pas même une dépêche hautaine qui était la réponse la plus significative de la Russie à l'Europe : cette réponse, c'était le redoublement des rigueurs en Pologne, l'excès croissant des répressions, Mouravief envoyé à Wilna, les exécutions et les confiscations se multipliant au moment même où l'intervention européenne parlait d'humanité, de paix, de justice et de droit.

Quoi encore? Lorsque l'Europe, ralliée après un instant de surprise, a voulu faire une dernière tentative, en mettant la Russie en face de la responsabilité qu'elle assumait, le prince Gortchakof a répondu lestement qu'il était inutile de prolonger ce débat, et que la Russie acceptait volontiers la responsabilité de sa politique. Quel sens, quel résultat pouvait avoir une telle déclaration, qui ne laisse plus même une fissure par où la diplomatie puisse se glisser? C'était évidemment un décret d'abrogation du droit public dédaigneusement promulgué et jeté à l'Europe comme un défi, et la conséquence la plus palpable, la plus irrésistible, c'est celle que lord John Russell laissait entrevoir récemment dans le discours qu'il adressait aux convives du banquet de Blairgowrie. « Quelle conduite, disait-il, pourront suivre les différentes puissances de l'Europe? Ce n'est pas une question dans laquelle je puisse entrer avec convenance. Je désirais seulement vous faire remarquer que les conditions qui sont contenues dans le traité de Vienne, et en vertu desquelles la Russie a obtenu le royaume de Pologne, n'ont pas été remplies, et que sans les conditions de l'engagement le titre lui-même peut difficilement être maintenu. » De telle sorte qu'après ces huit mois de guerre et de diplomatie, de luttes sanglantes et de négociations infructueuses, la Russie apparaît tout à la fois — moralement déchue de son titre de gouvernement régulier en Pologne, condamnée par sa propre impuissance autant que par la nature de sa politique, — diplomatiquement déchue aussi par la conséquence irrésistible de la violation de tous les droits et de ce refus dédai-

gneux par lequel la domination russe constate elle-même l'incompatibilité de sa situation et d'un ordre régulier en Europe.

Voilà le dernier mot de cette redoutable crise qui depuis huit mois amasse les sympathies et les controverses passionnées autour d'une cause qui a pour elle le droit, l'héroïsme et le malheur. Et maintenant, qu'on ne s'y trompe pas, aujourd'hui comme hier, plus encore qu'hier peut-être, le problème est là, debout et poignant. Ce n'est plus le moment de choisir une politique. Au premier jour sans doute, l'Europe pouvait s'arrêter, elle pouvait s'abstenir de toute intervention, de toute démarche ostensible; ce n'eût pas été absolument héroïque, c'eût été une neutralité définie d'avance, une neutralité sans engagemens et sans devoirs. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. L'Europe s'est placée d'elle-même dans une voie où elle s'est avancée peut-être sans croire à la guerre, et où elle est allée trop loin pour rétrograder jusqu'à une paix dans laquelle s'affaisserait sa politique humiliée. Ce n'est pas par un mot ou par des traités que l'Europe est engagée; elle est liée par une situation tout entière, par l'attitude qu'elle a prise vis-à-vis de la Russie, par ses déclarations multipliées, et bien avant de reconnaître diplomatiquement l'insurrection polonaise, elle l'a reconnue moralement. Le ministre des affaires étrangères de France lui a imprimé le sceau de la légitimité le jour où il a écrit : « Le soulèvement dont nous avons le spectacle a été provoqué par une mesure qui, dans l'état des esprits, ne pouvait manquer d'avoir les plus fâcheuses conséquences. La Pologne y a répondu en faisant appel non aux passions révolutionnaires, mais à ce qu'il y a de plus élevé dans le cœur des hommes, aux idées de justice, de patrie et de religion. N'est-ce pas un fait d'une notoriété incontestable que la nation polonaise tout entière, chacun et chaque classe selon ses moyens, activement ou passivement selon les lieux et les circonstances, est acquise corps et âme à l'insurrection? » Et quand l'autre jour lord John Russell proclamait publiquement la fin des traités de 1815 en ce qui touche la Russie, n'élevait-il pas le droit de la Pologne renaissante sur la ruine du seul titre légal de la domination russe?

Il y a un fait qui lie peut-être plus étroitement encore l'Europe, c'est que de son intervention est né sous quelques rapports le caractère de la lutte sans merci dans laquelle se débat aujourd'hui la Pologne. On a vu, depuis un siècle, d'autres chocs sanglans entre Russes et Polonais; ils se livraient plutôt entre le pays conquis et le gouvernement de Pétersbourg sans que la nation russe elle-même s'y mêlât activement. Ce qui fait la nouveauté et la gravité de la lutte actuelle, c'est l'excitation d'une passion nationale en Russie, sa complicité dans les répressions, et cette passion, c'est l'interven-

tion diplomatique qui l'a provoquée ou en a été le prétexte. C'est pour répondre à l'Occident que les adresses au tsar se sont multipliées en Russie et qu'on a accepté tout, même Mouravief : de telle façon que l'Europe a sa part de responsabilité dans la situation extrême de la Pologne, qu'elle se trouve liée par cette solidarité indissoluble avec tout un peuple qu'elle a compromis par une protection jusqu'ici peu efficace. Et quand on se livre à toutes ces controverses sur l'action diplomatique et l'action effective, sur l'action collective et l'action isolée, c'est qu'en vérité on dénature toute une situation. La question n'est pas de savoir ce qui vaut mieux de la guerre ou de la paix, de l'action collective ou de l'action isolée, mais de savoir si en présence d'un devoir accepté on peut collectivement ou isolément se réfugier dans une défaillance qui le lendemain trouverait la Pologne morte, la Russie triomphante et pesant de tout son poids sur l'Europe, l'Autriche de nouveau vassale du tsar, la France rejetée au-delà de la guerre d'Italie et de la guerre de Crimée. Ceux qui cherchent à énerver l'action de l'Europe et particulièrement de la France semblent ne pas soupçonner ce terrible lendemain où, faute d'avoir cédé à la tentation généreuse de reconstituer un peuple fait pour vivre, on se trouverait en présence de complications bien autrement redoutables, nées d'une défaillance. Ils croient avoir tout dit quand ils ont représenté l'union persistante des cabinets comme une victoire, quand ils ont montré l'Europe étendant sa protection théorique sur la Pologne, et la Russie isolée. Étrange victoire, qui ne représenterait qu'une ligue de l'inaction, si l'Europe devait en rester là! Étrange protection, qui n'épargnerait à son protégé ni une convulsion ni une torture, si elle ne s'attestait pas d'une façon plus énergique! Et quant à l'isolement infligé à la Russie, ce n'est peut-être pas le cabinet de Pétersbourg qu'il fatiguerait et embarrasserait le plus. La Russie ne demanderait pas mieux pour le moment que de rester isolée, et parce qu'on la laisserait seule, on n'aurait point fait un pas vers une solution : on aurait simplement laissé s'accomplir l'immolation. Je n'ignore pas que la politique a ses secrets et ses lenteurs, elle a des combinaisons qu'on ne pénètre pas toujours; mais du moins qu'on ne prolonge plus ce spectacle de puissances assistant de leur inaction ceux qu'elles réprouvent publiquement et abandonnant sans secours ceux qu'elles couvrent de leurs sympathies! Faites ce que font des témoins d'honneur qui, ne pouvant séparer deux hommes, égalisent du moins le combat. Et, pour tout dire, ne laissez pas plus longtemps l'atmosphère européenne souillée de cette odeur de tuerie qui ne nous arrive purifiée qu'à travers la généreuse fumée du sang des martyrs!

CHARLES DE MAZADE.

L'IRLANDE

ET

LES CAUSES DE SA MISÈRE

I. *Considérations sur l'état de l'Irlande et sur son avenir*, par Camille de Cavour; Londres 1845. — II. *L'Irlande sociale, politique et religieuse*, par Gustave de Beaumont, nouvelle édition; Paris 1863. — III. *The Condition and prospects of Ireland and the evils arising from the present distribution of landed property*, etc., by Jonathan Pim; Dublin 1848. — IV. *Letter of the most Rev. Dr. Cullen to the Rt. Hon. Thomas O'Hagan, M. P., on National Education*, etc., Dublin 1863.

L'année 1863 laisse à l'Irlande une bonne récolte : blés, avoines, foins, pommes de terre, rien ne manque. Quand la terre y nourrit les habitans, l'Irlande n'a plus guère à supporter que les malheurs ordinaires de l'humanité. Dans les pays où la richesse s'est accumulée de longue main, le capital national supplée en partie au déficit de la récolte; il sert de grenier d'abondance, et, grâce à lui, les crises de subsistances se transforment en crises financières ou monétaires. En Irlande, où il n'y a de réserve ni en denrées ni en capitaux, l'insuffisance de la récolte produit son effet direct, la famine. Il faut saluer la venue de cette bonne récolte, mais ne pas se faire illusion : les causes qui ont rendu en Irlande la détresse habituelle et la famine périodique n'ont pas disparu. On n'a qu'un instant de répit, et l'on doit en profiter pour étudier les raisons de cette misère qui résiste à la civilisation, et fait presque douter de sa vertu.

L'Irlande (l'occasion s'est offerte de le dire dans la *Revue*) (1) est libre, aussi libre que l'Angleterre; elle possède la liberté civile, la liberté politique, la liberté religieuse, la liberté commer-

(1) Voyez la livraison du 15 décembre 1860.

ciale. Entre l'Irlandais et l'Anglais, entre le catholique et le protestant, l'égalité devant la loi est complète. Si cinq fonctions sont interdites aux catholiques, — celles de régent du royaume-uni, de lord-lieutenant d'Irlande, de chancelier d'Angleterre, de chancelier d'Irlande et de président de l'assemblée générale de l'église d'Écosse, — ce sont des exceptions qui, sauf une, se justifient par la nature des attributions, des exceptions qui, comme on dit, confirment la règle. Partout où s'étend l'action de l'état, l'égalité pratique fait des progrès. Après plusieurs lords-lieutenans qui ont gouverné dans un esprit de justice et de réparation, l'Irlande possède aujourd'hui un vice-roi qui est de tous les hommes d'état anglais le plus dévoué à l'Irlande, et dont on peut dire, comme des Fitz-Gerald : « Plus Irlandais que les Irlandais (1). »

Il faut aussi le répéter : en matière fiscale, l'Irlande est traitée équitablement et plutôt favorisée. Sauf l'*income tax*, et, si l'on veut, les patentes, tous les impôts perçus par l'état sont des impôts de consommation : douanes, excise, timbre et postes. L'Irlandais paie ainsi par tête infiniment moins que l'Anglais. Toutes les sommes perçues en Irlande y sont dépensées, et au-delà. Si l'Angleterre ruine l'Irlande, c'est assurément sans profit pour ses finances. En même temps la propriété est fortement imposée pour le soulagement de la misère; la taxe des pauvres est de tous les impôts fonciers et locaux le plus considérable. Depuis l'établissement de cette taxe en 1846 jusqu'en 1861, on a dépensé 13,800,000 livres sterling (345 millions de francs). Comme la taxe est locale et s'élève avec la misère, elle a dans certains lieux et en certaines années dépassé le montant du revenu de la propriété. Il a été en outre établi des dispensaires où l'on donne des secours et des remèdes gratuits, et qui coûtent annuellement, en dehors de la dépense publique pour les hôpitaux de comtés, plus de 100,000 livres sterling (2,500,000 francs). Enfin l'éducation primaire est gratuite, et la somme dépensée par l'état pour les écoles nationales a monté en 1861 à 350,000 livres sterl. (8,750,000 francs).

Au moment de la grande famine, le gouvernement du royaume-uni a donné ou prêté aux comtés d'Irlande des sommes suffisantes pour entretenir pendant plus d'une année 3 millions de personnes. Depuis, des fonds importans sont annuellement votés pour servir de prêts à l'agriculture et d'encouragement aux améliorations agricoles. D'autres sont également alloués en faveur des pêcheries, et pour aider les marins à se procurer des engins de pêche. Par instans, l'Angleterre a su dominer ses préjugés religieux et sociaux :

(1) Lord Carlisle.

la taxe des paroisses pour l'entretien des édifices du culte anglican a été supprimée; on a sécularisé, pour en faire emploi dans un intérêt général, une partie des biens de l'église établie; on a changé la dîme ecclésiastique en une rente qui en a diminué singulièrement le montant, et qui doit être payée par le propriétaire, au lieu d'être payée par le fermier. A l'égard de la propriété, on a adopté une mesure radicale : la cour dite des *Encumbered Estates* a été instituée pour vendre, en les divisant, les propriétés surchargées d'hypothèques. Cette cour et celle qui lui a été substituée, avec des pouvoirs plus larges, sous le nom de *Landed Estates Court*, ont en douze ans vendu au profit des créanciers et divisé une masse de propriétés pour la valeur de 31,130,000 livres sterling (778 millions de francs). La transformation de la grande propriété en propriété moyenne, de la propriété obérée en propriété liquide, se poursuit sans relâche au moyen de ces nouvelles cours de justice. En même temps que la propriété se divise, la culture de la terre tend à s'agglomérer. Sur les 300,000 locations au-dessous de cinq acres, 200,000 ont été jointes à des exploitations plus considérables. Depuis longtemps, la loi odieuse qui rendait les sous-locataires parcellaires responsables des faits du locataire principal a été révoquée, et l'on vient d'essayer, bien que sans succès pratique, de résoudre la question des droits du tenancier en cas de plus-value donnée à la terre.

Toutefois l'Europe ne veut pas croire que, depuis la fin du dernier siècle, l'Angleterre soit entrée dans une carrière de réparations. Elle se dit : « Ces libertés sont une vaine apparence, un mensonge, une hypocrisie, quelque chose de semblable à ce qu'est l'égalité des blancs dans les pays à esclaves. Si l'Irlande n'était pas opprimée et dépouillée, elle ne serait pas mécontente et misérable. » La plus simple réflexion montre cependant que l'union de l'Irlande opprimée avec l'Angleterre libre sous un même parlement devait amener, avec le cours du temps, la liberté pour l'Irlande. L'égalité politique des citoyens devait à son tour conduire à l'égalité entre les hommes professant des cultes différens, à l'émancipation des catholiques, et cette émancipation elle-même devait avoir pour conséquence la taxe des pauvres, qui, si l'efficacité pratique de cette taxe est contestable, a du moins le mérite d'être une rançon payée par la richesse à la pauvreté et une reconnaissance des devoirs de la société envers les plus malheureux de ses membres. Que les ennemis de la liberté anglaise me permettent de le dire, ils ne se font pas une idée suffisante des vices de l'oppression et de l'intolérance. La tyrannie produit ses effets après que la tyrannie a cessé d'exister, comme les dettes d'un gouvernement prodigue grèvent les générations à venir. Il y a quelque chose de plus effrayant qu'une Ir-

lande opprimée et dépouillée à laquelle on pourrait rendre justice : c'est une Irlande libre qui est mécontente et offensée, c'est une Irlande peu imposée, en proie à la détresse et à la famine. Écoutez ce qui s'est dit, lisez ce qui s'est écrit, voyez ce qui se prépare cette année même, l'une des plus calmes, l'une des plus heureuses qu'ait connues l'Irlande.

Au mois d'août 1863, sur la colline de Dunamon, dans le comté de Tipperary, s'est tenu, par une pluie battante, un *meeting* en plein air auquel assistaient huit cents cultivateurs et paysans. Le président commença par recommander au peuple de ne pas se fier aux orateurs et au parlement britannique pour le redressement de ses griefs. « Les Irlandais qui veulent servir leur pays doivent courtiser la déesse Liberté de la seule manière dont on puisse mériter ses faveurs. Prenons exemple sur les Polonais! Cela peut être dangereux, je l'admets; mais le but ne sera pas atteint sans danger, sans sacrifices et sans souffrances. Avant longtemps, les braves *Finiens* (1) s'assembleront dans leur force... » Une résolution fut proposée aussitôt et fut soutenue en des termes qu'il faut reproduire textuellement :

« Ce que nous voulons, c'est un gouvernement national, et l'Angleterre nous le refuse. Lord Palmerston a dit au parlement qu'il ne voulait pas intervenir dans les affaires intérieures des Irlandais et qu'il fallait les laisser eux-mêmes livrer leurs batailles entre *landlords* et *tenants*. L'Angleterre ne se soucie pas de l'Irlande, et les ministres anglais ne s'inquiètent pas de savoir si vingt propriétaires sont tués par jour et si cinquante paysans sont pendus pour chaque propriétaire assassiné! (*Une voix :* Ils voudraient qu'il y eût plus de paysans de pendus! *Une autre :* Ils le veulent! — *Applaudissemens et cris :* A bas les propriétaires!) Le gouvernement anglais entretient la police pour massacrer les restes de la population irlandaise. (*Cris de fureur.*) C'est pour cela que la police a des épées et des fusils, ce n'est pas pour arrêter les meurtriers et les assassins. L'aristocratie irlandaise est une troupe de chiens avides de sang; elle n'a idée ni de la liberté ni de la patrie; elle est, sous forme de bipèdes, la dernière classe des êtres de la création! Aucune nation chrétienne n'a été soumise au même degré d'humiliation, de tyrannie et de persécution que l'infortunée race irlandaise... » (*Tonnerre d'applaudissemens.*)

« Nous n'avons pas besoin d'aristocrates (dit un second orateur, venant appuyer la motion du premier); nous avons besoin de mains durcies par le travail, de cœurs forts et intrépides, d'hommes capables de saisir la pique. Les Irlandais doivent se rappeler que jamais une nation n'a conquis l'indépendance sans verser plus ou moins de sang. (*Applaudissemens.*) Si après des années de pétitions au parlement anglais, si après des années où l'on a envoyé des représentans, — des non-représentans! — au parle-

(1) Dans le langage des associations secrètes, les Irlandais s'appellent *Finiens*.

ment, notre cause n'est pas gagnée, comment la gagner? (*Une voix :* Par la pique!) Nous sommes sans armes, mais les faulx serviront, si l'on nous provoque par trop. Que les patriotes se rallient autour du drapeau vert, jusqu'à ce qu'il soit planté pour toujours au-dessus du drapeau rouge, sur le plus haut parapet de Dublin! »

On adopta une motion tendant à déclarer qu'il n'y avait plus lieu de songer aux moyens légaux pour le redressement des griefs. Pendant que l'on discutait ainsi, le drapeau vert, avec la harpe et sans couronne, flottait sur la hauteur appelée Meagher's-Rock.

Je n'ai pas besoin de prévenir le lecteur que piques, faulx, chiens et sang ne sont que de simples tours oratoires. Personne ne songeait à s'insurger à Dunamon. Ce *meeting*, comme le *meeting* semblable d'il y a huit jours (octobre 1863), n'a produit aucun effet en Irlande, et les journaux anglais n'en ont parlé que comme d'un trait de caractère. La seule chose sérieuse, c'est que le langage de la haine est le langage habituel de la partie la plus nombreuse de la population; il est, avec les différences que peuvent apporter l'éducation et la responsabilité, celui de quelques hommes considérables. Dans un écrit récent sur les écoles nationales, le docteur Cullen, archevêque catholique de Dublin, parlant de lord Palmerston et de sir Robert Peel, s'exprime en ces termes : « Ces *messieurs* (1) ne peuvent pas épargner un shilling pour secourir le pauvre affamé; mais ils sont généreux pour soutenir le système le plus vil qui ait jamais été imaginé par la perversité humaine et la plus grande tromperie qui ait jamais été pratiquée dans ce pays. »

On me permettra quelques détails, car cet écrit jette un grand jour sur les difficultés du gouvernement en Irlande. De toutes les institutions tentées en faveur de l'Irlande, si l'on excepte la cour des *Encumbered Estates*, une seule a jusqu'à présent réussi : ce sont les écoles nationales, qui réunissent sur les mêmes bancs, pour leur donner une instruction commune, les enfans de toutes les croyances. Les plus grands soins ont été pris pour que chacun puisse recevoir l'éducation de son pasteur et pour que toute tentative de prosélytisme soit écartée. Le gouvernement a remis ses pouvoirs entre les mains d'un comité composé en nombre égal de catholiques et de protestans, et un heureux hasard a fait qu'à l'origine de l'institution il y eut en même temps à Dublin un évêque anglican et un évêque catholique également éclairés et également tolérans, qui ont choisi ou composé les livres dont on doit faire usage dans les écoles nationales. Comme de raison, l'institution a été attaquée

(1) Il y a dans le texte *noblemen*, qui ne signifie pas noble, mais lord, et cette expression ne peut pas s'appliquer à sir Robert Peel.

des deux côtés, par le clergé protestant d'abord, par le clergé catholique ensuite; mais le peuple irlandais, avide d'instruction, a tenu bon, et aujourd'hui 800,000 enfans, dont plus de 600,000 catholiques, fréquentent les écoles nationales. Ces écoles sont l'honneur du pays, elles en sont aussi l'espérance; c'est le seul point sur lequel l'Irlande soit supérieure à l'Angleterre. Un Irlandais catholique, membre du parlement et membre du comité des écoles nationales, ayant été nommé attorney-général d'Irlande, fut soumis à la réélection et fit devant ses électeurs l'éloge des écoles nationales. C'est à cette occasion que le docteur Cullen a publié une réponse qui est le manifeste de la partie la plus active, si elle n'est pas la plus nombreuse, du clergé catholique d'Irlande.

Il est difficile d'analyser un pamphlet dont chaque mot fait allusion à des querelles locales et contient une attaque contre les personnes; mais le fond de l'argumentation du docteur Cullen est celui-ci : il n'y a pas égalité dans le comité des écoles nationales, parce que le nombre des membres protestans est égal à celui des membres catholiques, tandis que la population catholique est plus nombreuse que la population protestante. D'ailleurs il importe peu que les catholiques soient en nombre égal ou supérieur, si ce sont des laïques; les laïques, et même les prêtres qui n'ont pas reçu mission spéciale de leurs évêques, ne sont pas aptes à se mêler d'instruction publique; ce droit appartient exclusivement aux évêques, comme successeurs des apôtres auxquels Jésus-Christ a dit : « Allez et enseignez. » L'archevêque de Dublin ne s'arrête pas là; il fait, au nom du clergé, la guerre au catholicisme laïc, qui ne rappelle pas assez au peuple sa nationalité, ses griefs et ses souffrances; il signale nominativement à la défiance du peuple les catholiques qui acceptent des fonctions publiques et qui votent au parlement sans l'assentiment de leurs propres évêques.

Je n'ai pas à discuter la politique du docteur Cullen, et je n'ai cité son manifeste que comme un des symptômes de l'état des esprits. Je dirai seulement que de tels écrits font comprendre la froideur nouvelle de beaucoup de protestans libéraux, l'empressement à se rallier du plus grand nombre des catholiques éminens, l'éloignement pour la vie publique chez la plupart des hommes modérés, la disparition des whigs dans les colléges électoraux d'Irlande et la nomination d'une majorité tory, enfin la conduite des émigrans, qui, en brisant les liens qui les unissaient à la patrie, brisent ceux qui les attachaient au clergé.

Il y a cette année dans l'émigration un caractère nouveau qui est un signe de l'état social. Si l'émigration a d'abord eu pour cause la misère et a été alors encouragée par le gouvernement et par les

propriétaires, elle s'est développée ensuite d'elle-même et a été pratiquée à l'aide des fonds envoyés par les premiers émigrans. Pendant l'année de la famine, les Irlandais des États-Unis ont envoyé aux Irlandais d'Irlande plus d'un million sterling (25 millions de francs). Aussi, durant les dix dernières années, le nombre des émigrans a-t-il dépassé le chiffre de 1,200,000. Il y avait lieu de croire que la bonne récolte de l'Irlande et les troubles des États-Unis arrêteraient un peu cette année le courant de l'émigration. Cette espérance ne se réalisera pas; la pensée de l'émigration s'est emparée des esprits. On saisit l'opportunité d'une bonne moisson, on craint de ne pouvoir pas plus tard payer les frais du passage. L'idée de la guerre excite au lieu d'effrayer; on se dit que, la guerre civile terminée, les États-Unis feront la guerre à l'Angleterre; on se berce de la pensée de combattre l'ennemie nationale sur le sol américain. C'est là, soit dit en passant, ce qui par contre rend populaire dans la Grande-Bretagne l'expédition française du Mexique; elle est fêtée comme un moyen de détourner vers le sud la colère des États-Unis et de sauver le Canada sans dépense d'hommes ni d'argent. L'émigration va donc prendre un nouvel essor. On s'était trompé en déclarant qu'il était impossible de transporter des populations entières d'un côté de l'Atlantique à l'autre. Malheureusement on ne s'était pas trompé en ce qui touche l'efficacité de ce remède cruel. Ce sont en général les hommes dans la force de l'âge qui émigrent; la quantité et la qualité du travail diminuent donc bien plus que le nombre des bouches à nourrir. L'Irlande souffre beaucoup sans doute d'une propriété en quelque sorte viagère et des locations, qui ne sont d'ordinaire qu'à l'année : combien doit être encore plus préjudiciable à la production le désespoir ou l'attrait qui pousse une population à abandonner le sol qu'elle cultive, et qui ne lui fait voir dans son travail qu'un moyen de gagner les 100 ou 150 francs nécessaires pour payer le passage! Quand même l'émigration aurait les mérites économiques qu'elle n'a pas, elle serait fatale, au point de vue matériel, par ses effets moraux. Il n'y a pas de progrès possible chez une population qui vit déracinée sur la terre où elle est née et où elle ne veut pas mourir.

Quelles sont donc les causes de cette misère, ou, pour parler plus correctement, de ces famines, tantôt locales, tantôt générales, qui menacent toujours une portion de la population irlandaise? Assurément l'histoire d'Irlande est lamentable : c'est la conquête, jamais achevée et sans cesse recommencée, les guerres religieuses succédant aux guerres de race, puis l'oppression du grand nombre par le petit nombre, du catholique par le protestant, du pauvre par le riche. On comprend les haines. Soixante-dix ans de liberté civile,

soixante ans de justice politique, trente ans d'émancipation religieuse, n'ont pu effacer les souvenirs laissés par tous les genres d'oppression. L'état économique, l'état social, l'état religieux sont tels que les a faits la tyrannie. La liberté n'a encore eu le temps de créer ni les capitaux, ni les situations, ni les mœurs que donne la liberté, et, à mesure qu'elle s'est développée, elle a fait sentir plus vivement les injures du passé et les souffrances du présent; mais que les choses aient tant de rancune en Irlande, tandis que les hommes ont si peu de mémoire ailleurs, voilà ce qu'il est difficile de concevoir. Il devrait être, ce semble, indifférent à l'économie publique qu'un champ appartienne au fils d'un soldat de Cromwell ou au descendant d'un chef de clan, qu'il soit cultivé par celui-ci ou par celui-là, qu'une inégalité ait pris la place d'une autre inégalité. Comment l'ordre social qui n'a pas empêché le développement de la richesse en Angleterre a-t-il produit en Irlande la détresse et la famine? L'Angleterre s'en étonne, car pour elle le bien ou le mal, c'est ce qui est ou ce qui n'est pas comme en Angleterre. Après avoir donné à l'Irlande le bienfait de la législation anglaise, elle ne sait que faire, et s'indigne contre l'obstination des Irlandais à mourir de faim. En Irlande même, on est divisé sur toutes les questions, depuis la pomme de terre et la culture à la main jusqu'à la nationalité et à la religion. Chacun accuse une race, une classe, un culte; aucun cri unanime ne s'élève pour diriger le législateur. Il n'y a de reconnu que le mal et l'inefficacité des remèdes.

Suivant M. Gustave de Beaumont, les maux de l'Irlande doivent être attribués à une mauvaise aristocratie, à la mauvaise constitution de la propriété. Le vice originaire a été aggravé par des circonstances particulières à l'Irlande, qui ont produit la ruine des riches et la misère des pauvres, la dureté des uns et les crimes des autres. A l'appui de l'opinion de M. de Beaumont, il faut citer celle de M. de Cavour, dont l'écrit sur l'Irlande n'est pas assez connu et étonnerait grandement, s'ils le lisaient, les nombreux admirateurs et les plus nombreux ennemis que compte en Irlande le ministre de l'Italie. « M. de Beaumont, dit-il, a montré dans son remarquable ouvrage sur l'Irlande que presque toutes les souffrances de ce pays peuvent être attribuées à une mauvaise aristocratie. Il est évident que, dans un pays où la propriété est la base de presque tout le pouvoir, rien ne peut être plus funeste que de voir d'un côté la classe des propriétaires et de l'autre la masse du peuple appartenir à des races différentes et à des religions opposées. On ne pourra jamais trop souvent répéter que là est l'origine fatale des maux sans nombre qui vicient toutes les institutions politiques et sociales de l'Irlande. »

Ajoutons à ces deux autorités le témoignage d'un Irlandais mieux placé que personne pour savoir et pour apprécier. Dans son livre sur la *Condition de l'Irlande*, M. Jonathan Pim, secrétaire du comité de la Société des Amis pour la distribution des secours pendant la grande famine d'Irlande, assigne à la détresse de son pays des causes qui peuvent se résumer ainsi : une législation qui rend facile d'endetter la propriété et impossible de la vendre; — une propriété échelonnée entre des propriétaires à titres différens, et des locations avec des sous-locations successives; — des propriétaires à tous les degrés n'ayant qu'un intérêt viager et des cultivateurs n'ayant qu'un intérêt annuel; — enfin un état social aristocratique avec une aristocratie absente et des lois politiques démocratiques sans classes moyennes pour les mettre en œuvre.

Il est impossible de ne pas partager l'opinion exprimée par les autorités qui viennent d'être citées; elle est aujourd'hui universellement adoptée. L'Angleterre l'a sanctionnée en créant la cour des *Encumbered Estates*, l'Irlande en acceptant cette institution comme un bienfait. Indépendamment de toute théorie, on ne pouvait laisser se perpétuer un état de propriété qui donnait à gérer au chancelier d'Irlande, année moyenne, de 35 à 40 millions de revenus territoriaux pour cause d'insolvabilité de propriétaires incommutables. Les expropriés eux-mêmes ont senti la nécessité du coup qui les frappait. Est-il juste cependant de rejeter le méfait entier sur la mauvaise constitution de la propriété et l'absence des propriétaires? Est-il certain que, si l'on détruisait les vices de la propriété, on chasserait la misère de l'Irlande? Je ne le pense pas. L'état de la propriété est une des causes des maux de l'Irlande, comme l'état du fermage en est une autre. Il y a des malheurs généraux qui dominent ici les vices particuliers, qui attachent la misère à l'Irlande, qui corrompent toutes les améliorations, qui, dès que l'Irlande s'élève, la font retomber dans le creux de la vague. En voici la preuve. Les obstacles qui gênaient les manufactures irlandaises ont été brisés, les lois de douane qui empêchaient l'importation des produits irlandais en Angleterre ont été détruites, et l'union n'a pu être défavorable à la venue des capitaux. Dans les manufactures, il n'y a ni souvenirs de confiscation, ni législation féodale, ni propriétaires absens, ni locataires intermédiaires. Eh bien! sauf l'industrie des lins, qui, en se développant, se cantonne de plus en plus dans un district particulier, toutes les industries irlandaises sont en décadence depuis le commencement du siècle. Le sort des pêcheries est le même : il y avait, en 1845, 93,000 pêcheurs irlandais; il y en a, en 1861, 50,000, et ce sont les marins anglais qui font la pêche du hareng sur les côtes d'Irlande. On a en partie modifié l'état territo-

rial. La cour des *Encumbered Estates* a, comme on dit dans nos colonies, blanchi un quart de la propriété. Une classe moyenne territoriale commence à se former; elle est presque tout irlandaise d'origine et souvent catholique. La plupart des conseils donnés par M. de Cavour ont été suivis. L'état prête à l'agriculture; des voies de communication sont partout ouvertes; les routes d'Irlande valent celles d'Angleterre; le pays est sillonné de chemins de fer; les paquebots transatlantiques s'arrêtent à Cork et à Derry, il en part de Galway pour les États-Unis; les banques et les institutions de crédit couvrent l'Irlande... Cependant la misère est toujours là. Adopterait-on les excellentes suggestions de M. Pim, qui aboutissent à la mobilisation de la propriété, à la liberté et à la fermeté des contrats territoriaux, une des causes de la misère n'existerait plus, la détresse existerait toujours. Disons les deux raisons fondamentales des maux de l'Irlande moderne, et commençons par le mal que personne ne pouvait empêcher, ni gouvernement, ni propriétaires, ni fermiers, car il est moins dur de subir la tyrannie du sort que la tyrannie de son semblable.

En cent quarante-six ans, la population de l'Irlande a doublé, elle a quadruplé, elle est même devenue huit fois plus considérable. Elle était en 1695 de 1,034,000 habitans, en 1788 de 4,040,000; elle avait atteint, en 1841, avant la famine, le chiffre de 8,175,000. On comprend que, fécondée par le travail de l'agriculture, une même terre puisse nourrir un plus grand nombre d'habitans, et que le travail industriel puisse, par ses produits, donner à une population nouvelle de nouveaux moyens de subsistance; mais les choses ne se sont pas passées ainsi en Irlande : il est unanimement reconnu que la fertilité du sol n'y a pas augmenté et que l'industrie y a diminué. Ainsi huit personnes ont dû vivre avec les ressources qui en faisaient vivre une seule. Admettons, si l'on veut, l'inexactitude des anciennes statistiques; reconnaissons que la population de l'Irlande avait diminué avant 1695 de 300,000 habitans par suite des guerres civiles; disons que la portion de terre cultivée est aujourd'hui d'un cinquième ou d'un quart plus considérable qu'alors; réduisons les chiffres de moitié. Il restera toujours que quatre personnes au lieu d'une devront tirer leur aliment d'une même terre douée d'une même fertilité. Dans aucun pays de l'Europe, il n'y a d'exemple ni d'un accroissement si grand de la population, ni d'une augmentation si petite des facultés productives. Si la fécondité de la terre ne s'est pas développée, l'introduction d'une denrée alimentaire nouvelle, singulièrement productive dans ce sol et sous ce climat, a permis à une population quadruple de subsister. Aussi une partie considérable de la population vit-elle sans rapports économiques

avec les autres classes; elle n'achète pas de denrées, elle ne reçoit pas de salaire, elle connaît aussi peu l'argent que le pain. Les pommes de terre sont tout pour elle; elles sont sa nourriture et son moyen d'échange. Un certain nombre de journées de travail paie la location de la parcelle de terre où poussent les tubercules. En comparant le chiffre de la population qui vit exclusivement sur la pomme de terre avec le nombre d'acres où on la cultive, on arrive à ce résultat effrayant, que trois ou quatre personnes ont dû vivre sur le produit d'un acre de terre. Naturellement la perte des pommes de terre en 1846 a produit une famine complète parmi la population qui s'en nourrit exclusivement, et les manques partiels de récolte, si fréquens aujourd'hui, produisent chez la même population des demi-famines, c'est-à-dire des famines qui durent quelques mois, au lieu de durer une année. Les sages disent : « Ne cultivez plus la pomme de terre, » et ils ont raison. Pourtant cette malheureuse population a encore plus raison de s'obstiner à la cultiver. Avec les pommes de terre, si la récolte est bonne, elle peut vivre sur la parcelle de champ qui seule est à sa portée; avec le blé, avec l'avoine, même en cas de bonne récolte, elle ne peut avoir pour trois mois de subsistance. C'est donc la pomme de terre que l'Irlandais préfère cultiver, et quand elle manque, rien ne donne une idée de l'horrible détresse où il tombe. Ce n'est pas ici une crise alimentaire qui frappe tout le monde en tombant plus cruellement sur les pauvres; c'est encore, c'est surtout la perte d'une classe entière, celle qui cultive la pomme de terre, s'en nourrit et en trafique. Son moyen de subsistance lui est enlevé, et elle n'a pas de moyen de travail; elle est dépourvue comme un naufragé sur un rocher nu. Laissez-moi cependant aller plus avant encore et rechercher ce que sont devenus le travail et le capital.

On reproche au peuple irlandais de s'abandonner à la paresse, à l'imprévoyance, à l'ivrognerie; il ne se soucie ni de la manière dont il est logé, ni de celle dont il est vêtu. Je le crois bien : il est misérable et il a les vices de la misère. Ce qui est merveilleux, c'est que, sous l'accablement de ces maux, il ait conservé la beauté, l'intelligence, la vivacité d'esprit, la soif d'apprendre et le tour poétique du langage. On lui dit : « Fais effort! travaille! » Mais il n'y a pas de travail en Irlande; il n'y avait pas de travail pour le nombre des bras avant la famine, il y en a encore moins depuis que la maladie des pommes de terre a fait perdre en une seule année au capital national une valeur en subsistances estimée 16 millions sterling (400 millions de francs). Les seuls changemens notables sous ce rapport sont l'émigration et la loi des pauvres; mais l'émigration enlève les bras valides, et la maison de charité empêche le travail-

leur de mourir de faim sans accroître le travail. On pourrait multiplier les citations : les documens officiels sont nombreux et s'accordent à démontrer que, depuis longtemps, une partie considérable de la population agricole reste inoccupée, même à l'époque de la moisson du blé et de l'avoine. En 1846, les inspecteurs de la loi des pauvres rapportent que dans l'union de Milford, comté de Donegal, sur une population rurale de 38,108 personnes, il n'y avait que 779 hommes et 287 femmes occupés durant la semaine finissant le 11 septembre, c'est-à-dire en pleine moisson irlandaise. Le nombre des personnes pouvant compter sur un emploi constant était de 341 hommes et de 152 femmes. Dans un des districts de cette union, il n'y avait que 4 hommes employés sur 2,006 habitans. La situation était à peu près la même dans la plupart des comtés de l'ouest pour la portion de la population vivant sur le système des *conacres*, c'est-à-dire sur la culture d'une parcelle de champ plantée en pommes de terre, et dont le loyer est payé quelquefois en argent, plus souvent en journées. Cette situation s'est depuis améliorée, et elle est aujourd'hui, toute compensation faite des différences, moins douloureuse qu'avant la famine de 1846, car c'est une partie spéciale de la population, disséminée à peu près partout, plutôt que la population irlandaise en général qui est atteinte. Les grandes et moyennes fermes prospèrent dans toutes les régions, les petites dans l'Ulster, et le salaire des ouvriers d'état est égal en Irlande à ce qu'il est en Angleterre. Il n'en est pas moins vrai qu'une portion de la population rurale d'Irlande est constamment dans une situation analogue à celle où la disette du coton a jeté les populations industrielles du Lancashire; elle a les chômages et le travail à journées, à heures et à salaires réduits. Pendant les cinq mois d'hiver, la population agricole ne travaille pas; pendant l'été, elle ne travaille pas tous les jours. La journée de travail commence à sept heures du matin et dure dix heures. Ce temps si court est mollement employé et faiblement rétribué. L'ouvrier travaille comme on le paie, le maître paie comme on travaille, en sorte qu'avec des salaires insuffisans le prix de la main-d'œuvre est en réalité aussi cher en Irlande que dans les pays prospères, ce qui fait obstacle à l'accroissement du travail comme au développement des améliorations agricoles. Il est douloureux de le penser et pénible de le dire, mais, en considérant la production du travail, on retrouve ce qui avait frappé en examinant la production du sol. Si une partie de la population rurale d'Irlande produit quatre fois moins de travail que les populations agricoles d'Angleterre ou de France, il est presque impossible qu'elle ne soit pas quatre fois plus mal logée, quatre fois plus mal vêtue et quatre fois plus grossièrement nourrie.

Malheureusement, s'il n'y a pas de travail en Irlande, il y a encore moins de capital. La situation économique et sociale empêche le capital de s'y former, et la situation politique l'empêche d'y venir. Chaque année, l'Irlande se vide; chaque année, elle est dépouillée de son capital, comme un champ de ses fruits après la moisson. Il est impossible que la population du *conacre* et celle des fermiers d'un ou deux acres, dont le sort est analogue, puissent faire aucune épargne. Les bonnes années, elles vivent sur les pommes de terre qu'elles ont récoltées et qu'elles consomment. Dans les années médiocres ou moyennes, elles comblent le déficit au moyen de farine de maïs venue des États-Unis, et vont remplir les maisons de charité. Elles diminuent ainsi le capital national et tombent à la charge de la propriété. L'état improductif, dépensier malgré la misère, de la population qui vit de ses bras, de celle qui chez nous accroît sans cesse le capital national et augmente sans cesse la valeur de la propriété, est certainement un des embarras économiques les plus graves de l'Irlande.

Il y a moins de différence dans la situation des fermiers comparée à des situations analogues dans d'autres pays; mais les habitudes et les mœurs sont venues aggraver les difficultés. On sait que, l'accroissement de la population ayant rendu le travail incertain et les salaires précaires, la compétition a été ardente pour le loyer de la terre. Le prix des locations est donc plutôt élevé, excessif pour les mauvaises terres divisées par parcelles, raisonnable pour les bonnes terres et les grandes fermes; mais on ne loue pas seulement la terre, on vend en même temps le loyer. Le fermier entrant doit acheter la bonne volonté du propriétaire ou la bonne volonté du fermier sortant, souvent celle de tous les deux, par la remise immédiate d'une somme qui monte parfois à cinq, six années de loyer, et plus. Un témoin digne de foi, cultivateur lui-même, écrivant d'Irlande à un journal écossais pour démontrer que la misère de l'Irlande tenait à la diminution de fertilité causée par une culture épuisante, raconte ce fait significatif et presque général. Deux fermes de son voisinage venaient d'être louées à leur valeur avec des baux assez courts, et pour chacune la bonne volonté avait été achetée 13 livres sterling (325 fr.) l'acre, dix fois la valeur de l'ancien loyer. Que devient, avec ce système, le capital de culture? Il va chez le propriétaire, ou passe de fermier à fermier sans jamais féconder le sol. On ne donne rien à la terre, on en retire tout. Le fermier s'est obéré pour entrer en jouissance; il lui faut se libérer au plus vite et se hâter de pratiquer les deux axiomes de l'agriculture irlandaise : « pas de jachères et pas d'engrais. »

L'usage de faire payer la faveur d'une location indépendamment

de la rente annuelle n'a pas eu seulement pour conséquence directe de rendre inévitable la mauvaise agriculture dans les terres à bail, et pour conséquence indirecte de maintenir sans baux et avec de simples locations annuelles une grande partie des terres, ce qui est devenu encore plus funeste à l'agriculture; il est le sujet de perturbations, de violences et de crimes. Le fermier qui a payé un prix d'entrée en jouissance veut garder la ferme quand il n'en paie pas les loyers. Le paysan qui cultive sans bail n'admet pas que la parcelle de terre où il vit soit, comme on dit en Irlande, *consolidée*, c'est-à-dire réunie à une ferme plus considérable. Peut-être, en approfondissant, découvrirait-on là le secret de cette question mal définie qui agite étrangement les esprits, le *tenant's right*, le droit au fermage comme en Ulster. A l'époque de la confiscation des terres dans cette province du nord, à l'époque dite des plantations, il y eut, ce semble, une sorte de compromis entre les nouveaux occupans et la population dépossédée, d'où vint cette coutume, que le fermier présenterait au propriétaire son successeur. Si l'on argumente au parlement sur les droits du fermier en cas d'une plus-value imaginaire donnée à la terre, en réalité il s'agit de donner au cultivateur le moyen de conserver, en cas de non-paiement, son fermage et le droit de présenter son successeur, en d'autres termes de lui attribuer la portion du prix du fermage qui se paie à l'entrée en jouissance. Cette question terrienne, comme on le voit, ressemble assez à la question de l'investiture des bénéfices, qui pendant trois siècles a troublé l'Europe; c'est une partie du droit de propriété cachée sous le droit de simple présentation à la jouissance du fermage.

On doit le dire aussi, la pression des lois pénales ayant longtemps retenu dans la pauvreté la grande masse de la population, et le poids de cette masse ayant empêché le reste de s'élever, les situations intermédiaires sont rares, et commencent seulement à se former. Il en est résulté que ce pays de riches et de pauvres a pris tout entier les mœurs de l'extrême richesse et de l'extrême pauvreté, qui sont assez semblables en ce qui touche la prévoyance. La statistique officielle du royaume d'Irlande en donne la preuve quand elle dit avec un naïf orgueil : « Toute personne qui a au-dessous d'elle des sous-locataires prend la position et l'état d'un *gentleman* (1). » Aussi n'existe-t-il en Irlande aucune classe de *yeomen respectables*, c'est-à-dire aucune classe de laboureurs riches cultivant eux-mêmes leurs terres. Dans le commerce comme dans l'a-

(1) *Gentleman*, comme on sait, ne signifie pas gentilhomme; le vrai sens de *gentleman* serait ici : un monsieur en habit noir.

griculture, on vit donc en *gentleman*, ce qui veut dire en bon français que l'on dépense plus que l'on n'a, et que les hommes de loi font seuls fortune.

Si les classes qui produisent ailleurs consomment ici, doit-on s'attendre à ce que la classe qui partout consomme et ne produit pas vienne combler les vides du capital national? Ce serait se faire une idée exagérée des vertus de l'aristocratie en général, et une idée bien fausse de la situation particulière de l'aristocratie irlandaise. Il y a deux catégories de propriétaires irlandais, les absens et les résidens. Les absens sont ou des grands seigneurs anglais dont les ancêtres ont reçu aux diverses époques des guerres civiles de larges concessions de terres, ou des propriétaires, sans distinctions de race ni d'origine de propriété, qui aiment mieux vivre en Angleterre qu'en Irlande. Pour les uns et les autres, le calcul économique est facile à faire : ils enlèvent chaque année à l'Irlande une partie de ce que l'Irlande produit chaque année. Ce n'est pas une exportation qui se balance avec une importation; le capital tiré d'Irlande sous la forme de grains ou de bestiaux n'y rentre pas, la perte pour l'Irlande est complète. Toujours prendre et ne jamais rendre, toujours recevoir et ne pas dépenser, c'est une véritable dévastation. Quel que soit le système de répartition de la propriété, le revenu de la propriété doit être dépensé ou épargné; il doit se transformer en salaires pour le travail, en achats de denrées, en accroissement de capital. S'il est enlevé en masse et transporté dans un autre pays, l'appauvrissement général devient inévitable, et l'un des vice-rois d'Irlande, lord Normanby, avait raison lorsqu'il disait à une députation de propriétaires : « La propriété a des devoirs aussi bien que des droits; qu'elle remplisse ses devoirs pour que l'on respecte ses droits! »

La même responsabilité morale ne pèse pas sur les propriétaires résidens : s'ils ne remplissent pas toujours leurs devoirs, ils sont dans la plupart des cas les victimes du sort et autant à plaindre qu'à blâmer. Le système aristocratique donne à la propriété une valeur politique et morale indépendante de la valeur du revenu; il a pour fondement les substitutions, qui ne laissent au possesseur qu'un intérêt viager, quelquefois opposé à ses autres intérêts; il s'appuie sur une loi civile qui rend l'hypothèque réelle et en fait une dette de la propriété seule. De ces trois causes combinées doit résulter nécessairement une propriété foncière surchargée d'hypothèques. Maintenant que, par l'interversion des conditions économiques ordinaires, le revenu de la terre chez un même peuple devienne en tel lieu plus élevé que n'est le revenu de l'argent dans tel autre, que la terre rapporte 6 comme en Irlande et l'argent 4 comme à

Londres, la dette de la propriété dépassera la valeur du capital de la propriété. Cette situation donnée, si le revenu de la terre s'abaisse tout à coup, si, développé par l'accroissement de la population, il est subitement anéanti par la détresse et par la famine, la ruine d'une partie de la propriété sera inévitable. C'est le fait de l'Irlande avec cette circonstance aggravante que la plupart des capitaux empruntés sont des capitaux anglais, et que les arrérages des emprunts doivent être payés à Londres. Il y a donc de la part des propriétaires résidens enlèvement involontaire et partiel des produits annuels de l'Irlande, comme de la part des propriétaires absens enlèvement total et volontaire; il y a l'absentéisme des capitaux comme celui des personnes. Ajoutez que, pour une partie des propriétaires résidens, la propriété n'est pas complète. En recevant des concessions de terres confisquées, les anciens concessionnaires furent souvent embarrassés pour les faire valoir. Ils les livrèrent à d'autres à perpétuité moyennant une faible rente et en se réservant ce qu'on appelle le droit de *head-landlord*. Une nouvelle portion du revenu annuel quitte ainsi l'Irlande pour n'y pas revenir. Comment résister à un pareil délabrement? La terre, le travail et le capital font défaut. De ces malheurs, que l'on peut résumer et définir ainsi : accroissement de la population sans accroissement de fertilité, de travail ni de capital, — le plus grand est la disparition du capital.

Vous ne comprenez pas la misère de l'Irlande, et vous accusez une classe, une race, une religion; mais la perte continue et progressive du capital, savez-vous bien ce que c'est? Une série de souffrances qui conduit à la décadence. Le plus grand désastre de l'humanité, la destruction de la civilisation romaine et l'invasion des Barbares, n'a pas eu d'autres causes. Si l'Irlande du XIXe siècle est exposée aux famines du moyen âge, c'est que l'Irlande, comme le moyen âge, n'a pas de richesse accumulée; mais à trois heures de l'Irlande, sur l'île-sœur, comme on l'appelle, existe la plus merveilleuse accumulation de capital qu'ait jamais connue le monde. Que le capital anglais, qui va se répandre sur tous les points du globe, consente à féconder l'Irlande : à l'instant même, la propriété secouera la chaîne de ses dettes, le travail fertilisera le sol, et la production renaîtra. Sous le rapport économique, et sous ce rapport seulement, l'Irlande est de plusieurs siècles en arrière des pays qu'elle égale en lumières; d'un seul élan, elle peut conquérir le bien-être de la civilisation, à laquelle elle a conservé jadis le dépôt des sciences et des lettres.

En appréciant l'influence de l'accroissement de la population, on comprend pourquoi, à mesure que les anciens maux sociaux dimi-

nuent, ils deviennent plus difficiles à supporter. Ils sont mis en relief par la détresse, ils sont jugés à la sinistre clarté de la famine. Ne disons pas que la justice et la civilisation n'ont rien produit! Chaque fois qu'on revoit l'Irlande, on sent une amélioration, on reconnaît un progrès, on est certain que les plus mauvais jours sont passés. Si les faits généraux ne le constatent pas, c'est que, comme les moyennes de la statistique, ils ne rendent pas compte des cas particuliers, qui produisent, en se multipliant, de nouveaux faits généraux. Il y a du pire et du mieux; le mieux est ce qui restera. Évidemment l'Irlande est entrée dans une phase nouvelle le jour où elle s'est élevée du régime de l'oppression au régime de la liberté, et il s'agit moins aujourd'hui de rechercher les causes de sa vieille misère que de signaler celles qui empêchent encore ce pays de se relever. Là aussi on rencontre un malheur général qui domine les vices particuliers.

Pourquoi le bien, la justice, la liberté semblent-ils en Irlande frappés d'impuissance? Les choses n'y portent pas leurs conséquences naturelles; la générosité ne soulage pas la misère, le travail n'accroît pas les produits, l'émigration ne donne pas de place à ceux qui restent, les améliorations sont stériles, et les lois, à peine promulguées, deviennent caduques. Il serait bon assurément de modifier plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent les lois civiles, et meilleur de supprimer les obstacles imposés sans raison par la législation et par la jurisprudence; mais, il faut le savoir, le résultat serait à peine sensible. La société n'est pas assise; il n'existe pas de société dans le sens moral du mot. Tout est incertain, controversé, ennemi : la nationalité, la propriété, les religions. Chacun a deux patries, l'Angleterre ou les États-Unis, aussi bien que l'Irlande. On ne sait même pas si la terre peut nourrir ses habitans. Des populations diverses occupaient l'Irlande. La conquête, la guerre civile et l'intolérance avaient créé des divisions nouvelles de races, de classes et de religions, sans que jamais l'opprimé cédât dans sa conscience à l'oppresseur. Tous les faits avaient été des faits de force; à tous avait répondu la rébellion morale. Quand l'oppression disparut, il se trouva qu'elle n'avait rien fondé, et, à mesure que la lutte nationale devenait moins vive, le conflit prit le caractère d'une guerre entre la religion des riches et la religion des pauvres.

La difficulté économique de l'Irlande, on a pu le voir, est moins encore la mauvaise répartition de la richesse que l'insuffisance générale de la production. Quant à la difficulté sociale, elle vient plutôt du trouble causé par le désaccord des idées, des sentimens, des croyances religieuses, que de telle ou telle partie de la législation. Lorsqu'on a vécu dans une société formée de longue main sous

l'impulsion du mouvement national, on a peine à se rendre compte de l'impuissance et de l'agitation qui tourmentent une société où il n'y a pas de vie commune. En Irlande, les habitans foulent le même sol, respirent le même air; mais celui-ci n'en est pas moins pour les uns un usurpateur et un damné, celui-là pour les autres un rebelle et un idolâtre. Les riches s'absentent, les pauvres émigrent, et ceux qui restent campent en ennemis, au lieu de vivre en voisins. Le sentiment qui fait donner en une fois une partie de la valeur annuelle du loyer, qui fait tirer de la terre tout ce qu'on peut sans s'inquiéter du lendemain, cette façon de courir après la poule aux œufs d'or pour l'égorger, le train violent et inconstant des choses, la multiplicité des entreprises inachevées, l'ardeur des polémiques, la mollesse des actions, les crimes et la popularité des criminels, toutes les fautes individuelles ou collectives viennent de l'instabilité sociale. Je le sais, il y a du faux en même temps que du vrai dans tout ce qu'on peut dire sur l'Irlande, car il y a de tout en Irlande. Les rapports de la propriété et de la culture s'améliorent; la civilisation moderne est partout, si elle n'a nulle part pénétré dans les cœurs; les lignes de chemins de fer traversent les campagnes sauvages, la vapeur siffle au milieu des marais, et la mauvaise agriculture se sert d'outils perfectionnés. La liberté est entrée dans les mœurs, le pouvoir est stable; mais la désunion sociale empêche le progrès de prendre racine, et comme la cause du mal est morale, on n'a rien fait tant qu'on n'a pas tout fait.

Malheureusement les deux causes de la détresse de l'Irlande, le trouble de la société comme la disparition du capital, sont de tous les maux les plus rebelles à l'action d'un gouvernement. Il semble qu'on ne puisse les vaincre qu'à l'aide du temps ou de l'un de ces événemens qui font en un jour la besogne des siècles. C'est encore un de ces cercles vicieux qu'on ne sait comment briser. A dire vrai, si le mystère semble impénétrable, c'est qu'on ne veut pas l'éclaircir, c'est que les uns veulent garder leur suprématie, et les autres leurs griefs. Aussi vrai qu'un trouble social maintient l'Irlande dans la misère, un seul effort de justice, un seul après tous les autres, donnerait la stabilité, créerait le travail et sauverait des multitudes. Il suffirait que l'intolérance religieuse fût moins impitoyable que ne l'ont été les haines de races ou de classes.

Je laisse de côté toutes les questions secondaires, toutes celles dont la solution est impossible, ou ne produirait qu'un changement éloigné et douteux. Je viens au point capital, l'état du clergé catholique en Irlande. Aucun clergé n'est plus justement populaire que le clergé catholique irlandais. Il a combattu pour la foi, pour la liberté, pour la pauvreté. Il a été la vie morale d'un peuple qui

serait tombé sans lui dans la dégradation du malheur. Il a ennobli les maux de la vie présente par l'espérance de la vie future. Si, dans une situation matérielle souvent comparée pour la souffrance au servage ou à l'esclavage, les âmes sont restées libres, si le peuple irlandais est moralement l'égal des peuples heureux, c'est grâce au clergé catholique. Ce clergé doit s'attribuer des droits sociaux et politiques d'une nature particulière, et l'on ne peut pas s'étonner si, dépouillé et offensé en cessant d'être opprimé, il porte aujourd'hui l'esprit d'opposition sociale et politique au-delà de ce qu'exigent les circonstances et au-delà de ce que demande l'intérêt des classes malheureuses. Uni à la pauvreté par tant de liens, vivant de l'aumône des misérables, il doit partager les passions qui conduisent aux crimes, tout en imposant un frein efficace aux crimes. Ses services l'ont rendu puissant, et la puissance l'a fait ambitieux; le lecteur a pu en juger par l'analyse du manifeste de l'archevêque de Dublin. Qu'il soit permis de le dire, en reconnaissant toutes les justifications du passé et même celles du présent, si l'ordre est impossible avec un état dans l'état, comme on dit en France, l'ordre est encore plus impossible avec une théocratie sociale dans une société fondée sur le principe de la liberté civile. Ce qui a été le salut du peuple dans les temps d'oppression devient dans un temps de liberté un grand obstacle à l'amélioration de son sort. La paix sociale ne peut s'établir, si un clergé que sanctifient la foi et la nationalité vient séparer d'abord sans doute le catholique du protestant, mais ensuite, quelles que soient les croyances et la nationalité, le pauvre du riche, le paysan du propriétaire, l'ignorant de l'instruit et le justiciable du juge.

En même temps il est impossible que le clergé catholique d'Irlande consente à désarmer devant le gouvernement et devant la société, impossible qu'il abdique son action politique et sociale, si une réparation éclatante ne lui est pas offerte, si une justice complète ne lui est pas rendue. Son seul vice est l'orgueil; en recevant un salaire, il craindrait de paraître déserter la cause nationale : il n'abandonnera pas l'aumône du peuple pour le traitement de l'état, le secours des pauvres pour la protection des riches. Rien ne sera accepté par lui, hormis le partage des terres et des dîmes entre l'église anglicane et l'église catholique.

La mesure qui établirait l'égalité entre les deux clergés serait d'elle-même un traité d'union politique et sociale, d'union entre l'Angleterre et l'Irlande, d'union entre les pauvres et les riches. Par la reconnaissance légale de l'existence du clergé catholique, on effacerait les souvenirs de la défaite nationale et l'amertume des persécutions religieuses. Donner à l'Irlande la liberté civile, la liberté

politique et l'émancipation des catholiques, puis maintenir la suprématie protestante, refuser l'égalité au clergé catholique d'Irlande quand on a reconnu les droits du presbytérianisme en Écosse, sous prétexte que l'Irlande a été une conquête et l'Écosse une annexion, c'est agiter le drapeau rouge devant le taureau dans l'arène, c'est pousser le peuple à la haine, c'est perpétuer le souvenir de l'oppression chez ceux auxquels on a donné les armes de la liberté, c'est maintenir le clergé catholique dans une situation qui n'est bonne ni pour la société, ni pour le gouvernement, ni pour la religion. Il y a vingt ans, quand M. de Beaumont et M. de Cavour écrivaient sur l'Irlande, on ne pouvait pas mesurer l'importance relative des diverses questions; les griefs étaient trop nombreux et trop mêlés les uns aux autres. Aujourd'hui, après toutes les réformes accomplies et le peu de succès des efforts, après vingt ans d'émigration, quinze ans de loi des pauvres et douze ans de la cour des *Encumbered Estates*, après tous les chemins de fer et toutes les institutions de crédit, il apparaît clairement que la cause fondamentale du malaise social qui perpétue la détresse est une cause morale et religieuse. Rendons hommage à M. de Beaumont et à M. de Cavour; ils ont senti et exprimé avec force les malheurs qui résultent de la situation du clergé. Le livre de M. de Beaumont est trop répandu pour qu'il soit besoin de le citer; mais le lecteur sera sans doute bien aise de connaître l'opinion de M. de Cavour en faveur du clergé catholique d'Irlande. Je la transcris (1), sans me faire solidaire de la façon sommaire dont est traité un clergé protestant que son savoir et ses vertus rendent digne de tous les ménagemens.

M. de Cavour commence par rappeler tout ce qui a été fait en faveur de l'Irlande depuis l'émancipation des catholiques; ensuite il examine successivement, sous les divers rapports financiers, économiques, sociaux et religieux, en quoi l'union de l'Angleterre et de l'Irlande a pu être avantageuse ou contraire à ce dernier pays, et il conclut en faveur de l'union. Parlant de la question religieuse, il s'exprime ainsi :

« Si le rappel de l'union avait lieu, la conduite d'un parlement irlandais à l'égard de l'église anglicane ne serait pas longtemps douteuse : on la réformerait, ou plutôt on la renverserait de fond en comble. O'Connell prétend que les droits actuels des possesseurs seraient respectés. J'en doute

(1) L'écrit de M. de Cavour sur l'Irlande a été publié en français sous la forme de lettres insérées dans la *Bibliothèque universelle* de Genève (décembre 1843, janvier 1844). M. de Cavour lui-même composa de ces lettres un corps d'ouvrage qui fut traduit et publié en anglais. Je n'ai que le texte anglais; mais la traduction est telle qu'on lit en quelque sorte le mot français sous chaque mot anglais.

fort : les catholiques, enivrés par le succès de leurs luttes prolongées, n'agiraient probablement pas avec beaucoup de ménagement et de délicatesse envers un clergé qu'ils considèrent comme la cause première des humiliations et des souffrances que les membres de leur propre église ont endurées pendant des siècles. Les protestations d'O'Connell m'inspirent peu de confiance. Constant dans l'objet qu'il a en vue, il ne se fait aucun scrupule de changer son mode d'action : il laisse de côté les engagemens qui le gênent et oublie aujourd'hui les promesses d'hier. Quant à moi, je considérerais le clergé protestant comme très heureux, si, après le rappel, la révolution était conduite simplement d'une manière légale, et si les masses s'abstenaient d'agir comme elles ont agi, il y a quelques années, en Espagne, à l'égard des couvens. Néanmoins la réforme de l'église établie est si essentielle au bien-être de l'Irlande qu'on ne doit pas être trop scrupuleux sur les moyens par lesquels elle s'accomplira, et je n'hésite pas en conséquence à déclarer que si le rappel de l'union était indispensable pour atteindre ce but, je ne pourrais m'empêcher de désirer le rappel, quelque nuisible que cette mesure puisse être à tous autres égards; mais heureusement ce n'est pas le cas... La réforme de l'église établie aura lieu d'une manière ou d'une autre. Sous un parlement national, elle serait soudaine et absolue; mais elle serait probablement accompagnée de violences, d'injustices et peut-être de cruautés. Avec l'union, elle aura lieu lentement, par des moyens réguliers et légaux. Je comprends qu'on préfère le premier mode d'action; mais, si grand que soit notre goût pour les révolutions, nous ne pouvons nous cacher à nous-mêmes combien l'humanité souffre des conséquences désastreuses que des mesures soudaines et violentes entraînent après elles. »

M. de Cavour est sans doute trop confiant lorsqu'il décide du sort de l'église établie en Irlande avec l'esprit qu'il portera plus tard dans sa lutte contre le saint-siége. L'affaire n'est pas aussi aisée qu'il semble le penser, quand il dit plus loin : « La réforme radicale de l'église établie n'est pas seulement compatible avec le maintien de l'union, elle est un événement probable, si la violence des catholiques irlandais n'arrête pas le mouvement de l'opinion publique en Angleterre. » Depuis l'époque où M. de Cavour émettait de telles idées, le concours des circonstances a fait perdre du terrain aux idées de tolérance. D'abord la famine de l'Irlande en 1846 a détourné les regards de ses griefs moraux et les a fait porter exclusivement sur ses maux matériels. En Angleterre, l'amour de la liberté a diminué à mesure que la liberté réalisait ses conquêtes, et l'amour de la liberté est celui de la justice. L'économie politique a pris la place de la politique; on n'a plus vu les hommes qu'à travers les choses, et, les anciens partis n'ayant guère conservé d'eux-mêmes que leur nom, les hommes d'état ont gouverné comme les paysans irlandais cultivent leurs terres, sans penser à l'avenir. Pen-

dant que le parlement passait le temps à glaner dans le champ moissonné par sir Robert Peel, l'apparition du puséyisme excitait les craintes du protestantisme, et les affaires d'Italie ses espérances. La malencontreuse division de l'Angleterre en provinces ecclésiastiques (ce qu'on a appelé « l'agression papale ») est venue surexciter la passion nationale. Chaque jour le docteur Cullen multiplie les obstacles; les catholiques ont perdu leur influence au parlement, et la question dont dépend l'avenir de l'Irlande paraît plus que jamais éloignée d'une solution.

Néanmoins, bien que les apparences soient aujourd'hui contraires, il n'est pas impossible qu'un parlement britannique réforme une église protestante et rende justice à une église catholique. Il ne s'agit pas ici de l'église anglicane en Angleterre, mais de l'église anglicane en Irlande; il ne s'agit pas d'une église protestante pour les protestans, mais d'une église protestante pour les catholiques. Autant les personnes sont respectables, autant l'institution est monstrueuse. Déjà l'aristocratie anglaise a brisé les priviléges de l'aristocratie irlandaise pour ne point paraître complice de la misère de l'Irlande. L'église établie d'Angleterre à son tour trouvera qu'il est dur d'être tenu responsable de la famine d'un pays, et le peuple anglais se demandera si la satisfaction d'avoir dans chaque paroisse d'Irlande un *gentleman* accompli, qui ne peut pas toujours réciter son sermon, parce que les règlemens exigent la présence de trois personnes, n'est pas achetée bien cher quand elle est payée par le mécontentement, la rébellion et la détresse d'une nation entière. Il se demandera si c'est un bon calcul d'avoir à côté de soi le dénûment et la misère, quand, par un simple acte d'équité, on créerait la prospérité et la consommation. Espérons, car l'Angleterre est un pays libre et une société chrétienne. Son sentiment religieux s'est égaré en ce qui touche l'Irlande; il peut revenir à la justice. S'il n'est pas vrai, comme on le prétend, que la vapeur et les chemins de fer aient détruit les distances morales, étouffé les haines nationales et rendu les guerres impossibles, nous sommes cependant dans un siècle où l'on se demande quelquefois : Ce qui est doit-il être?

JULES DE LASTEYRIE.

LES

ARTS INDUSTRIELS EN FRANCE

ET

L'EXPOSITION DE 1863

Il y a quelques années, la supériorité de la France dans l'art industriel n'était guère l'objet d'un doute. Dans ce domaine, où l'habileté matérielle ne saurait régner que disciplinée et corrigée par le goût, nous ne connaissions pas de rivaux. A l'exposition de 1855 encore, le privilége des tentatives ingénieuses et des créations élégantes nous était resté. Cependant l'année dernière un fait remarquable s'est produit : l'art industriel français avait trouvé à l'exposition universelle de Londres un concurrent, un émule inattendu, presque un vainqueur : c'est l'art industriel britannique. Comment expliquer ce soudain triomphe de nos voisins? Par quel secret avaient-ils en cinq ans conquis les qualités précieuses dont nous étions si justement fiers? Telle est la question que ceux qui prennent intérêt à une alliance plus étroite de l'art et de l'industrie en France ne se posaient pas, il y a un an, sans une légitime inquiétude. Aujourd'hui cette question se représente, et il semble qu'à l'exposition ouverte depuis quelque temps aux Champs-Élysées l'art industriel français lui-même ait voulu, en présence de son nouveau rival, s'interroger sur ses propres forces, soumettre au jugement du public ses plus nouvelles créations, rechercher quels ont été dans ces dernières années les progrès accomplis, et se demander quels progrès il lui reste à faire. Cette préoccupation du progrès dans quel-

ques branches de l'art où nous avions longtemps cru être supérieurs n'est certainement pas à blâmer; elle témoigne d'un vrai sentiment des exigences de notre époque. Nous vivons dans un temps où les rangs se déplacent facilement, où il faut (et il en est des peuples comme des individus), si l'on veut conserver la position acquise, redoubler d'efforts en se tenant toujours dans la direction vraie. Est-ce assez cependant que de se connaître, de compter avec orgueil les richesses qu'on possède, de constater avec regret celles qu'on a perdues? Non sans doute, et la France, il faut bien le dire, abuse un peu trop des expositions. Des exhibitions répétées à de courts intervalles ne sauraient avoir une influence bien sensible sur l'art. Nos voisins procèdent avec moins d'apparat et plus de logique, et ici nous sommes ramené à la question que soulevait l'exposition universelle de 1862. Celle-ci du moins nous apprenait un fait important : c'est qu'en dix années à peine l'Angleterre nous avait presque dépassés dans la voie des applications de l'art à l'industrie. Or l'explication de cette heureuse fortune de l'Angleterre est dans la part qu'elle a faite non aux expositions, mais à l'étude même de l'art. Ces années, ce n'est point à s'admirer elle-même qu'elle les a passées; c'est à s'instruire, à se fortifier devant les grands modèles; c'est à développer en un mot chez elle l'enseignement de l'art industriel dans les plus larges proportions.

A la suite du grand concours international inauguré par l'exposition de Londres en 1851, l'Angleterre avait eu le sentiment de son infériorité dans cette portion du domaine industriel qui relève plus particulièrement de l'art. Un noble esprit, dont la mémoire est justement honorée, le prince Albert, signala courageusement les causes de cette infériorité, et prit l'initiative de ces améliorations, qui en dix années devaient presque complétement changer la face des choses. L'Angleterre possède aujourd'hui huit ou neuf cents sociétés dont la mission est de propager le sentiment de l'art et du goût. Ces sociétés libres comptent 200,000 membres, qui mettent en mouvement 100 écoles d'art et près de 300 écoles pour l'industrie privée. Des musées de toute sorte ont été créés pour chaque industrie, avec enseignement public et exposition spéciale pour chaque genre de fabrication. Puis à ce déploiement d'efforts est venu s'ajouter l'achat des livres, des dessins, des gravures qui peuvent servir de modèles et de renseignemens. Ce vaste ensemble entraîne dans sa sphère une masse considérable de fonds et toute une pléiade d'hommes intelligens, dévoués à l'art, qu'une juste rémunération attache solidement à ces institutions. Nous avons vu en 1862, dans la Cité de Londres, quelques spécimens des travaux de ces nouvelles écoles d'art industriel, et nous devons convenir que, si les élèves ne sont pas

plus adroits que ceux de nos écoles, ils arrivent, grâce au choix heureux des modèles, à une incontestable supériorité.

En regard de ce beau mouvement des écoles d'art industriel que nous présente l'Angleterre, où en est aujourd'hui la France? L'exposition de 1863 nous l'a montré, car on a eu la pensée heureuse, et qui mérite d'être encouragée, d'appeler les écoles de tout le pays à ce concours industriel. Eh bien! il faut que la France sache reconnaître ce que l'Angleterre s'est avoué il y a dix ans : c'est que son enseignement de l'art industriel est à réformer complétement. L'étude de la nature et des maîtres, la seule féconde, qui se manifeste en Angleterre par de si importans résultats, nous n'en trouvons dans les dessins d'élèves exposés aux Champs-Élysées que de bien faibles traces. La plupart de ces dessins trahissent les procédés fâcheux qu'on applique à l'éducation de nos jeunes artistes industriels, retenus d'ordinaire dans une salle close, en face d'un ennuyeux plâtre ou de ces lithographies pénibles et tourmentées dont l'enfant doit imiter avec soin pendant des mois la fabrication laborieuse. Que de temps perdu à faire ces hachures symétriques en forme de filets, qui font oublier et le but du dessin et le sujet même qu'on copie! Si encore ils avaient autour d'eux les objets élégans et précieux qui décorent les palais, peut-être leur imagination, éveillée par la comparaison du beau, ne sortirait pas des règles du goût; mais ce milieu froid de l'école ou de l'atelier n'est guère fait pour donner à la jeunesse ce goût pur et élevé que la grandeur des œuvres divines peut seule inspirer. Ce n'est qu'au dehors qu'on trouve ce soleil vivifiant qui révèle aux yeux les mystères de la couleur, ces arbres et ces gazons qui les reposent des noires vapeurs du charbon, ces parfums de fleurs, ces baumes de vie qui relèvent l'esprit abattu et lui donnent l'enthousiasme et la force (1).

Il manque donc une bonne direction à nos écoles, et voilà pourquoi sans doute depuis dix ans notre art industriel a vu décroître

(1) Parmi les œuvres des adultes, celles de l'école municipale de la rue Volta, dirigée par M. Lequien, viennent à l'appui de ce que nous avançons par leur contraste même avec les dessins qu'ont envoyés les autres établissemens. Il y a des fleurs d'après nature dessinées sur papier gris bleu, ainsi que des ornemens de panneaux des jeunes élèves Lelong, Huguenin, Kastli, Bourgogne et Fontaine, qui méritent tous les encouragemens, et montrent bien quelle est la route que doit indiquer un guide intelligent. Ce ne sont là toutefois que des exceptions, et quant aux écoles de province, elles sont dans une direction plus mauvaise encore que celles de Paris. Il faut noter cependant l'école de Charleville, dirigée par M. Blanchard. Il y a là des têtes d'enfans d'après M. de Rudder, où le dessin du maître est copié largement, simplement et sans que la fabrication apparaisse comme le but unique du dessinateur. Sans doute les élèves de cette école ne sont pas plus adroits que les autres; mais le modèle bien expliqué les a conduits dans le vrai chemin.

son ancien prestige. Ce fait bien établi, passons de l'enseignement aux œuvres qu'il produit, et il sera aisé de montrer par quelques exemples caractéristiques ce que l'exposition des Champs-Élysées nous révèle sur les tendances et sur les efforts du génie national dans un domaine où il était si habitué à triompher autrefois.

Au milieu de cette collection considérable de dessins d'ornement exposés dans les salles du premier étage du Palais de l'Industrie, que trouvons-nous? Un seul décorateur dans le vrai sens du mot. Homme de goût et coloriste par excellence, M. Mazerolles a exposé diverses toiles, parmi lesquelles nous citerons de préférence *la Belle au Bois dormant*, modèle d'une tapisserie exécutée à Aubusson par MM. Braquenié frères. Nous avons vu la tapisserie, et nous n'hésitons pas à dire qu'elle est digne de soutenir la comparaison, au point de vue décoratif, avec ce que faisaient les Gobelins avant la perte des traditions et des secrets de métier. Comment la manufacture d'Aubusson n'a-t-elle pas exposé ce tapis de tenture, au lieu de la monstruosité que MM. Requillart et Roussel offrent à nos yeux attristés : un tapis de salon, représentant une formidable armature de bronze doré qui encadre en haut relief des tableaux de fleurs et des trophées de musique? La porte d'une prison ne serait pas aussi solidement charpentée. Ni le talent, ni le soin, ni l'argent n'ont fait défaut à ce travail; il n'y manque que le goût et le sentiment du décor. C'est ce goût, ce sentiment, qui recommandent au contraire les travaux de M. Mazerolles, sa charmante frise de *Diogène cherchant un homme* par exemple, ou son esquisse du plafond du théâtre de Bade. Toutefois dans sa frise pour salle à manger, *la Cuisine*, il a oublié de changer les pinceaux du peintre contre ceux du décorateur. Ce serait un malheur s'il ne s'arrêtait à temps sur cette pente, car il est le seul, s'il veut choisir entre le style décoratif et le style de la peinture historique, qui soit capable de décorer dignement un théâtre ou un palais. Et d'ailleurs en quoi son mérite serait-il abaissé? Sa composition, son dessin, ont-ils besoin d'être moins purs, sa couleur moins belle? Ce n'est donc que l'abandon du trompe-l'œil et du fini, où viennent souvent se perdre la verve et l'inspiration, que nous voulons lui demander.

Non loin de M. Mazerolles, on remarque des peintures d'éventail d'un goût charmant, les paysages de M. Allongé, par exemple, d'une finesse et d'une couleur exquises. A côté de ces produits, qui relèvent directement de l'art, il en est d'autres où l'industrie domine, et qui méritent également un examen attentif. Il y a certainement dans ces dessins de tapis, de châles, de dentelles, de meubles et de bijoux, qui couvrent les murailles, une habileté extrême; mais tous, dessinateurs, graveurs, lithographes, ciseleurs, nielleurs et émailleurs, s'imaginent que c'est en atteignant dans leur

travail le degré suprême d'égalité et de monotonie d'une mécanique, qu'ils arriveront à la perfection. Ils abdiquent toute expression dans leur tracé, et croient toucher le but lorsqu'ils ont rendu leur main semblable à cette tige d'acier de la machine à piquer et à tracer dont ils font un trop fréquent usage. Que de temps perdu, que de peine, pour vaincre ainsi ses muscles, détruire toute manifestation de la vie, de l'esprit, toute inspiration en un mot de cet art suprême qui ne se trouve que dans les œuvres émues, si nous pouvons ainsi parler, c'est-à-dire dans les œuvres où la généreuse agitation du sang se fait sentir et détruit l'implacable uniformité! Cette grande rectitude, qui préoccupe avant tout l'artiste industriel de nos jours, l'empêche de saisir la poésie, la philosophie de son travail, et par conséquent de l'aimer. Ce n'est plus qu'un automate chargé d'exécuter mécaniquement le dessin qu'on lui donne. Là se borne son art, il en ignore complétement les procédés divers. Dès lors comment l'ouvrier peut-il être indépendant de l'entrepreneur? S'agit-il par exemple de faire une simple coupe d'argent, une timbale, un couvert, ou bien une reliure, un coffret, un objet quelconque enfin : il faudra s'adresser à vingt personnes différentes. Celui-là fournit la matière, cet autre donne la forme, un troisième la polit; puis l'œuvre passe en d'autres mains pour les soudures, les guillochés, la gravure des ornemens, celle des chiffres, et ainsi de suite, de telle sorte que chaque ouvrier, habile pour un détail, mais incapable de comprendre l'ensemble, n'est que le rouage infime d'un tout sans caractère et sans unité.

Est-ce un luxe bien enviable que de posséder la plupart des choses que nous examinons ici? Voyez tous ces bronzes, ces pendules, ces statuettes, ces candélabres : quelle fatigue dans l'agencement et quelle prétention! Comme tous, à bien peu d'exceptions près, sont tourmentés! Quel oubli absolu des lois d'unité, d'harmonie, qui doivent relier les diverses parties et en faire un tout, un monument enfin! Hélas! chaque morceau est fait à part et en vue de quelque autre objet. Ce pied de lampe va servir à un calice, à une torchère, à un chandelier; cette statuette peut à volonté se tordre sur une pendule, ou supporter une corbeille dorée, un vase, que sais-je encore? Si le goût est borné, l'imagination en ce genre est fertile. Tous ces objets brillans d'or et d'argent sont-ils en cuivre, en fer ou en zinc? Approchez, et vous verrez au-dessous galvanoplastie, alfénide, orfévrerie Christofle, zinc d'art, etc. On le voit, le fabricant, fier de ses résultats industriels, ne cherche plus à tromper l'acheteur; c'est ce dernier qui aura le soin dans son salon de tromper ses amis, et de leur faire croire à un luxe qui dissimule souvent bien des misères, mais ne cache assurément pas le mauvais goût.

Ce n'est pas que nous voulions interdire à la foule ces petites

vanités qui appartiennent, dans toutes les conditions, à la race humaine. Nous sommes loin de repousser en lui-même le métal économique, nous regrettons seulement l'abus qu'on en fait. Avec du zinc ou du plomb, du fer ou du cuivre, il n'est pas impossible souvent à un artiste de goût d'obtenir de plus beaux résultats qu'avec de l'or. Le zinc est assurément un métal assez laid à l'œil : il a une couleur terne, une oxydation froide, qui ne se prêtent nullement à des œuvres d'art, si l'on ne lui donne pas galvaniquement les tons des métaux riches; mais alors l'avantage qu'il avait sur le cuivre ou le bronze par la modicité du prix se trouve sensiblement diminué. Et puis de l'or, toujours de l'or! Rien n'est plus antipathique à l'art véritable que cette dorure éparpillée partout. Qu'on se représente la Vénus de Milo dorée tout entière : à cette seule pensée, un artiste frémira. Cherchons donc, pour remplacer ce faux luxe, des alliages où le zinc, l'étain, le cuivre, le plomb, l'argent, le fer, l'aluminium, les divers métaux enfin puissent se combiner, et nous aurons des vases, des ustensiles, des bijoux, mille objets où le goût, domptant la matière, charmera les yeux par l'harmonie des formes et des couleurs. Examinez ces métaux si habilement alliés que les Chinois et les Japonais appliquent à toute chose : ici ce sont des jaspures d'or dans un bronze florentin, là une poussière d'argent fixée par un enduit d'abord, ensuite au feu, dans le sillon d'une gracieuse arabesque, si finement gravée qu'on ne saurait comprendre comment la main humaine a pu faire de pareilles incrustations. Parlerons-nous de ces aciers tordus ensemble et redressés au marteau, dont les moirures, les zébrures et les alliages donnent aux vases et aux armes de Perse et de Syrie un aspect si précieux? Ces bijoux du Tonkin avec ces animaux et ces fleurs en relief, où l'acier noir et irisé, l'or et l'argent se combinent harmonieusement, ne montrent-ils pas quel parti on peut tirer des métaux les plus communs pour en faire des objets d'art? car c'est la main-d'œuvre et non la substance qui doit ici servir à fixer la valeur. En Égypte, en Perse, en Syrie, en Chine, les plus grossiers ustensiles sont pour les yeux de l'artiste une source inépuisable d'étude et d'admiration. Toujours les lois de la forme et de la couleur y sont respectées, toujours on y reconnaît l'œuvre inspirée, c'est-à-dire obéissant aux vrais instincts du beau, qu'une fausse civilisation n'a pas éteints. Ce vase a poussé comme pousse l'herbe des prés, et si vous demandez à l'enfant qui vient d'en modeler l'argile et de le mettre au soleil pour le faire durcir sur quel modèle il l'a copié, il vous regarde en riant et comme étonné d'une question si naïve. Il n'y a donc rien de ce qui est exposé ici en matières premières, — métaux, bois, tissus, si communs qu'ils soient, pourvu qu'ils obéissent aux conditions de la durée, qui est une loi primordiale, — rien

qui ne mérite et nos études et notre admiration. Lorsque les moyens nous manquent pour avoir ce luxe d'or et d'argent, de marbre et de porphyre, qui se répand partout, remplaçons-le par le zinc, par le *simili-pierre* et le *simili-marbre*, par les terres cuites et les émaux, ou par toute autre matière que les inventeurs nous déclarent indestructible; mais au moins que la forme, la couleur, le goût, président à la construction et à la décoration de nos maisons, de nos meubles, ainsi qu'au tissu de nos étoffes. Un simple morceau de marbre poli pour faire une pendule ne vaut-il pas cent fois ce *Serment des Horaces* en clinquant, qui ferait prendre en haine tous les bronzes et toutes les pendules? On fait depuis longtemps un abus déplorable de la nature humaine dans l'ornementation. Pourquoi ne pas mieux respecter notre image, qui se prête d'ailleurs fort mal au style décoratif, et qui devient insupportable lorsqu'elle n'est pas l'œuvre du génie? La preuve est surabondamment fournie par ces chevaliers en vert-de-gris, ces Vénus rouges, ces Callot avinés qui s'étalent sur tout un côté du Palais de l'Industrie; le burlesque, le laid et le difforme semblent ici la devise des auteurs. La renaissance avait abusé de la figure humaine, mais sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI les arabesques, les fleurs, les oiseaux, les amours, qui ne sont pas tout à fait des humains, entrèrent à peu près seuls dans l'agencement des meubles, des bronzes, des décors en un mot. C'était à la fois d'une exécution plus facile, plus élégante et moins coûteuse; il était aisé de varier les détails, tandis qu'une statue en pied doit se reproduire par centaines, si l'auteur et le commerce veulent en tirer parti, et dès lors ce poncif, trop souvent médiocre, fatigue et rebute. On ne saurait trop le répéter, le bien-être et le luxe ne consistent pas dans ces inutilités prétentieuses qui encombrent les meubles, tachent les murs, et ne permettent aux yeux de se reposer nulle part.

Celui qui visiterait l'exposition actuelle en s'inspirant de tels principes trouverait à chaque pas l'occasion d'exprimer son blâme ou ses regrets. Après avoir signalé le défaut commun à la plupart des objets exposés, il pourrait cependant s'arrêter devant quelques tentatives où l'on reconnaît le désir de concilier sérieusement les exigences de l'art avec celles du luxe moderne. Dans cet ordre d'essais recommandables, on rencontre quelques meubles en ébène pour bibliothèque et salle à manger d'une proportion charmante, sobres de détails, sans maigreur, et dignes en un mot de servir d'exemple. Ce sont les seuls à peu près sans défauts que nous puissions citer. Mme veuve Fossey d'une part et M. Jeanselme de l'autre, qui les exposent, feront bien, dans leurs compositions, de s'en tenir à cette élégante simplicité. Nous avons remarqué aussi les bronzes de M. Choiselat. Ils se distinguent par l'ampleur, la bonne composition et

l'absence du tourmenté, du compliqué, qui est le type de notre moderne fabrication. Il y a là un souvenir des meilleurs groupes de Versailles. De beaux enfans, des amours, c'est tout comme, grimpent après une sorte de palmier qui forme le candélabre. Tout cela, de grandeur naturelle et de vrai bronze, compose une décoration magistrale qu'on aime à citer.

Dans un genre tout opposé, les bronzes émaillés de M. Legost sont dignes d'attention. Quoique imités de ces émaux cloisonnés qui, depuis la prise du palais d'été de l'empereur de Chine, sont devenus presque communs en France, ils en diffèrent sur bien des points; ainsi l'émail cloisonné chinois, presque d'une seule pièce, a pour but d'imiter un vase en porcelaine. Le cuivre qui forme les alvéoles où se coule l'émail n'apparaît que comme une fine niellure. Ici au contraire le métal domine et enchâsse les émaux comme il le ferait pour des pierres précieuses. Les produits de ce travail s'appellent *émaux affleurés*, et non pas *émaux cloisonnés*. Nous avons remarqué particulièrement un petit chandelier à deux branches, d'une couleur exquise, et dont le travail est exécuté comme le serait une œuvre de bijouterie. On doit reprocher à M. Legost ses formes parfois un peu lourdes; mais, pour l'harmonie de ses couleurs, il ne mérite que des éloges. Ce qui frappe généralement, à vrai dire, parmi les bronzes exposés au Palais de l'Industrie, c'est moins l'absence que l'abus du talent, c'est l'effort et la recherche au lieu de la simplicité. Ainsi MM. Barbedienne, Delesalle, Carrier-Belleuse et tant d'autres ont assurément dans leur exposition des objets qui prouvent l'étude et le savoir-faire. Qu'y manque-t-il donc? Ce goût épuré, cette distinction que recherche une société autre que celle trop connue maintenant sous le nom de demi-monde. Nous préférons à ces objets pompeux le simple étalage d'un serrurier, M. Vigneron, qui nous montre dans un cadre des guirlandes de fleurs en fer relevées au marteau, des heurtoirs de porte, des girandoles et des clés en fer forgé et soudé sans brasure, d'une simplicité et d'un fini précieux.

Le goût prétentieux dont l'empreinte est si visible dans les meubles d'ornement et les bronzes se retrouve dans les étoffes et les papiers peints. Le petit nombre de spécimens qu'on rencontre en ce genre à l'exposition attirent l'œil par des tons durs et sans vibrations, qui rendent impossible toute harmonie. Les étoffes pour meubles, rouges, vertes, jaunes ou bleues, offrent comme nouveauté une imitation de dentelle noire qu'on croirait cousue sur l'étoffe. Les châles français révèlent, comme les papiers, la plus malheureuse entente des couleurs. On se demande comment des industriels qui ont sous les yeux ces cachemires de l'Inde, les plus beaux et les plus harmonieux du monde, lorsqu'ils ne sont pas faits d'après des des-

sins européens, peuvent fabriquer avec tant de soin des tissus aussi mal teints, des dessins aussi vulgaires et des combinaisons de couleurs aussi pauvres! Faut-il attribuer cette impuissance à la lumière affaiblie de notre soleil, ou ne serait-ce pas plutôt la prétention de faire mieux qui nous aveugle tous?

En arrivant à la céramique, nous nous rapprochons de l'art véritable. La céramique occupe sans contredit la place la plus considérable à cette exposition, et la faïence y joue le principal rôle. En porcelaine, que trouvons-nous cependant? Qu'y a-t-il en verrerie? Aucune fabrique importante n'a voulu se montrer. Sèvres comme les Gobelins ont laissé leurs produits enfermés, ne daignant pas se mettre en ligne avec de si pauvres adversaires. Les verreries de Baccarat et de Clichy ont suivi cet exemple. Parmi les rares exposans d'objets en porcelaine, nous n'en apercevons pas un seul qui ait le sentiment de la forme et sache se tenir dans les limites assignées par le goût à l'art décoratif. Assurément, dans les porcelaines-biscuit de M. Gauvin, il y a de grandes difficultés vaincues; mais l'effet général n'en est pas moins fâcheux. Tantôt c'est un portrait vigoureux et comme peint à l'huile, dont le fond noir, entouré d'une surface claire, perce de part en part le ventre du vase qu'il est chargé de décorer; tantôt une forme impossible vient détruire tout ce qu'il y a de mérite dans la décoration. Que de forces mal dirigées et perdues! Quelle fatigue inutile! Quel oubli même des convenances! Pensez-vous donc qu'un vase ne soit fait que pour être regardé sous un globe de verre? Ceux-là mêmes qui sont des objets de luxe ne doivent-ils pas contenir soit des fleurs, soit des lampes, ou des candélabres, en un mot être utiles en même temps que beaux? Mais ces goulots étroits, de forme pompéienne plus ou moins pure, qui avaient certainement leur raison d'être jadis, ne sont plus aujourd'hui que des inutilités et perdent dès lors leur seul mérite.

Toutefois, au milieu de ces porcelaines sans goût, il faut distinguer l'exposition d'un genre tout nouveau de MM. Gillet et Brianchon. Les tons nacrés des perles, les reflets irisés des plus belles coquilles sont fixés sur cette porcelaine et charment par la délicatesse des nuances. On dirait que les rayons du soleil ont éte surpris et fixés par l'émail en fusion. Malheureusement le choix des formes ne répond pas à la beauté des couleurs. Voilà un progrès réel cependant, que la manufacture de Sèvres n'a pas su faire, et que peut-être même elle ne sait ni voir ni comprendre. Elle aime mieux rester dans l'impasse où la fabrication de la porcelaine dure l'a entraînée. Persuadée, lorsque le kåolin fut découvert, qu'elle ne devait rechercher que le blanc le plus éclatant et le maximum de dureté, elle employa le kaolin pur pour le biscuit, et se servit du feldspath sans mélange comme de couverte. Une telle méthode entraînait

nécessairement l'emploi de la température la plus élevée, c'est-à-dire 3,300 degrés, qui dévore toutes les couleurs, le cobalt excepté. Comme cet émail de la porcelaine dure ne saurait se ramollir que sous l'influence d'une chaleur très intense, il devint dès lors impossible de décorer autrement que par touches minces sans hardiesse, sans profondeur, et avec des tâtonnemens de feux multipliés à l'infini.

La porcelaine dure qui doit rester blanche a certainement une solidité que ne possède pas la composition qu'on appelle porcelaine tendre; mais pour l'art la supériorité est tout entière à celle-ci. Si donc la porcelaine dure veut sortir de l'impasse où Sèvres persiste à rester, si elle veut retrouver ses succès passés, il faut qu'elle fasse, comme en Chine, des mélanges de kaolin qui lui permettent d'allier un émail tendre à sa pâte : alors elle unira les avantages de la faïence à ceux du kaolin, avantages qui permettraient de conserver dans cette pâte fine toutes les délicatesses de la sculpture, sans qu'une épaisse et lourde glaçure vienne empâter les détails.

L'exposition nous offre plusieurs pièces destinées à imiter le vieux Japon. On sent tout de suite, en les voyant, que ces imitations, comme celles des fausses pâtes tendres de Sèvres, n'ont d'autre but que d'enrichir les marchands de bric-à-brac. Un connaisseur découvrira facilement la fraude, mais il n'en sera pas de même du public. Pour nous d'ailleurs, le mérite de cette fabrication est sensiblement diminué par la servilité même de l'imitation. On ne peut qu'applaudir tous ceux qui s'inspirent des belles choses que produisent les céramistes chinois et japonais, ces maîtres qu'on ne saurait trop étudier, mais à une condition, c'est que les élèves deviennent à leur tour des créateurs.

Quand on passe des porcelaines aux verreries, on remarque d'abord les produits de MM. Duponchet et Gosse. Ce qui caractérise surtout cette fabrication, c'est le désir d'imiter la porcelaine. Assurément le verre et la porcelaine se touchent de bien près; faites des verres opaques d'un côté, de l'autre des porcelaines transparentes, et la ligne de démarcation est franchie. A quoi bon? La transparence du verre n'en constitue-t-elle pas le mérite, la vertu? Pourquoi donc l'en dépouiller? Du café dans une tasse en verre et du vin dans une coupe de porcelaine nous semblent déplacés. Tous ces renversemens d'idées, par lesquels on croit faire du nouveau, ne sont que de l'anarchie; c'est la route fausse, c'est le *non-sens,* comme disent les Anglais. Que nos fabricans y prennent garde, l'exposition de Londres nous a fait voir par comparaison l'avance qu'aujourd'hui l'Angleterre a sur nous dans la fabrication du verre. Les salles de Kensington, où l'on vit réunis les plus merveilleux échantillons des verres qui se fabriquaient à Tyr, à Sidon, à Byzance, à Bagdad

et au Kaire, à Venise et à Rhodes, ont fait voir à tous comment l'art se marie à l'industrie. Les artisans anglais de la Cité n'ont pas manqué d'en faire leur profit.

Les cristaux gravés par M. Kessler au moyen de l'acide fluorhydrique nous révèlent au moins un procédé nouveau. Je ne connais pas la méthode qu'il emploie, mais je suppose qu'il réserve, comme dans la gravure à l'eau-forte, à l'aide d'une résine ou d'un enduit quelconque, les parties qui ne doivent pas être attaquées. M. Kessler a, parmi ses verres, un petit cabaret à liqueurs en cristal blanc et orange gravé par ce procédé, qui est charmant; nous n'en saurions dire autant de ses impressions bleues et roses qui se trouvent à côté: elles ressemblent aux fleurs d'étoffes perses qu'emploie la potichomanie.

Les faïences d'art ont pris, en France comme en Angleterre, un développement considérable, qui ne date que de quelques années. Depuis que la porcelaine est venue remplacer la faïence dans les usages de la vie, on ne songeait plus guère à celle-ci; mais les artistes et les amateurs, fatigués du manque de spontanéité et de largeur de la peinture sur porcelaine, ont remis en honneur ces faïences persanes, italiennes et françaises du moyen âge, qui atteignent dans les ventes des prix fabuleux. Cette vaisselle de Henri II si finement incrustée, ces poteries de Bernard Palissy, ces majoliques persanes à reflets métalliques fabriquées en Europe par les Arabes de Majorque, et dont maestro Georgio surprit les secrets, les sculptures émaillées même de Lucca della Robbia, sont aujourd'hui l'objet des recherches des céramistes. Les uns, plus ou moins habiles, mais n'ayant pas l'art industriel pour but, sont entrés dans une impasse et y resteront. Les autres au contraire, s'ils savent concilier nos besoins de luxe avec les lois véritables de l'art décoratif, ont un champ illimité devant eux, et pourront réaliser toutes ces merveilles des contes de fées dans lesquels on voit des palais de rubis, d'émeraudes et de saphirs s'élever comme par enchantement.

Parmi ces derniers, prenons le chef, le céramiste par excellence, celui qui par ses découvertes marche avant tous. Plus d'un visiteur de l'exposition passera peut-être sans s'arrêter devant son modeste étalage. En effet, vous ne trouverez là rien de *confectionné* comme l'exigent et l'art et le commerce; mais ce que vous trouverez, c'est la base et le secret de ce qui, dans le grand laboratoire de Dieu, se prépare et se combine pour servir à l'application de la céramique. Le potier de Rungis, comme il s'appelle lui-même, chercheur infatigable, chimiste expérimenté, a étudié dans toutes les industries qui constituent la céramique les causes de sa splendeur et de sa décadence. Briquetier, potier, faïencier, porcelainier, verrier,

émailleur, il connaît tous les secrets de ces branches diverses de la science-mère. La terre où il se trouve, sur laquelle il marche, est par lui promptement analysée, divisée et reconstituée : cette partie pour l'émail, cette autre pour la coloration, cette autre pour la pâte même du vase, et ainsi de suite. Saisissant le secret de formation dans le laboratoire même où la nature travaille, il constitue les agates, les porphyres, les marbres, les lapis, toutes les pierres enfin, comme elles se constituent elles-mêmes par des agrégations secrètes, et en varie à son gré les jaspures et les nuances. Remarquez bien que ce ne sont pas des imitations de marbres et de porphyres qu'il vous donne, ce sont les marbres, les porphyres, les agates et les jaspes mêmes. Avec ces *monestrolithes,* car il leur a donné son nom, M. de Monestrol se fait fort de daller les palais ou de les revêtir suivant les caprices du décorateur, en y dessinant, comme sur un tapis de Smyrne, des arabesques de tous les tons et de toutes les nuances. C'est une mosaïque enfin qui, au lieu de se composer de petits cubes de marbre ou de verre, est faite d'une seule pièce. Au lieu d'être ébauchée dans un bloc de marbre ou d'albâtre, une statue sera façonnée, coulée comme un plâtre, et n'aura plus qu'à recevoir le dernier coup de ciseau du maître. Aussi n'est-ce pas une difficulté pour M. de Monestrol de calculer d'avance le retrait des terres à la cuisson; il peut aller à volonté de 0 pour 100 à 50 pour 100, ou encore, au lieu du retrait, produire une extension considérable. Ces couleurs métalliques, ces rouges de feu, ces nacres, ces cantharides, toutes ces irisations enfin où se reflète et se joue, miroite et flotte le spectre changeant de la lumière, et dont l'Orient avait le monopole, ne sont plus qu'un jeu pour cet enchanteur.

M. Pull, qui est aussi un céramiste sérieux, est assurément moins libre dans ses travaux. Pour cet imitateur patient, il n'y a qu'un maître, Bernard Palissy. Il s'est tellement identifié avec ce genre qu'on serait tenté de croire à la transmission des âmes, et nous avouons en toute humilité que, malgré notre habitude de la céramique, nous serions fort en peine de distinguer l'original de la copie. Les critiques que nous ferions des travaux de M. Pull s'adresseraient au maître et non pas à lui, qui n'a qu'un but, et sait l'atteindre sans tenter d'aller au-delà.

M. Barbizet et quelques autres ont aussi cherché leurs modèles dans Bernard Palissy; mais ici nous n'avons affaire qu'à de très honorables commerçans qui n'ont pas, je le suppose, d'autres prétentions. Leur tort, dans leur intérêt commercial même, est d'appliquer à toute chose un genre qui ne s'applique plus à rien de nos jours, et dont le seul mérite serait dans la pureté de l'imitation. En

effet, à part le talent hors ligne de celui qui inventa ou développa ces faïences rocailleuses à une époque où les plats, les aiguières et les groupes en faïence servaient uniquement à la décoration des dressoirs, qu'y trouvons-nous? Peu de formes élégantes, pas de couleur et un usage impossible. Qu'un artiste comme M. Pull s'applique à refaire ces objets d'art avec le scrupule et le respect qu'ils méritent, nous l'approuvons fort; mais qu'on jette dans le commerce en profusion ces vases soi-disant Palissy où des branches de corail peintes en vermillon après la cuisson heurtent l'œil en même temps que le goût, nous ne saurions que blâmer ou passer outre, en regardant cela comme objets de pacotille. M. Barbizet aurait mieux fait de n'exposer que ses pièces principales, qui méritent les égards du critique, lors même qu'elles ne le séduisent pas.

Près de là, nous rencontrons le pompeux étalage de M. Devers. Cet artiste est plus un sculpteur qu'un céramiste. Il a choisi, lui, pour patron Lucca della Robbia. Son rêve est de remplacer la statuaire de marbre par la statuaire de faïence, afin d'adjoindre la couleur inaltérable à la sculpture. Italien lui-même, il est tout naturellement de cette école italienne dont Bernard Palissy a été en France le reproducteur aussi intelligent qu'original. Quel que soit le talent des imitateurs de ces styles divers, nous ne saurions approuver la direction qu'ils suivent; nous la croyons radicalement fausse et absolument en dehors des facultés de l'art céramique. C'est donc aux maîtres mêmes de qui ils procèdent que notre observation doit s'adresser.

Il y eut en Italie, à cette époque de renaissance où l'art cherchait des manifestations supérieures, un engouement pour la représentation de la figure humaine qui, ne pouvant se contenter de la peinture et de la sculpture de grand style, s'intronisa dans toutes les industries. Un manche de couteau ou de fourchette, une pelle, un soufflet, une table, un vase en faïence, tout fut sculpté, modelé, repoussé, tailladé en saints du paradis comme en dieux de l'olympe. En tout et partout, on dépassa le but en mêlant sans circonspection l'art élevé à sa suprême puissance avec l'art décoratif et industriel. Des statuettes en terre cuite où se retrouve, sinon le modelé, tout au moins le premier jet de l'inspiration, passe encore, mais des statues émaillées, c'est un rêve auquel il faut renoncer. Eh quoi! cet art de la représentation humaine, qui demande à s'exprimer surtout par la pureté des lignes que donne le modelé du marbre et du bronze, par la saillie des muscles, le moelleux des chairs, en un mot par la finesse des détails, vous avez la prétention de le réaliser avec un émail épais qui coule et s'amoncelle dans tous les creux et sur tous les penchans des corps, avec une terre qui subit en outre un

retrait incalculable! Vous arrivez tout juste ainsi à reproduire ces bergers et ces bergères en terre cuite, ou ces bustes peinturlurés de rouge et de bleu qu'on aperçoit encore parfois dans les jardins de province. Si, de ces médaillons de Lucca della Robia, de ces vierges entourées de feuilles vertes à fruits jaunes, ou de ces chemins de croix, vous retranchez le mérite du sculpteur, que reste-t-il donc? Absolument rien comme couleur, un ton froid et blafard, un aspect lourd et monotone. A quoi bon alors revêtir d'un habit si pauvre un travail qui aurait gardé toute sa finesse et sa valeur, s'il était exécuté en marbre, en bois, en pierre ou même en terre cuite? Vous appelez cela ressusciter les bonnes traditions, et parce qu'un artiste de talent, qui appartient à cette époque de la renaissance dont on se croit obligé d'admirer toutes les œuvres, a eu le caprice d'appliquer à son art les procédés d'une industrie, vous en concluez, sans trop réfléchir, que ces procédés tout personnels doivent être repris et continués! J'ai entendu d'habiles joueurs de violon qui imitaient parfois la flûte avec leur archet, mais je n'en suis pas moins persuadé que pour jouer de la flûte il vaut mieux ne pas se servir de violon.

De M. Jean, céramiste d'un autre genre, nous n'avons pas grand chose à dire. Il invente trop souvent des formes, et parfois même, lorsqu'il en prend de pures et de magistrales comme celles de son grand *sebil* arabe, il y ajoute sans scrupule des pieds de marmite. Ce sont là ses compositions! La plupart de ses ornemens, empruntés au style de la renaissance, sont disposés par un habile dessinateur des Gobelins; puis il revêt cela d'un cobalt si épais et si uni de ton, qu'il apparaît noir. Les rinceaux jaunes et verts, découpés par un trait de manganèse, forment une association de couleurs qui hurlent ensemble. La rectitude, la sécheresse même d'un dessin trop exact lui donnent cet aspect d'impression mécanique qui est le défaut de l'art moderne. Toutefois son grand candélabre et sa fontaine ont des détails charmans, et le sculpteur qui les a modelés mérite des éloges.

M. Deck n'est pas non plus un harmoniste; il trouve souvent moyen de faire dur avec les tons les plus tendres. La mauvaise qualité de son émail donne un aspect gommeux à tous ses revêtemens, et par son craquelé involontaire révèle un désaccord complet avec la terre qu'il emploie. Il y a néanmoins dans son exposition quelques plats peints hardiment par des artistes comme MM. Hamon, Ranier et Gluck, qui sont d'une très bonne entente décorative au point de vue de la couleur. Il faut le répéter sans cesse à propos de M. Deck et de tant d'autres, l'industrie cherche trop aujourd'hui des moyens nouveaux, et tombe ainsi dans cette divagation qui se

fait sentir en tout et partout. Le bon goût ne demande pas tant d'efforts, et à tous ces fabricans de secrets importans que chacun croit posséder seul, celui-ci un bleu inconnu, cet autre un rouge mystérieux ou un jaune à reflets métalliques, nous dirons : Il ne suffit pas d'avoir du rouge, du vert ou du bleu, il faut surtout savoir s'en servir.

Un autre céramiste, M. Longuet, n'a que peu d'objets exposés, mais ils sont d'une réelle valeur. Dans ses plats persans, il faut louer autant la forme que la couleur. M. Collinot est dans la même voie, mais avec plus de variété. C'est en effet à l'art oriental dans ses manifestations les plus diverses qu'il demande ses inspirations. L'Égypte, l'Inde, le Japon et la Chine surtout, ces pays de l'art industriel par excellence, doués d'un sentiment décoratif si parfait, lui fournissent les plus purs modèles de leurs exquises poteries, tandis que la Perse, qu'il connaît, lui sert d'exemple pour la grande décoration céramique monumentale. Persuadé qu'on n'invente pas une forme, il se contente de chercher dans ces pays de la couleur les tons et les harmonies reconnus les plus suaves par tous les amateurs. Il pourrait vous dire l'histoire de tous ses vases : l'un, cette bouteille sassanide, fut enlevé chez un Juif de Constantinople, qui l'avait pris dans la plus ancienne synagogue du Fanar; l'autre, cette lampe arabe détachée du *turbèh* célèbre du sultan Kalaoûn, toujours victorieux, relate les hauts faits de ce prince; puis ce bol de Damas, avec ses émaux si habilement faits sur cru et par empâtement, promet, dans ses légendes kouffiques, la paix, la santé à son possesseur, ainsi que la bénédiction de Dieu. Ce grand plat d'ablution, avec les beaux caractères persans du xve siècle, recommande au pécheur de purifier son cœur avant de purifier son corps, afin que Dieu satisfait lui donne une longue paix et une courte pénitence. Nous n'en finirions pas, s'il fallait énumérer toutes ces richesses décoratives choisies dans les plus belles collections et portant toutes l'empreinte d'un art supérieur. Cette question de l'architecture polychrome, si souvent agitée et que pas un architecte n'a osé encore aborder, est largement résolue par l'élégante construction que M. Collinot vient de faire au bois de Boulogne. Élevée sur le modèle d'un palais de Téhéran, cette habitation est un spécimen de ce qu'un architecte intelligent pourrait faire à l'aide de cette peinture céramique qui se prête mieux que toute autre à la décoration.

L'exposition des arts industriels vient de nous révéler les causes qui les menacent de décadence et d'infériorité en France. Le mal est dans une anarchie de systèmes et de procédés arrivée à son comble; mais à côté du mal il convient maintenant d'indiquer le remède. Il est dans la direction qu'on saura donner aux écoles d'art

industriel. La véritable médecine n'est-elle pas l'hygiène, et n'est-ce pas la semence qui donne la récolte? Avant donc que ces jeunes cerveaux soient faussés par la vue des objets qui nous entourent, mettez-les au milieu de ce qui est pur, de ce qui est vrai, développez en face de la nature leurs précoces instincts du beau : alors ils marcheront droit, sachant où se renseigner; alors les jeunes artistes, en sortant de l'école, ne penseront pas qu'il suffit d'essayer des sujets historiques et de grand style pour arriver à la gloire. Ils sauront qu'avec du talent et du goût on peut, sans prétendre si haut, arriver à la fortune et à la renommée. Forcés de restreindre leur vol trop ambitieux, ils voueront à l'industrie leur adresse et leur savoir.

Nous demanderons aussi aux grands maîtres de l'art de ne pas dédaigner l'industrie et de lui accorder leur concours, de ne pas s'imaginer enfin que l'art n'est pur qu'à la condition d'être inutile matériellement, et que du moment où il touche du pied la terre, il est par là même voué au mépris. Nous leur rappellerons que Raphaël dessinait des arabesques sur les murs des palais, des modèles d'étoffes et de tapisseries pour vêtemens et pour tentures, que Titien, Tintoret, Paul Véronèse, et tant d'autres, agissaient de la même façon, et savaient qu'en imposant aux diverses industries une action magistrale, ils augmentaient l'influence, la gloire et la richesse de leur chère patrie. C'était dans leur atelier qu'ils élevaient et choisissaient les artistes destinés, d'après leurs penchans, celui-ci à la fabrication des mosaïques, cet autre aux verreries célèbres, aux faïences de Murano, de Gubbio, d'Urbino, aux étoffes que les marchands du Rialto vendaient aux princes de la terre, aux armes enfin et aux bijoux recherchés du Ponte-Vecchio, de la Merceria et du Palazzo-Reale. Ayant souci de l'art, ils ne se laissaient pas imposer par des marchands illettrés les formes, les couleurs qu'acceptent et qu'exécutent sans rougir nos artistes industriels, parce qu'ils n'ont dans l'art ni le rang ni la puissance nécessaires pour leur résister. Nous avons en France des forces vitales et des élémens qui ne sauraient nous faire défaut. Cette époque du moyen âge, que le commerce intelligent des républiques italiennes fit briller de tant d'éclat, où l'art ne fut si élevé et si sain que parce qu'il n'oublia jamais de prendre l'utile pour point d'appui, doit nous servir d'exemple. Mettons-nous à l'œuvre avec courage, et que de notre légitime sollicitude à la vue des progrès de l'industrie anglaise l'art industriel français sorte régénéré.

ADALBERT DE BEAUMONT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 octobre 1863.

La mort de M. Billault, avec ce qu'elle a eu de subit, de prématuré, d'imprévu, n'est pas seulement un de ces accidens qui surprennent et attristent l'opinion; le rôle public attaché à l'homme donne à cette mort le caractère d'un événement politique dont la portée doit être prise en considération.

Les vicissitudes de notre temps ont jeté à plusieurs reprises un trouble profond dans les relations de la vie politique; les vieilles liaisons ont été plus d'une fois rompues : ceux qui avaient marché ensemble se sont souvent séparés et ont fini par se trouver fort éloignés les uns des autres. On a beau avoir choisi des voies différentes de celles que M. Billault a préférées, on ne saurait pourtant demeurer insensible à la perte soudaine d'un homme de ce mérite. Nous ne pouvons oublier les débuts et les succès laborieux de ce modeste avocat de province dont l'ambition parlementaire éveilla et excita le talent, et qui parut destiné à faire honneur au régime représentatif dans notre pays. M. Billault n'était point un orateur politique du premier ordre, ce n'était point un esprit fertile en idées et en conceptions, ce n'était point une âme prompte aux explosions passionnées; à entendre ses discours, il était visible que sa nourriture en fait d'histoire, de droit public, d'économie politique, de financęs, de toutes ces connaissances que digèrent et s'approprient les hommes d'état bien trempés, n'était point très forte : son style oratoire ne donnait pas non plus idée d'une éducation littéraire perfectionnée. M. Billault cependant, au-dessous du premier rang, était encore un orateur remarquable. Il appartenait à la famille de ceux que les Anglais appellent des *debaters*. Ce sont des hommes très précieux, fort utiles à l'élaboration des questions et à l'expédition des discussions dans les assemblées représentatives, que ces habiles dissertateurs qui savent exposer avec clarté une affaire, la disséquer à la pointe de l'argument, l'analyser, la déduire, la présenter avec ordre et la couler pour

ainsi dire dans l'esprit des auditeurs. Pour remplir ce rôle dans les assemblées délibérantes, M. Billault avait de notables aptitudes. C'était un esprit net; il avait la parole lucide, la voix claire, le geste sobre. Ne pouvant attraper la grandeur, il fuyait l'emphase; la chaude éloquence n'étant point à sa portée, il ne visait qu'au bon sens et à la précision.

Sa carrière oratoire s'est divisée en deux parts : la première partie comprend son rôle d'opposition de 1840 à 1848, la seconde sa fonction d'orateur du gouvernement devant le corps législatif et le sénat. Nous ne parlons pas de sa phase républicaine, qui ne profita guère à sa renommée. Dans sa campagne d'opposition, il fut quelquefois sur les derrières de M. Guizot un fourrageur gênant. Le talent de M. Billault parut avoir grandi dès qu'il fut devenu ministre-orateur. La tâche était plus difficile, car il ne s'agissait pas alors d'attaquer, mais de défendre. En revanche, il était porté par la grandeur des questions dont la discussion lui était confiée, par l'autorité des informations officielles qui garnissaient ses dossiers, et aussi par cette forme alternativement vague ou mesurée où s'abritent volontiers les questions de politique étrangère, dont il avait fait son domaine exclusif devant les chambres. Il faut convenir encore que ce qu'il avait à défendre n'était guère attaqué, et qu'un ministre triomphe aisément, lorsque, devant un auditoire unanimement favorable, il n'a affaire qu'à deux ou trois antagonistes. Une épreuve décisive manquait donc à la réputation de M. Billault : c'était de tenir ce rôle d'apologiste officiel en face d'une opposition forte par le nombre et le talent. Le spectacle de cette épreuve semblait nous être promis; nous l'attendions avec une curiosité à laquelle l'intérêt d'art se mêlait naturellement à l'intérêt politique : nous étions impatiens de voir M. Billault, avec ses qualités et ses lacunes, aux prises par exemple avec M. Thiers, avec un homme d'un esprit vif et bien armé, qui a pratiqué les grandes affaires en chef ayant à la fois l'initiative et la responsabilité, qui d'ailleurs sait d'abondance les traités, la géographie, les finances, la guerre, qui, pour pousser une puissante argumentation politique, n'a pas besoin de demander du temps, et n'a qu'à puiser à l'instant même dans son propre fonds, enrichi par une ancienne, profonde et constante culture. La mort n'a pas voulu nous laisser connaître si M. Billault était capable de sortir à son avantage d'une telle rencontre.

Quel que soit au surplus le rang qui lui appartienne parmi les orateurs contemporains, personne ne contestera que M. Billault n'ait été le produit de cette grande école parlementaire qui a fécondé pendant plus de trente années la vie politique de la France. Cette école peut revendiquer pour elle le talent de M. Billault; ceux-là mêmes pour lesquels ce talent était, dans ces derniers temps, devenu une force et une parure auraient mauvaise grâce à n'en pas convenir. La vie parlementaire était la grande éducation politique du pays; elle formait des hommes. Quelle est aujourd'hui l'éducation politique de la France? quels hommes forme-t-elle? Il est impossible

de ne point poser avec anxiété cette question quand on voit s'éclaircir les rangs déjà si peu pressés du personnel politique officiel, et lorsqu'on a le sentiment du grand vide que fait la mort d'un homme tel que M. Billault.

Si en effet l'historien, le critique littéraire, peuvent se donner la tâche de supputer le mérite intrinsèque d'un homme d'état et d'un orateur, ce n'est pourtant pas de la sorte que se mesure pour les contemporains la valeur pratique d'un homme politique. Cette valeur est essentiellement relative, elle dépend des circonstances et de la façon dont elle s'y adapte. C'est surtout par ce côté que doivent être appréciées l'importance de M. Billault et la gravité de sa perte. Les aptitudes de M. Billault ont indirectement, mais très efficacement coopéré aux petits progrès accomplis récemment par nos institutions. Si l'empereur n'avait pas eu M. Billault sous la main, qui sait si l'évolution du 24 novembre eût été possible et se fût réalisée? Après les dernières élections, il parut nécessaire de faire encore un petit pas en avant : on fit le décret du 23 juin; ce fut surtout autour de la personnalité de M. Billault que durent pivoter les arrangemens devenus nécessaires. On nous rappela bien à cette occasion que rien n'était changé aux bases posées dans le plébiscite de 1852, que les ministres demeuraient responsables envers l'empereur, que les principes fondamentaux du plébiscite de 1852 ne pourraient être changés que par un plébiscite nouveau. Cependant on nous rappelait aussi que l'on avait voulu, par le décret du 24 novembre, donner aux grands corps de l'état une participation plus directe à la politique générale du gouvernement, que la création des ministres sans portefeuille était due à cette pensée, que l'on jugeait maintenant convenable d'aller plus loin, et que l'empereur, par le décret du 23 juin, substituait aux ministres sans portefeuille le ministre d'état, le ministre chargé des rapports du gouvernement avec les grands corps de l'état, afin « d'organiser plus solidement la représentation de la pensée gouvernementale devant les chambres. » Ce qui donna un sens précis à ces explications, ce fut la nomination de M. Billault au ministère d'état. M. Billault s'ajustait si bien à la nouvelle institution, qu'elle semblait être faite pour lui, qu'elle s'incarnait en sa personne. Le ministre d'état ne devait plus avoir d'attributions administratives; il devait être l'intermédiaire entre la pensée dirigeante du gouvernement et les chambres. Les autres ministres, les ministres administrateurs, étaient, si l'on nous passe un barbarisme du jour, des spécialistes; le ministre d'état, organe de la pensée générale du gouvernement, devenait en fait le généralisateur du cabinet. Cette fonction donnait au ministre d'état une position à part et une position inévitablement supérieure à celle de ses collègues. Ce n'était pas encore la présidence du conseil dans l'ancien sens du mot, mais c'était un acheminement vers la place d'un premier ministre. C'était un rôle de distinction et peut-être de transition. Or personne n'y était plus propre que M. Billault. Son caractère s'y prêtait autant que son talent. M. Billault n'avait pas d'angles

dans le caractère; il n'avait dans l'humeur rien de cassant, nulle vanité impérieuse, nulle prépotence; il n'était pas homme à changer en joug pour ses collègues l'ascendant qu'eussent pu lui donner sa position et l'utile éclat de son service oratoire. Associé dès l'origine au gouvernement actuel, il en possédait de première source les traditions; n'étant point en politique un créateur, un inventeur, il n'était pas exposé à tomber dans les entêtemens et les susceptibilités orgueilleuses de l'esprit de système; toujours maître de sa parole, la mesurant à son gré, il ne donnait point à craindre les indiscrétions, les saillies, les emportemens, en un mot tous les périls inséparables de l'imagination, de l'irritabilité ou de la passion chez les orateurs politiques. Une grande ductilité d'opinion, une commode facilité de caractère, une parfaite dextérité de langage, faisaient de lui l'homme unique et par excellence de la situation nouvelle.

L'instinct général a promptement démêlé les qualités qui rendaient M. Billault si précieux au gouvernement dans les circonstances actuelles, il a compris sur-le-champ combien la réunion de ces qualités est difficile à rencontrer en un autre homme, combien M. Billault sera difficile à remplacer. Il y a dans cette mort un pressant avertissement dont il nous semble impossible que le gouvernement ne sente pas la gravité. Quand on songe au mouvement que la mort de M. Billault doit déterminer dans le personnel gouvernemental, on est frappé de la pénurie d'hommes où nous a laissés une trop longue interruption de la vie publique, telle qu'elle est réclamée par les conditions de la France moderne. Il faut désormais au ministère d'état un orateur, car nous ne supposons pas qu'on revienne sur l'arrangement du 23 juin, et que l'on consente à faire le pénible aveu que l'existence d'une institution est subordonnée à la vie d'un homme, et que l'on est obligé, faute d'hommes, à renoncer à une combinaison constitutionnelle exigée par l'état du pays. Le cercle des candidats est prodigieusement restreint. En cherchant un successeur à M. Billault, l'opinion publique ne pressent avec faveur que M. Rouher; mais alors qui remplacera M. Rouher au conseil d'état? Là encore il faut un orateur et un orateur politique. Devra-t-on arracher M. Baroche au repos du ministère de la justice? C'est un souci sérieux pour les esprits réfléchis, c'est aussi, qu'on en soit convaincu, une cause d'inquiétude vague pour l'opinion que cet état de disette où nous sommes tombés en fait d'hommes. « Il ne suffit pas, disait le premier Napoléon, que les hommes capables de gouverner un pays existent et se connaissent eux-mêmes; il faut encore qu'ils soient connus. » Où sont-ils, les hommes connus? Au prix de quels troubles est-il donné aux hommes de se révéler tout à coup et d'improviser leur renommée? Pour les sociétés destinées à être libres, c'est une condition de sécurité que de se familiariser longtemps d'avance avec les personnages publics appelés à participer tour à tour à la direction des affaires. Et cependant, nous le demandons avec tristesse, est-il possible de discerner aujourd'hui parmi nous ces coureurs du grand poète destinés à se passer de main en main le

flambeau de la vie? Faire des hommes devrait être la première application de ceux qui sont maîtres de la vie politique de la France, et comment faire des hommes sans la liberté? La véritable compensation à la perte de M. Billault, ce serait, à notre avis, de brusquer la période de transition dont on semblait lui avoir remis la conduite, et d'entamer d'emblée le large développement des libertés constitutionnelles.

Aussi bien c'est à la veille d'une session que celui qui était destiné à être le *leader* de nos chambres est enlevé tout à coup de la scène politique. Dès le début de la session, à la vérification des pouvoirs, la question de la liberté jaillira d'elle-même, et des voix puissantes la feront pénétrer profondément dans la conscience du pays. La contradiction la plus manifeste du système actuel se posera là dans sa forme la plus saisissante. Nous vivons sur le pacte du suffrage universel et de la souveraineté populaire, et cependant nous affichons dans nos lois et dans nos pratiques administratives la défiance la plus illogique et la plus injuste du suffrage universel. Nous affirmons dans le langage le droit émané du suffrage universel, et nous le contestons par nos actes. Nous refusons au suffrage universel la liberté de la presse et la liberté de réunion, qui sont les conditions de son initiative, de sa spontanéité, de son discernement et de son indépendance, et cela ne nous suffit point : nous avons la prétention de peser sur lui de tout le poids de l'administration. Nous traitons comme un administré cet électeur qui en présence de l'urne doit être un souverain.

Nous attendons pour notre compte avec impatience les débats qui s'engageront à propos de la vérification des pouvoirs sur le système électoral du gouvernement. Les dossiers des élections vont apporter les révélations les plus curieuses sur les pratiques administratives. L'opposition compte un nombre de membres suffisant pour que ces dossiers soient dépouillés avec l'attention convenable. Elle possède des orateurs assez éminens pour mettre en relief et faire éclater aux yeux du pays la contradiction choquante qui existe entre le principe du suffrage universel tel qu'il est posé par la constitution et les entraves que les lois restrictives sur la presse et les droits de réunion et d'association, jointes aux influences administratives, mettent à sa liberté. Nous sommes sans inquiétude sur le résultat d'une pareille discussion : la raison et l'honnêteté publique prises à témoin ne peuvent rendre qu'un verdict favorable à la liberté.

La discussion de l'adresse suivra la vérification des pouvoirs. L'examen des questions intérieures y sera amplement complété. Parmi ces questions, il en est une qui ne peut manquer d'être approfondie, c'est la situation financière. Nous n'anticiperons point sur ce grave débat. Déjà cependant, en dehors de la chambre, les questions financières ont donné lieu à des études approfondies. Les objections de l'opposition à la marche suivie, ses prévoyans et prudens avertissemens, n'ont point manqué, et à ce propos il serait injuste de ne point rappeler les remarquables travaux de M. Casimir Perier. Ces travaux, revus et coordonnés, viennent d'être réunis par

M. Perier en un volume sous ce titre : *les Finances et la Politique*. Les lecteurs de ce livre instructif regretteront qu'il n'ait pas été donné à M. Perier de porter lui-même au corps législatif, en face de la contradiction ministérielle, les critiques si bien justifiées qu'il élève sur les actes financiers du gouvernement. C'est là surtout que M. Perier eût pu démontrer avec autorité et efficacité le lien si étroit qui unit la bonne gestion des finances à la liberté politique. Sur ce point-là, nous ne saurions trop applaudir à ses doctrines. Nous ne partageons point toutes ses idées sur quelques détails ou sur certaines questions de forme. Nous croyons qu'il n'attache pas assez d'importance aux réformes introduites par M. Fould dans notre comptabilité financière. Nous n'avons sans doute jamais pensé que ces réformes pussent être efficaces, si le gouvernement et les chambres se laissaient aller à l'entraînement des dépenses inconsidérées. Nous avons cru et nous croyons encore que, si les réformes de M. Fould n'étaient pas capables par elles-mêmes d'arrêter le mal, elles avaient du moins l'avantage d'en rendre la révélation plus claire, et d'en laisser plus nettement la responsabilité à ceux qui ne voudraient pas ou ne sauraient pas le prévenir. L'expérience nous donnera raison. Si des viremens de crédit ont été opérés cette année, il sera facile à la chambre d'en apprécier pour ainsi dire tout de suite les motifs et les effets politiques, tandis qu'avec l'ancien système des crédits extraordinaires le contrôle, arrivant trop tard, eût été illusoire. De même on saisira plus tôt et mieux les conséquences financières de l'expédition du Mexique. Par un bien triste contre-temps, ce fut au moment même où M. Fould entreprenait d'améliorer la situation du trésor que le gouvernement s'engagea dans l'affaire du Mexique. Cette coïncidence et les conséquences financières qu'elle a eues, clairement visibles aujourd'hui, vont être un sujet d'utile méditation et un sérieux enseignement pour les hommes politiques. Voici le curieux spectacle auquel nous avons assisté. D'une part, un ministre des finances s'applique à nous tirer de l'embarras d'une dette flottante d'un milliard; pour cela, il a recours à l'expédient héroïque de la conversion facultative du 4 1/2; il obtient dans cette opération un succès inespéré. Notre dette flottante, considérablement atténuée, est ramenée à des proportions normales. En même temps, d'un autre côté, l'entreprise du Mexique s'engage et se développe : humble au début, traversée bientôt par des incidens qu'on n'a pas su prévoir, elle prend des dimensions inattendues et nous impose des charges énormes. Nous avons souvent insisté sur un des dangers les plus graves de notre système politique, qui est le défaut d'unité et le désaccord qui se manifeste parfois entre les diverses branches du gouvernement. Y a-t-il jamais eu une démonstration plus saisissante de ce péril que celle que nous signalons ici? Pendant que le ministre des finances fait des miracles pour opérer des économies et obtient de la masse des rentiers le sacrifice sans exemple de la fameuse soulte déposée sur l'autel de la patrie, les départemens des affaires étrangères, de la guerre et de la marine sont occupés d'une opération qui certes n'a été

du goût ni des contribuables ni des rentiers, et qui, nous le craignons, nous impose une dépense extraordinaire beaucoup plus considérable que l'économie, assurément fort extraordinaire aussi, que M. Fould était parvenu à réaliser. En fin de compte, la présentation du prochain budget nous apprendra peut-être que, grâce à l'expédition du Mexique, nous ne sommes guère plus avancés, au point de vue de la situation du trésor, que nous ne l'étions en 1861.

La question financière est donc un des principaux élémens que l'on doive avoir en vue dans le jugement qu'il y a lieu de porter sur l'affaire du Mexique. Hélas! ce n'est point le seul. Si c'était le seul, et s'il était possible d'espérer que la présence de l'archiduc Maximilien à Mexico pût suffire à l'établissement d'un gouvernement régulier et stable au Mexique, la difficulté ne serait pas grande. Le nouveau gouvernement mexicain contracterait aisément un emprunt à Londres et à Paris; sur le produit de cet emprunt, nous retrouverions vite les millions que nous coûte le Mexique, et nous allégerions ainsi notre dette flottante. Malheureusement la question n'est pas si simple, et il n'est guère possible de remettre les responsabilités futures de la France au hasard de l'acceptation de l'archiduc. Ce prince ne refuse point la couronne que la France lui transmet. Plusieurs personnes s'étonnent de cet empressement d'un prince de la maison d'Autriche à accepter un patronage français. Nous ne partageons point leur surprise : s'il était permis en un si grave sujet de se livrer à une saillie de dilettantisme historique, nous rappellerions que la maison d'Autriche ne tient que par les femmes aux anciens Habsbourg, que par les mâles elle n'est autre que la maison de Lorraine, qui a connu jusqu'à une époque peu éloignée de nous le patronage français, et nous trouverions enfin qu'il y a quelque chose de piquant à la fois et de naturel à voir un prince lorrain rentrer dans l'orbite de la France. Mais à quelles conditions l'archiduc acceptera-t-il la couronne? C'est une question qui est sérieusement posée dans un écrit récent d'un député au corps législatif, M. de Belleyme, *la France et le Mexique*. M. de Belleyme ne veut point que la France, dans l'établissement du nouvel empire mexicain, aborde l'avenir dans le vague. Il n'est que trop facile de prévoir que l'archiduc Maximilien, en se laissant conduire au trône par la main de la France, nous demandera pendant une certaine période l'appui d'un corps d'armée français. On est même allé jusqu'à indiquer le chiffre de 15,000 hommes comme exprimant le contingent militaire que la France devrait lui fournir. M. de Belleyme s'élève avec une fermeté éloquente contre une telle perspective. « Le gouvernement de Mexico, se demande-t-il, paierait-il les frais du corps d'occupation que la France aurait à maintenir sur son territoire? Ceci soulève la question de savoir si, aux termes de nos lois, le gouvernement français pourrait mettre une partie quelconque de notre armée au service d'un gouvernement étranger, s'il pourrait, pour ainsi dire, la rendre mercenaire. Il ne faut pas oublier que le service militaire est gratuit en France, et, s'il fallait

quinze mille hommes au Mexique, comment pourrait-on demander à quinze mille jeunes gens de sacrifier sept années de leur vie pour aller défendre à deux mille lieues de la France un gouvernement étranger? » Il est clair que si l'archiduc Maximilien prend la couronne sans être assuré pendant un certain temps de l'appui militaire de la France, sa situation sera des plus précaires et des plus fragiles. Adieu alors aux projets d'emprunt mexicain! adieu au mirage du remboursement intégral et prompt des frais de la guerre! adieu à l'expédient qui nous aurait permis de réduire les découverts du trésor! Mais la question vaut la peine d'être envisagée avec une virile franchise et d'être tranchée avec une mâle résolution. Mieux vaudrait à coup sûr empocher, comme on dit vulgairement, la perte sèche des frais de l'expédition du Mexique que de nous engager dans une nouvelle série d'aventures sous une forme qui compromettrait gravement les intérêts de la France sans couvrir suffisamment son honneur. Notre politique en Amérique ne nous a point porté bonheur jusqu'ici. Il peut être chevaleresque, mais il n'est nullement prudent d'aller braver sans nécessité, en dehors du courant de nos intérêts naturels, contrairement à nos traditions les mieux établies, les États-Unis et leur doctrine de Monroë. Qu'on le fasse sans péril tandis que l'Union est déchirée par une effroyable guerre civile, nous le voulons bien; mais pourrait-on de gaîté de cœur charger notre avenir du danger d'une collision avec la grande république américaine? Ne goûtons-nous pas déjà les fruits de notre fâcheuse attitude envers les États-Unis? Croit-on que nous ne sommes pour rien dans ces ovations aux officiers russes dont New-York, la cité impériale, nous envoie le triste retentissement?

Tout le monde a reconnu déjà depuis longtemps que notre action dans la question polonaise est paralysée par notre situation au Mexique. La presse officieuse vient de nous donner dans la question polonaise un spectacle étrange. Dix jours après le discours de lord Russell, les organes de cette presse, comme réveillés en sursaut, ont découvert qu'il y avait à tirer un grand parti de la déclaration du ministre anglais touchant la déchéance des droits que la Russie tenait des traités sur la Pologne. Les traités de 1815 n'existent plus, se sont-ils écriés d'un air triomphant, la question polonaise n'a jamais cessé d'être une question européenne, et la France, qui n'y est pas plus intéressée que les autres puissances, y mesurera son action à celle des autres gouvernemens. Ces assertions frivoles et emphatiques ont semblé à une certaine portion du public comme l'inauguration d'une ère nouvelle où allaient disparaître toutes les responsabilités périlleuses qui peuvent atteindre la France dans le drame douloureux où se jouent encore une fois les destinées de la Pologne. A ceux qui redoutent que les affaires polonaises nous entraînent à la guerre, aussi bien qu'aux journaux qui ont l'air de croire que nous pouvons, dans cette question, mesurer à notre fantaisie les responsabilités de la France, il faut rappeler que ni les gouvernemens ni les peuples n'ont sur les évé-

nemens de ce monde un pouvoir arbitraire; ni les uns ni les autres ne peuvent évoquer ou congédier à leur gré les révolutions. Il ne suffit point que les questions soient importunes pour qu'on ait le droit et la puissance de les écarter ou de les supprimer; elles s'imposent à nous au moment que nous n'aurions pas choisi, et même quand nous voulons être réfractaires aux impulsions qu'elles nous donnent, elles nous poussent malgré nous-mêmes à des conséquences que nous n'eussions ni souhaitées ni prévues. Il en est certes ainsi de la question polonaise : un essai de conciliation devait être tenté auprès de la Russie; on n'y a point épargné la patience. Cette tentative a radicalement échoué. Maintenant deux choses seules sont possibles : ou laisser écraser la Pologne, permettre à la Russie d'y rétablir sa domination par la plus effrayante terreur et le plus cruel despotisme, ou bien apprêter avec résolution et vigueur les combinaisons et les mesures nécessaires pour arracher la Pologne à l'oppression moscovite.

Si l'on prenait le parti de laisser écraser la Pologne, peut-on s'imaginer sérieusement que pour que l'honneur de la France fût sauf il suffirait de dire : « La France n'a pas pu agir, parce que l'Angleterre et l'Autriche n'ont rien voulu faire? » Une pareille façon de s'absoudre serait ridicule et pitoyable. Dans l'impuissance avouée de l'Europe, la France aurait nécessairement sa part, et serait inévitablement affectée dans ses intérêts et dans son prestige par la désolante influence d'un tel aveu. La destruction de la Pologne accomplie par les moyens que la Russie emploie sous nos yeux aurait deux ordres de conséquences, les unes morales, les autres politiques, et pour peu qu'on y veuille réfléchir de bonne foi, on sera forcé de reconnaître que ces conséquences atteindraient la France plus gravement que les autres états. Les conséquences morales seraient la perturbation que le sacrifice de la Pologne jetterait dans la conscience des peuples. Croit-on que les idées de justice, de droit national, d'équité politique, n'aient pas plus de prise sur la conscience de la France que sur celle des autres peuples, et que la conscience de notre pays ne sera pas plus émue, plus agitée, plus ébranlée à la vue du désastre de la Pologne que celle des autres nations? La France actuelle, la France de la révolution, pour se disculper à ses propres yeux, ne pourrait plus même avoir la honteuse excuse de dire, comme au dernier siècle, qu'elle n'est après tout que la France de Louis XV, de la Dubarry et du duc d'Aiguillon. Les conséquences politiques touchent aux intérêts : la Pologne détruite n'affecterait presque en rien les intérêts politiques de l'Angleterre; elle obligerait l'Autriche, qui est un gouvernement et non une nation, de se rapprocher de la Russie; ce vieux pacte du partage, qui a été au fond le vrai ciment de la sainte-alliance, reprendrait toute sa force, et la France, irritée autant qu'humiliée, se retrouverait en présence d'une nouvelle coalition du Nord. Comment peut-on vouloir donner à croire un seul instant que, quelle que soit l'issue de la question polonaise, les intérêts de la France et son honneur se puissent dégager par la fiction d'une responsabilité collective?

Il n'est donc point raisonnable de chercher à endormir l'opinion française dans une fausse sécurité, et à l'amuser par des interprétations superficielles et inexactes des déclarations d'un ministre étranger. On a bien à tort donné le change sur la portée du discours du comte Russell en y voyant la répudiation des traités de 1815. Dans un contrat entre particuliers, quand l'une des parties n'a point rempli ses obligations, elle perd son droit aux avantages réciproques qu'elle pouvait prétendre; mais la partie lésée, en lui signifiant cette déchéance, ne la dispense point de ces obligations : elle entend, à son heure et à sa convenance, faire valoir les droits qu'elle tire de cet acte, et jamais le contrat n'a plus de force qu'au moment où il est ainsi dénoncé à ceux qui l'ont violé. Il en est de même pour les traités internationaux. La Russie n'a pas rempli envers la Pologne les conditions qui lui étaient imposées par les traités de 1815; lord Russell lui déclare que, puisqu'elle n'a point rempli son engagement, elle a perdu son titre, et, bien loin de répudier les traités de 1815, nous sommes certains que lord Russell n'en a jamais plus entendu affirmer la valeur légale qu'au moment où il prononçait contre la Russie cette solennelle sentence. La presse officieuse a donc commis une méprise maladroite, et très peu utile à la cause de la Pologne, en confondant la déchéance du titre diplomatique de la Russie sur la Pologne avec la déchéance générale des traités de 1815.

La déclaration de lord Russell peut devenir sans doute le point de départ avantageux d'une nouvelle phase de la question polonaise. Pour qu'elle ait ce caractère, il n'y a aucun intérêt à se dissimuler qu'il faut qu'elle soit le préliminaire de l'emploi des mesures de coercition contre la Russie. Après avoir proclamé que la Russie a perdu le titre légal qu'elle puisait dans les traités à la possession de la Pologne, si on ne veut pas laisser périr une nation que l'on déclare injustement conquise et possédée désormais, il faut avoir la franchise et le courage de le dire, il n'y a plus qu'une chose à faire : c'est la guerre. Dans cette situation, il faut redoubler encore de franchise et de courage pour s'avouer à soi-même ce qu'on veut et ce qu'on peut. Il résulte évidemment du langage du gouvernement français que s'il y a la guerre, il entend la faire à trois. Nous ne disons point qu'il ait tort; mais ici encore il faut bien se garder de croire qu'il y ait égalité de chances et de devoirs entre les trois puissances. Aucune des trois n'a dans un conflit avec la Russie les mêmes intérêts à sauvegarder, des périls égaux à braver et des contingens également efficaces à fournir. Cette guerre ne ferait courir aucun danger à l'Angleterre, et ce pays n'y pourrait apporter un concours militaire décisif. La France, n'étant pas à la portée de la Russie, serait exposée à peu de risques, et pourrait donner une armée. La puissance qui encourrait les plus grands dangers, qui pourrait aussi porter à la Russie les coups les plus sensibles, est évidemment l'Autriche. Une guerre européenne pour la Pologne contre la Russie n'est pas possible sans le concours de l'Autriche. Si donc on veut continuer dans l'action l'accord des trois puissances que l'on a établi pendant la négociation, on

reconnaîtra que l'Autriche doit être le pivot de toutes les combinaisons militaires et de tous les arrangemens diplomatiques qui se rapporteront à la guerre. L'Autriche, qui peut-être au fond répugne moins à la guerre qu'on ne l'imagine généralement, ne peut entrer dans une politique coercitive contre la Russie sans obtenir de grandes garanties préalables. Si elle se joint à l'entreprise de la reconstruction d'une grande Pologne, elle doit compter qu'elle ne conservera pas la Galicie; il faut lui assurer des compensations. Les garanties, qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer, il n'y a que le désintéressement proclamé de la France qui puisse les donner à l'Autriche. Quant aux compensations, elles ne nous semblent pas pouvoir être promises par l'Angleterre, dont le gouvernement ne contracte jamais d'engagemens éventuels, et ce serait encore la caution de la France qui devrait être réclamée. Nous n'irons pas plus loin dans ces indications; mais si la diplomatie travaille activement à la question polonaise, c'est à préparer des combinaisons semblables qu'elle doit être occupée. Nous sommes au moment où il faut jouer le grand jeu, et nous allons voir si les acteurs sont à la hauteur des rôles que la situation leur impose. E. FORCADE.

M. EDWARD ELLICE.

M. Edward Ellice, membre du parlement, est mort le mois passé dans le nord de l'Écosse, à l'âge de quatre-vingts ans. Il était un des plus parfaits modèles du *gentleman* de la vieille roche, type qui malheureusement disparaît tous les jours. Tous nos hommes politiques l'ont connu et pratiqué, et il avait presque autant d'amis en France qu'en Angleterre. Whig pur sang et sagement libéral, il disait avec vérité et non sans un certain orgueil qu'il était citoyen du monde. En effet, personne ne fut plus exempt de préjugés et de passions, plus prompt à reconnaître et à louer le bien partout où il le rencontrait. Il entra à la chambre des communes en 1826, et depuis cette époque il n'a pas cessé de représenter la ville de Coventry, où d'abord il avait été élu. En 1830, lorsque lord Grey, à la famille duquel il était allié, devint premier ministre, M. Ellice fut nommé secrétaire adjoint de la trésorerie, et pendant la lutte passionnée qui eut lieu à l'occasion de la réforme parlementaire, il exerça dans la chambre les fonctions de *whipper-in*. Ce terme est emprunté au vocabulaire de la chasse : il désigne le veneur chargé de ramener les chiens sur la piste. Par métaphore, on donne le même nom au confident du chef du cabinet (ou du chef de l'opposition) qui veille à l'union intime des membres du parti. Relever le courage des timides, retenir les emportés, apaiser les mécontens, négocier avec les neutres et en faire des alliés, telle est la tâche du *whipper-in*.

Dans ces temps difficiles où la chambre comptait un grand nombre de membres nouveaux et peu disciplinés, cette tâche ne pouvait échoir à un homme mieux qualifié pour la bien remplir. La loyauté connue de M. Ellice, sa finesse, son tact, sa profonde connaissance des hommes, surtout son remarquable *entregent*, contribuèrent puissamment au succès du bill de réforme. Il excellait à ménager les amours-propres, à calmer les susceptibi-

lités, à rallier dans un effort commun toutes les fractions du parti libéral. Après la victoire, il résigna ses fonctions à la trésorerie, et sur les instances de ses amis politiques accepta la place de secrétaire d'état du département de la guerre, qu'il occupa jusqu'en 1834 en y laissant les plus honorables souvenirs. Depuis lors, il refusa toujours une place dans le cabinet ou dans la chambre des lords. Dans la chambre des communes, où il continua à siéger, son expérience de la tactique parlementaire lui donnait une influence considérable et une autorité reconnue parmi les membres de son parti. Il parlait rarement, mais il était toujours écouté avec faveur, car, lorsqu'il prenait la parole, c'était d'ordinaire pour proposer quelque moyen pratique de dénouer une question difficile. M. Ellice avait été lié d'amitié avec les hommes les plus illustres de son temps, entre autres avec lord Byron. Ils avaient été ensemble directeurs du théâtre de Drury-Lane. Ce ne fut pas la plus sage action de la vie de M. Ellice, mais il s'était fort amusé en essayant de faire fleurir l'art dramatique. Il y avait perdu beaucoup d'argent, dont il se souciait peu, et avait appris quantité d'anecdotes qu'il racontait de la manière la plus agréable. Dans la société anglaise, où tout le monde a un sobriquet, on l'appelait le *Bear,* l'ours. Je n'ai jamais su l'origine de ce surnom, qu'il ne répudiait nullement, mais qui contrastait fort avec son caractère enjoué et ses manières gracieuses et polies. Il aimait le monde et y était recherché. Peu d'hommes ont eu au même degré le don de plaire au premier abord; à quelque personne qu'il s'adressât, à un pair d'Angleterre ou à un paysan, c'était avec un air de cordialité et de bonne humeur auquel il eût été difficile de résister. Il était particulièrement bien venu auprès des femmes; il savait leur parler et les écouter. Les mal mariées, les demoiselles avec des inclinations contrariées savaient qu'elles trouveraient en lui un conseiller indulgent, sensé et d'une discrétion à toute épreuve. Il aimait la jeunesse, excusait les folies des étourdis; mais il était sévère pour les Catons en herbe et les raillait impitoyablement. On ne pouvait l'accuser d'être *laudator temporis acti;* cependant il blâmait la mode du cigare et regrettait le temps des causeries d'hommes à table après le dessert et le départ des dames. C'était là, disait-il, qu'il avait appris tout ce qu'il savait. M. Ellice savait beaucoup, car toujours il avait dîné en bonne compagnie.

Tous les ans, il passait quelques semaines en France et s'informait curieusement de toutes les nouveautés. Il allait l'été au fond de l'Écosse s'établir dans une coquette petite maison au bord d'un beau lac, entourée de hautes montagnes, sur lesquelles, au moyen d'une lunette, on voit errer des troupeaux de cerfs sauvages. Là il réunissait les hommes les plus distingués dans la politique, les sciences et les arts. Beaucoup d'étrangers y étaient invités. Les femmes à la mode, les beaux esprits de Londres, tenaient à honneur de passer quelques jours dans le *cottage* de Glenquoich. On était prévenu qu'on allait au désert et qu'on y serait logé à l'étroit, comme à bord d'un vaisseau. C'était bien le désert en effet, mais le désert le plus pittoresque, et pourvu de toutes les recherches d'un luxe de bon goût et d'un cuisinier français. Ce qui valait encore mieux, c'est l'accueil charmant qu'on y trouvait, c'est un savoir-vivre parfait qui, laissant à chacun liberté entière, établissait en peu de temps une douce intimité entre tous les hôtes

de Glenquoich. M. Ellice faisait le plus noble usage de sa fortune. Il était toujours prêt à venir en aide à un ancien ami tombé dans le malheur, à encourager le mérite encore obscur, à soulager les infortunes imméritées. On ne saura jamais tous les bienfaits qu'il a répandus avec la plus noble délicatesse. Honoré, aimé de tous, il était parvenu à l'âge de quatre-vingts ans sans aucune infirmité, sauf quelques attaques de goutte. Il disait souvent qu'il avait été toujours heureux. Il n'ajoutait pas qu'il avait toujours mérité de l'être. Une mort soudaine, exempte de toute souffrance, a couronné sa belle et longue vie. On peut appliquer à M. Ellice ce que M. Mignet a dit de Franklin : « Sa vie constamment heureuse est la plus belle justification des lois de la Providence. » PROSPER MÉRIMÉE.

Histoire de Nice et des Alpes-Maritimes, par M. Fervel (1).

A peine annexé à la France, le comté de Nice est déjà le sujet d'une intéressante monographie. M. le colonel Fervel ne s'est point borné à extraire les récits enfouis dans les compilations italiennes; il a parcouru le pays dans tous les sens, et il le décrit non point seulement avec la précision qui convient à un officier du génie, mais encore avec la passion de l'érudit et de l'antiquaire qui recherche l'origine des vieux monumens, évoque tous les souvenirs et interroge tous les sillons. Et en effet que d'événemens se sont accomplis, combien d'hommes, et des plus illustres, ont passé sur ce petit coin de terre, à commencer par Hercule, fondateur de Monaco et de Villefranche! Dans sa longue carrière de plus de vingt et un siècles, Nice, fondée et baptisée du nom de Victoire (Nikê) par les riches colons de Marseille, s'est vue mêlée aux plus grands événemens de l'histoire. Conquise par César, elle a pris part aux sanglantes luttes de Rome contre les Barbares. Au moyen âge, elle a successivement reconnu la domination de la maison d'Anjou, de la maison d'Aragon, de la couronne de Savoie, défendant toujours ses institutions républicaines et ses franchises municipales, fière de son commerce, de son luxe, de sa civilisation, reflets lointains, mais ineffaçables, du génie de la Grèce, qui l'avait éclairée à son berceau. Plus tard, lorsque l'Europe était toute remplie par la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, Nice a reçu dans ses murs les deux monarques et le pape Paul III, leur impuissant médiateur. Ville de guerre de premier ordre, elle a soutenu presque à chaque siècle des siéges mémorables; elle a repoussé les Turcs, elle s'est défendue contre les armées de Louis XIV. Aucun genre de gloire, aucune épreuve ne lui a manqué, et chacune de ces péripéties se rattache aux événemens les plus importans de l'histoire de l'Europe.

Tous ces faits, avec les épisodes qui leur appartiennent, sont retracés par M. le colonel Fervel dans la monographie qu'il a consacrée au comté de Nice. Il nous suffit d'avoir indiqué le sujet des principaux chapitres pour signaler l'intérêt que présente ce travail, où se rencontrent souvent, à côté des récits de la chronique, les sérieuses appréciations de l'histoire. C. LAVOLLÉE.

(1) Paris, Hetzel et Dumaine, 1862.

V. DE MARS.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTE-SEPTIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XXXIIIe ANNÉE.

SEPTEMBRE — OCTOBRE 1863

Livraison du 1er Septembre.

Livraison du 15 Septembre.

O.K. M.

Livraison du 1[er] Octobre.

Livraison du 15 Octobre.

Paris. — Imprimerie de J. CLAYE, 7 rue Saint-Benoît.